
A
000 203 519 4
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

ANNALES

DE

HAINAUT.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N. 14.

ANNALES

DE

HAINAUT,

PAR JEAN LEFÈVRE,

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC DES NOTES,

Par M. le Marquis

De FORTIA D'URBAN,

De l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, de l'Académie de Bruxelles, etc., etc.;

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT

AUX

ANNALES DE JACQUES DE GUYSE.

TOME DIX-HUITIÈME.

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR,

RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, N. 12.

1836.

PRÉFACE.

Ce volume, qui est le dix-huitième des Annales de Hainaut, est le dix-neuvième de la collection parce que le cinquième volume est divisé en deux parties. Les personnes qui, trouvant cette publication trop longue, veulent s'en tenir à l'ouvrage de Jacques de Guyse, peuvent se contenter d'acheter les seize premiers volumes finissant au tome XV. On n'exigera point d'eux qu'ils prennent la suite, composée d'un nombre de volumes encore indéterminé.

Le texte de cette suite est la continuation des Annales de Hainaut par Jean Lefèvre. La note que j'ai commencée à la fin du seizième volume, est si longue qu'elle pourrait former un ouvrage séparé. Elle est destinée à éclaircir l'introduction du christianisme en France et dans le Hainaut ou plutôt dans la Belgique. Ce sujet m'a paru si peu connu et si intéressant, que je n'ai pas craint de

m'engager dans un fort long travail, où je donne la traduction complète de tous les ouvrages écrits par saint Ciprien, depuis l'an 251 de l'ère chrétienne jusqu'à sa mort arrivée en 258, c'est-à-dire de presque tous les ouvrages qu'il a composés. Le volume précédent a donné les années 251 et 252; celui-ci donnera les années 253, 254, 255 et 256. La dispute entre l'évêque de Rome Étienne et l'évêque de Carthage Ciprien y sera parfaitement éclaircie. Je publie les pièces du procès et je finis par un court exposé de la doctrine reçue aujourd'hui, en sorte que mes lecteurs auront tout ce qu'il m'a paru possible de réunir sur ce sujet intéressant.

J'ai été aussi exact que mes recherches multipliées me l'ont permis. Mais je n'ai nullement la prétention d'être infaillible. L'Art de vérifier les dates, ouvrage qui a mérité une si grande réputation, m'a trompé, par exemple, sur l'année de la naissance de Henri Dango, second frère de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, puis empereur de Constantinople. Il fut élu régent après la prise de son frère par le roi des Bulgares, le 15 avril 1205, et couronné à Sainte-Sophie, le 20 août 1206. J'avais dit avec l'Art de vérifier les dates, que ce prince était né en 1174 (1). Le sa-

(1) Tome XIII, p. 323.

vant M. Petit-Radel, de l'Académie des Inscriptions, a donné dans le tome XVII de l'Histoire littéraire de France, publié à Paris en 1832, l'Histoire de Henri de Hainaut; à la page 183, il prouve que cet empereur n'est pas né en 1174, mais seulement en 1177. En effet Henri d'Outreman, après avoir assigné à l'an 1171 la naissance du premier Baudouin, sur l'autorité de la Chronique de Gislebert, s'exprime ainsi :

« L'an 1174, naquit à Valenciennes Philippe,
« fils du Courageux, qui depuis fut marquis de
« Namur; et trois ans après, la même comtesse
« Marguerite s'accoucha d'un fils qui fut appelé
« Henri, et fut, en son temps empereur de Grèce,
« après son frère Baudouin. »

Rien sans doute de plus formel que ce passage, évidemment copié de quelque chronique du pays, pour prouver que la naissance de Henri doit être retardée jusqu'à l'an 1177. Voyez la suite de ce passage dans l'ouvrage cité. Le père Anselme, dans son Histoire généalogique de la maison de France (1), dit aussi en citant l'Histoire de Valenciennes par d'Outreman, que Baudouin-le-Courageux, comte de Hainaut et de Flandre, eut de Marguerite d'Alsace, qu'il avait épousée en 1169,

(1) Paris, 1726, II, 724.

1° Baudouin IX, comte de Flandre, né à Valenciennes, au mois de juillet 1171, qui devint empereur de Constantinople.

2° Philippe de Flandre, marquis de Namur, né à Valenciennes en 1174.

3° Henri de Flandre, né encore à Valenciennes en 1177, qui devint empereur de Constantinople après son frère aîné.

Il vient de paraître un premier volume de la traduction française, par A.-E. Gheldolf, de l'Histoire de la Flandre et de ses institutions politiques, jusqu'à l'année 1305 par L.-A. Warnkœnig, composée en allemand. La traduction est annoncée comme étant faite avec des corrections et additions de l'auteur (1). Une longue et savante introduction qui occupe plus de cent pages dans ce volume, y parle honorablement (2) de ma publication de Jacques de Guyse; on y témoigne le regret que la traduction française, jointe à mon édition, en ait fait porter le prix aussi haut. Mais cette traduction était nécessaire pour populariser un ouvrage qui méritait d'être connu et qui ne l'était pas encore. M. Warnkœnig m'indique plusieurs corrections à y faire, et je m'empresse d'en profiter.

(1) Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie, 1835, in-8°.
(2) P. 74.

Au tome XIV, page 12, le texte dit que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en reconnaissance des services de Jacques, seigneur d'Avesnes en Hainaut, fit élever à sa Cour Bouchard d'Avesnes, fils de Jacques, et lui assigna quatre chevaux sur les dépenses de son hôtel : *ob fidelitatem patris puerum in suâ curiâ pro perpetuo cum quatuor equis retinuit providendum.* Le sens est bien clair, et la traduction, pour laquelle on a lu sans doute *equitibus* au lieu d'*equis*, dit fort mal que Philippe d'Alsace garda Bouchard à sa Cour, avec quatre chevaliers pour le faire élever. C'est une faute qui doit être corrigée.

Plus loin, page 80, le texte dit: *in quadâm insulâ dictâ Vulpes*, et la traduction : « dans une île appelée Wulpen » est exacte; mais dans la note il s'est glissé une erreur : on y dit que cette île est placée entre Furnes et Nieuport, tandis que l'île de Wulpen est située au nord-est de Cadzand. C'est le village de Wulpen, qui fit toujours partie de la terre ferme, qui est situé entre Furnes et Nieuport.

Six lignes plus bas, au même endroit, le texte dit *Ledam*, et la traduction Leyde. C'est Le Dam qu'il faut dire, ainsi que le texte et la traduction le disent deux lignes plus bas.

Enfin tome XV, page 64, le texte dit *Hustrelo*, et page 65, la traduction Osterloo. C'est une faute.

Il s'agit ici d'Husterloo, situé près de Kieldrecht, non loin de l'endroit appelé aujourd'hui *den Kauter*. Le mot *aggeres* qui est traduit en ce passage par monticules et collines, désigne des digues.

Ces fautes peu importantes méritaient cependant d'être relevées, mais ne doivent pas étonner dans un ouvrage d'aussi longue haleine. Je n'ai entre les mains qu'un volume de M. Warnkœnig, et je ne le méprise nullement quoiqu'une lecture assez rapide ait suffi pour me donner les moyens de lui rendre le service qu'il m'a rendu, et l'avertir de quelques erreurs très excusables qui lui sont échappées.

La première est à la page 38 où il dit : « Les « savans *bénédictins* Bréquigny et La Porte du « Theil dans le premier volume de leur collec- « tion. », etc. Ces deux académiciens n'ont jamais été bénédictins ; j'ai été fort lié avec M. du Theil qui avait été capitaine aux gardes-françaises et qui était chevalier de Saint-Louis.

A la page 125, l'auteur date de l'an 840, comme à la page 141, un acte qu'il rapporte à la page 326 sous la date du 7 septembre 839.

A la page 140, les comtes forestiers de Flandre, vrais ou faux, n'ont rien de commun avec les *forstarii* de Charlemagne qui sont des serfs. L'auteur ne distingue point les uns des autres.

A la page 141, la note, qui est française,

donne à Baluze, Français bien connu sous ce nom, la dénomination de *Baluzæus*, il fallait au moins l'appeler *Baluzius*, ainsi qu'on le nomme dans les éditions latines qu'il a publiées.

A la page 311, la charte du prêtre Félix est datée de 745, tandis qu'elle est datée de 744 à la page 19, et de 746 dans Bréquigny, TABLES DES CHARTES. De plus cette charte, page 19, est donnée comme inédite, tandis qu'elle a été imprimée plusieurs fois. A la vérité l'auteur dit seulement qu'elle n'avait été publiée qu'en partie; mais cette expression *en partie* doit être relevée, puisque la charte a été publiée plusieurs fois, moins les deux premières lignes qui sont un passage tiré de l'Écriture sainte, et qui n'ont aucun intérêt historique pour la charte elle-même. Le *fac-simile* de cette même charte, qui est donné pour l'original, appartient à une époque postérieure au huitième siècle.

Je me borne à ces observations pour revenir à mon sujet. On se souviendra que j'ai encore à parler ici de trois saints Denis :

1° Saint Denis, évêque d'Alexandrie, mort l'an 264, six ans après saint Ciprien dont le martire eut lieu l'an 258.

2° Saint Denis, d'abord simple prêtre, nommé par saint Ciprien, et par saint Denis d'Alexandrie, élu pape et mort sur le saint siége l'an 269.

3° Enfin saint Denis, évêque de Paris depuis l'an 250, vivant encore l'an 287. C'est celui qui est l'objet principal de cette note, et il me donnera l'occasion de parler des Francs dont la première invasion dans les Gaules date de son tems. Ce mélange de l'histoire civile et de l'histoire ecclésiastique prolongera sans doute encore une note déjà très étendue; mais il complètera l'histoire de ces tems reculés qui ne sont peut-être pas encore assez connus.

Parvenu bientôt à la fin de ma quatre-vingtième année, je n'ai sans doute déjà que trop écrit. Mais ayant conservé la faculté de travailler, je crois devoir en profiter encore, et mes longs travaux me donnent quelque droit d'être écouté à un âge où je n'ai plus d'autre intérêt que celui de la vérité qu'à tous les âges j'ai toujours recherchée avant tout.

Le Marquis DE FORTIA D'URBAN.

Paris, 16 décembre 1835.

SUITE
DES
ANNALES
DE HAINAUT,
PAR JEAN LEFÈVRE.

SUITE DU QUARANTE-SIXIÈME LIVRE
ET DES NOTES
SUR LE CHAPITRE XXXVIII.

XCV. L'objet de cette longue note (*art.* 1) est de faire connaître l'histoire de saint Denis, évêque de Paris, à l'occasion de la réforme faite par saint Louis, roi de France, dans l'abbaye de saint Denis, dont Jean Lefèvre rapporte la fondation (1). J'ai observé que cette histoire était importante pour bien comprendre l'introduction du christianisme dans le nord

(1) Tome XVI, p. 292.

de la France, et que, pour la faire, il fallait surtout étudier les ouvrages de saint Ciprien. J'ai publié, dans le volume précédent, la traduction de tous ceux de ces ouvrages qui avaient été composés l'an 251 et l'an 252. Je commencerai donc ici la traduction de ceux de l'an 253, sans négliger de faire connaître l'histoire civile et ecclésiastique de cette année. Je continuerai de la même manière pour les années suivantes.

On n'a pas oublié que j'ai distingué les saints Denis au nombre de cinq (*art.* 1); les deux premiers sont morts à l'époque où nous sommes : mais il en existe encore trois :

1° Saint Denis, patriarche d'Alexandrie, dont je parle quelquefois. Il n'est mort qu'en 264;

2° Saint Denis, pape, mort en 269;

3° Saint Denis, évêque de Paris, envoyé par l'Église romaine, lorsqu'il n'y avait point de pape à Rome, et vivant encore en 287.

Mort du pape Lucius, remplacé par saint Étienne; et des empereurs Gallus et Volusien, remplacés par Émilien et Valérien.

253.

XCVI. Les consuls de l'année 253 furent Caïus Volusianus Augustus pour la seconde fois, et Mar-

cus Valérius Maximus (1). Idace et le père Pagi ne donnent que le nom de Maximus au second consul. Les Fastes de Théon mettent Maximin au lieu de Maxime. Volusien, dans son premier consulat, s'était contenté du titre de pontife, aussi bien qu'Hostilien, laissant à Gallus comme au premier Auguste le titre de grand pontife, ainsi que cela s'était pratiqué jusqu'alors. Mais cette année, il prit, comme son père, celui de grand pontife : ce qui paraît avoir ensuite été observé presque généralement par tous les Augustes.

Une inscription nous apprend que Lucius Junius Validianus fut préfet de Rome cette année ou la précédente, sous Gallus (2).

Il semble qu'un Marcus Aufidius Perpenna Licinianus prit alors le titre d'Auguste. Mais sa révolte fut bientôt étouffée par la peste dont il mourut (3), ou de quelqu'autre manière (4).

La mort du pape Lucius suivit de près son retour à Rome. Il reçut la couronne du martire le 4 ou le 5 de mars 253, après avoir gouverné l'Église de Rome seulement cinq mois et quelques jours. Dieu continua de venger, en ce tems-là, le sang innocent de ses serviteurs, par une peste affreuse qui s'étendit

(1) *Theodori Jansonii ab Almeloveen Fast. Rom. Amstelædami*, 1740, p. 151.

(2) *Jacobi Sponii miscellanea antiquæ eruditionis. Lugduni*, 1685, p. 274.

(3) *Scriptores historiæ romanæ*, *Heidelbergæ*, 1743, II. *Sexti Aurelii Victoris epitome, cap. XXX*, p. 151.

(4) Histoire des Empereurs, par le sieur D. T. Paris, 1691, III, 385.

par tout l'empire, et qui dura douze ans au moins, à différentes reprises (1). On a vu qu'elle avait commencé dès l'an 250 (*art.* LVIII).

La peste ne fut pas le seul fléau dont Dieu, selon saint Ciprien, punit en ce tems-là les péchés des hommes, et la persécution que l'on fesait à l'Église chrétienne. Car il y ajouta la sécheresse, la famine et la guerre.

Le pape Lucius, en mourant, désigna Étienne, son principal diacre, pour lui succéder (2). C'est un nouvel exemple de l'importance de cette charge, dont j'ai parlé (3) à l'occasion de Clément, sous-diacre de Carthage, que j'ai conjecturé avoir présidé le clerge de Rome, dans l'absence des prêtres.

Étienne fut élu pour succéder à Lucius, au mois de mars 253. Il gouverna l'Église durant quatre ans et près de six mois (4).

Gallus et Volusien ne régnèrent pas long-tems. Ils furent tués vers la fin de mai 254, à Terni, par leurs propres soldats, lorsqu'ils marchaient contre Émilien, qui s'était révolté. Gallus, selon Dexippe, historien du tems (5), n'a régné que dix-huit mois. Son

(1) L'Art de vérifier les dates, chronologie des papes.

(2) Histoire de l'Église, par Lesueur. Amsterdam, 1730, p. 36.

(3) Tome XVI, p. 419.

(4) L'Art de vérifier les dates, chronologie des papes.

(5) Publius Hérennius Dexippus, d'Athènes, vécut sous les empereurs Gallien, Claude II, Tacite, Aurélien et Probus. Il avait fait l'histoire des guerres entre les Romains et les Goths, dont Photius a donné un extrait. Voyez l'Histoire de la Littérature grecque, par Schoel. Paris, 1824, IV, 197.

règne n'est presque connu que par la paix honteuse qu'il fit avec les Goths, par sa persécution des chrétiens, qui fut la huitième, et par la peste et autres fléaux qui peuvent être considérés comme la punition de ses cruautés (1).

Caïus Julius Æmilianus, né l'an 207, s'étant fait proclamer empereur dans la Mésie, dont il était gouverneur, fut reconnu par le sénat après la mort de Gallus. Ce corps, si respectable par son nom, mais qui n'était plus que l'ombre du sénat romain, donna une sanction légale aux droits de la conquête. Les lettres d'Émilien à cette assemblée sont un mélange de modération et de vanité; il l'assurait qu'il remettrait à sa sagesse l'administration civile, et que, content de la qualité de général, il maintiendrait la gloire de la république, et délivrerait l'empire en peu de tems des barbares de l'Orient et du Nord (2). Son orgueil eut lieu d'être satisfait des louanges des sénateurs. Il existe encore des médailles où il est représenté avec le nom et les attributs d'Hercule victorieux, et de Mars vengeur (3).

Si le nouveau monarque possédait les talens nécessaires pour remplir ses magnifiques promesses, il n'en eut pas du moins le tems; moins de quatre mois s'écoulèrent entre son élévation et sa chute (4). Il

(1) L'Art de vérifier les dates, chronologie des papes.

(2) Zenare, l. XII, p. 628.

(3) Banduri, *Numismata*, p. 94.

(4) Eutrope, livre IX, chap. 6, dit *tertio mense*. Eusèbe ne parle pas de cet empereur.

avait vaincu Gallus, et succomba sous un compétiteur plus formidable que Gallus. Cet infortuné prince avait chargé Valérien, déjà revêtu du titre honorable de censeur (*art.* III), d'amener à son secours les légions de la Gaule et de la Germanie (1). Valérien exécuta cette commission avec zèle et avec fidélité; arrivé trop tard pour sauver son souverain, il résolut de le venger. La sainteté de son caractère et plus encore la supériorité de son armée, imprimèrent du respect aux troupes d'Émilien, qui restaient toujours campées dans les plaines de Spolète. Ces soldats indisciplinés n'avaient jamais été dirigés par aucun principe; devenus alors incapables d'attachement personnel, ils ne balancèrent pas à tremper leurs mains dans le sang d'un prince qui venait d'être l'objet de leur choix. Ils commirent seuls le crime (2), si l'on en croit l'historien Zosime. Mais Aurélius Victor (3) dit qu'Émilien mourut de maladie, et Eutrope, en parlant de sa mort, ne dit point qu'il fut assassiné.

En supposant que le crime eût été commis, Valérien n'y eut certainement aucune part, et en recueillit cependant le fruit, si toutefois il fut heureux pour lui de parvenir à l'autorité dans un tems où l'exercice en était si difficile. A la vérité, la guerre

(1) Zosime, livre I, chap. 28. Eutrope et Aurélius Victor placent l'armée de Valérien dans la Rhétie.

(2) Gibbon, Histoire de la décadence de l'empire romain. Paris, 1819, II, 125 et 126.

(3) *Caesar*, 31.

civile porta ce sage citoyen sur le trône, mais il en monta les degrés avec une innocence rare dans ce siècle de révolutions, puisqu'il ne devait ni reconnaissance ni fidélité au souverain dont il prenait la place (1).

Émilien avait été tué par les soldats vers la fin du mois d'août 253 (2). La douceur et la modération de Valérien donnaient à l'Église chrétienne l'espérance d'une longue paix. En effet, on voit dans Eusèbe (3) qu'il fut d'abord très favorable aux chrétiens. « Les empereurs que l'on croit avoir été « chrétiens, » dit Denis d'Alexandrie, cité par cet historien, « ne les ont jamais traités avec autant de « douceur qu'il les a traités au commencement de « son règne. Il y avait un si grand nombre de per- « sonnes pieuses dans son palais, qu'on pouvait le « prendre pour une église. »

(1) Gibbon, Histoire de la décadence de l'empire romain, traduite par M. Guizot, II, 127.

(2) L'Art de vérifier les dates, chronologie des empereurs.

(3) Livre VII, chap. 10. Il cite une épître de Denis, évêque d'Alexandrie, d'où ce passage est tiré.

Peste en Afrique. Conduite de saint Ciprien à cette époque.

253.

XCVII. La paix qui résulta de l'avénement de Valérien pour l'Église chrétienne, ne put cependant être parfaitement goûtée par les chrétiens qui, à la vérité, se virent délivrés de la persécution des hommes, mais qui furent enveloppés comme les autres dans le fléau que Dieu envoya pour châtier la terre, car la peste, dont nous avons déjà parlé (*art.* LVIII), prenant en ce tems de nouvelles forces, se répandit dans toutes les provinces de l'empire romain, et y causa une désolation générale. On peut voir, par l'auteur de la Vie de saint Ciprien (1) et par saint Ciprien même (2), combien cette maladie contagieuse fut cruelle en Afrique. Voici ce qu'en dit Pontius, le premier biographe de saint Ciprien (3) :

(1) *Vita et passio sancti Cypriani per Pontium, ejus diaconum, ex actis martyrum sinceris et selectis*, p. 225.

(2) Dans son Traité de la Peste, qui sera rapporté ci-après, art. CVIII et suivans.

(3) *Vita sancti Cypriani*, n° 9, p. 139, dans l'édition des œuvres de saint Cyprien de 1726.

« Il survint ensuite une peste furieuse qui empor-
« tait une infinité de personnes par jour. Aussitôt la « frayeur s'empare des esprits, on s'enfuit de tous « côtés, et l'on abandonne impitoyablement ses pro-« ches. On voyait la ville jonchée de corps ou plutôt « de cadavres, qui demandaient aux passans qu'ils « eussent pitié d'eux et qu'ils les secourussent (1). »

Saint Ciprien donne les détails suivans :

« Ces grandes évacuations qui nous abattent, ces « cruelles inflammations de gorge qui nous altèrent, « ces fréquens vomissemens, ces ieux étincelans et « pleins de feu, ces membres pourris qu'il faut cou-« per, ce venin froid de la maladie qui nous fait « perdre l'usage des jambes, de l'ouïe ou de la vue, « tout cela ne sert qu'à exciter notre foi. Quelle gran-« deur de courage, de soutenir sans s'ébranler tant « de violentes attaques de la maladie et de la mort! « Quelle magnanimité de rester debout au milieu « des ruines du genre humain! »

Ce fut ainsi que saint Ciprien, dont le courage s'élevait au-dessus de toutes sortes de malheurs, considéra ce terrible accident comme une nouvelle occasion que Dieu lui présentait pour accroître sa charité et sa vigilance pastorales. Il assembla son peuple et lui représenta qu'ils n'étaient pas seulement obligés de s'aider les uns les autres, dans une si pressante nécessité, mais qu'ils devaient même assister les gen-

(1) C'est qu'alors on jetait les malades hors des maisons.

tils, afin de vaincre le mal par le bien, à l'imitation de Dieu qui fait part de ses graces aux méchans comme aux bons; il leur dit sur ce sujet tout ce que son zèle et son éloquence purent lui suggérer pour les engager à ces œuvres de charité. Les emplois furent aussitôt partagés selon la qualité de chacun. Plusieurs ne pouvant secourir les autres de leur argent, parce qu'ils étaient pauvres, fesaient plus; car ils les assistaient de leurs personnes. Enfin saint Ciprien mit si bon ordre à tout, que, quoique la plupart des personnes riches parmi les gentils eussent quitté la ville pour n'être pas témoins des malheurs de leur patrie, elle ne s'aperçut presque pas de leur absence. Non content d'avoir obtenu ce succès, il composa un Traité pour soutenir et encourager son peuple, où il représenta avec des paroles puissantes et animées qu'ils devaient plutôt se réjouir de cette disgrace, que s'en affliger, puisqu'elle les dérobait à la rage ou plutôt à la brutalité des persécuteurs, et aux autres dangers de la vie, pour les mettre en sûreté à jamais par une promte et heureuse mort : que Dieu l'avait peut-être permis pour sonder les cœurs et faire connaître les vertus de chacun, pour voir si l'on aimait ses proches, si l'on avait de la compassion pour ses valets, si un médecin assistait les malades, si l'on profitait de la calamité présente pour être moins colère, moins avare ou moins superbe, et si les riches qui voyaient mourir leurs héritiers, en devenaient plus libéraux envers les pauvres. En un mot, tout ce qu'il leur dit sur ce sujet est si plein de

feu et de mouvement, qu'encore aujourd'hui il est presqu'impossible de le lire sans en être extrêmement touché (1).

Les secours charitables qu'il fit donner aux gentils en cette occasion ne furent pas reconnus par quelques-uns comme ils le méritaient. Le proconsul d'Afrique, nommé Démétrien, qui peut-être avait admiré d'abord une charité si désintéressée, et en avait pris même sujet de voir saint Ciprien comme pour se faire instruire par lui de la religion chrétienne, au lieu de profiter de la conversation d'un si grand évêque, n'en devint que plus animé contre les chrétiens. Il tâcha de décrier encore davantage la religion, et disait hautement que c'étaient les chrétiens qui étaient cause de toutes les calamités publiques, en voulant détruire le culte des Dieux. Saint Ciprien, qui vit que l'autorité d'un gouverneur de province rendait ces propos plus dangereux, crut qu'il ne devait pas garder un plus long silence, de peur qu'on ne l'attribuât plutôt à sa faiblesse qu'à sa modération, et qu'on ne s'imaginât que, s'il ne répondait point, c'est qu'il admettait ce qui avait été avancé. Il composa donc exprès le Traité dont je vais donner la traduction. C'est à proprement parler une apologie pour les chrétiens, où il fait voir que, le monde étant sur son déclin, il ne fallait pas s'étonner que les guerres, les stérilités et les maladies y fussent plus fréquentes, que cela avait été prédit par les pro-

(1) Les OEuvres de saint Cyprien, traduites par Lombert Rouen, 1716. Préface, p. 61 et 62.

phètes; que ces malheurs n'arrivaient pas parce que les chrétiens n'adoraient pas les dieux des gentils, mais parce que les gentils n'adoraient pas le Dieu véritable, dont ils persécutaient les serviteurs; qu'à la vérité ces maux tombaient aussi sur eux, mais qu'ils n'étaient tels que pour les gentils qui ne pouvaient espérer d'avoir part aux biens du ciel, et dont tous les plaisirs étaient bornés à cette vie courte et misérable. Car pour les chrétiens qui étaient assurés des biens à venir, ils ne se mettaient pas en peine des maux présens, ne les considérant que comme une épreuve de leur foi. C'est pourquoi ils les supportaient patiemment, pendant qu'on n'entendait parmi les gentils que plaintes et murmures, et que ceux-ci étaient toujours impatiens et chagrins. Enfin il lui représente les tourmens préparés pour lui dans un autre monde s'il refuse de se convertir; il le conjure, pour les éviter, d'embrasser la vérité pendant qu'il en est encore tems, et de faire pénitence (1). Nous allons l'entendre parler.

Cinquième Traité de saint Ciprien contre Démétrien.

253.

XCVIII. « Il y a long-tems que je vous entends « vomir des blasphèmes contre le Dieu véritable et

(1) Id., p. 62 et 63.

« unique; mais je vous avais toujours méprisé jus-
« qu'ici, parce que je jugeais plus à propos de vous
« laisser dans votre erreur, que d'aigrir par mes dis-
« cours un homme furieux et emporté. Je n'agissais
« pas ainsi sans être appuyé sur une autorité divine,
« puisqu'il est écrit (1) :

« Ne parle point aux oreilles d'un insensé; car il
« méprisera la sagesse de ton discours.

« Et encore (2) :

« Ne réponds pas au fou selon sa folie, de peur
« que tu ne lui deviennes semblable.

« De même Notre Seigneur nous ordonne de gar-
« der pour nous les vérités que nous connaissons, et
« de ne pas les exposer à être foulées aux piés des
« chiens et des pourceaux. Il dit en effet (3) :

« Ne donnez pas aux chiens ce qui est saint, et ne
« jetez point vos perles devant les pourceaux, de peur
« qu'ils ne les foulent aux piés, et que, se retournant,
« ils ne vous déchirent.

« Et véritablement, comme je voyais que vous
« veniez me voir souvent pour contredire plutôt que
« pour apprendre, et que vous ne fesiez que criailler
« au lieu de m'écouter doucement, il me semblait
« qu'il n'y avait aucun avantage à disputer contre
« vous, puisqu'il est plus aisé de surmonter le bruit
« des vagues émues, que d'arrêter les saillies de votre

(1) Proverbes, XXIII, 9.
(2) Id., XXVI, 4.
(3) Évangile de saint Matthieu, VII, 6.

« rage, et que c'est perdre sa peine de présenter la « lumière à un aveugle, de parler à un sourd et d'in« struire une bête. C'est ce qui m'avait obligé à gar« der le silence jusqu'à présent pour tâcher de vaincre « votre opiniâtreté par ma patience, voyant que vous « étiez trop indocile pour être instruit, trop impie « pour céder aux motifs puisés dans la religion, et « trop furieux pour vous apaiser par la douceur. « Mais puisque vous passez maintenant plus avant, « et que vous dites qu'on nous accuse d'être cause « des guerres, des pestes et des famines, il ne faut « plus se taire désormais, de peur qu'on ne l'attribue « plutôt à notre faiblesse qu'à notre modération, et « que, tandis que nous méprisons de répondre aux « crimes qu'on nous impute, il ne semble que nous « en demeurions d'accord. Je vais donc vous ré« pondre, à vous et à ceux que vous avez peut-être « indisposés contre nous par vos médisances. J'espère « que ceux-ci ne laisseront cependant pas d'entendre « raison, puisqu'il y a bien de l'apparence que ceux « à qui le mensonge a donné de mauvaises impres« sions sur nous, en jugeront équitablement lorsqu'ils « connaîtront la vérité.

« Vous dites donc que c'est nous qui sommes « cause de tous les malheurs qui affligent maintenant « les hommes, parce que nous n'adorons pas vos « Dieux. Mais puisque vous ignorez tellement les « choses divines, il faut vous apprendre d'abord que « le monde est déjà sur son déclin, et qu'il n'a plus « la même force ni la même vigueur qu'autrefois.

« Il n'est pas besoin, pour le prouver, de rapporter des « autorités de la sainte Écriture : le monde lui-même « dit et témoigne assez, par la décadence de toutes « choses, qu'il approche de sa fin. Il ne tombe plus tant « de pluies en hiver pour nourrir les semences; le so- « leil n'est plus si chaud en été pour mûrir les fruits; « le printems n'est plus si agréable, ni l'automne si « fécond. Les carrières de marbre, comme si elles « étaient lasses, n'en fournissent plus tant, et les « mines d'or et d'argent sont épuisées. Les terres « demeurent incultes, les mers sans pilotes, les ar- « mées sans soldats. Il n'y a plus d'innocence au bar- « reau, de justice parmi les juges, d'union entre les « amis, d'industrie dans les arts, de discipline dans « les mœurs. Croyez-vous qu'une chose qui est sur « son retour puisse être aussi vigoureuse qu'elle était « premièrement. Il faut nécessairement que tout ce « qui tend vers sa fin dépérisse. Ainsi, lorsque le so- « leil va se coucher, ses rayons deviennent plus lan- « guissans. Ainsi la lune, sortant de son plein, perd « tous les jours quelque chose de sa lumière; et un « arbre qui d'abord était fertile et verdoyant, lors- « qu'il est vieux, devient sec et difforme. Une fon- « taine subit la même décadence. Au commencement, « elle fait couler ses eaux en abondance; elle tarit « enfin par le cours des années, et fournit à peine « un filet d'eau. C'est une loi de Dieu et de la nature, « que tout ce qui commence marche vers sa fin, et « qu'après qu'une chose est arrivée jusqu'à certain « point de force et de grandeur, elle déchoit, s'affai-

« blit et enfin se détruit. Quand donc vous imputez « aux chrétiens de ce que, dans la vieillesse du monde, « toutes choses empirent, c'est comme si les vieillards « s'avisaient de leur imputer les incommodités de la « vieillesse, et disaient que ce sont eux qui sont cause « qu'ils n'entendent plus si distinctement, que leur « vue n'est pas aussi bonne, qu'ils ne sont pas si « agiles, ni si robustes, ni si sains, et qu'au lieu que « l'on vivait autrefois huit et neuf cens ans (1), à « peine s'en trouve-t-il maintenant qui aillent jusqu'à « cent. Nous voyons des enfans qui sont déjà tout « blancs. Leurs cheveux périssent avant qu'ils soient « venus, ils ne finissent pas, mais ils commencent « par la vieillesse. C'est ainsi que toutes choses main« tenant, du point de leur naissance, se précipitent à « leur mort, et se ressentent de l'affaiblissement gé« néral du monde. »

J'interromprai un instant ici saint Ciprien pour observer qu'il fesait ici la faute que font presque tous les hommes. Il voyait l'empire romain dépérir, et, jugeant du monde entier par ce qui arrivait à cet empire, il s'imaginait que le monde allait finir. Il ne voyait pas que la société romaine, en perdant son existence politique, s'en créait une autre qui la rendrait peut-être plus heureuse et plus vivace. L'homme en général doit se défier de lui-même lorsqu'il veut

(1) Des vies aussi longues ne se trouvent que dans l'histoire des dix premiers patriarches hébreux qui ont vécu avant le déluge Voyez ce que j'en ai dit dans les Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe, tome X, p. 197.

prévoir l'avenir, et c'est ici le cas de se souvenir de ce que j'ai dit (1) sur la vanité de nos sciences. Saint Ciprien va parler avec plus de force, en fesant voir combien la croyance d'un seul Dieu était supérieure au polithéisme.

Première suite du Traité contre Démétrien. Nécessité de la croyance d'un seul Dieu.

253.

XCIX. « Pour ce qui est des guerres, des stérili-« tés, des maladies, qui sont plus fréquentes à présent « qu'autrefois, sachez qu'il a été prédit que, dans les « derniers tems, les maux se multiplieront, et qu'à « l'approche du jugement, la colère de Dieu s'allu-« mera de plus en plus contre les hommes, et leur « enverra de plus terribles fléaux. Ces malheurs n'ar-« rivent pas, comme vous le publiez faussement, parce « que nous n'adorons pas vos dieux, mais parce que « vous n'adorez pas le vrai Dieu. Car, comme il est « l'arbitre du monde, et que rien ne s'y fait que par « son ordre ou avec sa permission, lorsqu'il arrive « des malheurs par lesquels il témoigne sa colère,

(1) Tome XVI, p. 413.

« ce n'est pas pour nous qui le servons qu'ils arri-
« vent, c'est pour vous punir de vos crimes. C'est parce
« que vous ne le cherchez ni ne le craignez, et que
« vous ne quittez point vos vaines superstitions pour
« embrasser la véritable religion; c'est pour faire voir
« que, comme il est l'unique Dieu de tous, tous aussi
« doivent le servir et l'adorer. Écoutez-le lui-même,
« voyez comme il nous parle et nous instruit; il
« nous dit (1) :

« Tu craindras le Seigneur ton Dieu, et tu le ser-
« viras seul.

« Et encore (2) :

« Tu n'auras point d'autres dieux en ma présence.

« Et en un autre endroit (3) :

« Ne suivez plus les dieux étrangers, pour les ser-
« vir et les adorer : ne me provoquez pas à la colère
« par ces dieux qui ne sont que l'ouvrage de vos
« mains, et je ne vous affligerai plus.

« Un prophète de même, rempli du Saint-Esprit,
« annonce la colère de Dieu par ces paroles (4) :

« Le Seigneur des armées dit : Parce que ma mai-
« son est délaissée, et que chacun de vous ne s'em-
« presse que pour la sienne, j'ai appelé l'aridité sur
« la terre, sur les montagnes, sur le blé, sur le vin,
« sur l'huile, sur toutes les productions des champs,

(1) Deutéronome, VI, 13.

(2) Exode, XX, 3.

(3) Jérémie, XXV, 6.

(4) Aggée, I, 9, 10 et 11.

« sur les hommes, sur les animaux et sur toutes les « œuvres de ses mains.

« Un autre prophète dit encore la même chose (1) :

« J'ai éloigné de vous la pluie trois mois avant la « moisson; j'ai fait pleuvoir sur une ville, et je n'ai « pas fait pleuvoir sur une autre ville : une partie a « été arrosée; et l'autre, sur laquelle je n'ai pas ré- « pandu la pluie, a été desséchée. Deux ou trois « villes sont venues vers une seule ville pour y boire « l'eau, et elles n'ont pas été désaltérées : et vous « n'êtes pas revenus à moi, dit le Seigneur.

« Vous voyez que Dieu se met en colère et menace, « parce que vous ne vous convertissez pas à lui ; et « au milieu de votre opiniâtreté et du mépris que « vous faites de lui, vous vous étonnez et vous vous « plaignez des sécheresses et des stérilités; de ce que « la grêle ravage la vigne; de ce que les orages dé- « truisent la moisson; de ce que les fontaines taris- « sent, la peste corrompt l'air, les maladies tuent les « hommes, pendant que ce sont vos péchés qui atti- « rent toutes ces vengeances du ciel, et que Dieu est « d'autant plus irrité qu'il voit que vous ne profitez « pas de ces châtimens! Car le même Dieu déclare « dans l'Écriture sainte que ces malheurs arrivent ou « pour corriger les opiniâtres ou pour les punir. « Il dit (2) :

« En vain j'ai frappé tes enfans, ils ont été indo- « ciles à mes châtimens.

(1) Amos, IV, 7 et 8.
(2) Prophéties de Jérémie, II, 30.

« Et le prophète lui répond (1) :

« Vous les avez frappés, et ils n'ont pas gémi;
« vous les avez brisés, et ils n'ont pas voulu accepter
« le châtiment; ils ont rendu leur front plus dur que
« la pierre, et ils n'ont pas voulu revenir à vous.

« Dieu châtie, et on ne le craint point; il frappe
« de ses fléaux, et l'on ne se met point en peine de
« l'apaiser. Que serait-ce donc s'il ne punissait point
« les hommes? Combien l'impunité augmenterait-elle
« encore leur insolence? Vous vous plaignez de ce
« que l'air est malsain; de ce que le ciel ne donne
« point de pluie; de ce que la terre est infertile; en
« un mot, de ce que les élémens ne vous servent pas
« pour vos besoins et pour vos plaisirs. Mais je vous
« demande, vous qui voulez que tout vous serve, ser-
« vez-vous Dieu? Lui obéissez-vous, afin que toutes
« choses vous obéissent? Vous exigez de votre es-
« clave toutes sortes de services, et quoique vous
« soyez comme lui, que vous naissiez de même,
« que vous ne différiez d'avec lui ni pour l'ame, ni
« pour le corps, cependant, s'il ne fait tout ce que
« vous lui commandez, s'il ne vous est entièrement
« assujéti, vous lui donnez des coups de bâton ou les
« étrivières; vous lui faites souffrir la faim et la soif,
« vous le chargez de chaînes, vous le mettez en pri-
« son; et, misérable que vous êtes, tandis que vous
« faites si bien valoir votre qualité de maître sur un
« homme, vous ne reconnaissez pas le maître et le

(1) Id., V, 3.

« Seigneur de tous les hommes. C'est donc justement « que Dieu les frappe de plusieurs plaies. Mais, « comme ils n'en profitent pas pour se convertir à « lui, des cachots éternels et des flammes qui ne s'é- « teignent point les attendent dans un autre monde, « sans qu'on écoute leurs prières ni leurs gémisse- « mens, comme ils n'ont point écouté Dieu ici-bas lors- « qu'il fesait éclater son indignation contr'eux en « s'exprimant ainsi par la bouche d'un prophète (1) :

« Enfans d'Israël, écoutez la parole du Seigneur : « le Seigneur va entrer en jugement avec les habitans « de cette contrée, parce qu'il n'y a ni vérité, ni mi- « séricorde, ni science de Dieu sur la terre. Les « blasphêmes, le mensonge, l'homicide, le vol, « l'adultère, ont inondé la terre, et le sang s'est mêlé « au sang. C'est pourquoi la terre pleurera; tout ce « qui l'habite languira, et les animaux des champs, « et les oiseaux du ciel, et les poissons de la mer. « Nul ne jugera, ni ne corrigera.

« Dieu témoigne qu'il est indigné de ce que les « hommes ne le connaissent point; et les hommes ne « se mettent point en peine de le connaître et de le « craindre. Il leur marque tous leurs crimes en parti- « culier, et les en reprend; et ils ne songent point à « s'en corriger. Nous voyons ses prédictions s'accom- « plir tous les jours, et personne n'y fait attention « pour en devenir plus sage. Les maux nous accablent « de telle sorte qu'à peine nous laissent-ils le tems de

(1) Osée, IV, 1, 2, 3, 4.

« respirer ; et cependant nous avons le loisir d'être « méchans, et nous nous amusons à condamner les « autres au lieu de nous condamner nous-mêmes. »

Seconde suite du Traité contre Démétrien. Injustice de ses plaintes contre le Dieu des chrétiens.

253.

C. « Vous vous irritez de ce que Dieu se met en « colère contre vous, comme si, en vivant mal, vous « méritiez qu'on vous fît du bien, comme si tout ce « qui vous arrive n'était pas encore moindre que vos « péchés. Vous qui entreprenez de juger les autres, « jugez-vous enfin vous-même, rentrez en votre con- « science; ou plutôt, puisque vous n'avez point de « pudeur, et que vous mettez de la vanité à mal faire, « reconnaissez du moins en vous ce que tout le monde « y voit. Vous êtes orgueilleux, avare, colère, joueur, « ivrogne, envieux, impur, cruel; et vous êtes sur- « pris que Dieu augmente ses châtimens, tandis que « les crimes augmentent chaque jour. Vous vous « plaignez de la guerre; comme si la paix même n'é- « tait pas pire que la guerre, comme si la violence et « la tirannie des personnes puissantes n'était pas « plus à craindre que toutes les invasions des bar- « bares. Vous vous plaignez de la stérilité et de la

« famine; comme si les sécheresses la causaient da-
« vantage que les impôts et les brigandages. Vous
« vous plaignez que le ciel est fermé, tandis que vos
« greniers restent fermés. Vous vous plaignez que la
« terre produit moins de fruits, et vous refusez aux
« pauvres une portion de ce qu'elle produit. Vous
« murmurez sur la peste, et la peste a découvert ou
« augmenté le nombre des crimes. Car on ne donne
« aucun secours à ceux qui en sont atteints, et on les
« dépouille dès qu'ils sont morts. On est timide pour
« les assister, et hardi pour les voler. On craint d'ap-
« procher d'eux quand ils se meurent, et on enlève
« après leur mort tout ce qu'ils possédaient, comme
« si on ne les avait abandonnés durant leur mala-
« die que de peur qu'ils n'en réchappassent. Tous ces
« malheurs ne sont pas capables de retenir les hommes
« dans leur devoir, et, au milieu de tant de morts,
« tous oublient qu'ils sont mortels. On s'empare hau-
« tement et impunément du bien d'autrui, sans
« crainte, sans honte, comme si c'était une chose
« tout-à-fait permise, et que ce fût faire une perte
« que d'y manquer. Les voleurs ne volent qu'avec
« quelqu'espèce de retenue : ils choisissent les bois,
« les lieux détournés; et les ténèbres couvrent au
« moins leurs crimes. Mais l'avarice exerce publique-
« ment ses rapines, et, assurée par sa propre au-
« dace, étale en plein jour et sur le point de vue le
« plus élevé sa convoitise insatiable. De là viennent
« les faussaires, les empoisonneurs et les assassins
« dont la ville est pleine, et de qui la hardiesse est

« encore augmentée par l'impunité. Comment s'éton-
« nerait-on que les crimes soient impunis? il n'y a
« que des criminels. On ne craint ni accusateurs, ni
« juges, parce que les uns sont complices et les autres
« faciles à corrompre. Aussi un prophète, animé de
« l'esprit de Dieu, témoigne que ce sont les péchés
« des hommes qui empêchent que Dieu n'arrête le
« cours de leurs malheurs, quoiqu'il ne manque point
« de puissance pour les arrêter. Écoutez ses expres-
« sions (1) :

« Le bras du Seigneur n'est pas raccourci, et peut
« encore sauver; son oreille n'est point appesantie,
« et peut encore entendre : mais vos crimes vous ont
« séparés de votre Dieu; vos péchés vous ont voilé
« sa face, et il ne vous exauce plus.

« Que chacun pense donc à ses péchés, et aux
« plaies de sa conscience, et il cessera de se plaindre
« de Dieu ou de nous, quand il reconnaîtra qu'il
« souffre ce qu'il mérite.

« Mais que dirai-je du principal sujet de notre
« différend? De ce que vous nous maltraitez quoi-
« qu'innocens; de ce que, pour faire injure à Dieu,
« vous opprimez ses serviteurs? C'est peu pour vous
« d'être souillé d'une infinité de vices détestables, de
« renverser la véritable religion par vos fausses su-
« perstitions, de ne point chercher ni craindre Dieu;
« il faut encore que vous persécutiez injustement ceux
« qui le servent et qui lui sont consacrés. Il ne vous

(1) Isaïe, LIX, 1 et 2.

« suffit pas de ne point l'adorer; vous prétendez faire « la guerre à ceux qui l'adorent. Vous approuvez les « honneurs rendus à de vaines idoles faites de la main « des hommes, et même à des monstres : il n'y a que « ceux que l'on rend à Dieu qui vous déplaisent. « Vos temples regorgent de tous côtés de la fumée « de vos sacrifices; Dieu seul n'a point d'autels, ou « ils sont cachés. Vous révérez des crocodiles, des « cinocéphales, des pierres, des serpens; et il n'y a « que Dieu qui ne soit point révéré sur la terre, ou « qu'on ne révère point impunément. Vous privez « de leurs maisons et de leurs biens des hommes « justes et innocens, des amis de Dieu. Vous les « chargez de chaînes, vous les mettez en prison, vous « les exposez aux bêtes, vous les faites périr par le « fer ou par le feu; et, non content de la durée ordi-« naire des supplices, vous leurs faites souffrir de « longs tourmens, et, par une ingénieuse cruauté, « vous en inventez même de nouveaux. La barbarie « peut-elle aller plus loin? Si c'est un crime d'être « chrétien, pourquoi ne faites-vous pas mourir tout « d'un coup celui qui avoue qu'il en est coupable? Et « si ce n'est pas un crime, pourquoi tourmentez-vous « un innocent? Si, craignant d'être puni, je cachais « ma religion, si je voulais faire croire que j'ai tou-« jours adoré vos dieux, c'est alors que vous devriez « me tourmenter, afin de m'obliger à confesser mon « crime, comme vous faites à l'égard de tous les au-« tres criminels que vous mettez à la question pour « tirer la vérité de leur bouche. Mais, puisque je

« confesse que je suis chrétien, et je le déclare hau-« tement, pourquoi donner la torture à un homme « qui avoue ce qu'on lui demande, et qui ne se cache « pas pour mal parler de vos dieux, mais qui s'en « moque devant tout le monde, et à la face des juges « et des magistrats? Car tout cela doit encore aug-« menter mon crime et votre haine, de voir que je « m'avoue chrétien en présence de tout le peuple, et « que je vous méprise publiquement, vous et vos « dieux. Pourquoi attaquez-vous la chair qui est « faible? Combattez contre l'esprit, renversez notre « foi, surmontez notre résistance par la raison, si « vous le pouvez. »

Troisième suite du Traité contre Démétrien. Impuissance des dieux qu'il adore.

253.

CI. « Si vos dieux sont véritablement tels, et qu'ils « aient quelque pouvoir, qu'ils se vengent eux-mêmes, « qu'ils se défendent eux-mêmes. Autrement, quel « bien peuvent-ils faire à ceux qui les servent, puis-« qu'ils ne sauraient se venger de ceux qui ne les ser-« vent pas? Vous êtes même plus puissant qu'eux, « puisque vous les vengez, ce qu'ils ne peuvent faire. Et

« si cela est, ce n'est pas vous qui devez les honorer ; « ce sont eux qui doivent vous honorer et vous « craindre. Vous les vengez de même que vous les « gardez et les enfermez de peur qu'ils ne se perdent. « Ayez honte d'adorer ceux que vous défendez. Ayez « honte d'invoquer la protection de ceux qui ont be- « soin de la vôtre. Oh! si vous vouliez les voir et les « entendre lorsque nous les conjurons par nos exor- « cismes; lorsque nous les chassons des corps des « possédés; lorsque, tourmentés par la puissance de « Dieu et par des fouets invisibles, ils confessent en « pleurant et en gémissant le jugement à venir! Ve- « nez, et soyez vous-même témoin de ce que nous « disons; et puisque vous dites que ce sont là vos « dieux, croyez au moins à vos dieux. Ou, si vous « n'en vouliez croire que vous-même, celui qui main- « tenant vous obsède et vous aveugle parlera au- « dedans de vous, et vous l'entendrez. Vous verrez « trembler devant nous comme de misérables esclaves « ceux que vous regardez comme vos maîtres. Au « moins pourrez-vous reconnaître votre erreur quand « vous verrez et entendrez vos dieux déclarer eux- « mêmes ce qu'ils sont, sans que votre présence puisse « les empêcher de découvrir leurs fourberies et leurs « prestiges (1). Quelle est donc cette lâcheté, ou

(1) On voit qu'il est question ici des exorcismes. L'Église chrétienne donne le nom d'*exorcistes* à l'un des quatre ordres mineurs, dont l'office était de conjurer les possédés et les énergumènes. Voyez l'article Exorcistes dans le Dictionnaire de la Bible, par dom Calmet. Voyez aussi l'article Exorcisme dans l'Encyclopédie.

« plutot cette folie, de ne pas vouloir sortir des té-
« nèbres pour venir à la lumière; d'aimer mieux
« rester engagé dans la mort éternelle que de vivre
« dans l'espérance d'une immortalité bienheureuse;
« de ne pas craindre un Dieu qui menace et qui
« dit (1);

« Celui qui sacrifie à des dieux autres que le Sei-
« gneur sera exterminé.

« Et encore (2) :

« Sa terre n'est plus qu'un temple d'idoles, de si-
« mulacres : il adore l'ouvrage de ses propres mains.
« L'homme courbe son front; il s'humilie. Qu'il soit
« puni, ô Seigneur!

« Pourquoi vous prosternez-vous devant de fausses
« divinités? Pourquoi vous humiliez-vous devant de
« vaines statues qui ne sont que de la terre? Dieu
« vous a créé droit, et, au lieu que les autres ani-
« maux sont courbés vers la terre, vous avez le vi-
« sage élevé vers le ciel. C'est là que vous devez
« porter vos regards. C'est là qu'il vous faut cher-
« cher le vrai Dieu. Si vous voulez vous garantir de
« l'enfer, contemplez les choses hautes et célestes.
« Pourquoi vous précipitez-vous dans la mort avec le
« serpent que vous adorez? Pourquoi vous laissez-
« vous envelopper dans une même ruine avec le
« diable? Conservez les avantages de votre nais-
« sance, demeurez tel que Dieu vous a fait; et puis-
« que la stature de votre corps est droite et élevée,

(1) Exode, XXII, 20.

(2) Isaïe, II, 8 et 9.

« élevez aussi votre esprit. Afin de pouvoir connaître « Dieu, connaissez-vous auparavant vous-même. « Laissez les idoles que l'erreur humaine a inven- « tées. Convertissez-vous à Dieu qui secourt tous « ceux dont les prières implorent son assistance. « Croyez en Jésus-Christ que le Père a envoyé au « monde pour nous donner la vie et nous racheter. « Cessez de persécuter ses serviteurs qui sont sous sa « protection. Car c'est pour cela que nous ne résis- « tons point quand nous sommes pris, et que, mal- « gré notre grand nombre, nous ne nous défendons « point contre vos violences. La certitude où nous « sommes que Dieu nous vengera nous rend patiens. « C'est ce qui fait que des innocens cèdent à des cri- « minels, et se soumettent à tout ce qu'ils leur font « souffrir, parce que nous savons sans aucun doute « que nos souffrances ne resteront pas impunies, et « que, plus elles sont grandes et injustes, plus la « vengeance en sera juste et terrible. Cela est si vrai « que jamais les chrétiens ne sont persécutés sans que « le ciel ne donne aussitôt des signes de son cour- « roux. Car, pour ne rien dire de ce qui s'est passé « du tems de nos pères, et des punitions arrivées « coup sur coup en faveur des serviteurs de Dieu, sa « protection ne vient-elle pas de paraître visiblement « dans la chute des rois, et dans la défaite d'armées « si nombreuses et si puissantes (1)? Et que nul ne

(1) Celle des deux Décius; celle de Gallus et Volusien, et celle d'Émilien.

« s'imagine que ces événemens soient les effets du hasard et de la fortune! Car il y a long-tems que « l'Écriture a dit (1) :

« La vengeance m'appartient, et je leur ferai justice au tems marqué, dit le Seigneur.

« Et ailleurs (2) :

« Ne dis point : je me vengerai; attends le Seigneur, et il viendra à ton secours.

« Ce qui fait voir clairement que nous ne sommes « pas la cause de tous ces fléaux de la colère de Dieu, « sinon en tant qu'il les envoie pour nous venger.

« Et il ne sert de rien de dire qu'ils tombent aussi « sur nous. Car ceux-là ressentent les calamités du « monde, qui mettent toute leur joie et leur gloire « dans le monde; ceux-là s'affligent des maux répandus sur la terre, qui ne peuvent espérer d'avoir « part aux biens du ciel, et dont les plaisirs sont « bornés à cette vie courte et misérable. Mais, pour « ceux qui sont assurés des biens à venir, ils ne se « mettent pas en peine des maux présens. Nous ne « sommes abattus par aucune adversité, ni par les « malheurs publics, ni par les disgraces particulières; « et vivant plutôt par l'esprit que par la chair, nous « surmontons les faiblesses du corps par la vigueur « de l'ame. Car nous savons que les mêmes choses « qui vous font de la peine et qui vous tourmentent, « ne sont que pour nous éprouver et nous fortifier.

(1) Deutéronome, XXXII, 35.

(2) Proverbes, XX, 22.

« Comment pouvez-vous croire que les accidens con-« traires nous touchent comme vous, puisque vous « nous les voyez supporter tout autrement que vous? « On n'entend parmi vous que plaintes et murmures, « et vous êtes chagrins et impatiens; au lieu que « nous conservons une ame forte et religieuse, une « patience toujours humble, toujours reconnaissante « envers Dieu. »

Quatrième suite du Traité contre Démétrien. Resignation des chrétiens.

253.

CII. « Nous voyons d'un visage égal la bonne et la « mauvaise fortune, et sans perdre jamais le calme « de l'esprit, nous demeurons inébranlables aux tem-« pêtes du monde; nous attendons paisiblement le « tems de l'accomplissement des promesses divines. « Car tant que nous sommes revêtus d'un corps, il « faut bien que nous soyons sujets à la condition des « corps, et il faudrait sortir du siècle, et quitter les « hommes pour n'avoir rien de commun avec les « hommes. Nous sommes dans une même maison, « bons et méchans; tout ce qui arrive dans cette « maison arrive également à tous ceux qui y demeu-

« rent; jusqu'à ce que, par la fin du monde, il se
« fasse une séparation, que les uns soient condamnés
« à une mort éternelle, et les autres récompensés par
« une éternité bienheureuse. N'imaginez donc pas
« que votre condition soit pareille à la nôtre par
« cette fausse apparence qu'étant encore en ce monde
« et revêtus d'une chair mortelle, nous vous parais-
« sons sujets comme vous aux incommodités qui ac-
« compagnent cet état. Car, comme les maux ne sont
« tels qu'à l'égard de ceux qui s'en affligent, il est
« clair que nous ne participons nullement à vos
« maux, puisque nous ne nous en affligeons point.
« Notre foi et notre espérance nous soutiennent et
« nous relèvent au milieu des ruines du monde, et
« notre vertu reste toujours immobile, constante,
« gaie et assurée dans le sein de son Dieu. C'est ce
« que témoigne le Saint-Esprit quand le prophète
« dit (1) :

« Le figuier ne fleurira plus; le germe de la vigne
« sera détruit ; l'olivier trompera ses possesseurs; les
« champs seront sans moisson ; les brebis seront en-
« levées du bercail, et les troupeaux ne rempliront
« plus nos étables. Et moi, je me réjouirai dans le
« Seigneur, je tressaillerai de joie dans le Dieu de
« mon salut.

« Il dit qu'un serviteur de Dieu, appuyé sur la foi
« et l'espérance, n'est point ébranlé par tous les mal-

(1) Habacuc, III, 17 et 18.

« heurs qui arrivent au monde. Que la vigne trompe « l'attente du vigneron, que les oliviers soient infer- « tiles, que les blés meurent de sécheresse, qu'est-ce « que cela fait à des chrétiens que toutes sortes de « biens et de délices attendent dans le paradis? Ils se « réjouissent toujours en leur Dieu; et quand ils « jettent les ieux sur les récompenses à venir, il n'y a « point d'adversité qu'ils ne supportent avec courage. « Car, comme après avoir été régénérés par une se- « conde naissance, nous ne vivons plus pour le « monde, mais pour Dieu seul, nous ne recevrons « aussi l'accomplissement de ses promesses que lors- « que nous serons parvenus à lui; ce qui ne nous « empêche pas cependant de le prier sans cesse pour « le repos de l'État et pour les biens de la terre. Nuit « et jour, nous lui demandons pour vous toutes sortes « de prospérités. Que personne donc ne se flatte de « ce que la condition de cette vie rend les maux « temporels communs entre nos ennemis et nous, « pour croire que ce n'est pas vous qui en êtes cause; « puisqu'il y a si long-tems que Dieu même et les « prophètes ont prédit que sa colère tomberait sur « les méchans, et que nous ne manquerions pas, à la « vérité, d'être persécutés, mais que Dieu ferait « bientôt éclater sa vengeance contre nos persécu- « teurs. Ce qu'il fait ici-bas en notre faveur est, à la « vérité, bien peu de chose, et n'est destiné qu'à don- « ner cependant à nos ennemis quelque marque de « sa colère. Mais il y a le jour du jugement qui

« les attend, et dont l'Écriture parle ainsi (1) :

« Poussez des hurlemens ; le jour du Seigneur ap-« proche : il viendra comme la désolation envoyée « par le Seigneur..... et voilà que le jour du Seigneur « arrivera : jour cruel, et plein d'indignation, de co-« lère et de fureur, qui fera de la terre un désert ; « jour qui exterminera les impies !

« Et encore (2) :

« Voilà qu'un jour viendra, enflammé comme la « fournaise, et tous les superbes et tous ceux qui « commettent l'iniquité, seront comme la paille ; et ce « jour, qui vient, les embrasera, dit le Seigneur des « armées ; ce jour qui ne laissera ni germe, ni racine !

« Dieu prédit que les étrangers seront brûlés, c'est-« à-dire ceux qui ne sont pas de la race divine, et « qui n'ont pas été régénérés spirituellement, ni faits « enfans de Dieu. Car, en un autre endroit, il déclare « qu'il n'y aura de sauvés que ceux qui auront reçu « une seconde naissance, et qui ont été marqués du « signe de Jésus-Christ, lorsqu'envoyant ses anges « pour détruire le monde et exterminer le genre hu-« main, il leur dit, plein de colère (3) :

« Suivez-le et passez au travers de la ville, et « frappez ; que votre œil n'épargne personne, et n'ayez « pas de pitié. Frappez le vieillard, le jeune homme, « la jeune fille, l'enfant et les femmes ; frappez jus-

(1) Isaïe, XIII, 6 et 9.

(2) Malachie, IV, 1.

(3) Ézéchiel, IX, 5 et 6.

« qu'à la mort : mais ne tuez aucun de ceux sur le
« front desquels vous verrez le *thau*.

« Or, quel est ce signe *thau*, et en quelle partie
« du corps est-il imprimé? c'est ce que Dieu a montré
« auparavant quand il a dit (1) :

« Passe à travers la ville, au milieu de Jérusalem,
« et marque un *thau* (2) sur le front des hommes
« qui pleurent et qui gémissent sur toutes les abomi-
« nations qui se font au milieu d'elle.

« Le même Dieu témoigne encore que ce signe ap-
« partient à la passion et au sang de Jésus-Christ, et
« et que quiconque s'en trouvera marqué, sera sauvé,
« lorsqu'il dit (3) :

« Le sang sera le signe des maisons où vous serez;
« car je verrai le sang, et je passerai, et vous ne se-
« rez pas frappés de mort, quand je frapperai la terre
« d'Égipte.

« Ce qui a précédé en figure dans l'agneau pascal,
« s'est accompli depuis, selon la vérité, en Jésus-
« Christ. Et comme alors le peuple juif ne put être
« garanti de la plaie dont l'Égipte fut frappée, que
« par le sang et le signe de l'agneau; ainsi, quand le
« monde sera désolé au jour du jugement, il n'y aura
« que ceux qui seront trouvés marqués du sang et du
« signe de Jésus-Christ, qui seront sauvés. »

(1) Id., verset 4.

(2) Le *thau*, la dernière lettre de l'alfabet hébreu, avait, dit-on, anciennement la figure d'une croix. Il en est regardé ici comme le simbole.

(3) Exode, XII, 13.

Cinquième et dernière suite du Traité contre Démétrien. Conclusion. Nécessité de se convertir à la religion chrétienne.

253.

CIII. « Pensez donc à vous sauver tandis qu'il en « est encore tems; et puisque la fin du monde ap- « proche, craignez Dieu, et convertissez-vous à lui. « Ne vous targuez point de cette insolente et vaine « domination que vous usurpez en ce monde sur des « gens de bien, sur des hommes doux et paisibles! « L'ivraie et les mauvaises herbes dominent aussi « dans les champs au milieu des blés les plus fertiles. « Ne dites plus que les malheurs qui arrivent au « monde viennent de ce que nous n'adorons pas vos « dieux; ce sont des effets de la juste colère de Dieu « qui veut se faire reconnaître par ses vengeances, « parce qu'on ne le connaît point par ses bienfaits. « Cherchez-le enfin, quoique tard, puisqu'il y a long- « tems qu'il vous y exhorte par son prophète, qui « dit (1) :

« Cherchez Dieu, et vous vivrez.

(1) Amos, V, 4. Rosenmüller dit qu'Amos prophétisa l'an 788 avant notre ère.

« Et que Jésus-Christ, venant au monde, a dit (1): « La vie éternelle est de vous connaître, vous, le « seul Dieu véritable, et Jésus-Christ, que vous « avez envoyé.

« Croyez en celui qui ne trompe point. Croyez en « celui qui a prédit que toutes ces choses arriveraient. « Croyez en celui qui donnera la vie éternelle pour « récompense à ceux qui croiront, et qui punira les « incrédules par des supplices éternels. Quelle gloire « pour la foi, et quelles peines pour l'incrédulité quand « le jour du jugement viendra! Quelle joie pour les « uns, et quelle tristesse pour les autres! Car il n'y « aura plus de retour. Un feu brûlant et dévorant « tourmentera pour jamais ceux qui y seront con- « damnés, sans qu'ils puissent espérer ni trève, ni fin « de leurs tourmens. Les ames seront conservées avec « leurs corps, pour souffrir des douleurs infinies. « Nous contemplerons éternellement dans leurs sup- « plices ceux qui nous ont contemplés ici quelque « tems dans les tortures, et pour ce court plaisir que « la cruauté de nos persécuteurs a pris à repaître « ses ieux de spectacles inhumains, ils seront expo- « sés eux-mêmes comme un spectacle de peines et de « misères. C'est ce que témoigne l'Écriture lorsqu'elle « dit (2) :

« Le ver qui ronge les violateurs de ma loi ne « mourra point, le feu de leurs cadavres ne mourra

(1) Évangile de saint Jean, XVII, 3.

(2) Isaïe, LXVI, 24.

« point, et ils seront à jamais un objet d'horreur pour « toute chair.

« Et encore (1) :

« Alors les justes se soulèveront avec une grande « fermeté contre ceux qui les ont tourmentés, et qui « ont méprisé leurs travaux. A cette vue, les impies « seront troublés; et dans un grand effroi, ils s'étonne- « ront de ce salut inespéré et soudain, disant en eux- « mêmes, se repentant et gémissant dans l'angoisse « de leur esprit : Les voilà ceux que nous avions en « mépris, et qui étaient l'objet de nos outrages! Nous, « insensés, regardions leur vie comme une folie, leur fin « comme un opprobre : et les voilà comptés parmi les « fils de Dieu, et leur partage est entre les saints! Nous « avons donc erré hors de la voie de la vérité, et la « lumière de la justice n'a pas lui pour nous, et le « soleil de l'intelligence ne s'est pas levé sur nous! « Nous nous sommes lassés dans la voie d'iniquité et « de perdition, et nous avons marché en des voies « difficiles, et nous avons ignoré la voie du Seigneur. « Que nous a servi notre orgueil? Que nous a valu « l'ostentation de nos richesses? Toutes ces choses « ont passé comme l'ombre.

« Mais alors leur repentir sera inutile, leurs plaintes « vaines, et leurs prières sans effet; et ceux qui n'ont « pas voulu croire pour obtenir la vie éternelle, croi- « ront enfin, mais trop tard, quand ils se verront « condamnés à des supplices éternels. Songez donc à

(1) Livre de la Sagesse, V, 1-9.

« votre sûreté et à votre salut, tandis que vous pou-
« vez encore le faire. Nous vous offrons pour cela nos
« services et nos conseils; et puisqu'il ne nous est
« pas permis de haïr personne, et que nous en sommes
« d'autant plus agréables à Dieu, que nous ne nous
« ressentons point des injures qu'on nous fait, nous
« vous exhortons, pendant que vous êtes encore en
« ce monde, de satisfaire à Dieu, et de sortir de cette
« profonde nuit de vos superstitions pour entrer dans
« l'éclatante et pure lumière de la religion véritable.
« Nous ne vous envions pas vos avantages, et nous
« ne vous cachons point les bienfaits de Dieu. Nous
« payons votre haine d'amitié et de bienveillance, et,
« pour les tourmens que vous nous faites souffrir,
« nous vous montrons le chemin du salut. Croyez et
« vivez; et au lieu de nous persécuter dans le tems,
« réjouissez-vous avec nous dans l'éternité. Après
« cette vie, la pénitence n'est plus admise, et la sa-
« tisfaction est inutile. C'est ici que le paradis se perd
« et s'acquiert; c'est ici que l'on mérite le salut par
« la foi et par le culte du vrai Dieu. Que l'âge ni les
« péchés n'empêchent personne de se convertir! Tant
« qu'on est en ce monde, il est toujours tems de faire
« pénitence. La porte de la miséricorde divine est
« toujours ouverte, et donne une entrée libre et fa-
« cile à tous ceux qui cherchent la vérité. Quand
« vous seriez sur le point de mourir, si vous priez
« pour vos péchés, si vous implorez la bonté du Dieu
« unique et véritable en le confessant et en croyant
« en lui, vous obtiendrez de lui le pardon de vos

« crimes, et vous passerez de la mort à l'immorta-
« lité. C'est à Jésus-Christ que nous sommes rede-
« vables de cette grace ; c'est lui qui nous l'a obtenue
« en domtant la mort par le trophée de la croix, en
« rachetant celui qui croit par le prix de son sang,
« en réconciliant l'homme avec Dieu, son père, et lui
« communiquant la vie par la renaissance céleste.
« Suivons-le tous, s'il est possible, et recevons son
« sacrement (1) et son signe. C'est lui qui nous ouvre
« le chemin de la vie; c'est lui qui nous fait rentrer
« dans le paradis; c'est lui qui nous conduit au
« royaume des cieux. Nous vivrons éternellement
« avec lui, si nous sommes faits enfans de Dieu par
« son intervention. Nous nous réjouirons éternelle-
« ment avec lui si nous sommes rachetés par son
« sang. Si nous sommes chrétiens, nous aurons part
« à la gloire de Jésus-Christ, nous serons bien heu-
« reux par la possession de Dieu même; et comblés
« d'une joie infinie, nous lui rendrons des graces et
« des reconnaissances immortelles. Car, comment ne
« serions-nous pas pleins de joie et de reconnaissance,
« nous qui, étant auparavant sujets à la mort, nous
« trouverons assurés de l'immortalité! »

(1) Le batême.

Lettre de saint Ciprien aux évêques de Numidie. Du rachat des fidèles d'entre les mains des barbares.

253.

CIV. Le Traité qu'on vient de lire fait voir que saint Ciprien, après les élections des papes saint Lucius (*art.* XCI) et saint Étienne (*art.* XCVI) qui avaient entièrement renversé les prétentions du schismatique Novatien, avait consolidé son autorité en Afrique où il n'était plus question des deux évêques qui avaient partagé un instant avec lui le siége de Carthage. C'est ce que prouvera mieux encore la lettre suivante, dans laquelle il parle et agit comme patriarche d'Afrique.

Ciprien à Januarius, Maximus, Proculus, Victor, Modianus, Némésianus, Nampulus et Honoratus, ses frères (1). 253.

« Nous avons lu, mes très chers frères, avec beau-« coup de douleur et en pleurant, la lettre que vous

(1) Cette lettre est numérotée 60 dans les éditions de Pamélius et de Baluze; 59 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert; 62 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

« avez pris la peine de nous écrire sur la captivité de « nos frères et de nos sœurs. Car qui ne serait touché « de ces sortes d'accidens, et qui ne considérerait le « malheur de son frère comme son propre malheur, « puisque l'apôtre saint Paul dit (1) ;

« Dès qu'un membre souffre, tous les autres souf-« frent avec lui ; et si un membre reçoit de l'honneur, « tous les autres se réjouissent avec lui.

« Et en un autre endroit (2) :

« Qui est faible, sans que je m'affaiblisse avec lui?

« C'est ce qui fait que nous regardons la captivité « de nos frères comme la nôtre propre, et que le pé-« ril où ils sont nous cause autant de peine, que si « nous étions nous-mêmes à leur place. Car la charité « qui nous unit ensemble, ne fait qu'un corps de nous « tous, et ce n'est pas tant l'amitié que la religion qui « doit nous encourager et nous animer pour leur dé-« livrance. Et véritablement, puisque le même apôtre « dit encore (3)?

« Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de « Dieu, et que l'esprit de Dieu habite en vous?

« Quand la charité ne nous obligerait pas à secou-« rir nos frères, nous devrions toujours considérer « que ce sont les temples de Dieu qui ont été pris, et « qu'il ne faut pas que notre négligence et notre in-« différence soient cause que les temples de Dieu « soient long-tems captifs : mais que nous devons

(1) Première épître aux Corinthiens, XII, 26.

(2) Seconde épître aux Corinthiens, XI, 29.

(3) Première épître aux Corinthiens, III, 16.

« travailler et faire tous nos efforts pour attirer sur « nous par un promt secours la grace de Notre Seigneur « et de notre juge. L'apôtre saint Paul dit encore (1) :

« Vous tous qui avez été batisés en Jésus-Christ, « vous vous êtes revêtus de Jésus-Christ.

« C'est donc Jésus-Christ que nous devons contem- « pler dans nos frères captifs, c'est lui qu'il faut dé- « livrer de captivité, lui qui nous a délivrés de la « mort. Il faut que nous tirions d'entre les mains « des barbares celui qui nous a tirés de la gueule du « diable, et qui maintenant habite et demeure en « nous. Il faut que nous rachetions au prix de notre « argent celui qui nous a rachetés au prix de son « sang. Car il n'a peut-être permis cet événement que « pour éprouver notre fidélité, pour voir si chacun « fera pour autrui ce qu'il voudrait qu'on fît pour lui « s'il était entre les mains des barbares. En effet, qui « est-ce qui a un peu d'humanité et de bienveillance « naturelle, s'il est père, qui ne croira que ce sont « ses enfans mêmes qui sont captifs? s'il est mari, qui « ne pense avec douleur et avec crainte, que c'est sa « femme qui est prisonnière? et généralement com- « bien tous tant que nous sommes, devons-nous être « affligés du danger que courent les vierges qui ont « été prises? Car ce n'est pas tant la perte de la li- « berté que de leur honneur qui doit nous mettre en « peine, et nous n'avons pas tant sujet de craindre « pour elles les chaînes des barbares, que leur impu-

(1) Épître aux Galates, III, 27.

« dicité, et que des membres consacrés à Jésus-Christ,
« voués à une perpétuelle continence, ne soient
« déshonorés par ces brutaux. Nos frères donc, qui
« sont ici, ayant égard à tous ces motifs, et en étant
« extrêmement touchés, ont contribué promtement
« et libéralement d'une somme d'argent pour ce su-
« jet. Et quoique la grandeur de leur foi les dispose
« assez à tout ce qui peut élever la gloire de Dieu,
« ils y ont encore été animés davantage en cette ren-
« contre par la considération d'une si grande misère.
« Car, si Notre Seigneur dit dans son Évangile (1) :

« J'étais malade, et vous m'avez visité;

« Combien dira-t-il plutôt :

« J'ai été prisonnier, et vous m'avez racheté;

« Et combien plus nous récompensera-t-il de cette
« bonne œuvre? Et s'il dit encore (2) :

« J'étais en prison, et vous êtes venus à moi.

« Combien aura-t-il plus de sujet de nous dire :

« J'ai été prisonnier, captif, enchaîné et lié parmi
« les barbares, et vous m'avez délivré de cette prison
« et de cette captivité.

« Nous vous remercions donc beaucoup de ce que
« vous avez bien voulu partager avec nous une œuvre
« si sainte, si nécessaire, et nous donner un champ
« fertile pour y jeter une semence afin d'en recueillir
« un jour une ample moisson. Nous vous envoyons
« cent mille sesterces (3), que l'on a ramassés ici de

(1) Évangile de saint Matthieu, XXV, 36.

(2) Id., ibid. Là même.

(3) Suivant les tables données par M. Letronne, cent mille ses-

« ce que notre clergé et notre peuple ont donné, et « que vous aurez soin de distribuer selon que vous « le jugerez à propos. Nous souhaitons qu'il n'arrive « plus rien de pareil à l'avenir, et que Notre Sei- « gneur, par sa puissance, préserve nos frères de sem- « blables accidens. Mais néanmoins si, pour éprouver « notre foi, Dieu permettait que cela arrivât en- « core, ne manquez pas de nous le faire savoir aussi- « tôt; je vous assure que tous nos frères, qui sont ici, « seront toujours disposés à vous assister libéralement, « et le feront même avec joie. Or, afin que vous vous « souveniez dans vos prières, et dans vos sacrifices, « de ceux qui ont contribué à cette œuvre charitable, « et qu'ils continuent toujours de bien faire, je vous « envoie les noms de chacun. J'y ai joint aussi les « noms des évêques nos collègues qui se sont trouvés « ici, et qui ont donné selon leur pouvoir pour eux « et pour leur peuple, et j'ai spécifié ce qu'ils ont « donné. Souvenez-vous donc d'eux tous dans vos « prières.

« Nous souhaitons, mes très chers frères, que vous « vous portiez toujours bien. »

Rien de plus noble et de plus généreux que cette lettre de saint Ciprien qui fait honneur à son cœur et à son esprit. Il est fâcheux que nous n'ayons pas les noms des évêques qui se sont associés à cette œuvre de bienfesance. Peut - être quelque évêque

terces pour les tems compris depuis Galba jusqu'à Domitien, et conséquemment sous Valérien, valaient 17,790 francs.

des Gaules s'y trouvait, et saint Ciprien crut devoir l'aider à remplir sa mission. On ne livra pas avec moins d'intérêt l'ouvrage suivant, destiné à produire cet effet.

Sixième (1) *Traité de saint Ciprien. De la vanité des idoles.*

253.

Que les idoles ne sont point des dieux : que Dieu est un ; et que le salut est donné par Jésus-Christ à ceux qui croient.

CV. « Que les dieux adorés par le peuple ne soient « pas dieux, cela paraîtra clairement si l'on considère « d'où cette superstition a pris son origine. Car on « verra qu'elle ne vient que de ce qu'autrefois il y a eu « des rois dont la mémoire a été honorée après leur « mort par leurs sujets. Ensuite on leur érigea des « temples et des statues pour en transmettre le sou- « venir à la postérité. Puis on leur offrit des sacrifices,

(1) C'est dans l'édition de Pamélius que ce Traité est le sixième. Les précédens sont : 1. Comment les vierges doivent se conduire 2. De ceux qui sont tombés pendant la persécution (*art.* XXX). 3. De l'unité de l'Église catholique (*art.* XLIII). 4. De l'Oraison dominicale (*art.* LXVI). 5. Contre Démétrien (*art.* XCVIII).

« et l'on institua des fêtes en leur honneur; si bien « que ce que les premiers avaient inventé pour se « consoler, les autres le firent passer pour un objet « de religion. Ainsi Mélicerte et Leucothée s'étant « précipités dans la mer, devinrent les dieux de cet « élément (1). Castor et Pollux, afin de vivre, meu- « rent tour à tour. Esculape, pour devenir dieu, est « frappé d'un coup de foudre. Hercule est brûlé sur « le mont Œta pour consumer dans le feu tout ce « qu'il a de terrestre. Apollon est bouvier d'Admète. « Neptune se loue à Laomédon pour bâtir les murs « de Troie, et il est assez malheureux pour ne pas « être payé de ses journées. On voit encore en Crète « une caverne où Jupiter se retirait, et l'on y montre « son sépulcre. Saturne s'enfuit pour ne pas tomber « entre ses mains, et se retira en Italie qui reçut de là « le nom de Latium, comme qui dirait en latin, *late-* « *bra*, une cachette, parce qu'il s'y était caché. Il y « porta le premier l'invention des lettres et de la mon « naie (2) d'où vient qu'on appelle encore aujour-

(1) Diodore de Sicile, livre V, chap. 56, dit que Poseidôn ou Neptune aima Halia, sœur des Telchines, dans l'île de Rhodes, qui eut de lui plusieurs enfans. Elle se jeta ensuite dans la mer, ce qui lui fit rendre des honneurs divins sous le nom de Leucothée. Apollodore, livre I, chap. 9, parle d'une autre Leucothée. Il dit qu'Ino, fille de Cadmus et d'Harmonie, épousa Athamas, roi de la Béotie, et eut de lui un fils appelé Mélicerte, avec lequel elle se jeta dans la mer. Les navigateurs, dit ce même Apollodore, livre III, ch. 4, lui donnent le nom de Leucothée, et à son fils celui de Palæmon. Ils les invoquent dans les tempêtes.

(2) C'est ce qu'avait déjà dit Tertullien, chapitre 10 de son Apologie. Pline, livre XVIII, chap. 3, dit qu'à Rome le roi Servius fit

« d'hui le trésor public, trésor de Saturne; et il s'a-
« donna à l'agriculture, ce qui fait qu'on le représente
« sous la figure d'un vieillard qui tient une faulx à la
« main. Pendant qu'il fut en Italie, il se retira chez
« Janus qui a donné son nom au Janicule et au mois
« de janvier. On le peint avec deux visages parce qu'il
« semble regarder en même tems l'année qui com-
« mence et celle qui finit. Pour les Maures, ils ado-
« rent leurs rois sans contredit, et ne s'en cachent
« point. C'est ce qui cause la diversité des religions,
« parce que chaque nation adore ceux que leurs pères
« ont adorés. Alexandre-le-Grand, dans un discours
« assez long, qu'il adresse à sa mère, lui raconte
« qu'il a fait découvrir par force à un prêtre ce mis-
« tère des Dieux (1). Et véritablement, s'il est né
« des Dieux, pourquoi n'en naît-il pas encore aujour-
« d'hui? c'est peut-être que Jupiter est trop âgé, ou
« que Junon n'est plus capable d'avoir des enfans.
« Comment croyez-vous que ces dieux-là puissent
« quelque chose pour les Romains, n'ayant rien pu
« contr'eux pour la défense de leurs peuples? Car,
« pour les dieux des Romains; nous savons quels ils

le premier représenter, sur des pièces d'airain, l'image d'une brebis ou d'un bœuf. Il ne fit en cela que suivre l'exemple des Grecs et surtout des Athéniens, chez lesquels Thésée, suivant Plutarque, avait frappé de la monnaie avec la marque d'un bœuf. Voyez la Vie de Thésée, par Plutarque. J'ai parlé fort au long de la monnaie des Grecs dans ma traduction d'Hipparque. Paris, 1819, p. 85.

(1) Sur la folie qu'Alexandre avait de se croire un Dieu, voyez l'Examen critique des historiens d'Alexandre, par M. de Sainte-Croix. Paris, 1804, p. 366.

« étaient d'abord : Romulus: qui fut fait Dieu sur un « faux serment de Proculus (1); Picus, Tibérinus, « Pilumnus, Consus, ce dieu de la fourberie, que « Romulus voulut être adoré comme le dieu des « conseils, après que, par une perfidie honteuse, « il eut enlevé les Sabines. Tatius trouva dans un « cloaque une idole qu'il adora sous le nom de la « déesse Cloacine. Hostilius bâtit un temple à la « Crainte et à la Pâleur. Un autre consacra la « Fièvre (2), et fit des divinités d'Acca et de Flora, « ces deux fameuses courtisanes. Et pour montrer « que les Romains inventent des noms qu'ils déifient, « c'est qu'il y a parmi eux le dieu *Viduus* qui sépare « le corps de l'ame, et qui le rend comme *veuf* (si- « gnification du mot latin *viduus*). Mais, comme un « dieu malencontreux, ils le mettent hors de la ville, « et par là le condamnent plutôt qu'ils ne l'adorent.

(1) C'est Plutarque, dans la Vie de Romulus, qui rapporte qu'après que ce prince eut été assassiné par les sénateurs, l'un d'eux, appelé Julius Proculus, apaisa le peuple en jurant par ce qu'il y avait de plus sacré que Romulus lui était apparu plus grand et plus beau qu'il ne l'avait jamais vu, et couvert d'armes plus brillantes que le feu. Sur cette assertion, Romulus fut invoqué et adoré sous le nom de Quirinus.

(2) Une inscription, rapportée par Gruter, donne à la fièvre les noms de divine, de sainte et de grande. La voici :

FEBRI DIVÆ, FEBRI SANCTÆ, FEBRI MAGNÆ, CAMILLA AMATA, PRO FILIO MALÈ AFFECTO.

« Camilla Amata offre ses vœux pour son fils malade, à la divine « Fièvre, à la sainte Fièvre, à la grande Fièvre. »

Voyez le Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, par Sabbathier. Paris, 1774, XVII, 279, art. Fièvre.

« Ils ont aussi *Scansus* (1), Forculus (2), Limenti-
« nus (3), Cardea (4) et Orbana (5). Voilà les dieux
« de Rome.

« Pour les étrangers qu'ils adorent, c'est le Mars « de Thrace, le Jupiter de Crète, la Junon d'Argos « ou de Samos ou de Carthage, la Diane taurique, « la mère des dieux, avec les dieux d'Égipte qui sont « plutôt des monstres que des divinités, et qui n'eus- « sent pas manqué d'employer leur puissance, s'ils « en avaient quelqu'une, pour conserver les peuples « qui les adoraient depuis tant de siècles. Les Ro- « mains adorent encore les Pénates vaincus qu'Énée « fugitif apporta en Italie. Ils rendent un culte à Vé- « nus-la-Chauve, qu'ils déshonorent par là plus que ne « fait Homère en la représentant blessée.

« Pour les empires, c'est plutôt l'effet du hazard « qui les leur a donnés, que la récompense du mé- « rite. Mais de plus, ne savons-nous pas que les As- « siriens, les Mèdes, les Perses, les Grecs et les « Égiptiens, ont possédé l'empire du monde avant « les Romains? Et, si l'on remonte même à leur ori- « gine, n'est-elle pas honteuse? C'est une troupe de « voleurs et de scélérats qui s'assemblent, et dont le « nombre s'augmente par l'impunité. Leur roi Romu- « lus monte sur le trône par un parricide. Ensuite ils

(1) De *scandere*, grimper, ou *ab ascensibus*, des montagnes.

(2) *A foribus*, des portes.

(3) *A limine*, du seuil des portes.

(4) *A cardinibus*, des gonds.

(5) *Ab orbitatibus*, des pertes de parens.

« pillent, saccagent, trompent. Pour peupler leur « ville, ils ravissent des filles, violent les droits de « l'hospitalité, et font la guerre à leurs beaux-pères. « C'est ainsi qu'ils se servent d'un lien de paix (1) « pour rompre la paix.

« La première dignité, parmi eux, c'est le consulat. « La naissance en est à peu près semblable à celle de « leur empire; car Brutus l'acheta par le meurtre de « ses enfans, si bien que l'on peut dire que cette di- « gnité n'a tiré sa grandeur que de celle de son crime. « Ce n'est donc pas la religion, ce ne sont pas les « auspices ni les augures qui ont porté l'empire ro- « main où il est, mais la révolution des choses du « monde. Car Régulus a observé les augures, et n'en « a pas moins été fait prisonnier (2). Mancinus leur « a obéi, et n'en a pas moins été contraint de se « rendre et de subir des conditions infâmes (3). Les « poussins de Paulus mangeaient fort bien à la ba- « taille de Cannes, et cependant il y fut tué (4). César « méprisa les augures et les auspices qui lui défen- « daient de passer en Afrique avant l'hiver, et ne « laissa pas de faire une heureuse navigation et de « vaincre. On dirait même que cette audace hâta sa « victoire. »

(1) Du mariage.

(2) Par les Carthaginois, l'an 250 avant notre ère.

(3) L'an 138 avant notre ère, le consul Caïus Hostilius Mancinus, enfermé par les Numantins dans des défilés d'où il ne pouvait sortir, n'obtint la paix qu'à des conditions déshonorantes. Son armée passa sous le joug.

(4) Le 5 septembre de l'an 216 avant notre ère.

Première suite du Traité de la vanité des idoles. Prestiges qui abusaient les Anciens.

253.

CVI. « Voici la raison de tous ces prestiges qui « abusent le peuple : il y a des esprits malins et va- « gabonds qui ont leur beauté native par les souil- « lures du monde. Ces malheureux après avoir perdu, « leurs avantages naturels et s'être plongés dans les « vices, tâchent, pour se consoler, d'y précipiter les « autres. Les poëtes connaissent ces mauvais génies, « et Socrates se vantait d'en avoir un qui le gouver- « nait à sa fantaisie. Ce sont eux qui opèrent ce que « les magiciens font d'admirable, et qui donnent de « l'efficacité à leurs enchantemens. Cependant Hos- « tanès (1), le premier d'entr'eux, dit qu'on ne peut « voir la figure du vrai Dieu, et que les anges sont « toujours auprès de son trône. Platon est du même

(1) Pline, livre XXX, chap. 2, affirme que l'inventeur de la magie en Perse était Zoroastre, qui vivait six mille ans avant Platon. Mais il ajoute qu'Osthanès, l'Hostanès de saint Ciprien, un de ceux qui accompagnèrent le roi de Perse, Xerxès, dans la guerre qu'il fit à la Grèce, fut le premier qui traita de cet art. Tatien et Diogènes Laërce en parlent aussi. Il ne faut pas le confondre avec un second Osthanès, aussi magicien, que Pline dit avoir acompagné Alexandre-le-Grand.

« avis : il dit qu'il n'y a qu'un Dieu, et que les « autres esprits sont des anges et des génies. Trismé- « giste (1) de même parle d'un seul Dieu, et avoue « qu'il est incompréhensible. Ces génies donc se ca- « chent dans les statues et les images consacrées. Ils « inspirent leurs prophètes, font mouvoir les en- « trailles des bêtes, gouvernent le vol des oiseaux, « président au sort, rendent des oracles embrouillés « de plusieurs mensonges. En effet, ils se trompent « et sont trompés comme ceux qui ne savent pas bien « la vérité, et qui ne veulent pas la publier contr'eux- « mêmes. Au reste, ils troublent notre vie ; ils tra- « versent notre sommeil et notre repos ; ils se glissent « même dans les corps, forment les maladies, épou- « vantent l'ame, tordent les membres pour nous « contraindre à les adorer, afin qu'après que gorgés « de sang et de victimes, ils auront défait leurs « charmes, on leur attribue la gloire de la guérison. « Ainsi, ils ne guérissent ceux qu'ils tourmentent que « parce qu'ils cessent de les tourmenter. Ils ne s'étu- « dient qu'à détourner les hommes du culte du vrai « Dieu, pour les porter à la superstition : et, comme « ils souffrent, ils ne demandent qu'à avoir des com- « pagnons de leurs souffrances, en les rendant com- « plices de leurs crimes. Néanmoins quand nous les « conjurons par le Dieu vivant, ils sont obligés de « sortir des corps. Vous les voyez, à notre voix, et

(1) J'ai parlé fort au long d'Hermès Trismégiste dans ma Bibliographie alfabétique.

« par l'opération d'une puissance secrète, témoigner « qu'on les gêne et qu'on les brûle, pleurer, gémir, « prier, enfin être forcés d'avouer ce qu'on leur de- « mande en présence même de ceux qui les adorent. « Et s'ils ne sortent pas sur-le-champ, ils se retirent « du moins peu à peu, selon que la foi du patient est « grande, ou la grace du médecin. C'est ce qui fait « qu'ils préviennent les esprits du peuple, afin qu'on « nous haïsse avant de nous connaître, et de peur que « si l'on nous connaissait, on ne nous imitât, ou que « du moins on ne nous condamnât pas.

« Il n'y a donc qu'un Seigneur et qu'un Dieu, parce « qu'étant tout puissant, il ne peut avoir de compagnon « de sa puissance. Cela peut même être prouvé par « l'exemple des empires d'ici-bas. Où a-t-on vu deux « rois sur un même trône vivre long-tems en bonne « intelligence, et sans qu'il y eût bientôt du sang ré- « pandu? C'est ainsi que la discorde se mit entre ces « deux frères de Thèbes (1), et qu'elle dura jusqu'après « leur mort (2). C'est ainsi que Rémus et Romulus, « qui avaient été ensemble dans le sein de leur mère, « ne purent vivre ensemble dans un même royaume. « César et Pompée étaient alliés, et néanmoins ils ne « purent s'accorder pour la puissance.

(1) Étéocles et Polinice, fils d'OEdipe, se disputèrent la couronne du vivant même de leur père qui les maudit. Voyez l'OEdipe à Colonne, tragédie de Sophocles; les deux frères combattirent ensuite seul à seul, et s'entr'égorgèrent. Voyez les Sept chefs au siége de Thèbes, tragédie d'Eschile.

(2) C'est que la flamme de leur bûcher se sépara en deux.

« Il ne faut pas s'étonner que cela arrive parmi « les hommes, puisqu'il semble que ce soit comme « un consentement général de la nature. Les « abeilles n'ont qu'un roi, les troupeaux n'ont « qu'un conducteur. A plus forte raison donc il n'y « qu'un maître de l'univers qui a créé tout ce que « vous voyez par sa parole, qui le gouverne par sa sa- « gesse et l'entretient par sa vertu. On ne le voit pas, « parce qu'il passe la portée de nos sens. On ne peut « le comprendre, parce qu'il est au-dessus de notre en- « tendement, et nous ne le comprenons jamais mieux « que lorsque nous disons qu'il est incompréhensible. « Quel temple peut-on lui bâtir, puisque le monde « entier ne peut le contenir? Nous qui logeons dans « de grands palais, enfermerons-nous tant de majesté « dans un si petit espace? Il faut lui dresser un « temple dans notre esprit, et lui consacrer un autel « dans notre cœur. Ne vous informez point de son « nom; il s'appelle Dieu. On cherche des noms pour « distinguer la multitude des choses; mais Dieu est « seul et n'a pas besoin d'être distingué. Il est donc « un et répandu partout. Le peuple le confesse même « naturellement en plusieurs occasions, lorsque l'ame, « comme par instinct, s'élève vers son principe et son « auteur. Ainsi l'on dit souvent : Mon Dieu! Dieu « voit tout; s'il plaît à Dieu, et autres expressions « semblables. C'est ce qui rend les hommes encore « plus coupables, de ne vouloir pas reconnaître celui « qu'ils ne peuvent ignorer.

« Quant à Jésus-Christ, pour montrer qu'il est, et

« que c'est lui qui est l'auteur de notre salut, voici « comment on y procède. Les Juifs étaient d'abord le « peuple chéri de Dieu; ils observaient soigneuse- « ment leur religion. De là vint que leur État fut flo- « rissant, et leur population nombreuse. Mais de- « puis, enorgueillis de la gloire de leurs ancêtres, « ils méprisèrent les commandemens de Dieu, et per- « dirent la grace qu'ils avaient reçue. Ils portent « eux-mêmes un témoignage vivant et public des of- « fenses qu'ils ont commises contre Dieu, et de leur « religion violée. Car ils sont fugitifs et vagabonds, « bannis de leur pays et de leur État, sans habitation « et sans retraite. C'est ce que Dieu avait prédit au- « paravant : Que sur la fin du monde il rassemblerait « de tous les endroits de la terre des gens qui le ser- « viraient bien plus fidèlement que les Juifs, et qui « feraient un meilleur usage de ses faveurs. »

Seconde et dernière suite du Traité de la vanité des idoles. Vérité de la religion chrétienne.

253.

CVII. « La parole éternelle, le Fils de Dieu, dont « tous les prophètes ont parlé comme du maître du « genre humain, Jésus-Christ, a donc été envoyé au

« monde pour être l'arbitre et le dispensateur des « graces de Dieu. C'est lui qui est sa vertu, sa rai-« son, sa sagesse et sa gloire. Il descend dans le sein « d'une vierge, et se revêt d'un corps par l'opération « du Saint-Esprit. Dieu s'unit à l'homme, et par là « cet homme devient notre Dieu, notre Christ et « notre médiateur, pour nous conduire en lui à son « Père. Jésus-Christ a voulu être homme, afin que « l'homme pût être ce qu'est Jésus-Christ. Les Juifs « savaient bien aussi que Jésus-Christ devait venir; « car leurs prophètes ne fesaient autre chose que le « leur annoncer. Mais, comme ils ont parlé de ses « deux avénemens, l'un où il devait venir comme « homme, et l'autre comme Dieu, ils n'ont pas connu « le premier, parce qu'il était humble, et ne croient « que le second, parce qu'il sera glorieux. Et ce qui « les a empêchés de le connaître, ce sont leurs péchés, « ayant été tellement aveuglés de l'opinion de leur « propre sagesse, qu'ils n'ont pas vu la vie qui était « présente devant leurs ieux. Ainsi, quand Jésus-« Christ, pour accomplir les prédictions des pro-« phètes, chassait les démons des corps par la puis-« sance de sa parole, guérissait les paralitiques, « nettoyait les lépreux, rendait la vue aux aveugles, « redressait les boiteux, ressuscitait les morts, en un « mot, obligeait les vents, la mer et les enfers à lui « obéir, les Juifs, qui ne le prenaient que pour un « homme, à cause de la chair dont il était revêtu, « croyaient que c'était par magie qu'il fesait toutes « ces merveilles. Ainsi les plus considérables d'en-

« tr'eux, c'est-à-dire ceux qu'il confondait par sa doc-
« trine et sa sagesse, transportés de fureur contre lui, le
« prirent et le livrèrent à Pilate, alors gouverneur de la
« Sirie ou plutôt de la Judée, lui demandant avec cla-
« meurs qu'il le crucifiât. Lui-même avait prédit cela,
« aussi bien que tous les prophètes qui l'avaient pré-
« cédé, ayant déclaré qu'il devait souffrir la mort pour
« la vaincre ; et ressusciter ensuite, afin de donner des
« preuves de sa majesté et de sa puissance. L'événe-
« ment accomplit ces prédictions, car il fut crucifié,
« et, prévenant les bourreaux, il rendit volontaire-
« ment l'esprit : trois jours après, il ressuscita. En-
« suite il apparut à ses disciples, tel qu'il était aupa-
« ravant, et se fit connaître à tous ceux qui le virent,
« ayant la même chair visible et palpable; il de-
« meura quarante jours sur la terre pour leur ensei-
« gner les préceptes de vie qu'ils devaient donner
« aux autres. Ensuite il monta au ciel, environné
« d'une nuée, afin de présenter victorieux à son père
« l'homme qu'il a aimé, dont il s'est revêtu, et qu'il
« a délivré de la mort : et maintenant il doit venir du
« ciel pour punir le diable, et pour juger les hommes.
« Il commanda aussi à ses disciples d'aller dans toute
« la terre prêcher sa parole, ramener à la lumière
« ceux qui sont dans les ténèbres, et leur donner
« la connaissance de la vérité. Afin de faire mieux
« éclater leur foi et la confession qu'ils font de son
« nom, il permet qu'ils soient éprouvés par les tor-
« tures, par les croix et par diverses sortes de sup-
« plices. Car leurs souffrances sont comme autant de

« témoins qui déposent pour la divinité de Jésus-« Christ, qui, ayant été donné aux hommes pour leur « communiquer la vie, a voulu que le sacrifice de « la leur fût une prédication encore plus forte et plus « puissante que celle de leur voix. C'est donc lui que « nous suivons, c'est lui qui est notre guide et l'auteur « de la lumière et du salut; c'est lui qui promet le ciel « et la possession de son père à ceux qui croiront en « lui. Imitons-le donc, afin d'être un jour ce qu'il « est. »

Ce Traité n'est qu'un extrait de Minutius Félix et de Tertullien que saint Ciprien fit peut-être pour appuyer le Traité précédent. Il ne semble donc pas mériter les éloges que donnent à saint Ciprien saint Jérôme et saint Augustin, en lui attribuant tout ce qu'il y a de beau dans ce recueil (1).

Tertullien, prêtre de Carthage, avait publié son *Apologétique* vers l'an 194 de notre ère, sous l'empire de Sévère, cinquante-neuf ans avant la composition du Traité de la vanité des idoles Le prêtre de Carthage adressa son Traité aux magistrats romains, soit à ceux mêmes qui siégeaient dans la capitale de l'empire et du monde, soit aux proconsuls et aux autres officiers qui tenaient leur tribunal à Carthage (2).

Les meilleurs critiques ont reconnu qu'il n'était point à Rome lorsqu'il a écrit cet ouvrage, et que c'est aux sé-

(1) Lombert, p. 412.

(2) Bibliothèque choisie des Pères de l'Église, par Guillon. Paris, 1824, II, 271.

nateurs de Carthage qu'il l'adressa ; ce qui nous oblige de placer en Afrique un Capitole, un cirque et des pontifes comme à Rome, et l'on a vu effectivement dans plusieurs passages de saint Ciprien qu'il y avait un Capitole et des pontifes à Carthage. C'est donc à tort que Vassoult (1) l'a nié. Pamélius, l'un des plus savans éditeurs de Tertullien et de saint Ciprien, l'a reconnu avec raison, et a été combattu mal à propos sur ce point par Henri de Valois et Tillemont (2), qui ont été suivis aussi mal à propos par Petit Didier (3) et par l'abbé de Gourcy, traducteur de l'Apologétique (4).

On pourrait de même élever des doutes sur la date que l'on assigne ordinairement à la publication de cet ouvrage. Dupin la fixe à l'an 200 de notre ère (5); de Gourcy la recule deux ans plus tard. Cette discussion serait mal placée ici, et je me contente d'en indiquer le sujet, en observant que tous les fidèles chrétiens se sont accordés à mettre l'ouvrage de Tertullien au premier rang des chefs-d'œuvre que l'antiquité chrétienne nous a transmis. Sa réputation s'étendit bientôt aussi loin que l'Église elle-même, c'est-à-dire, au rapport d'Eusèbe (6), jusqu'aux ex-

(1) Préface de sa traduction française de l'Apologie.

(2) Fleury, dans l'Hist. ecclés., livre V, chap. 5, dit que Tertullien a composé son Apologétique à Carthage.

(3) Remarques sur la Bibliothèque de Dupin, tome I, p. 163.

(4) Voyez sa Préface, p. 18.

(5) Bibliothèque, tome I, page 230.

(6) Histoire ecclésiastique, livre II, chap. 2. Il dit que l'Apologétique de Tertullien a été traduite en grec.

trémités de l'univers, « L'Apologétique » dit l'abbé Fleury (1), « est la plus ample et la plus fameuse de « toutes les apologies des chrétiens. » On sait que saint Ciprien, qui appelait Tertullien son maître, ne passait pas un jour sans le lire (2).

Septième Traité de saint Ciprien. De la Peste (3).

253.

CVIII. « Quoiqu'il y en ait plusieurs parmi vous, « mes très chers frères, qui ont tant de foi et tant de « courage qu'ils ne sont point étonnés de la calamité « présente, mais qui, fermes comme des rochers, « soutiennent vigoureusement les efforts de cette « tempête, et ne la considèrent que comme une « épreuve de leur vertu, toutefois j'en vois quelques-« uns qui, par un manque de foi, ou par amour pour « la vie, ou par la faiblesse de leur sexe, ou, ce qui

(1) Histoire ecclésiast., livre V, n° 4, p. 15, tome II, édit. in-12. Paris, 1725.

(2) Dupin, Biblioth. des auteurs ecclés., tome I, p. 282, d'après saint Jérôme, *de Viris illustribus*, chap. 53, p. 284.

(3) Le latin, dit : *de Mortalitate*. Il est évident que ce Traité est le commentaire du Traité adressé à Démétrien. Il lui est conséquemment postérieur, et non de 252, comme le dit l'édition d'Oxford.

« est encore pis, par l'ignorance de la vérité, pa-
« raissent ébranlés, et ne déploient pas en cette occa-
« sion toute la force de leur esprit : c'est pourquoi
« j'ai cru ne devoir rien oublier pour tâcher de les
« animer par les paroles et par les exemples de
« l'Écriture, afin que ceux qui ont commencé d'ap-
« partenir à Dieu et à Jésus-Christ, se rendent dignes
« d'un si grand honneur. Car un véritable soldat de
« Jésus-Christ doit être armé contre toute sorte
« d'accidens, surtout Notre Seigneur nous en ayant
« avertis auparavant pour nous y préparer. Car il a
« prédit qu'il y aurait partout des guerres, des fa-
« mines, des pestes et des tremblemens de terre; et
« pour empêcher que nous ne fussions surpris et
« abattus par tant de malheurs, il a eu soin de nous
« dire qu'il en arriverait davantage dans les derniers
« tems. Ce qu'il a prédit s'accomplit maintenant, et
« puisque nous voyons l'accomplissement de ses me-
« naces, cela doit nous assurer de celui de ses pro-
« messes. Car il a dit aussi (1) :

« Lorsque vous verrez arriver ces choses, sachez
« que le royaume de Dieu est proche.

« Le royaume de Dieu approche, mes très chers
« frères. Le monde va passer, et voici le tems de la
« joie, du salut, des récompenses et de la possession
« du paradis que nous avons perdu. Les choses du
« ciel succèdent à celles de la terre, les grandes aux
« petites, les éternelles aux périssables. Qui peut

(1) Évangile de saint Luc, XXI, 31.

« donc s'abattre et s'affliger parmi tant de sujets de « joie, si ce n'est celui qui n'a ni foi, ni espérance? « Car il n'y a que celui qui ne veut pas aller à Jésus-« Christ, qui puisse craindre la mort; et il n'y a que « celui qui ne croit pas régner avec Jésus-Christ, « qui ne veuille pas aller à Jésus-Christ. Il est « écrit (1) que

« Le juste vit de foi.

« Si donc vous êtes justes, si vous vivez de la foi, si « vous croyez véritablement en Dieu, pourquoi, devant « être avec Jésus-Christ, étant assurés de ses promesses, « ne vous réjouissez-vous pas de ce qu'il vous appelle à « lui et vous délivre des embûches du diable! Siméon, « cet homme juste et si plein de foi, qui observait si « exactement les commandemens de Dieu, ayant ap-« pris par une révélation qu'il ne mourrait point sans « avoir vu le Christ, et voyant entrer dans le temple « l'enfant Jésus avec sa mère, reconnut que c'était « le Christ, et tout joyeux de ce qu'il allait bientôt « mourir, le prit entre ses bras, et dit en bénissant « Dieu (2) :

« Seigneur, laissez aller maintenant votre ser-« viteur en paix, selon votre parole; car mes ieux « ont vu le Sauveur que vous nous avez envoyé.

« Il fait voir ainsi que les serviteurs de Dieu ne « jouiront d'une tranquillité parfaite que lorsqu'étant « délivrés des tempêtes et des agitations du monde, « ils arriveront au port de l'éternité, et passeront de

(1) Épître aux Romains, I, 17.
(2) Évangile de saint Luc, II, 29 et 30.

« la mort à une immortalité bienheureuse. Mais main-
« tenant qu'y a-t-il autre chose dans ce monde, qu'une
« guerre continuelle avec le diable pour repousser ses
« attaques, et nous garantir de ses embûches ? Il nous
« faut tous les jours combattre l'avarice, l'impudicité,
« la colère, l'ambition ; et nous avons bien de la
« peine à être présens partout pour résister à un en-
« nemi qui nous attaque de tous côtés. Avons-nous
« surmonté l'avarice? La volupté nous tente. A la
« volupté succède l'ambition, ou la colère, ou l'or-
« gueil, ou la bonne chère, ou l'envie, ou la jalou-
« sie, sans parler des violences qu'on nous fait pour
« nous contraindre de renoncer à notre religion. Nous
« sommes tous les jours exposés à tous ces malheurs,
« et nous prendrons ainsi plaisir à demeurer parmi
« des épées nues ! et nous ne souhaiterons pas d'aller
« bientôt à Jésus-Christ ! Il nous dit (1) :

« En vérité, en vérité, je vous le dis : vous pleu-
« rerez et vous gémirez, vous, et le monde sera dans
« la joie : vous serez dans la tristesse, mais votre tris-
« tesse se changera en joie.

« Qui ne désire d'être exemt de tristesse, et ne se
« hâte d'arriver à la joie? Or, le même Sauveur dé-
« clare ensuite que notre tristesse se changera en
« joie, quand il ajoute (2) :

« Je vous verrai de nouveau, et votre cœur se ré-
« réjouira, et nul ne vous ravira votre joie.

(1) Évangile de saint Jean, XVI, 20.
(2) Id., verset 22.

« Puis donc que notre joie consiste à voir Jésus-« Christ, et qu'elle ne saurait être véritable sans cela, « quel aveuglement et quelle folie est-ce d'aimer les « misères et les afflictions de ce monde, au lieu de « nous hâter de posséder une joie qui ne pourra plus « nous être ravie! La cause de cela, mes très chers « frères, c'est qu'on manque de foi, c'est que nul ne « croit véritables les promesses de Dieu qui est la « vérité même, et dont toutes les paroles sont fermes « et invariables pour ceux qui croient. Si un homme « d'honneur vous promettait quelque chose, vous le « croiriez, et vous n'imagineriez pas qu'il voulût « vous tromper! Et maintenant, que Dieu vous parle, « vous êtes si incrédule que d'hésiter sur ce qu'il vous « dit! Il vous promet l'immortalité et l'éternité au « sortir de ce monde, et vous en doutez! C'est « méconnaître Dieu; c'est offenser Jésus-Christ « qui est le maître et le Seigneur de ceux qui « croient; c'est n'avoir pas la foi dans la maison de la « foi (1). Jésus-Christ, l'auteur de notre salut, nous « apprend lui-même combien il est avantageux de « sortir du monde, lorsque ses disciples, s'affligeant « de ce qu'il devait bientôt les quitter, reçurent de « lui cet avis (2);

« Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce « que je vais à mon Père :

« Pour nous montrer que lorsque ceux que nous

(1) L'Église.

(2) Évangile de saint Jean, XIV, 28.

« aimons sortent du monde, nous avons plus de sujet
« de nous réjouir que de nous affliger. C'était la pen-
« sée du bienheureux apôtre, lorsqu'il dit (1) :
« Jésus-Christ est ma vie et la mort m'est un bien ;
« Considérant comme un grand avantage d'être
« dégagé des liens du siècle, de ne plus être sujet
« aux passions de la chair, et d'être échappé aux
« piéges du diable, pour jouir avec Jésus-Christ d'une
« éternelle félicité. »

Première suite du Traité de la Peste.

253.

Il ne faut pas être surpris que la contagion attaque les chrétiens.

CIX. « Quelques-uns s'étonnent de ce que la con-
« tagion attaque indifféremment les gentils et les
« chrétiens ; comme si un chrétien n'avait embrassé
« la foi que pour s'exemter du mal et vivre content
« ici-bas ; comme si, au contraire, il ne devait pas
« souffrir en ce monde pour être heureux en l'autre.
« Ils s'étonnent de ce que cette mortalité nous est

(1) Épître aux Philippiens, I, 21.

« commune avec le reste des hommes. Mais qu'y « a-t-il au monde qui ne nous soit commun avec « tous, tandis que nous sommes revêtus d'une chair « qui est commune à tous? Tant que nous sommes « sur la terre, nous sommes unis aux autres hommes « par le corps; nous n'en sommes séparés que par l'es-« prit. C'est pourquoi jusqu'à ce que ce qui se trouve de « corruptible et de mortel en nous devienne immortel « et incorruptible, et que l'esprit nous conduise à « Dieu, nous sommes sujets à toutes les mêmes in-« commodités que les autres. Ainsi nous avons part « comme eux aux famines, aux irruptions des enne-« mis, aux maladies et aux autres accidens de cette « vie. Bien plus, si un chrétien connaît bien sa con-« dition, il doit savoir qu'il aura plus à souffrir ici « que les autres, parce qu'il a plus à combattre contre « le diable. C'est ce que nous enseigne l'Écriture « quand elle dit (1) :

« Mon fils, quand tu entres au service de Dieu, « demeure ferme dans la justice et dans la crainte; et « prépare ton ame à la tentation.

« Et ensuite (2) :

« Accepte tout ce qui t'arrive; demeure en paix « dans ta douleur, et aux tems de ton humiliation « garde la patience. Car l'or et l'argent s'épurent par « la flamme; mais les hommes que Dieu accueille pas-« sent par le feu de l'humiliation.

(1) Ecclésiastique, II, 1.

(2) Id., versets 4 et 5.

« C'est ainsi que Job, après la perte de ses biens et « la mort de ses enfans, couvert de plaies et de pour- « riture, ne fut pas vaincu, mais exercé, puisqu'au « plus fort de ses souffrances il témoigna une patience « religieuse quand il dit (1) :

« Je suis sorti nu du sein de ma mère, et j'y re- « tournerai nu; Dieu m'a donné, Dieu m'a ôté : ainsi « il a plu au Seigneur: que le nom du Seigneur soit « béni !

« Et sa femme, qui le voyait tant souffrir, voulant « lui persuader qu'il fallait faire des plaintes contre « Dieu et blasphémer, il lui dit (2) :

« Vous parlez comme une insensée. Si nous avons « reçu les biens de la main de Dieu, pourquoi n'en « recevrions-nous pas les maux?

« L'Écriture ajoute à cela (3) :

« En toutes choses, Job ne pécha point par ses « lèvres.

« C'est donc très justement que Dieu lui rend ce « témoignage (4) :

« As-tu considéré mon serviteur Job? Il n'est pas « sur la terre d'homme semblable à lui, simple et « droit, craignant le Seigneur et fuyant le mal.

« Tobie de même, ayant perdu la vue après tant « d'actions d'une éclatante vertu, bénit Dieu, et cette « affliction ne lui servit qu'à relever sa gloire. Sa

(1) Job, I, 21.
(2) Id., II, 10.
(3) Id., ibidem.
(4) Id., I, 8.

« femme s'efforçait de l'ébranler, et lui disait (1) :
« Certes, toutes vos espérances ont été manifeste-
« ment vaines; et voilà ce que vous ont valu toutes
« vos aumônes.

« Mais il ne se laissa pas aller à la tentation : la
« grandeur de sa piété et de sa foi lui fesant suppor-
« ter constamment son affliction, il demeura toujours
« ferme dans la crainte de Dieu, et mérita par ce
« moyen d'en recevoir plus de graces et d'entendre
« ses louanges de la bouche d'un ange même. Car
« voici comment lui parla l'ange Raphaël (2):

« Il est honorable de révéler et de confesser les
« œuvres de Dieu... Quand tu priais avec larmes, et
« que tu ensevelissais les morts, et que tu laissais ton
« repas, et que tu cachais durant le jour les morts
« en ta maison, et que tu les ensevelissais la nuit,
« je présentai ta prière au Seigneur : et parce que
« tu étais agréable au Seigneur, il a été nécessaire
« que la tentation t'éprouvât : et maintenant le Sei-
« gneur m'a envoyé pour prendre soin de toi, et
« pour délivrer du démon la femme de ton fils, Sara.
« Car je suis l'ange Raphaël, l'un des sept qui assis-
« tent devant le Seigneur.

« C'est cette patience que les justes ont toujours
« conservée; c'est la règle que Notre Seigneur a don-
« née à ses apôtres, et qu'ils ont aussi pratiquée très
« exactement, de ne point murmurer dans l'adver-

(1) Tobie, II, 22.
(2) Id., XII, 7 et 12, 13, 14, 15.

« sité, mais de souffrir avec courage et patience tous « les maux de cette vie. L'adversité a toujours été « au contraire une pierre d'achoppement pour les « Juifs qui ont presque sans cesse murmuré contre « Dieu; comme Dieu lui-même le témoigne au livre « des Nombres, lorsqu'il dit (1) :

« Que leurs murmures s'éloignent de moi, de peur « qu'ils ne meurent!

« Il ne faut point murmurer dans l'adversité, mes « très chers frères, mais souffrir patiemment tout ce « qui arrive, puisqu'il est écrit que (2) :

« Le sacrifice que Dieu demande est une ame bri-« sée de douleur; vous ne dédaignerez pas, Seigneur, « un cœur contrit et humilié.

« Le Saint-Esprit dit aussi au Deutéronome par « la bouche de Moïse (3) :

« Dieu a voulu vous affliger et vous éprouver; il « a voulu faire connaître ce qui était caché au fond « de votre cœur, et si vous garderiez ou non ses « commandemens.

« Et encore (4) :

« Le Seigneur votre Dieu vous éprouve, afin qu'il « paraisse si vous l'aimez ou non de tout votre cœur « et de toute votre ame.

« C'est ainsi qu'Abraham plut à Dieu, parce que, « pour lui plaire, il ne craignit point de perdre son

(1) Nombres, XVII, 10.

(2) Psaume L, 18.

(3) Deutéronome, VIII, 2.

(4) Id., XIII, 3.

« fils, et de commettre un parricide (1). Mais vous « qui ne pouvez vous résoudre à perdre votre fils par « la loi commune de cette mortalité, que feriez-vous « si l'on vous commandait de le faire mourir? La foi « et la crainte de Dieu doivent nous préparer contre « tous les événemens. Avez-vous perdu votre bien, « votre femme, vos enfans, vos proches? Êtes-vous « tourmentés de maladies longues et fâcheuses? Tout « cela ne doit point être un sujet de scandale pour « vous, mais une sorte de triomphe; tout cela ne « doit servir qu'à faire éclater davantage la force d'un « véritable chrétien, à qui la certitude des biens à « venir doit faire mépriser tous les maux présens. »

Seconde suite du Traité de la Peste.

253.

Il faut savoir lutter contre l'adversité.

CX. « Il ne peut y avoir de victoire sans combat, « ni de couronne sans victoire. La tempête fait con- « naître un pilote, et la guerre un soldat. Il est aisé « de se vanter quand le péril n'est pas venu; mais « c'est l'adversité qui met la vertu à l'épreuve. Un

(1) Genèse, chap. XXII.

« arbre profondément enraciné n'est point ébranlé « par les secousses des vents : un vaisseau bien fait « et construit avec soin est poussé par les flots, mais « n'est point submergé : et quand on bat le blé dans « une grange, le bon grain méprise le vent, et il n'y « a que la paille qui soit emportée. Ainsi l'apôtre « saint Paul, après plusieurs naufrages, après avoir « été battu de verges, après avoir souffert une infi- « nité de maux et de misères, n'appelle pas cela des « peines, mais des exercices, et dit que cela n'a servi « qu'à le mieux éprouver. Voici ses expressions (1) :

« De peur que la grandeur de la révélation ne me « donne de l'orgueil, un aiguillon a été donné à ma « chair comme un ange de Satan pour me donner « des soufflets. C'est pourquoi j'ai prié trois fois le « Seigneur de l'éloigner de moi; il m'a répondu : Ma « grace te suffit; car la vertu se perfectionne dans la « faiblesse.

« Lors donc qu'il arrive quelqu'infirmité ou quel- « que disgrace, c'est alors que notre vertu se perfec- « tionne, c'est alors que notre foi est couronnée, « pourvu que nous la conservions inviolable au mi- « lieu de ces épreuves, suivant cette parole de l'Écri- « ture (2) :

« La fournaise éprouve les vases du potier, et les « atteintes de la tribulation éprouvent les ames « justes.

(1) Seconde épître aux Corinthiens, XII, 7, 8, 9.

(2) L'Ecclésiastique, XXVII, 6.

« Car il y a cette différence entre nous et ceux qui « ne connaissent point Dieu, qu'ils se plaignent et « murmurent dans l'adversité, au lieu que nous, « bien loin de nous plaindre et d'en rien diminuer « de notre courage et de notre foi, nous en tirons « de nouvelles forces. Ces grandes évacuations qui « nous abattent, ces cruelles inflammations de gorge « qui nous altèrent, ces fréquens vomissemens, ces « ieux étincelans et pleins de feu, ces membres pour-« ris qu'il faut couper, ce venin froid de la maladie, « qui nous fait perdre l'usage des jambes, de l'ouïe « ou de la vue, tout cela ne sert qu'à exercer notre « foi. Quelle grandeur de courage, de soutenir sans « s'ébranler le choc de tant d'attaques violentes de « la maladie et de la mort! Quelle hauteur d'ame de « rester debout au milieu de ces ruines du genre « humain, et de n'être point abattu avec ceux qui « ne mettent point leur espérance en Dieu! Nous « devons donc nous réjouir et embrasser une si belle « occasion de faire paraître la fermeté de notre foi, « et de recevoir des récompenses de la main de Jé-« sus-Christ, après avoir marché vers lui par la voie « étroite des peines et des souffrances. Que celui-là « craigne de mourir, qui, n'ayant point été régénéré « par l'eau et par l'esprit, est destiné à des flammes « éternelles! Que celui-là craigne de mourir, qui « n'est point marqué du signe de la croix et de la pas-« sion de Jésus-Christ; qui passera de cette première « mort à une seconde; et à qui il est avantageux que « ses supplices soient différés! Plusieurs de nous,

« dit-on, meurent de la peste; c'est que plusieurs de « nous sont délivrés du siècle. Cette mortalité est « une peste pour les Juifs et pour les gentils ; mais « c'est une heureuse sortie de ce monde pour les serviteurs de Dieu. De ce que les gens de bien meu- « rent indifféremment avec les méchans, cela ne si- « gnifie pas que leur mort soit pareille. Les gens « de bien meurent pour être mis dans un lieu de « rafraîchissement, et les méchans pour être tour- « mentés; les premiers, pour être plus tôt en sûreté, « les autres, pour être plus tôt punis.

« Certes, mes très chers frères, nous sommes des « ingrats, et nous ne comprenons pas assez les graces « que Dieu nous fait. Les vierges sortent de ce monde « pendant la paix, avec toute la gloire de leur virgi- « nité, sans redouter les menaces et les brutalités de « l'Antechrist qui va venir. Les enfans évitent les « dangers auxquels ils sont exposés par la faiblesse « de leur âge, et vont recevoir le prix de leur inno- « cence et de leur pureté. Une dame délicate rachète « par une promte mort la cruauté des supplices et « l'insolence des bourreaux. La crainte de la peste « échauffe les tièdes, anime les faibles, excite les « lâches, fait revenir les déserteurs, et convertit les « gentils. Elle appelle au repos les anciens fidèles, et « fortifie pour le combat les nouveaux batisés. Car « ceux qui, dans un tems si fâcheux (1), se sont en- « rôlés dans la milice chrétienne, ne peuvent redou-

(1) Pendant la peste.

« ter celui de la persécution. D'ailleurs, mes très « chers frères, quel bien n'est-ce pas de ce que cette « peste, qui paraît si horrible, fait connaître la vertu « de chacun, et découvre les cœurs! Elle fait voir si « l'on est charitable, si l'on aime ses proches, si l'on « a de la compassion pour ses domestiques, si un mé- « decin assiste les malades, si l'on profite de la cala- « mité présente pour être moins colère, moins avare, « ou moins superbe, et si les riches, qui voient mou- « rir leurs héritiers, en deviennent plus libéraux en- « vers les pauvres! Mais n'est-ce pas encore un grand « avantage pour nous, de ce que cette peste nous « prépare au martire, en nous apprenant à ne point « craindre la mort? Ce n'est pas un fléau pour nous, « mais un exercice qui nous fait remporter la gloire « de la constance, et nous dispose à recevoir des cou- « ronnes. »

Troisième suite du Traité de la Peste.

253.

Si ceux qui meurent de la peste doivent regretter la gloire du martire?

CXI. « Mais quelqu'un dira peut-être :
« Ce qui m'afflige en cette rencontre, c'est que

« m'étant préparé à confesser le nom de Jésus-Christ, « et pleinement dévoué à souffrir pour lui, je me « vois privé de mon martire, et prévenu par la mort.

« Je réponds premièrement que le martire ne dé- « pend pas de vous, mais que c'est une grace de Dieu, « et que vous ne pouvez pas dire avoir perdu une « chose, ne sachant pas si vous méritiez de la rece- « voir. De plus, Dieu sonde les cœurs et les désirs; « il découvre les choses les plus cachées; il voit votre « disposition, la loue et l'approuve; il vous récom- « pensera de votre résolution et de votre courage. « Lorsque Caïn fesait son offrande à Dieu, avait-il « déjà tué son frère? Cependant Dieu le rejeta comme « un parricide, parce qu'il connaissait sa mauvaise « intention. Comme donc Dieu prévit et condamna « son dessein, quoiqu'il ne l'eût pas encore exécuté, « de même il couronne dans ses serviteurs la volonté « qu'ils ont d'endurer le martire, quoiqu'ils ne l'en- « durent pas en effet. Car autre chose est que nous « manquions au martire, ou que le martire nous « manque. Dieu vous juge tel qu'il vous trouve quand « il vous appelle, comme lui-même le témoigne lors- « qu'il dit (1) :

« Toutes les églises connaîtront que je suis celui « qui sonde les reins et les cœurs.

« Car Dieu ne demande pas notre sang, mais notre « foi. Abraham, Isaac et Jacob, ne furent point tués, « et ils n'ont pas laissé de mériter, par leur foi et par

(1) Apocalipse, II, 23.

« leur vertu, d'être mis ou rang des premiers pa-
« triarches, en sorte que tous ceux qui les imiteront « auront place avec eux dans leur banquet (1). Il « faut nous souvenir que nous ne devons pas faire « notre volonté, mais celle de Dieu, ainsi que Notre « Seigneur nous a commandé de le dire tous les « jours (2). Combien est-il donc déraisonnable de de- « mander que la volonté de Dieu se fasse, et de ne « pas lui obéir sans contradiction, lorsqu'il veut nous « retirer de ce monde. Nous nous raidissons, nous « fesons résistance, et, comme de mauvais serviteurs, « nous sommes conduits malgré nous en la présence « de notre maître, ne quittant la vie qu'à regret, et « parce qu'il le faut : et après cela, nous prétendons « que celui que nous allons ainsi trouver par force, « nous doive récompenser! Pourquoi donc demander « que le royaume des cieux arrive, si la captivité où « nous sommes nous plaît ; si nous aimons mieux ser- « vir ici le diable, que de régner avec Jésus-Christ?

« Mais pour faire voir plus clairement que Dieu, « qui prévoit l'avenir, ne considère en cette occasion « que le bien de ses serviteurs, c'est qu'un évêque de « nos collègues, étant fort malade, et demandant à « Dieu qu'il lui plût de le laisser encore dans ce « monde, il se présenta à lui un jeune homme si « plein de majesté et de lumière, qu'il eût été diffi- « cile d'arrêter ses regards sur lui à tout autre qu'à

(1) Évangile de saint Matthieu, VIII, 11.

(2) Dans l'Oraison dominicale.

« une personne qui allait quitter la vie ; ce jeune « homme dit à l'évêque d'un ton qui témoignait assez « son indignation :

« Vous craignez la persécution, et cependant vous « ne voulez pas sortir de ce monde; que voulez-vous « que je fasse?

« C'est ainsi que Notre Seigneur, voyant que nous « craignons plus de souffrir, que nous ne sommes em- « pressés d'aller à lui, ne consent pas à nos désirs, « pour notre avantage. C'est donc à la fois un re- « proche qu'il nous fait et un avertissement qu'il nous « a donné par la bouche de notre collègue qui se « mourait. Car il ne lui a pas dit cela pour lui qui « était sur le point de sortir du monde, mais pour « nous qui devions encore y demeurer, afin que, « voyant un évêque qui demandait sa guérison, en « être repris si sévèrement, nous apprissions ce qui « nous est vraiment utile. Moi-même, qui suis le « moindre de tous, combien de fois ai-je reçu de la « part de Dieu l'ordre de prêcher publiquement qu'il « ne faut point pleurer nos frères que Dieu délivre « du siècle pour les attirer à lui, puisque nous ne les « avons pas perdus, mais qu'ils sont seulement allés « devant nous, et que nous ne devons les considérer « que comme des voyageurs; qu'il ne faut pas nous « habiller de noir à cause d'eux, puisqu'ils ont déjà « reçu des robes blanches, ni donner sujet aux gen- « tils de nous reprocher que nous pleurons comme « perdus et anéantis ceux que nous disons être vivans « avec Dieu, et que nous démentons nos paroles et

« nos sentimens par nos actions! En effet, c'est être « des prévaricateurs de notre foi et de notre espé- « rance; c'est faire croire que tout ce que nous disons « n'est pas sincère; c'est témoigner que notre vertu « n'est qu'apparente, puisque nous la détruisons en « effet. Aussi l'apôtre saint Paul reprend et condamne « ceux qui s'affligent de la mort de leurs proches, « quand il dit (1) :

« Nous ne voulons pas, mes frères, que vous igno- « riez ce qui regarde ceux qui dorment (2), afin que « vous ne vous abandonniez point à la tristesse, « comme les autres hommes qui n'ont point d'espé- « rance. En effet, si nous croyons que Jésus est mort « et ressuscité, nous devons croire aussi que Dieu « amènera avec Jésus ceux qui se seront endormis « en lui.

« Il dit que ceux qui n'ont point d'espérance s'at- « tristent de la mort de leurs amis : mais nous qui « vivons d'espérance, qui croyons en Dieu, qui « sommes assurés que Jésus-Christ a souffert et qu'il « est ressuscité pour nous, qui demeurons et ressus- « citons en lui et par lui, pourquoi ne voulons-nous « pas sortir du monde? ou pourquoi pleurons-nous « nos amis comme perdus quand ils en sortent? Jésus- « Christ lui-même ne nous dit-il pas (3) :

« Je suis la résurrection et la vie : celui qui croit

(1) Première épître aux Thessaloniciens, IV, 12 et 13.

(2) C'est-à-dire qui sont morts.

(3) Évangile de saint Jean, VI, 25 et 26.

« en moi, encore qu'il soit mort, vivra : et quiconque
« vit et croit en moi, ne mourra jamais.

« Si nous croyons en Jésus-Christ, ajoutons foi à « ses promesses; et puisque nous ne devons point « mourir, allons gaiement trouver ce Seigneur avec « lequel nous vivrons et nous régnerons éternelle- « ment. S'il faut que nous mourions auparavant, ce « n'est que pour passer de la mort à l'immortalité, « parce que nous ne pouvons posséder la vie éter- « nelle sans quitter la temporelle. Ainsi, ce n'est « pas tant une sortie de ce monde, qu'un passage à « l'autre, et la fin d'un voyage de courte durée qui « nous conduira dans un repos d'une éternelle durée. « Qui ne se hâterait d'arriver à une meilleure vie? « Qui ne désirerait d'être bientôt transformé comme « Jésus-Christ, et d'avoir part aux graces du ciel? »

Quatrième et dernière suite du Traité de la Peste.

253.

Bonheur d'une meilleure vie.

CXII. « Saint Paul dit (1) :

« Nous vivons déjà dans le ciel; c'est de là aussi « que nous attendons le Sauveur, Notre Seigneur Jé-

(1) Épître aux Philippiens, III, 20 et 21.

« sus-Christ, qui changera notre corps vil et abject « en le rendant semblable à son corps glorieux.

« Notre Seigneur nous promet aussi que nous se-« rons tels, quand, demandant pour nous à son Père « que nous vivions et nous réjouissions avec lui dans « des demeures éternelles, il nous dit (1) :

« Mon Père, je désire que, là où je suis, ceux que « vous m'avez donnés soient aussi avec moi, afin « qu'ils contemplent la gloire que vous m'avez don-« née, parce que vous m'avez aimé avant la création « du monde.

« Celui qui doit aller demeurer avec Jésus-Christ et « entrer dans un palais de lumière, ne doit point « pleurer et s'affliger; il doit au contraire se réjouir « de son départ, assuré par la foi de la vérité des « promesses de Notre Seigneur. C'est ainsi qu'Hé-« noch fut transporté hors de ce monde parce qu'il « se rendit agréable à Dieu. L'Écriture dit (2) :

« Hénoch fut agréable à Dieu; et ne parut plus, « parce que Dieu l'enleva.

« C'est donc une preuve que l'on plaît à Dieu, « d'être enlevé de ce siècle corrompu. Le Saint-Es-« prit nous enseigne aussi par Salomon que ceux que « Dieu aime sont plus tôt délivrés de ce monde, de « crainte que s'ils y demeuraient plus long-tems, ils « ne fussent corrompus par lui. Voici quelles sont ses « expressions (3) :

(1) Évangile de saint Jean, XVII, 24.

(2) Genèse, V, 24.

(3) Livre de la Sagesse, IV, 11 et 14.

« Il a été enlevé de peur que le mal ne changeât « son cœur..... Son ame était agréable à Dieu; c'est « pourquoi il s'est hâté de le retirer du milieu des « iniquités.

« C'est ainsi que, dans les Psaumes, l'ame fidèle, « embrasée d'amour pour son Dieu, se hâte d'aller à « lui, et dit (1) :

« Que vos tabernacles sont aimables, Seigneur « Dieu des vertus! mon ame a aspiré aux parvis du « Seigneur, elle a défailli de désir.

« Il n'y a que ceux qui sont enchantés des plaisirs « du monde qui veulent y demeurer long-tems. Mais « puisque le monde hait les chrétiens, pourquoi vous « qui êtes chrétiens, aimez-vous celui qui vous hait, « et ne suivez-vous pas plutôt Jésus-Christ qui vous « a rachetés et qui vous aime? L'apôtre saint Jean nous « crie dans son épître, de ne point seconder les mou- « vemens de la chair, et de ne point aimer le monde. « Il dit (2) :

« N'aimez point le monde, ni ce qui est dans le « monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du « Père n'est point en lui. Car tout ce qui est dans le « monde est ou concupiscence de la chair, ou concu- « piscence des ieux, ou orgueil de la vie; ce qui ne « vient point du Père, mais du monde. Or, le monde « passe, et sa concupiscence ; mais celui qui fait la

(1) Psaume, LXXXIII, 1.

(2) Première épître de saint Jean, II, 15, 16 et 17

« volonté de Dieu demeure dans l'Éternité, comme « Dieu lui-même (1).

« C'est pourquoi, mes très chers frères, soyons « toujours prêts à tout ce qu'il plaira à Dieu d'ordon- « ner de nous, et, sans craindre la mort, ne pensons « qu'à l'immortalité qui la suit. Confirmons notre « foi par nos actions, en ne pleurant point la mort « de nos amis, et allant trouver le Seigneur avec allé- « gresse quand il nous appellera à lui. C'est ce que « doivent toujours faire des serviteurs de Dieu, mais « encore beaucoup plus maintenant que le monde « est prêt à se détruire, et que tant de malheurs « l'accablent. Car, puisque la misère est déjà si grande, « et que nous savons qu'il y en aura plus encore à « l'avenir, ne devons-nous pas considérer comme un « immense avantage, d'en être promtement délivrés? « Si les murs de votre maison penchaient de vieillesse, « si le comble tremblait au-dessus, et que tout le « reste semblât menacer d'une ruine prochaine, ne « vous hâteriez-vous pas d'en sortir au plus tôt? Si, « étant sur mer, vous vous trouviez surpris par une « tempête furieuse, et en danger de faire naufrage, ne « tâcheriez-vous pas de gagner promtement le port? « Le monde est ébranlé de toutes parts, et va finir; « et vous ne remerciez pas Dieu, vous ne lui savez « pas bon gré de ce qu'une mort un peu plus promte

(1) *Modò et Deus*, dit saint Ciprien. Ces mots manquent dans la Vulgate.

« vous met à couvert des plaies horribles qui le me-
« nacent !

« Nous devons considérer, mes très chers frères, « que nous avons renoncé au monde, et que nous n'y « demeurons que comme des étrangers et des voya- « geurs. Embrassons donc le jour bienheureux qui « assigne à chacun une demeure tranquille, qui nous « rétablit dans le paradis, qui nous donne entrée dans « le royaume des cieux. Quel est l'étranger qui n'est « pas pressé de retourner dans sa patrie? Quel est le « le passager qui ne désire pas un bon vent pour re- « voir plus tôt ses parens et ses amis? Notre patrie, « c'est le paradis; nos ancêtres sont les patriarches; « pourquoi donc ne courons-nous point voir notre « patrie et embrasser nos ancêtres? Un grand nombre « de nos amis, de nos frères, de nos enfans, nous y « attendent, assurés de leur salut, et encore en peine « pour le nôtre. Quelle joie pour eux et pour nous, « de nous voir et de nous embrasser! Quel plaisir de « jouir d'une vie éternelle, sans être tourmentés par « la crainte de la mort! d'être toujours et souverai- « nement bienheureux! C'est là qu'est le chœur glo- « rieux des apôtres, l'auguste assemblée des patriar- « ches, la multitude innombrable des martirs, la « troupe triomphante des vierges, et la réunion des « personnes charitables qui ont soulagé la misère « des pauvres, et envoyé leurs trésors dans le ciel! « Hâtons-nous de les aller trouver, mes très chers « frères, et souhaitons passionément d'être bientôt « avec eux, d'être bientôt avec Jésus-Christ. Que

« Notre Seigneur voie dans notre cœur ces pensées « et ces désirs! Car plus nous désirons de le voir, « plus notre récompense sera grande. »

Explication du mot latin paganus, *païen.*

CXIII. On trouve deux fois dans l'ouvrage précédent le mot GENTILES que j'ai traduit par gentils, et que Lombert a cru pouvoir traduire par païens. J'ai déjà observé dans une note (*art.* LXXXVIII) que c'était un contresens.

Le mot latin *paganus* vient évidemment de *pagus* qui a trois significations différentes : la première est pour un village, c'est-à-dire une réunion de maisons rustiques, dont les habitans boivent les eaux d'une même fontaine. Festus Pompeius (1) nous donne l'étimologie de ce mot, en disant :

Pagani à pagis dicti.

Pagi dicti à fontibus : quòd eâdem aquâ uterentur. Aquæ enim linguâ doricâ παγαὶ *appellantur.*

Ainsi *pagus* vient du mot grec πηγη, que les Doriens prononçaient παγα par un changement de voielles qui tient à leur dialecte. Ce mot πηγη vient du verbe πηγὰω qui signifie jaillir et du substantif γη,

(1) *De verborum significatione. Ad usum Delphini. Lutetiæ*, 1681, livre XIV, p. 328.

la terre, parce qu'une fontaine jaillit de la terre, πηγα ἐκ γῆς. On sait qu'avant la découverte des puits, les premiers villages furent bâtis auprès des fontaines qui leur étaient si nécessaires, et l'on en voit encore une infinité de semblables.

Cette étimologie est confirmée par le grammairien Servius (1), qui dit : *Pagi* ἀπὸ τῶν πηγῶν *appellantur, id est à fontibus, circà quos villæ consueverant condi : undè et pagani dicti sunt, quasi ex uno fonte bibentes.*

De *paga* donc, qui signifie fontaine, ont dérivé *pagus* et *paganus*, de la même manière que, dans la suite, lorsque la construction des puits fut connue, le mot grec φρέαρ, qui signifie puits, fit appeler par les Grecs φράτορες, ceux qui buvaient les eaux du même puits; c'est de là que le mot *frater*, frère, a pris son origine, ainsi que ceux de *fratria* et *confratria*, frères et confrères.

Du mot *pagus*, pris dans cette première acception, a été fait *pagatim*; comme de *vicus*, *vicatim*. *Templa Deûm*, dit Tite-Live, en parlant de la guerre de Macédoine, *quæ pagatim sacra habebant, dirui atque incendi jussit* (2).

J'observerai ici que cette prononciation dorienne dans l'étimologie des mots *pagus* et *paganus*, est très ancienne, puisqu'elle est antérieure à la construc-

(1) *P. Virgilii opera*, édition de Burmann. *Amstelædami*, 1746, I, 336. Géorgic. II, 382.

(2) Le Dessein de l'histoire de Reims, par Nicolas Bergier. Reims, 1635, p. 62 et 63.

tion des puits. Elle confirme ce que prouve l'histoire, c'est que les colonies rhodiennes, dans les Gaules, telles que celle de Rhodê, Pêcais, à l'embouchure du Rhône, colonies qui étaient doriennes, étaient antérieures aux colonies phocéennes qui étaient ioniennes.

La seconde signification du mot *pagus* est celle par laquelle il désignait certains quartiers de la ville de Rome, composés *ex pluribus vicis*, de plusieurs *vici* (nous dirions aujourd'hui de plusieurs îles). Ces quartiers étaient distincts et séparés l'un de l'autre; ils servaient de demeure aux tribus romaines, et il y en avait autant que de tribus. C'est ce que nous apprend Denis d'Halicarnasse, lorsqu'il dit (1) que Rome était divisée en quatre tribus qui portaient le nom de *pagi*, et dont les habitans, *pagani* (2), ne pouvaient passer d'une tribu à l'autre (3). Rien n'empêche que, dans l'origine, cette seconde espèce de *pagi* n'ait été, comme la première, de véritables villages qui avaient chacun leur fontaine. On sait, en effet, que la ville de Rome était bâtie sur sept mon-

(1) Livre IV, chap. 14, dans l'édition de Reiske. *Lipsiæ*, 1774, p. 670. Ces quartiers étaient le Palatin, le Subure, le Collatin et l'Esquilin. Romulus n'avait d'abord établi que trois tribus, comme le dit aussi Denis d'Halicarnasse, livre II, chap. 7.

(2) Ces mots de *pagi* et *pagani* ne sont point dans le grec de Denis d'Halicarnasse. La version latine dit *pagani* pour traduire le grec κωμήτας, dérivé de κώμη, village.

(3) Le Dessein de l'histoire de Reims, par Nicolas Bergier Reims, 1635, p. 63. Il cite en latin le passage de l'historien, qui est grec. J'ai substitué à cette version une traduction française.

tagnes, dont plusieurs ont encore des sources d'eau vive.

En troisième lieu, *pagus* est pris pour certaines contrées semblables à celles que les Allemands appelaient autrefois *mark*, dénomination qui a été l'origine de celle des marquis. Ces *pagi* peuvent être appelés des cantons. Ils sont composés de plusieurs villages comme ceux-ci de plusieurs maisons, mais sans être entourés de murs. Les habitans, qui sont dispersés dans une plaine autour des fleuves ou des sources, se réunissent dans un seul lieu pour tenir conseil. C'est pourquoi on distingue les *pagani* des *montani*. Cicéron, dans son oraison pour sa maison, dit (1) :

Nulli pagani aut montani, nullum est in hâc urbe collegium (quoniàm plebei quoque urbanæ majores nostri conventicula, et quasi consilia quædam esse voluerunt), qui non amplissimè, non modò de salute meâ, sed etiàm de dignitate decreverint. « Il « n'y a point ici de corporation, point de réunion des « bourgs et des collines, puisque nos ancêtres ont « voulu que la dernière classe même eût des espèces « de comités et de petites assemblées particulières; il « n'y en a point qui n'ait pris des arrêtés honorables, « non-seulement pour assurer mon retour, mais en- « core pour le rendre le plus glorieux qu'il fût pos- « sible. »

(1) *Pro domo suâ*, chap. 28, dans l'édition de M. Victor Leclerc.

C'est de ce mot *pagus*, que vient le mot français pays (1). En latin, de *pagus* a été fait *paganus*, qui signifie quatre choses différentes.

Premièrement, *paganus* signifie un villageois ou un paysan, et cette signification dérive évidemment du mot *pagus*. C'est ce sens que donne le passage de Cicéron qui vient d'être rapporté. C'est de là que viennent aussi les fêtes des villageois, décrites par Ovide, dans son poëme des Fastes, sous le nom de *paganalia* (2), dans ces deux vers :

Pagus agat festum : pagum lustrate, coloni;
Et date paganis annua liba focis (3).

« Que ce jour soit pour les champêtres habitations un « jour de fête! cultivateurs, purifiez vos asiles; présentez à « vos foyers rustiques vos gâteaux annuels. »

Ensuite les bourgeois mêmes de Rome, ou habitans de cette ville, s'appelaient *pagani*, eu égard aux tribus dont ils fesaient partie. C'est ce que prouve le passage de l'historien Denis d'Halicarnasse, qui a été rapporté ci-dessus.

En troisième lieu, et cette signification était la plus ordinaire, on appelait *pagani* ceux qui n'étaient point soldats, soit qu'ils fussent habitans de la ville ou des champs; en ce sens, le mot *paganus* était directe-

(1) Voyez mon Tableau historique et géogr. du monde, IV, 296.
(2) Le Dessein de l'hist. de Reims, par Bergier, p. 63.
(3) *Fast.*, *lib. I*, vers 669, 670.

ment opposé à celui de *miles*. Suétone (1) l'emploie dans cette acception.

La quatrième signification, dit-on, a été tirée de cette dernière par métaphore, lorsque les chrétiens ont commencé à se trouver en grand nombre dans la ville de Rome : car s'enrôlant sous les enseignes de Jésus-Christ, et s'offrant tous les jours au combat pour leur foi, avec une constance qui leur fesait braver les supplices et la mort même, ils s'appelèrent soldats de Jésus-Christ, et donnèrent le nom de *pagani*, dont nous avons fait celui de païens, à tous ceux qui ne fesaient pas profession des armes spirituelles de la religion chrétienne. On assure que c'est en ce sens que ce mot a été employé par Tertullien, saint Ciprien, saint Augustin, saint Jérôme, saint Irénée, et généralement tous les docteurs chrétiens pour désigner ceux que l'on avait appelés jusqu'alors les gentils (2). Fleury lui-même, dans son Histoire ecclésiastique (3), semble adopter une opinion à peu près semblable, mais seulement dans un tems postérieur à l'empereur Constantin, et nullement pour les auteurs contemporains ou antérieurs à saint Ciprien. La vérité est que ce dernier n'a jamais employé le mot *paganus*, et qu'il a toujours appelé *gentiles*,

(1) Vie d'Auguste, chap. 27. Voyez mon Tableau historique et géogr. du monde, IV, 301.

(2) Le Dessein de l'histoire de Reims, par Nicolas Bergier. Reims, 1635, p. 65 et 66. Il cite Lazius au douzième livre de ses Commentaires de la république romaine, ch. 6.

(3) Livre XIII, chap. 3.

gentils, tous ceux qui ne professaient pas la religion chrétienne, mais leur religion nationale. Les Grecs disaient *ethnos* dans le même sens, et ces deux mots n'ont pas dû être traduits par celui de païens, *pagani*, qui, après Constantin et sous les empereurs chrétiens, pratiquaient leurs anciennes cérémonies dans leurs villages. Saint Augustin définit formellement les païens, en disant *(lib. II, retract., cap.* 43*) Deorum falsorum mutorumque cultores, quos usitato nomine paganos vocamus;* ceux qui adorent des dieux faux et muets. Mais on ne trouve pas le mot *paganus* employé en ce sens avant l'an 365, c'est-à-dire lorsque, sous les empereurs chrétiens, les païens se réunissaient dans les villages, *pagi*, pour célébrer leurs fêtes (1).

Huitième Traité de saint Ciprien. De l'Aumône (2).

253.

CXIV. « Les graces que nous avons reçues de « Dieu et de Jésus-Christ sont grandes, mes très « chers frères. Car le Père Éternel a envoyé son Fils « pour nous racheter et nous rendre la vie, et le Fils

(1) *Dominici Macri Hierolexici editio octava. Venitiis*, 1788, II, 110, art. *Paganus*.

(2) Ce Traité est intitulé *De Opere et Eleemosinâ.* Il a été composé peu après le Traité de la Peste.

« de Dieu a bien voulu devenir enfant de l'homme « pour nous faire enfans de Dieu. Il s'est humilié afin « de nous relever lorsque nous étions couchés par « terre. Il a été couvert de plaies afin de guérir les « nòtres. Il s'est fait esclave pour nous tirer de l'es- « clavage. Il a souffert la mort pour nous donner « l'immortalité. Ces faveurs sont grandes et signalées. « Mais quelle est cette bonté par laquelle, ne se con- « tentant pas d'avoir racheté l'homme, il lui donne « encore les moyens de se sauver? Car Notre Sei- « gneur, ayant guéri en venant au monde les bles- « sures d'Adam et les morsures du serpent, notre « ancien ennemi, il donna une loi à l'homme ainsi « guéri, et lui commanda de ne plus pécher (1) de « peur qu'il ne lui arrivât quelque plus grande dis- « grace. Ce commandement, d'un côté, nous liait et « nous obligeait de conserver notre innocence re- « couvrée; mais notre faiblesse, de l'autre, nous en « rendait incapables, si la bonté de Dieu, venant en- « core à notre secours, ne nous eût ouvert un moyen « pour le faire, en nous montrant les œuvres de jus- « tice et de miséricorde, pour purifier avec leur se- « cours toutes les souillures que nous pouvions con- « tracter ensuite. C'est ce que le Saint-Esprit témoigne « dans l'Écriture, en disant (2) :

« Les péchés sont expiés par la foi et par les au- « mônes.

(1) Évangile de saint Jean, V, 14.

(2) Livre des Proverbes, XV, 27.

« Cela ne doit pas s'entendre des péchés contrac-
« tés avant le batême; car ceux-là ont été effacés par
« le sang de Jésus-Christ.

« L'Écriture dit encore (1) :

« L'eau éteint le feu dans sa force, et l'aumône ré-
« siste au péché.

« C'est-à-dire que, comme l'eau du batême éteint
« le feu de l'enfer, les aumônes et les bonnes œuvres
« servent à remettre les péchés; et que, comme nous
« en avons une fois obtenu le pardon dans le batême,
« la pratique continuelle des œuvres de miséricorde
« renouvelle en quelque sorte la vertu de ce sacre-
« ment, et nous fait encore obtenir la même grace.
« C'est ce que Notre Seigneur nous enseigne dans
« l'Évangile. Car, comme on reprochait à ses disciples
« qu'ils mangeaient avant d'avoir lavé leurs mains,
« il répondit (2) :

« Insensés, celui qui a fait le dehors n'a-t-il pas
« fait aussi le dedans? donnez l'aumône de ce que
« vous avez, et tout sera pur en vous.

« C'est ainsi qu'il fait voir que ce ne sont pas les
« mains, c'est le cœur qu'il faut nettoyer. On doit
« avoir plus de soin de purifier les taches du dedans
« que du dehors, parce que l'esprit ne saurait être
« pur sans que le corps ne le soit aussi. Mais Jésus-
« Christ ajoute en même tems que le moyen de nous
« purifier, c'est de faire l'aumône. Un Dieu miséricor-

(1) L'ecclésiastique, III, 23.

(2) Évangile de saint Luc, XI, 40 et 41.

« dieux enseigne à faire miséricorde ; et, songeant à « conserver ceux qui lui ont coûté si cher à racheter, « il leur enseigne comment ils peuvent se laver des « fautes qu'ils commettent après le batême. Reconnaissons donc ; mes très chers frères, la grandeur « de ce bienfait, et puisque nous ne pouvons nous « empêcher de recevoir ici quelques blessures, em- « ployons au moins ces remèdes pour les guérir. Et « que nul ne se repose tellement sur son innocence, « qu'il s'imagine n'en avoir pas besoin. Il est écrit (1) :

« Qui peut dire : mon cœur est pur, je suis exemt « de péché?

« Et saint Jean, dans son épître (2) :

« Si nous disons que nous sommes sans péché, nous « nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point « en nous. Mais si nous confessons nos péchés, il est « fidèle et juste pour nous les remettre, et pour nous « purifier de toute iniquité.

« Si donc personne n'est exemt de péché, et que « ce soit un orgueil ou une folie de le prétendre, ne « devons-nous pas bien remercier Dieu de nous avoir « fourni des moyens pour nous en purifier ? Car il n'a « jamais cessé, dans les Écritures saintes, tant an- « ciennes que nouvelles, d'exciter son peuple aux « œuvres de miséricorde, et le Saint-Esprit y com- « mande partout à ceux qui aspirent au royaume du

(1) Proverbes, XX, 9.

(2) Première épître de saint Jean, I, 8 et 9.

« ciel, de faire des aumônes. C'est ainsi qu'il dit à « Isaïe (1) :

« Crie avec force, ne te lasse point; fais retentir « ta voix comme les éclats bruyans de la trompette; « annonce à mon peuple ses crimes, à la maison de « Jacob ses prévarications.

« Et après leur avoir reproché leurs péchés et « leurs abominations, après avoir déclaré qu'ils « avaient beau prier, jeûner, se coucher dans la cendre « et dans un cilice, que tout cela n'apaiserait point « la colère de Dieu, il leur fait entendre cependant « à la fois qu'ils pourraient le fléchir par leurs au- « mônes. Il ajoute (2) :

« Partagez votre pain avec celui qui a faim, et re- « cevez sous votre toit ceux qui n'ont point d'asile : « lorsque vous voyez un homme nu, couvrez-le, et « ne méprisez point la chair dont vous êtes formés. « Alors votre lumière brillera comme l'aurore; je vous « rendrai la santé, votre justice marchera devant « vous, vous serez environnés de la gloire du Sei- « gneur. Alors vous invoquerez le Seigneur, et il « vous exaucera; à votre premier cri, le Seigneur ré- « pondra : Me voici !

« Dieu lui-même nous enseigne les moyens de l'a- « paiser, qui sont les aumônes. C'est ce qui fait dire à « Salomon (3) :

(1) Isaïe, LVIII, 1.

(2) Id., ibidem, versets 7, 8, 9.

(3) L'Ecclésiastique, XXIX, 15. Cet ouvrage n'est pas de Salomon. Son auteur est Jésus, fils de Sirach.

« Renferme l'aumône dans le cœur du pauvre, et « elle éloignera le mal de toi.

« Et encore (1) :

« Celui qui ferme l'oreille au cri du pauvre, criera « lui-même, et ne sera pas écouté.

« Car celui-là se rend indigne de la miséricorde « de Dieu, qui ne fait pas miséricorde; et il se ferme « la porte de la bonté, parce qu'il ferme son cœur « aux prières des misérables. Le Saint-Esprit té- « moigne encore la même chose dans les Psaumes, « en disant (2) :

« Heureux celui qui veille sur le pauvre! Au jour « mauvais le Seigneur le délivrera. »

Première suite du Traité de l'Aumône.

253.

Nécessité de l'Aumône.

CXV. « Daniel se souvenait de ces préceptes, « lorsque le roi Nabuchodonosor étant effrayé d'un « mauvais songe, il lui donna ce remède pour détour-

(1) Livre des Proverbes, XXI, 13.

(2) Psaume XL, 1

« ner les malheurs dont il était menacé, disant (1) :

« O roi, que mon conseil te soit agréable! rachète « tes péchés par l'aumône, et tes iniquités par la mi- « séricorde envers les pauvres : peut-être Dieu te « pardonnera-t-il tes péchés.

« Ce roi n'ayant pas voulu suivre un conseil qui, « dans la bouche de Daniel, était un ordre, tomba « dans les calamités que son mauvais songe lui avait « annoncées, et qu'il aurait pu éviter s'il eût racheté « ses péchés par des aumônes.

« L'ange Raphaël, dans Tobie, confirme aussi la « même chose; il exhorte à faire l'aumône gaîment « et libéralement. Il dit (2):

« La prière est bonne avec le jeûne, et l'aumône « vaut mieux que d'amasser des trésors, parce que « l'aumône délivre de la mort, et c'est elle qui lave « les péchés.

« Il témoigne par là que nos oraisons sont moins « puissantes lorsqu'elles ne sont pas secondées par « des aumônes. Il nous apprend que ce sont les au- « mônes qui rendent nos prières efficaces, qui nous « garantissent des dangers, qui délivrent nos ames « de la mort. Ce que vous ne devez pas considérer, « mes très chers frères, comme une explication que « je donne de moi-même aux paroles de l'ange, puis- « que les Actes des Apôtres rapportent une histoire (3)

(1) Daniel, IV, 24.
(2) Tobie, XII, 8 et 9.
(3) Chap, 9, verset 36.

« qui justifie que l'aumône délivre non-seulement de « la seconde mort de l'ame, mais aussi de la pre- « mière. Car une femme, nommée Tabithe, qui s'a- « donnait à faire des aumônes et de bonnes œuvres, « étant morte, on alla chercher aussitôt saint Pierre, « qui, rempli d'une charité apostolique, vint sans « différer. Les veuves l'environnèrent en pleurant ; « elles lui montrèrent les robes et les habits que la « défunte leur avait donnés, ses actions priant pour « elle, plutôt que leurs paroles. Saint Pierre crut « pouvoir obtenir ce qui était demandé d'une manière « si touchante; il crut que Jésus-Christ ne manque- « rait pas d'exaucer des veuves dans la personne des- « quelles c'était lui-même qui avait été vêtu. S'étant « donc mis à genoux, ce puissant intercesseur offrit « au Seigneur les prières des veuves et des pauvres : « il se tourna vers le corps déjà lavé et étendu sur « un ais, et dit, au nom de Jésus-Christ (1) :

« Tabithe, levez-vous.

« Celui qui avait dit dans l'Évangile (2) qu'on ob- « tiendrait tout ce qui serait demandé à Dieu en son « nom, ne trompa point l'espoir de saint Pierre en « cette occasion, et l'exauça sur-le-champ. Ainsi la « mort fut arrêtée, et l'ame retourna dans ce saint « corps avec l'étonnement de tout le monde, tant les « œuvres de charité sont puissantes! Et celle qui

(1) Id., verset 40.

(2) De saint Jean, XIV, 13.

« avait fait vivre ces pauvres veuves par ses libéra-
« lités, recouvra la vie par le moyen de leurs prières.
« Aussi voyons-nous que Notre Seigneur qui ne vivifie
« pas seulement les fidèles, mais qui leur donne en-
« core des préceptes pour les faire vivre éternellement,
« ne nous recommande rien tant dans l'Évangile que
« de faire l'aumône et de songer plutôt à amasser
« des trésors dans le ciel que sur la terre. Il dit (1) :

« Vendez ce que vous avez, et faites-en l'au-
« mône.

« Et ailleurs (2) :

« N'amassez pas des trésors sur la terre, où la rouille
« et les vers dévorent, et où les voleurs fouillent et
« dérobent. Mais amassez des trésors dans le ciel, où
« ni la rouille, ni les vers ne dévorent, et où les vo-
« leurs ne fouillent ni ne dérobent. Car où est votre
« trésor, là est aussi votre cœur.

« Et voulant montrer en quoi consiste la perfec-
« tion, lorsqu'on a accompli tous les préceptes de la
« loi, il dit (3) :

« Si vous voulez être parfaits, allez, vendez ce que
« vous possédez, et donnez-le aux pauvres : vous au-
« rez un trésor dans le ciel; venez, suivez-moi.

« Il dit encore en un autre endroit que celui qui
« veut acquérir la grace et le salut, doit acheter de

(1) Évangile de saint Luc, XII, 33.
(2) Évangile de saint Matthieu, VI, 19, 20, 21.
(3) Id., XIX, 21.

« tout son bien la vie éternelle, qui est cette pierre pré-
« cieuse que le sang de Jésus-Christ a élevée à un
« si haut prix. Voici ses expressions (1) :

« Le royaume des cieux est semblable à un homme
« qui cherche de véritables perles. Or, ayant trouvé
« une perle de grand prix, il s'en va, il vend tout ce
« qu'il a, et l'achète.

« Enfin il appelle enfans d'Abraham ceux qui s'em-
« ploient à aider et à nourrir les pauvres. Car,
« comme Zachée lui eut dit (2) :

« Seigneur, je donne la moitié de mes biens aux
« pauvres; et si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que
« ce soit, je lui rendrai quatre fois autant.

« Jésus lui répondit : Cette maison a reçu aujour-
« d'hui le salut, parce que celui-ci aussi est enfant
« d'Abraham.

« En effet, si Abraham a été réputé juste (3) parce
« qu'il a cru à Dieu, celui qui fait l'aumône pour ac-
« complir le commandement de Dieu, croit aussi à
« Dieu, le craint et l'a en vue quand il assiste les
« pauvres. Car il ne les assiste que parce qu'il croit,
« parce qu'il sait que l'Écriture sainte ne peut men-
« tir lorsqu'elle dit (4) que les arbres stériles, c'est-
« à-dire les hommes qui ne font point de bonnes
« œuvres, seront jetés au feu, et que les personnes

(1) Id , XIII , 45 et 46.
(2) Évangile de saint Luc , XIX , 8 et 9.
(3) Épître aux Romains, IV, 3.
(4) Évangile de saint Matthieu, III, 10.

« charitables seront appelées au royaume (1). Aussi « Notre Seigneur appelle fidèles ceux qui font de « bonnes œuvres, et ôte toute confiance en ceux qui « n'en font point. Il dit (2) :

« Si vous n'avez pas été fidèles dans les richesses « injustes, qui vous confiera les véritables? et si vous « n'avez pas été fidèles dans ce qui n'est point à vous, « qui vous donnera ce qui vous appartient?

« Mais vous craignez peut-être qu'en assistant ainsi « les pauvres, votre bien ne s'épuise, et que vous ne « tombiez vous-même ensuite dans la pauvreté. N'ayez « point de peur que cela arrive, et mettez-vous en « repos de ce côté-là. »

Seconde suite du Traité de l'Aumône.

253.

Les richesses ne s'épuisent point par l'aumône.

CXVI. « Les richesses ne s'épuisent point lors- « qu'on s'en sert pour Jésus-Christ, lorsqu'on les « emploie en des œuvres du ciel. Et ce n'est pas moi « qui vous le promets et vous en assure, c'est l'Écri-

(1) Id., V, 7.
(2) Évangile de saint Luc, XVI, 11 et 12.

« ture sainte, c'est Dieu même. Le Saint-Esprit dit, « par la bouche de Salomon (1) :

« Celui qui donne au pauvre ne connaîtra pas l'in« digence ; celui qui méprise la prière du malheureux, « sera réduit à une extrême pauvreté.

« C'est de la même manière que le bienheureux « apôtre saint Paul, plein de la grace du Saint-Es« prit, dit (2) :

« Dieu, qui donne la semence à celui qui sème, « vous donnera le pain dont vous avez besoin pour « vivre ; il multipliera ce que vous aurez semé, et « fera croître de plus en plus les fruits de votre jus« tice, afin que vous soyez riches en tout.

« Et encore (3) :

« Ces aumônes ne fournissent pas seulement aux « besoins des saints ; mais encore elles contribuent « beaucoup à la gloire du Seigneur, par le grand « nombre d'actions de graces qui lui sont rendues.

« Car les actions de graces que les pauvres lui « rendent pour les aumônes que nous leur fesons, « attirent sa bénédiction sur nos biens, et les font « croître. Aussi c'est pour ces sortes de personnes « incrédules que Notre Seigneur dit dans l'Évan« gile (4) :

« Ne vous inquiétez donc point disant : — Que

(1) Livre des Proverbes, XXVIII, 27.

(2) Seconde épître aux Corinthiens, IX, 10 et 11.

(3) Id., ibid., verset 12.

(4) Évangile de saint Matthieu, VI, 31, 32, 33.

« mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi « nous vêtirons-nous? — Car les gentils s'occupent « de toutes ces choses ; mais votre Père sait que vous « en avez besoin. Cherchez donc premièrement le « royaume de Dieu et sa justice; et toutes ces choses « vous seront données par surcroît.

« Il dit que toutes choses seront données à ceux « qui cherchent le royaume et la justice de Dieu. Car, « pour le royaume, il assure ailleurs (1) qu'il est ac- « quis pour le jour du jugement à ceux qui font « de bonnes œuvres dans l'Église.

« Vous craignez que votre revenu ne vienne à « manquer si vous en assistez libéralement les pau- « vres; et vous ne savez pas, misérable que vous êtes, « que tandis que vous craignez que votre bien ne « vous manque, la vie et le salut vous manquent en « effet. Vous prenez bien garde que vos richesses ne « diminuent, et vous ne considérez pas que vous di- « minuez vous-même, parce que vous aimez mieux « votre argent que votre ame. Vous avez peur de « perdre votre patrimoine, et vous vous perdrez vous- « même pour votre patrimoine. C'est donc avec juste « raison que l'apôtre saint Paul dit (2) :

« Nous n'avons rien apporté en ce monde; et il « est certain que nous ne pouvons non plus en rien « emporter. Ayant donc de quoi nous nourrir et de « quoi nous couvrir, nous devons être contens. Mais

(1) Id., XXV, 34.

(2) Première épître à Timothée, VI, 7, 8, 9, 10.

« ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la « tentation et dans le piége du diable, et en plusieurs « désirs inutiles et pernicieux, qui précipitent les « hommes dans l'abîme de la perdition et de la dam-« nation. Car le désir des richesses est la racine de « tous les maux; et quelques-uns en étant possédés, « se sont égarés de la foi, et se sont jetés dans de « grandes douleurs.

« Vous craignez que votre bien ne vous manque « si vous en faites beaucoup d'aumônes; mais quand « est-ce qu'un homme de bien a jamais manqué de « quoi vivre? Puisqu'il est écrit (1) :

« Le Seigneur ne laissera point le juste mourir de « faim.

« Élie (2) est nourri par les corbeaux dans le dé-« sert; et Daniel (3), enfermé par l'ordre du roi « dans la fosse aux lions, y subsiste miraculeusement; « et vous craignez en fesant de bonnes œuvres, et « vous rendant Dieu favorable, de manquer du né-« cessaire! Notre Seigneur, fesant des reproches à « ceux qui ont peu de foi, leur dit (4) :

« Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment, ni « ne moissonnent, ni n'amassent dans les greniers; « et votre Père céleste les nourrit; n'êtes-vous pas « beaucoup plus qu'eux?

« Dieu nourrit les oiseaux, des gens qui n'ont au-

(1) Livre des Proverbes, X, 3.

(2) Le troisième livre des Rois, XVII, 6.

(3) Daniel, XIV, 30.

(4) Évangile de saint Matthieu, VI, 26.

« cun sentiment de la divinité, ne manquent de rien;
« et vous, qui êtes chrétien, qui êtes serviteur de
« Dieu, qui vous employez à faire de bonnes œuvres,
« qui êtes cher à votre Seigneur, vous avez peur de
« manquer de quelque chose! Croyez-vous que Jésus-
« Christ ne nourrisse pas ceux qui le nourrissent, ou
« que les choses de la terre puissent manquer à ceux
« auxquels on donne même celles du ciel? N'est-ce
« pas là une pensée infidèle? Ce sentiment n'est-il pas
« impie et sacrilége? Que fait un incrédule dans
« la maison de la foi? Pourquoi vous appelle-t-on
« chrétien, si vous n'avez aucune confiance en Jé-
« sus-Christ? Le nom de pharisien vous conviendrait
« mieux. Car Notre Seigneur, dans l'Évangile, par-
« lant de l'aumône, et nous avertissant de nous faire,
« avec les biens d'ici-bas, des amis qui nous reçoi-
« vent dans les demeures éternelles, l'évangéliste
« ajoute (1):

« Les pharisiens, qui étaient avares, écoutaient
« tout cela, et se moquaient de lui.

« Nous en voyons aujourd'hui dans l'Église, qui,
« à l'exemple des pharisiens, ont les oreilles et le
« cœur fermés, si bien qu'ils ne sont capables d'écou-
« ter aucun avis salutaire. Il ne faut pas s'étonner
« que ces sortes de personnes méprisent ce que disent
« les serviteurs, puisqu'ils n'ont tenu aucun compte
« de ce qu'a dit le maître lui-même. Pourquoi vous
« repaître de ces vaines imaginations, comme si, en

(1) Évangile de saint Luc, XVI, 14.

« effet, c'était la crainte de manquer qui vous empê-« chât d'être charitable? Pourquoi tâchez-vous de « vous couvrir de ces faux prétextes? Avouez plutôt « la vérité, et puisque vous ne sauriez tromper ceux « qui vous connaissent, ne faites pas difficulté de dire « ce qui en est. N'est-il pas vrai que c'est l'avarice « qui vous obsède, et qu'elle a répandu dans votre « cœur des ténèbres épaisses qui vous empêchent de « voir la lumière de la vérité? »

Troisième suite du Traité de l'Aumône.

253.

Contre l'avarice.

CXVII. « Vous êtes esclave de votre argent. La « convoitise vous lie et vous garrote, et vous êtes « retombé dans la captivité d'où Jésus-Christ vous « avait dégagé. Vous gardez des richesses qui ne vous « gardent point. Vous amassez des trésors qui ne « font que vous charger; et vous oubliez ce que Dieu « dit à ce riche qui se réjouissait déjà dans l'espé-« rance d'une récolte abondante (1) :

« Insensé, en cette même nuit, on te redemande

(1) Évangile de saint Luc, XII, 20.

« ton ame; et les choses que tu as, à qui seront-
« elles?

« Pourquoi veillez-vous auprès de votre bien sans
« vous donner aucun repos? Pourquoi, en l'augmen-
« tant, augmentez-vous vos peines? Pourquoi voulez-
« vous devenir si riche pour en être plus pauvre devant
« Dieu? Partagez votre revenu avec Notre Seigneur.
« Associez Jésus-Christ à vos biens, afin qu'il vous
« associe à son royaume. Qui que vous soyez, qui
« pensez être riche en ce monde, vous vous trompez.
« Écoutez ce que votre Seigneur dit dans l'Apoca-
« lipse à ces sortes de personnes (1) :

« Tu dis : — Je suis riche et opulent, et je n'ai
« besoin de rien. — Et tu ne sais pas que tu es mal-
« heureux, misérable, pauvre, aveugle et nu. Je
« te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé au
« feu pour t'enrichir, et des habits blancs pour te
« vêtir, de peur que la honte de ta nudité ne paraisse;
« et un collire pour appliquer sur tes ieux, afin que
« tu voies.

« Vous donc, qui êtes riche, achetez de Jésus-
« Christ cet or étincelant, afin que, vos souillures
« étant purifiées par les aumônes comme par le feu,
« vous puissiez être vous-même de l'or très pur. Ache-
« tez une robe blanche, afin qu'au lieu que vous étiez
« nu et difforme en Adam, vous soyez revêtu des
« ornemens éclatans de Jésus-Christ.

« Et vous, dame de condition, qui êtes riche dans

(1) Apocalypse de saint Jean, III, 17, 18.

« l'Église, frottez vos ieux, non des pommades du « diable, mais du collire salutaire de Jésus-Christ, « afin que vous puissiez mériter de voir Dieu en vous « le rendant favorable par vos aumônes et votre « bonne conduite. Mais je ne m'étonne pas qu'étant « telle que vous êtes, vous ne vous serviez pas de « votre bien pour des œuvres de charité. Vos ieux « sont tellement peints et noircis, que cela forme au-« devant d'eux comme une nuit épaisse qui les em-« pêche de voir les pauvres. Vous êtes riche, et ce-« pendant vous croyez célébrer comme il faut les « divins mistères en ne regardant même pas le tronc, « en venant à l'église sans sacrifice, et en prenant « une partie de celui que le pauvre a offert (1).

« Considérez cette veuve de l'Évangile, qui, se « souvenant des commandemens de Dieu au milieu « de la dernière pauvreté, mit dans le tronc deux « deniers qui étaient tout ce qu'elle avait. Aussi Notre « Seigneur la voyant, et prenant moins garde à son « action qu'à sa volonté, et à la somme qu'elle don-« nait qu'à celle d'où elle tirait ce qu'elle donnait, « dit à ses disciples (2) :

« Je vous dis en vérité que cette pauvre femme a « mis plus que les autres; car tous ceux-là ont fait « à Dieu des offrandes de leur superflu; mais celle-ci

(1) C'étaient les pains desquels on fesait l'eucharistie, et dont les riches avares mangeaient comme les pauvres, quoiqu'ils ne donnassent rien aux pauvres.

(2) Évangile de saint Luc, XXI, 3, 4.

« a donné de son indigence même tout ce qu'elle avait « pour vivre.

« Femme heureuse et illustre, d'avoir mérité, avant « le jour du jugement, d'être louée de son juge! Que « les riches aient honte de leur avarice et de leur peu « de foi; voici une veuve et une pauvre veuve qui est « libérale. Tout ce que l'on donne, c'est pour les « veuves et les orphelins, et en voilà une qui donne « au lieu de recevoir; pour nous apprendre quelles « peines sont préparées aux riches avares, puisque « les pauvres mêmes ne sont pas exemts de faire l'au- « mône. Et pour montrer que c'est à Dieu même que « ces charités sont faites, et que quiconque les fait, « obtient sa grace et en mérite récompense, Jésus- « Christ les appelle offrandes faites à Dieu, et dit que « cette veuve mit deux deniers dans les dons faits à « Dieu : ce qui ne sert encore qu'à justifier cette pa- « role (1) :

« Celui qui donne au pauvre, prête au Seigneur « qui lui en paiera l'intérêt.

« Au reste, mes très chers frères, que nul ne s'ex- « cuse de faire l'aumône sur ce qu'il a des enfans, « puisque c'est Jésus-Christ seul que nous y devons « considérer comme nous ayant assuré (2) que c'est « lui qui la reçoit, et qu'ainsi ce ne sont pas des ser- « viteurs que nous préférons à nos enfans, mais Notre

(1) Proverbes, XIX, 17.

(2) Évangile de saint Matthieu, XXV, 40.

« Seigneur lui-même. C'est aussi ce qui lui a fait dire « pour notre instruction (1) :

« Celui qui aime son père ou sa mère plus que « moi, n'est pas digne de moi ; et celui qui aime son « fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de « moi.

« Nous lisons la même chose dans le Deutéronome « pour justifier notre foi et animer notre amour (2) :

« Ceux qui disent à leur père et à leur mère : — « Je ne vous connais pas ; — et à leurs enfans : — Je « ne sais qui vous êtes, — ceux-là gardent vos pré-« ceptes et vos ordonnances.

« Car, si nous aimons Dieu de tout notre cœur, « nous ne devons préférer ni nos parens, ni nos en-« fans, à Dieu. C'est pourquoi saint Jean dit dans son « épître, que ceux qui ne sont pas charitables, « ne l'aiment point. Voici ses expressions (3) :

« Un homme qui a les biens de ce monde, et qui, « voyant son frère dans la nécessité, lui ferme son « cœur et ses entrailles, comment aurait-il en soi « l'amour de Dieu ?

« Car, si Dieu récompense avec intérêt (4) les cha-« rités que l'on fait aux pauvres, et si l'on donne à « Jésus-Christ (5) ce que l'on donne au moindre des

(1) Id., X, 37.

(2) Deutéronome, XXXIII, 9.

(3) Première épître de saint Jean, III, 17.

(4) Proverbes, XIX, 17. Voyez plus haut dans cet article.

(5) Évangile de saint Matthieu, XXV, 40. Voyez aussi plus haut.

« chrétiens, quelle apparence de préférer les choses « de la terre à celles du ciel, et les humaines aux « divines? Ainsi cette bonne veuve, au troisième « livre des Rois, après avoir consommé toutes ses « provisions pendant la famine, ayant fait d'un peu « de farine et d'huile qui lui restaient, un pain cuit « sous la cendre, qui était le dernier repas qu'elle et « ses enfans (1) devaient faire, et Élie étant survenu « là-dessus, et lui ayant demandé à manger, elle lui « en donna sans délibérer. Cette mère, qui aimait si « tendrement ses enfans, ne lui allégua point pour « excuse qu'ils mouraient de faim. Elle fit en la pré- « sence de Dieu une action qui était extrêmement « agréable à Dieu, et la fit promtement et gaiment : « elle ne donna pas une partie de ce qu'elle avait de « trop, mais donna tout le peu qu'elle avait. Ses en- « fans étaient affamés, et elle les laissa pour nourrir « un étranger; au milieu d'une pauvreté si pressante, « elle songea plutôt à soulager la misère d'autrui « que la sienne propre. Elle méprisa la vie de son « corps pour conserver celle de son ame. »

OBSERVATION.

Cette veuve demeurait à Sarepta, ville des Sidoniens. Elle est désignée ordinairement sous le nom de veuve de Sarepta.

(1) L'Écriture ne parle que d'un seul enfant de cette veuve.

Quatrième suite du Traité sur l'Aumône.

253.

Dieu récompense la bienfesance.

CXVIII. « Cette générosité fut récompensée. Élie, « qui était la figure de Jésus-Christ, pour montrer « qu'il ne laisse point les actions de miséricorde sans « récompense, lui dit (1) :

« Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : — « La farine de ce vase ne diminuera point, et l'huile « qui est dans cette petite cruche ne décroîtra point ; « jusqu'au jour où le Seigneur répandra la pluie sur « la terre. —

« Cet ordre fut exécuté, et les vaisseaux de la « veuve furent remplis sans décroître, pour récom- « penser sa charité. Ainsi la mère n'ôta point à ses « enfans ce qu'elle donna à Élie, mais augmenta, au « contraire, par cet acte de bienfesance, le peu de « bien de ses enfans. Cependant elle ne connaissait « point encore Jésus-Christ, et n'avait pas ouï parler « de ses préceptes. Elle n'était pas rachetée par sa « croix et par sa passion (2), et elle ne lui donnait

(1) Troisième livre des Rois, XVII, 14.

(2) Elle vivait vers l'an 934 avant notre ère. Voyez le tome I, p. 393, où Élie, de Tesbe, est placé vers cette époque.

« point à boire et à manger pour le sang qu'il avait « répandu pour elle. Combien donc est coupable un « chrétien qui, se préférant soi-même et ses enfans à « Jésus-Christ, garde ses richesses et n'en veut pas « faire part à ceux qui languissent dans la pauvreté! « Mais vous avez, dites-vous, plusieurs enfans, et « cela vous empêche d'être extrêmement aumônier. « Au contraire, c'est ce qui doit vous le rendre encore « davantage. Car plus vous avez d'enfans, plus vous « avez de personnes pour lesquelles vous devez prier « Dieu, dont vous devez racheter les péchés, dont il « vous faut sauver les ames. Et comme à mesure qu'ils « sont en plus grand nombre, vous êtes obligé de « travailler davantage pour les nourrir humainement; « vous êtes obligé de même à faire plus de bonnes « œuvres pour leur conserver la vie de l'esprit. C'est « ainsi que Job, ayant beaucoup d'enfans, offrait à Dieu « beaucoup de sacrifices; il immolait tous les jours « une victime pour chacun d'eux, parce qu'il est im-« possible que nous ne tombions tous les jours en « quantité de fautes. L'Écriture en rend témoignage « quand elle dit (1) :

« Job, qui était un homme juste et droit, avait sept « fils et trois filles... et il les purifiait, en offrant pour « eux autant d'holocaustes qu'ils étaient, et un veau « pour leurs péchés (2).

« Si donc vous aimez véritablement vos enfans,

(1) Job, I, 2, 5.

(2) *Et pro peccatis illorum vitulum unum.* Cette portion de phrase manque dans la Vulgate.

« si vous avez pour eux de l'affection et de la ten-
« dresse, travaillez par vos bonnes œuvres à leur mé-
« riter les graces de Dieu. Ne pensez point à ce père
« infirme et mortel; mais tâchez de leur donner pour
« père celui qui, étant éternel et tout-puissant, est le
« père des enfans spirituels. Faites-le dépositaire des
« biens que vous gardez pour vos héritiers. Qu'il soit
« le tuteur de vos enfans, qu'il en soit le curateur,
« qu'il en soit le protecteur! Un bien mis entre les
« mains de Dieu ne peut être ni confisqué par le
« prince, ni ravi par un procès injuste. Une succes-
« sion est en sûreté quand on la donne à garder à
« Dieu. C'est le moyen de pourvoir à ses enfans, c'est
« le moyen de ménager les intérêts de ses héritiers.
« L'Écriture sainte nous le déclare en ces termes (1):

« J'ai été jeune et j'ai vieilli, et je n'ai point vu le
« juste abandonné, ni ses enfans mendier leur pain.
« Chaque jour il prête, il donne; sa postérité sera
« bénie.

« Et encore (2):

« Celui qui vit bien et sans reproche, laissera des
« enfans heureux après lui.

« Vous êtes donc un prévaricateur et non un père,
« si vous ne procurez les véritables avantages à vos
« enfans, si votre affection ne tend pas à les conser-
« ver pour l'éternité. Mais pour vous, qui avez plus
« de soin d'acquérir les biens de la terre que ceux du

(1) Psaume XXXVI, 25 et 26.

(2) Proverbes, X, 7.

« ciel, et de donner vos enfans au diable qu'à Jésus-« Christ, vous commettez un double crime, et parce « que vous ne pensez pas à leur mériter le secours « de Dieu, et parce que vous leur enseignez à aimer « plus les biens de ce monde que Notre Seigneur. « Ressemblez plutôt à Tobie, et donnez à vos enfans « les préceptes salutaires qu'il donna à son fils (1), « en lui disant (2) :

« Mes enfans, écoutez votre père : servez le Sei-« gneur dans la vérité, et cherchez à faire ce qui lui « plaît : et recommandez à vos enfans de faire des « œuvres de justice et des aumônes, de se souvenir « de Dieu, et de le bénir en tout tems dans la vérité « et de toutes leurs forces.

« Et encore (3) :

« Mon très cher fils, ayez Dieu dans le cœur tout « le tems de votre vie, et prenez bien garde de ne « point violer ses commandemens. Ne cessez jamais « de bien faire, évitez le mal, et Dieu aura égard à « vos bonnes œuvres. Donnez l'aumône de votre bien, « et ne refusez aucun pauvre; si vous agissez ainsi, « Dieu ne vous refusera rien. Si vous avez beaucoup, « donnez beaucoup; si vous avez peu, ne laissez pas « de donner de ce peu-là. Et n'ayez aucune inquié-« tude quand vous faites l'aumône : vous vous amas-

(1) Ces préceptes sont donnés aussi bien aux enfans de son fils qu'à son fils lui-même.

(2) Tobie, XIV, 10 et 11.

(3) Id., IV, 6-12. Le texte de saint Ciprien diffère un peu ici de celui de la Vulgate. Ici Tobie ne parle qu'à son fils.

« sez un riche trésor pour le tems de la nécessité.
« Car l'aumône délivre de la mort et empêche d'aller
« en enfer; l'aumône est un don excellent pour tous
« ceux qui la font dans la vue de Dieu.

« Quel est ce don, mes très chers frères, qui a
« Dieu même pour témoin? Si les gentils se croient
« fort honorés dans les largesses qu'ils font au peuple,
« de la présence des proconsuls ou des empereurs, et
« si les préparatifs de leurs spectacles sont d'autant
« plus grands que les personnes qui doivent y assister
« sont plus distinguées, combien les libéralités des
« chrétiens sont-elles plus illustres, puisqu'elles ont
« pour spectateurs un Dieu et son Christ! Combien
« l'appareil en doit-il être plus magnifique, puisque
« tous les anges et toutes les puissances des cieux doi-
« vent s'y trouver; puisque le prix qu'on remporte
« n'est pas un char ni le consulat, mais une vie éter-
« nelle; puisqu'on n'y cherche pas une vaine faveur
« du peuple, mais qu'on y reçoit le royaume céleste! »

Cinquième suite du Traité de l'Aumône.

253.

Discours du diable et de Jésus-Christ.

CXIX. « Mais afin de confondre encore mieux
« ceux qui, possédés de l'amour des richesses, ne les
« emploient point pour leur salut, afin de les faire

« rougir de leur lâcheté, imaginons que le diable, en-« vironné de ses esclaves et des ses suppôts, vienne « en la présence de Jésus-Christ, et, comparant ceux « qui sont à lui avec le peuple du Christ, lui adresse « ce discours :

« Je n'ai point été fouetté ni souffleté pour ceux « que vous voyez avec moi : je n'ai point souffert le « supplice de la croix ni répandu mon sang pour « eux; je ne leur promets point un royaume céleste, « ni de leur donner le paradis et l'immortalité; et ce-« pendant voyez quels présens ils me font, combien « ces dons sont précieux, combien ils leur coûtent « de travail et de dépense ! Ils ont engagé ou vendu « pour cela tout ce qu'ils avaient de plus cher; et si « leur spectacle n'est accompagné d'éclat et de magni-« ficence, on les chasse avec injure et infamie; quelque-« fois même ils courent le risque d'être lapidés. Mon-« trez-m'en, si vous pouvez, parmi ceux qui sont « instruits de vos préceptes, et qui doivent recevoir « des récompenses célestes pour les biens de la terre, « parmi ces riches qui regorgent d'aise et de biens, « qui vous fassent de tels présens, et qui, pour vous « donner des spectacles aussi magnifiques, engagent « et vendent leurs héritages; ou plutôt les échangent « contre les trésors du ciel. D'ailleurs, dans ces pré-« sens que l'on me fait, personne n'est nourri, per-« sonne n'est vêtu, nul n'est soulagé : tout y est « consommé entre ceux qui les donnent et ceux qui « les regardent; et toute cette folle dépense se ter-« mine à un plaisir d'un instant. Mais vous, vous

« êtes vêtu et nourri dans vos pauvres, et vous pro-
« mettez la vie éternelle à ceux qui les assistent; et
« malgré cela, à peine vos serviteurs peuvent-ils être
« comparés à mes esclaves. —

« Que répondrons-nous à cela, mes très chers
« frères? Comment défendrons-nous l'avarice et l'in-
« humanité des personnes riches, qui sont sur ce
« point dans un aveuglement prodigieux? Quel pré-
« texte alléguerons-nous, nous qui ne voulons pas
« faire la moindre chose en reconnaissance de ce que
« Jésus-Christ a souffert la mort et versé son sang
« pour nous qui sommes inférieurs aux esclaves du
« diable? Notre Seigneur nous a donné des préceptes,
« il a instruit ses serviteurs de ce qu'ils doivent faire,
« il a promis des récompenses à ceux qui feront de
« bonnes œuvres, et menacé du supplice ceux qui
« n'en feront point, et ainsi il nous a appris d'avance
« l'arrêt qu'il doit prononcer un jour. Quelle excuse
« peut donc alléguer celui qui ne fait point l'au-
« mône? De quelle défense peut-il se couvrir? Et,
« puisque le serviteur ne fait pas ce qui lui est com-
« mandé, le maître n'aura-t-il pas le droit d'exécuter
« ses menaces? Car voici en quels termes il s'exprime
« sur ce sujet (1) :

« Quand le Fils de l'homme viendra dans sa ma-
« jesté, et tous les anges avec lui, il s'assiéra sur le
« trône de sa gloire; et toutes les nations seront as-
« semblées devant lui, et il séparera les uns d'avec les

(1) Évangile de saint Matthieu, XXV, 31-46.

« autres, comme le berger sépare les brebis d'avec « les boucs; et il mettra les brebis à sa droite, et les « boucs à sa gauche. Alors le roi dira à ceux qui se« ront à sa droite : — Venez, les bénis de mon « Père, possédez le royaume qui vous a été préparé « dès le commencement du monde. Car j'ai eu faim, « et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous « m'avez donné à boire; j'étais étranger, et vous « m'avez recueilli; j'étais nu, et vous m'avez revêtu; « j'étais malade, et vous m'avez visité; j'étais en « prison, et vous êtes venus à moi. — Alors les justes « lui diront : — Seigneur, quand est-ce que nous « vous avons vu avoir faim, et que nous vous avons « donné à manger; ou avoir soif et que nous vous « avons donné à boire? Quand est-ce que nous vous « avons vu étranger, et que nous vous avons recueilli; « ou sans vêtemens, et que nous vous avons revêtu? « Et quand est-ce que nous vous avons vu malade, « ou en prison, et que nous vous avons visité? — « Et le Roi, répondant, leur dira : — Je vous dis, « en vérité, qu'autant de fois que vous l'avez fait à « l'un des moindres de mes frères que vous voyez, « vous l'avez fait pour moi. — Alors il dira à ceux « qui sont à sa gauche : — Allez loin de moi, mau« dits, dans le feu éternel qui a été préparé pour le « diable et pour ses anges. Car j'ai eu faim, et vous « ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous « ne m'avez pas donné à boire; j'étais étranger, et « vous ne m'avez pas recueilli; j'étais nu, et vous ne « m'avez pas revêtu; j'étais malade et en prison, et

« vous ne m'avez pas visité. — Alors ceux-ci lui di-
« ront : — Seigneur, quand est-ce que nous vous « avons vu avoir faim ou soif, ou étranger, ou sans « habits, ou malade ou en prison, et que nous avons « manqué de vous secourir ? — Et il leur répondra : « — Je vous le dis, en vérité, autant de fois que vous « ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, vous ne l'avez « pas fait à moi-même. — Et ceux-ci iront au supplice « éternel, et les justes à la vie éternelle.

« Qu'est-ce que Jésus pouvait nous dire de plus « fort? Comment nous pouvait-il exciter davantage « aux œuvres de miséricorde, qu'en déclarant que « tout ce que l'on donne aux pauvres, c'est à lui-« même qu'on le donne, et que c'est l'offenser que de « ne pas les secourir? afin que si nous n'étions point « touchés de compassion pour nos frères, nous le « fussions au moins pour lui; et si nous méprisions « les souffrances d'un serviteur, nous pensassions à « notre maître qui souffre en celui que nous mépri-« sons. C'est pourquoi, mes très chers frères, tous « tant que nous sommes, qui avons la crainte de Dieu, « et qui, foulant le monde aux piés, nous élevons « vers le ciel, travaillons par l'ardeur de notre foi et « de notre zèle, et par l'exercice continuel des bonnes « œuvres, à acquérir de nouveaux mérites. Revêtons « ici-bas Jésus-Christ, afin qu'il nous revête un jour « de l'immortalité. Nourrissons-le en ce monde, afin « d'être assis en l'autre au banquet céleste avec « Abraham, Isaac et Jacob. Semons beaucoup, afin « de recueillir beaucoup. »

Sixième et dernière suite du Traité de l'Aumône.

253.

Mérite des bonnes œuvres.

CXX. « Tâchons d'assurer notre salut tandis que « nous le pouvons, suivant ce conseil de l'apôtre, « qui dit (1) :

« Pendant que nous en avons le tems, fesons du « bien à tous, mais principalement à ceux qui sont « entrés par la foi dans la famille du Seigneur..... « et (2) ne nous lassons point de faire le bien, puis- « que, si nous ne perdons point courage, nous en re- « cueillerons le fruit en son tems.

« Considérons, mes très chers frères, ce que les « fidèles fesaient sous les apôtres, lorsque la vertu « était encore florissante, lorsque la foi des nouveaux « chrétiens était vive et embrasée d'une ardente cha- « rité. Ils vendaient alors leurs maisons et leurs hé- « ritages, et en donnaient libéralement le prix aux « apôtres pour le distribuer aux pauvres; et par là « ils acquéraient des demeures éternelles. Leurs « bonnes œuvres étaient en aussi grand nombre que

(1) Épître aux Galates, VI, 10

(2) Id., verset 9.

« leur union était grande. Or, comme nous le voyons « dans les Actes (1) :

« La multitude de ceux qui croyaient n'avait qu'un « cœur et qu'une ame ; nul ne considérait comme à « lui rien de ce qu'il possédait; mais toutes choses « leur étaient communes.

« C'est là véritablement devenir enfant de Dieu, « c'est imiter sa justice. Car tout ce qui est à Dieu « est commun à tous les hommes, et nul n'est exclus « de ses graces et de ses bienfaits. Ainsi le jour éclaire « également tout le monde, le soleil répand ses rayons « partout, la pluie arrose toutes les terres, le vent « souffle en tout pays, un même sommeil est pour « tous, et tous voient la lumière de la lune et des « étoiles.

« Celui donc qui, à l'exemple d'une si belle égalité, « partage ses revenus avec ses frères, imite Dieu en « quelque sorte. Quelle sera la gloire et la joie des « personnes charitables, lorsque Notre Seigneur, fe-« sant la revue de son peuple, et récompensant, selon « ses promesses, nos mérites et nos bonnes œuvres, « nous donnera des biens célestes pour des biens ter-« restres, des choses éternelles pour des passagères, « beaucoup pour peu; lorsqu'il nous présentera à son « Père après nous avoir sanctifiés et rendus dignes « de lui! lorsqu'il nous communiquera l'immortalité « qu'il nous a acquise par son sang! lorsqu'il nous « fera rentrer dans le paradis, et nous ouvrira le

(1) Les Actes des apôtres, IV, 32.

« royaume des cieux! Imprimons fortement ces es-
« pérances dans notre ame; que la foi nous les fasse
« comprendre! que la charité nous les fasse aimer!
« et tâchons de les mériter par une suite continuelle
« d'actions libérales et généreuses! L'aumône, mes
« très chers frères, est quelque chose d'excellent et
« de divin; c'est la consolation des fidèles, le gage
« de notre salut, le fondement de notre espérance,
« le bouclier de notre foi, le remède de nos péchés:
« c'est une chose grande et facile tout ensemble; c'est
« une couronne qu'on remporte dans le tems de la
« paix, et qui est exemte des périls et de la persécu-
« tion; c'est un des plus grands dons de Dieu, néces-
« saire aux faibles, glorieux aux forts, et utile à tous
« les chrétiens pour obtenir les graces du ciel, pour
« se rendre Jésus-Christ favorable au jour du juge-
« ment, et pour mettre Dieu même au nombre de
« nos débiteurs.»

« Combattons à l'envi pour remporter cette palme;
« courons tous dans la carrière de la justice où nous
« avons Dieu et Jésus-Christ pour spectateurs; et,
« puisque nous nous sommes déjà élevés au-dessus
« du monde, qu'aucun de ses faux biens ne soit ca-
« pable de retarder notre course! Si le jour de la
« mort ou de la persécution nous trouve ainsi déta-
« chés du monde, promts à bien faire, et occupés de
« bonnes œuvres, Notre Seigneur ne manquera pas
« de nous donner la récompense que nous aurons
« méritée. Il mettra sur notre tête une couronne
« d'une blancheur éclatante si nous triomphons dans

« la paix, et y en ajoutera une autre couleur de « pourpre si nous sortons victorieux de la persé- « cution. »

On voit que saint Ciprien, qui avait bravé la persécution en écrivant à Démétrien sous le règne de l'usurpateur Émilien, n'eut plus la même assurance sous celui de Valérien. Il prévit la persécution et enseigna, dans son Traité de l'Aumône, la morale nécessaire à ces tems malheureux où l'homme, victime de la tirannie sur la terre, n'a plus de refuge que dans le ciel. Le sistème de la communauté des biens qui ne conviendrait pas à une société bien organisée, s'allie très bien avec les idées religieuses qui prescrivent le renoncement aux biens de ce monde. Valérien avait d'autres devoirs à remplir, et de fâcheux embarras à démêler dans un empire trop vaste, dont les parties étaient encore mal unies. Nous allons jeter un coup d'œil sur sa conduite pendant cette année.

Commencement du règne de Valérien.

253.

CXXI. Publius Licinius Valérianus, que nous appelons Valérien, d'une naissance illustre, et décoré de plusieurs titres, fut proclamé empereur en Rhétie

par les troupes qu'il menait à Gallus contre Émilien, ensuite reconnu par Émilien lui-même, au mois d'août 253. Le sénat proclama Gallien, son fils, César, et Valérien le déclara aussitôt Auguste, en l'associant à l'empire, attaqué de tous côtés par les barbares (1).

L'Art de vérifier les dates (2) dit que Valérien était né l'an 190, ce qui lui donnerait soixante-trois ans lorsqu'il monta sur le trône. Gibbon dit seulement que cet empereur avait environ soixante ans. Cette question est mal éclaircie par Tillemont (3). Valérien avait environ soixante et dix ans lorsqu'il fut pris par les Perses, ou, comme il semble plus probable à Gibbon, lorsqu'il mourut (4) : mais on verra dans la suite qu'il fut vaincu et fait prisonnier par Sapor l'an 260. S'il avait alors soixante-dix ans, il était né l'an 190, comme le dit l'Art de vérifier les dates, et je ne vois aucun inconvénient à suivre cette opinion.

L'empire était si vaste que les soldats croyaient pouvoir en disposer dans chacune de leurs garnisons. Sulpitius Antoninus fut proclamé empereur par les troupes de Sirie cette même année 253 (5).

Les peuples n'étaient sans doute pas heureux au milieu de toutes ces révolutions. Mais les calamités

(1) L'Art de vérifier les dates, chronologie des empereurs.

(2) Ibidem.

(3) Histoire des empereurs, tome III, p. 683, note 1.

(4) *Hist. Aug.*, p. 173.

(5) L'Art de vérifier les dates, chronologie des empereurs.

politiques sont favorables à la propagation des idées religieuses : l'homme pénétré de l'idée de sa faiblesse, et ne trouvant plus alors de secours chez ses semblables, sent le besoin de s'adresser à un être supérieur. On dut perdre nécessairement alors l'absurde usage de placer dans le ciel ces empereurs de quelques mois, qui avaient à peine le tems de trouver des courtisans.

Valérien avait passé par tous les degrés des dignités, avant d'arriver à la puissance souveraine, et dès avant l'an 237 (1), il avait eu le consulat. Il semble s'être appliqué principalement à l'art militaire. L'histoire assure qu'il s'acquitta avec honneur de toutes les charges et de tous les emplois qu'il eut. On estimait sa science, mais surtout ses mœurs, sa prudence, sa modestie, sa gravité et toutes les habitudes de sa vie. Le sénat en corps lui rendit ce témoignage lorsqu'il était absent et simple particulier, que c'était un homme sans reproche, dont la vie, dès son enfance, avait été un modèle et une règle pour les autres, qu'il avait toujours été ami des bons, ennemi des vices et des tirans ; qu'en un mot, il méritait d'être établi le censeur des autres (*art.* III), parce qu'il était le meilleur de tous. Si l'on eût donné à tout le monde, dit l'historien, la liberté de choisir un empereur, on n'en eût point cherché d'autre. Ainsi, il fut regardé gé-

(1) En effet, Valérien pouvait avoir été consul l'an 230, lorsqu'il avait quarante ans. Nous savons qu'il y avait un *consul suffectus* l'an 229 ; il peut bien y en avoir eu un l'année suivante. Voyez les Fastes d'Alméloveen.

néralement comme digne d'être souverain, tant que l'autorité ne lui fut pas confiée (1).

Les inscriptions lui donnent les noms de Publius Licinius Valérianus : le jeune Victor y ajoute celui de Colobius. Onuphre cite une inscription où il est appelé Publius Aurélius Licinius Valérius Valérianus.

Il eut deux femmes, dont l'une, qui n'est pas nommée, fut mère de Gallien, son successeur. Elle pouvait être fille d'un autre Gallien, que l'on dit avoir été l'un des plus grands hommes de l'empire. On prétend que Mariniène, dont les Romains ont fait une déesse, était sa seconde femme. Il eut de ce second mariage le jeune Valérien, qui est nommé comme lui dans les inscriptions Publius Licinius Valérianus (2).

Après la mort d'Émilien, après que Valérien le père eut été nommé empereur par le consentement général de tout le monde, le sénat fit César son fils aîné Gallien, et aussitôt, dit Aurélius Victor, le Tibre se déborda extrêmement en plein été. Ce pouvait être au mois d'août. Valérien fit ensuite Gallien Auguste : et il le fit sans doute aussitôt après, puisque Goltzius et Birague ne rapportent aucune médaille de Gallien, qui ne lui donne ce titre (3).

Zosime dit (4) que Valérien fut obligé d'allier son fils Gallien à la puisssance souveraine, à cause

(1) Histoire des empereurs, par le sieur D. T. Paris, 1691, III, 391.

(2) Id., p. 390.

(3) Id., p. 393.

(4) Livre I, chap. 30.

du danger où se trouvait l'empire, attaqué de tous côtés par les barbares (1). Mais avant d'entreprendre la guerre, il voulut, se voyant établi dans la dignité impériale, mettre lui-même ordre à toutes les affaires, et il acquit la réputation d'un excellent prince pour les choses communes et faciles. Il recevait fort bien et même avec joie les avis qu'on lui donnait : et l'on cite de lui une lettre adressée à Balista, où il le remerciait de quelques règles qu'il lui avait proposées pour bien gouverner, comme de n'avoir point d'officiers honoraires et inutiles, ni personne dans ses gardes (2) qui ne fût homme de guerre. Il avait encore appris de lui à n'exiger de chaque province que ce qu'elle produisait avec abondance, et à mettre les soldats en quartier dans les lieux où il était le plus aisé de les entretenir. Valérien donnait ces règles aux autres en citant et en louant celui dont il les avait apprises. Quelqu'un l'ayant blâmé de qu'il n'avait pas mis son fils aîné entre les mains d'Aurélien, il se justifia par une lettre que nous avons encore, où il rend raison de sa conduite avec toute la douceur d'un ami et la simplicité d'un particulier. On voit la même chose en d'autres occasions.

Ce fut peut-être en suivant les avis qu'on lui donnait, qu'il parut aussi sage et aussi judicieux qu'on pouvait l'être dans le choix des commandans militaires; et l'on admira que tous ceux à qui il avait

(1) Histoire des empereurs, par Tillemont, III, 395.
(2) Id., p. 393.

donné la conduite des armées, furent depuis élevés à l'empire par l'estime qu'ils avaient inspirée aux soldats. L'histoire les représente en effet comme des personages très dignes de la suprême autorité, s'ils y eussent été élevés par une voie légitime. Parmi eux on nomme Régillien, Claude, Macrien, Ingénuus, Postume, Saturninus et Auréole. Il éleva aussi Aurélien, qui régna depuis; et nous verrons dans la suite comment il récompensa son mérite. Il donna à Probus, qui régna aussi avec une estime universelle, des emplois qui paraissaient au-dessus de son âge, parce qu'il trouvait en lui des qualités extraordinaires, et il ne se trompait pas. On voit qu'il prenait plaisir à distinguer et à louer ceux qui avaient fait quelqu'action remarquable.

Baliste, dont nous avons parlé, semble avoir été préfet du prétoire sous lui. Clarus est qualifié préfet de l'Illirie et des Gaules, d'où nous concluons que les préfets avaient déjà leurs départemens spéciaux.

Il paraît, par le peu qui nous reste de Valérien, qu'il cherchait à soulager les peuples; et quoiqu'il aimât à récompenser les grands hommes, il modérait sa libéralité et la restreignait dans les bornes exigées par un gouvernement sage (1).

(1) Id., p. 394.

Valérien empereur, avec son fils Gallien.

254.

CXXII. Les consuls de cette année 254 furent Publius Licinius Valérianus pour la seconde fois, et Publius Licinius Galliénus, tous deux Augustes (1).

Le tiran de Sirie, Sulpitius Antoninus, proclamé empereur l'année précédente, fut tué dès celle-ci. On voit une médaille en grand bronze, frappée en son honneur, l'an de l'ère d'Émèse, 565, c'est-à-dire de Jésus-Christ 254 (2). Il n'est point compté au nombre des trente tirans dont les noms nous sont donnés par Trébellius Pollio (3). Mais Zosime en fait mention (4) comme du nombre de ceux qui s'élevèrent contre Gallien. Il ne lui donne que le nom d'Antonin, et ne le fait mourir que l'an 260. L'an 254 est peut-être celui de son soulèvement que nous avons cependant placé (*art.* CXXI) sous l'an 253, en sorte que l'an 254 paraît être le second de son empire à Émèse dans la Sirie, ville célèbre par son temple du soleil (5).

Nous avons dans Buchérius un catalogue des con-

(1) Id., p. 395.

(2) L'Art de vérifier les dates, chronologie des empereurs.

(3) *Scriptores historiæ romanæ. Heidelbergæ*, 1243, II, 385.

(4) Livre I, chap. 38.

(5) Géographie ancienne, par d'Anville. Paris, 1768, II, 134.

suls et des préfets de Rome depuis cette année jusqu'à l'an 354, qui a été connu et estimé par Cuspinien et par Onuphre. Jean Pearson, évêque de Chester, auteur d'une histoire de saint Ciprien, l'estime aussi beaucoup, tout en observant qu'il y a quelques additions à y faire (1): elles ont été faites dans une édition postérieure (2). Mais il faut observer que les préfets de Rome n'avaient point de tems réglé, et que ceux qui sont marqués pour une année avaient quelquefois commencé dans la précédente, ou n'ont fini que dans la suivante. Celui qui est marqué pour cette année se nomme Lollianus (3).

Valérien n'avait consulté que les mouvemens de sa tendresse ou de sa vanité en s'associant son fils Gallien, jeune prince dont les vices efféminés avaient été jusqu'alors cachés dans l'obscurité d'une condition privée (4). Peut-être ce mauvais choix fut la source de ses malheurs. Car les historiens les plus prévenus en faveur de Valérien conviennent qu'il fut très malheureux. Son règne et celui de son fils furent extrêmement funestes pour la puissance des Romains qui se virent en danger d'être entièrement ruinés. Mais le détail et l'ordre de ces malheurs est très obscur, parce que nous n'avons aucun bon his-

(1) Histoire des empereurs, par Tillemont, III, 395.

(2) *Theodori Jansonii ab Almeloveen Fast. consul. Amstelædami*, 1740, p. 477.

(3) Histoire des empereurs, par Tillemont, III, 395.

(4) Histoire de la décadence de l'empire romain, par Gibbon, traduite par F. Guizot. Paris, 1819, II, 128.

torien de ce tems-là. L'histoire ne rapporte donc que confusément ce qu'elle en trouve, en suivant à peu près l'ordre des provinces, et en passant de l'Occident à l'Orient : car la guerre se fesait de tous les côtés. Valérien prit le parti d'aller en Orient s'opposer aux Perses ; il laissa à Gallien les troupes de l'Europe, afin que ce jeune prince repoussât les barbares qui y fesaient des irruptions en divers endroits.

Les Germains étaient ceux qui donnaient le plus d'embarras de ce côté-là par les grands ravages qu'ils fesaient dans la province des Gaules auprès du Rhin. Ces Germains pouvaient bien être les Francs (1), dont j'ai rapporté l'origine dans un autre volume (2), sans les faire remonter aussi haut.

Gallien était né l'an 218 (3). La nature lui avait donné de grandes qualités. Élevé par le philosophe Plotin, il s'était adonné tour à tour à l'étude des belles-lettres et aux exercices militaires. Les poëtes le regardaient comme leur émule, les gens de guerre comme un héros naissant. Son humanité, sa bienfesance, sa générosité, lui avaient concilié tous les cœurs : les chrétiens même louaient sa modération et son équité (4).

(1) Histoire des empereurs, par Tillemont, III, 395.

(2) Préface du tome X, p. 5.

(3) Il mourut l'an 268, à l'âge de 50 ans. *Regnavit annos quindecim .. vixit annos quinquaginta. Sexti Aurelii Victoris epitome. cap.* 33.

(4) L'Art de vérifier les dates, chronologie des empereurs. Il se trompe sur l'époque de la naissance de Gallien.

Dès le commencement du règne de Valérien, cet empereur, qui connaissait le mérite de Postume, le chargea de garder le Rhin et de commander dans les Gaules. On ignore quel âge avait ce général, dont la naissance était obscure, et à qui ses services avaient valu son avancement. Il y avait sans doute long-tems qu'il possédait des emplois, puisque son fils était déjà en état d'en posséder aussi. En effet, Valérien fit, dans le même tems, le fils de Postume tribun des Vocontiens (1).

Gallien, associé à l'empire, fit la guerre sur le Rhin contre les Germains en 253 et 254, sous les ieux et avec les conseils de Postume. Il n'en faut pas conclure avec M. de Tillemont et quelques autres, que Gallien fût encore dans l'âge où l'on a besoin de gouverneur. Ce prince avait trente-quatre ans au moins en 253, comme je l'ai prouvé par la date de sa naissance, et nous savons d'ailleurs qu'il avait déjà un fils de neuf à dix ans au moins, puisqu'il fit venir ce fils à l'armée trois ou quatre ans après (2).

Appuyé sur la douceur de l'administration de Valérien et de son fils, saint Ciprien, ainsi qu'on l'a déjà vu (*art.* XCVIII) ne craignait pas les calomnies des gentils; il n'attendait d'ailleurs rien de plus favorable de la part des magistrats qui croyaient faire grace quand ils s'en tenaient là. Mais celles des en-

(1) *Epist. Valer. ad Gallos. apud Trebell. in post.*, p. 185.

(2) Mémoires de l'Académie des inscriptions. Paris, 1764, tome XXX, p. 339. Histoire de Postume, par M. de Bréquigny.

fans de l'Église, révoltés contr'elle, le touchaient bien plus sensiblement. Il les voyait avec douleur entretenir une guerre intestine parmi les chrétiens avec des moyens aussi odieux. Le parti de Félicissime, après s'être élu un faux évêque de Carthage, comme nous l'avons vu (*art.* LXXVII), ne se contentant pas de cet attentat, l'aggravait encore en voulant étendre les progrès de la révolte, et se procurer de nouveaux adeptes. Pour y réussir, ils décriaient saint Ciprien par toutes sortes de médisances rejetées par les plus sages, mais fesant impression sur quelques esprits faibles. L'évêque Pupianus fut un de ces derniers : ayant prêté l'oreille à ces calomniateurs, il les crut dans la suite et osa écrire au légitime évêque une lettre pleine d'injures. Il lui mandait qu'il avait quelque scrupule de communiquer avec lui, parce qu'il ne croyait pas son ordination légitime. De plus, il l'accusait d'orgueil; il lui reprochait d'être cause qu'une partie de l'Église était dispersée. Saint Ciprien répondit à ces accusations de la manière qu'il jugea convenable pour réprimer l'insolence de cet évêque s'établissant juge d'un autre évêque et du premier évêque d'Afrique (1). Nous allons l'entendre lui-même.

(1) Les OEuvres de saint Ciprien, traduites par Lombert. Rouen, 1716. Préface, p. 55.

Lettre de saint Ciprien à Florentius Pupianus, sur les calomniateurs (1).

254.

Ciprien, surnommé Thascius, à Florentius, surnommé Pupianus, son frère.

CXXIII. « J'avais cru, mon frère, que vous vous « étiez enfin repenti d'avoir témérairement ajouté foi « à tant de choses infâmes et abominables même aux « ieux des gentils, qu'on avait répandues contre « nous; mais je vois par votre lettre que vous êtes « toujours le même que vous étiez, et que vous avez « toujours la même opinion de nous : de crainte « peut-être de souiller la gloire de votre martire (2) « en communiquant avec nous, vous faites une re- « cherche exacte de ma vie, et vous voulez juger, « je ne dirai pas moi, car qui suis-je? mais le ju- « gement même de Dieu et de Jésus-Christ qui fait « les évêques.

« Agir de la sorte, ce n'est pas croire en Dieu;

(1) Cette lettre est numérotée 69 dans l'édition de Pamélius et dans celle de Baluze, 1726; 68 dans l'édition de Rigault et la traduction de Lombert; 66 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

(2) C'est qu'il avait souffert pendant la persécution.

« c'est se révolter contre Jésus-Christ et contre son « Évangile, puisqu'au lieu qu'il dit que (1) :

« De deux passereaux, qui ne se vendent qu'une « obole, un seul ne tombera pas sur la terre, sans la « volonté de son père,

« Fesant voir par là que les moindres choses n'ar-« rivent pas sans sa permission; vous, au contraire, « croyez que les évêques se font dans l'Église sans « son ordre. En effet, croire qu'on élève à ces digni-« tés des méchans et des indignes, qu'est-ce autre « chose que prétendre que ce n'est point Dieu qui « établit les évêques dans l'Église? Le témoignage que « je pourrais rendre de moi-même, pensez-vous qu'il « soit plus respectable que celui qu'en rend Dieu lui-« même? Et ne savez-vous pas que Notre Seigneur, « dans son Évangile, nous enseigne que le témoignage « qu'une personne rend d'elle-même n'est pas juste, « parce que chacun est prévenu en sa faveur et ne « dit rien à son désavantage; mais le témoignage « rendu en notre faveur par d'autres est véritable. « C'est ce qu'il exprime en ces termes (2) :

« Si je rends témoignage de moi-même, mon té-« moignage n'est pas véritable; mais c'est un autre « qui rend témoignage de moi.

« Que si Notre Seigneur lui-même, qui doit juger « tout le monde, n'a pas voulu qu'on l'en crût sur « son témoignage, mais a mieux aimé être fortifié

(1) Évangile de saint Matthieu, X, 29.

(2) Évangile de saint Jean, V, 31 et 32.

« par celui de son père, combien ses serviteurs doi-
« vent-ils observer davantage cette règle de juge-
« ment, eux qui ne tirent pas seulement leur justifi-
« cation, mais leur gloire, du témoignage que Dieu
« leur rend! Mais vous avez mieux aimé ajouter foi
« aux faux rapports de personnes ennemies et mali-
« cieuses, qu'à la sentence divine et au témoignage
« de notre conscience appuyé de la pureté de notre
« foi; comme si, parmi des apostats, des impies, et
« des gens séparés de l'Église, du cœur desquels le
« Saint-Esprit s'est retiré, on pouvait trouver autre
« chose qu'un esprit corrompu, une langue trompeuse,
» des haines envenimées, de noires calomnies qu'on
« ne saurait croire sans être puni de même qu'eux
« au jour du jugement. Car quant à ce que vous dites
« que des évêques doivent être humbles, parce que
« Notre Seigneur et les apôtres l'ont été, tous nos
« frères, et les gentils eux-mêmes, connaissent et
« aiment mon humilité; vous-même la connaissiez
« et l'aimiez lorsque vous étiez encore dans l'Église,
« et que vous communiquiez avec moi. Mais qui est
« plus humble de nous deux, de moi qui sers tous
« les jours mes frères, et qui reçois avec joie et cha-
« rité tous ceux qui viennent à l'Église, ou de vous
« qui vous constituez l'évêque et le juge d'un juge et
« d'un évêque établi par Dieu pour un tems dans son
« Église? Cependant on dit dans le Deutéronome (1):
« Celui qui s'enorgueillira, ne voulant point obéir

(1) Deutéronome, XVII, 12 et 13.

« au commandement du prêtre qui en ce tems-là sera « le ministre du Seigneur votre Dieu et à la sentence « du juge, cet homme-là mourra, et vous ôterez « le mal du milieu d'Israël. Et tout le peuple, en- « tendant ce jugement, craindra, et nul désormais « ne s'élèvera d'orgueil.

« Et à Samuel (1) :

« Ce n'est point vous qu'ils rejettent, c'est moi.

« Et Notre Seigneur, dans l'Évangile, comme on « lui eut dit (2) :

« Est-ce ainsi que tu réponds au grand-prêtre?

« Nous enseignant à observer et rendant lui-même « l'honneur dû aux prêtres, ne s'emporta point contre « le pontife, mais, se contentant de justifier son in- « nocence, répondit (3) :

« Si j'ai mal parlé, montrez-moi ce que j'ai dit de « mal : mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez- « vous?

« Pareillement, comme on eut dit au bienheureux « apôtre (4) :

« Quoi! tu maudis le grand-prêtre de Dieu!

« Il ne dit rien d'offensant contre lui, quoiqu'il « eût pu s'élever fortement contre ceux qui avaient « crucifié Notre Seigneur, qui avaient perdu Dieu « et Jésus-Christ aussi bien que leur temple et leur

(1) Premier livre des Rois, VIII, 7.

(2) Évangile de saint Jean, XVIII, 22.

(3) Id., verset 23.

(4) Actes des apôtres, XXIII, 4.

« sacerdoce. Mais, respectant encore en quelque « sorte la vaine image de la prêtrise dans ces faux « prêtres, il leur dit (1) :

« Je ne savais pas, mes frères, que ce fût le grand-« prêtre. Car il est écrit : vous ne maudirez point le « chef de votre peuple (2).

« Mais c'est peut-être que vous me considériez « comme évêque avant la persécution, lorsque vous « communiquiez avec moi, et que depuis j'ai cessé « d'être tel à votre égard. Car la persécution vous « a élevé jusqu'à la gloire du martire ; au lieu qu'elle « m'a abaissé comme par le poids de la proscription, « l'huissier ayant lu à haute voix devant tout le « monde :

« Si quelqu'un possède quelque chose qui appar-« tienne à Cécilius Ciprien, évêque des chrétiens (3),

« Afin que ceux qui ne croyaient pas à Dieu par « lequel j'ai été établi évêque, crussent du moins au « diable qui me proscrivait comme tel. Je ne vous « rapporte pas ce fait pour me vanter, mais à regret, « parce que vous vous constituez juge de Dieu et de « Jésus-Christ, qui dit aux apôtres et conséquem-« ment à tous les prélats (4) qui leur succèdent et « sont ordonnés à leur place (5) :

« Qui vous écoute m'écoute, et qui vous rejette

(1) Id., verset 5.

(2) Exode, XXII, 28.

(3) Ainsi saint Ciprien fut proscrit, et ses biens confisqués.

(4) *Præpositos.*

(5) Évangile de saint Luc, X, 16.

« me rejette : or, qui me rejette rejette celui qui m'a « envoyé. »

Suite de l'Épître sur les calomniateurs.

254.

Source des schismes et des hérésies.

CXXIV. « Telle est en effet la source des schismes « et des hérésies. C'est lorsque, par une témérité « présomptueuse, quelques-uns méprisent l'évêque « qui ne peut être qu'unique dans une église, et « quand les hommes jugent indigne de cette dignité « celui qu'il a plu à Dieu d'en juger digne. Car quel « est cet orgueil et cette arrogance, de vouloir s'at-« tribuer la connaissance des évêques, de sorte que, « si nous ne nous justifions devant vous, et ne « sommes absous par votre jugement, voilà déjà six « ans (1) que nos frères n'ont point d'évêque, ni le « peuple de prélat, ni le troupeau de pasteur, ni l'É-« glise de conducteur, ni Jésus-Christ de pontife, ni « Dieu de grand-prêtre? Il faut que Pupianus vienne « au secours, qu'il prononce sa sentence, qu'il ratifie « le jugement de Dieu et de Jésus-Christ. Sans cela,

(1) Ce passage prouve que la lettre fut écrite en 254, puisque saint Ciprien avait été ordonné l'an 248.

« ce grand nombre de fidèles qui sont morts sous « notre épiscopat, sont morts sans espérance de paix « et de salut, tous ceux que nous avons batisés n'ont « pas la grace du batême, ni le Saint-Esprit; et la « communion accordée par nous à tant de pénitens « est nulle et invalide. Ayez donc la bonté de pro- « noncer en notre faveur; veuillez bien confirmer « notre élection par votre autorité, afin que Dieu et « son Christ puissent vous rendre graces de ce que « vous êtes cause qu'un évêque est rendu à son autel « et à son peuple. Les abeilles ont un roi, les ani- « maux un chef, et les voleurs même sont fidèles à « leur capitaine. Combien donc les bêtes brutes, et « les brigands eux-mêmes, quoiqu'accoutumés au « sang et au pillage, sont-ils plus simples et plus « justes que vous! On craint et l'on reconnaît parmi « eux un chef qui n'a pas été établi par Dieu, mais « par le consentement d'une troupe d'hommes fac- « tieux et désespérés. Vous dites qu'il vous faut ôter « de l'esprit un scrupule où vous êtes tombé. Mais « comment y êtes-vous tombé, sinon par une injuste « crédulité, et par une malice sacrilége? Sinon parce « que vous avez été bien aise d'écouter et de croire des « médisances honteuses et punissables contre votre « frère et contre un évêque? C'est ce qui fait que « maintenant vous défendez les mensonges d'autrui « comme étant devenus les vôtres propres, sans vous « souvenir qu'il est écrit (1) :

(1) L'Ecclésiastique, XXVIII, 28.

« Environne tes oreilles d'une haie d'épines; n'é-
« coute pas la langue perverse.

« Et encore (1) :

« Le pervers obéit à la langue inique; mais le
« juste n'écoute point la lèvre mensongère.

« Pourquoi des martirs remplis du Saint-Esprit, « prêts à paraître devant Dieu et devant son Christ, « ne sont-ils point tombés dans ce scrupule, et ont-« ils écrit de la prison des lettres qu'ils adressaient à « l'évêque Ciprien, comme le reconnaissant pour « l'évêque établi par Dieu? Pourquoi n'est-il pas venu « dans l'esprit de tant d'évêques mes collègues qui, « après avoir assisté à mon ordination, ont été pro-« scrits ou mis en prison et chargés de chaînes, ou « morts en exil, ou ont remporté la couronne du « martire? Pourquoi tant de confesseurs d'entre le « peuple que Dieu nous a confié, qui sont illustres « par la gloire de leurs tourmens et par leurs cica-« trices honorables; pourquoi tant de chastes vierges, « tant de saintes veuves, et enfin toutes les églises « qui sont unies avec nous dans le monde entier par « les liens d'une même communion, ne sont-elles « point tombées dans ce scrupule? Si ce n'est, « comme vous le dites, que toutes ces personnes qui « communiquent avec moi soient souillées par ce com-« merce, et déchues par là de l'espérance de la vie « éternelle, et qu'il n'y ait que le seul Pupianus qui

(1) Livre des Proverbes, XVII, 4. La leçon de saint Ciprien m'a paru ici meilleure que celle de la Vulgate.

« n'a point voulu se mêler parmi nous, qui soit pur, « saint, et qui entre dans le paradis. Vous dites en- « core que je suis cause qu'une partie de l'Église est « maintenant dispersée. Mais tout le peuple de l'É- « glise est rallié et joint ensemble d'une manière in- « dissoluble. Ceux-là seuls sont demeurés dehors « qu'il faudrait chasser s'ils étaient dedans. Car Dieu, « qui est le protecteur de son peuple, ne permet pas « que le froment soit emporté hors de la grange. Il « n'y a que la paille à qui cela puisse arriver. C'est « pourquoi l'apôtre dit (1) :

« Si quelques-uns d'eux n'ont pas cru, leur infidé- « lité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? Non, sans « doute. Dieu est véritable, et tout homme est men- « teur.

« Et Notre Seigneur, de même dans l'Évangile, « lorsque quelques-uns de ses disciples l'eurent aban- « donné, se tournant vers les douze, leur dit (2) :

« Et vous, ne voulez-vous point vous en aller « aussi?

« Mais saint Pierre lui répondit (3) :

« Seigneur, à qui irions-nous? vous avez les pa- « roles de la vie éternelle. Et nous avons cru ; et « nous avons connu que vous êtes le Christ, le Fils « du Dieu vivant (4).

(1) Épître aux Romains, III, 3 et 4.

(2) Évangile de saint Jean, VI, 68.

(3) Id., versets 69 et 70.

(4) *Dei vivi* dans saint Ciprien comme dans les Septante. Le mot *vivi* manque dans la Vulgate.

« C'est saint Pierre qui parle, lui sur qui l'Église « avait été fondée, nous enseignant au nom de l'Église « qu'encore que des gens rebelles et orgueilleux se « séparent d'elle, elle néanmoins ne se sépare jamais « de Jésus-Christ; et c'est le peuple uni à son évêque, « et le troupeau uni à son pasteur, qui la composent. « Vous devez donc savoir que l'évêque est dans l'É- « glise, et que l'Église est dans l'évêque, en sorte que « celui qui n'est point avec l'évêque, n'est point dans « l'Église. Et c'est en vain que se flattent d'y être « ceux qui, ne conservant point la paix avec les évê- « ques de Dieu, s'insinuent adroitement dans les es- « prits de quelques-uns, et semblent communiquer « avec eux. Car l'Église, qui est catholique, n'est « point divisée; mais elle a tous ses membres unis « par le moyen des évêques qui, étant joints ensemble, « sont comme la chaîne de cette union. »

Fin de l'Épître sur les calomniateurs.

254.

Pupianus est exhorté à faire pénitence.

CXXV. « C'est pourquoi, mon frère, si vous vou- « lez penser à la majesté de Dieu qui ordonne les « évêques, et jeter les ieux sur Jésus-Christ qui gou- « verne les prélats et l'Église avec un souverain em-

« pire; si vous voulez juger de l'innocence des évêques, « non par les rapports calomnieux de leurs ennemis, « mais par le jugement de Dieu même; si vous com« mencez, quoique tard, à vous repentir de votre « orgueil et de votre témérité; si vous satisfaites « pleinement à Dieu et à son Christ que je sers et à « qui j'offre sans cesse d'une bouche pure et sans « tache des sacrifices dans la persécution et pendant « la paix; nous pourrons faire quelqu'état de votre « communion, après néanmoins avoir consulté mon « Seigneur, pour savoir s'il veut que l'on vous donne « la paix, et après lui avoir demandé qu'il lui plaise « de me faire connaître si vous devez être admis à « la communion de son Église. Je me souviens de « ce qui m'a été montré, ou plutôt de ce que Notre « Seigneur a daigné faire entendre à son serviteur « qui le sert et qui le craint. Car entr'autres choses « qu'il lui a plu de me révéler, il a ajouté celle-ci : « C'est pourquoi celui qui ne croit point à Jésus-« Christ, lorsque Jésus-Christ fait un évêque, com« mencera à le croire lorsque Jésus-Christ vengera « l'évêque.

« Je n'ignore pas que les songes et les visions « semblent ridicules à certaines gens; mais c'est à « ceux qui aiment mieux croire ce que l'on dit contre « les évêques, que de croire les évêques. Et il ne faut « pas le trouver étrange, puisque les frères de Joseph « disaient de lui (1) :

(1) Genèse, XXXVII, 19 et 20.

« Voilà que le songeur vient : venez, tuons-le.

« Et cependant ce qu'avait prédit ce songeur ar-« riva ; et ceux qui voulaient le tuer et qui le ven-« dirent, furent confus et obligés de croire aux effets, « n'ayant pas voulu croire aux paroles.

« Pour ce qui regarde les choses que vous avez « faites dans la persécution et dans la paix, ce serait « une folie à moi d'en vouloir juger, puisque vous « vous êtes établi notre juge.

« Voilà ce que j'ai cru devoir vous écrire, porté à « le faire par le témoignage que me rend ma con-« science, et par la confiance que j'ai en mon Dieu. « Vous avez ma lettre, et moi la vôtre. Toutes deux « seront lues au jour du jugement devant le tribunal « de Jésus-Christ. »

On voit dans cette lettre que le schisme de Novatien existait encore; cela est prouvé aussi par la lettre dont j'ai rapporté une partie (1), mais qui mérite d'être lue en entier. Son importance a été sentie par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui l'ont insérée dans la belle collection intitulée :

Conciliorum Galliæ, tàm editorum, quàm ineditorum, Collectio, temporum ordine digesta, ab anno Christi 177 *ad annum* 1563, *cum epistolis pontificum, principum constitutionibus, et aliis ecclesiasticæ rei gallicanæ monumentis. Operâ et studio monachorum congregationis sancti Mauri. Tomus*

(1) Tome XVI, p. 478.

primus. Parisiis, sumptibus Petri Didot, 1789, *in-folio.*

C'est à la page 60 de ce volume que l'on trouve : *Epistola sancti Cypriani, carthaginensis episcopi, ad Stephanum papam, de Marciano, Arelatensi episcopo, qui Novatiano consensit, observationes prævia.* Ces observations sont importantes, et j'en donnerai ici la traduction.

« Launoi a cru pouvoir dénoncer cette lettre « comme fausse parce que Grégoire de Tours ayant « rapporté la fondation de l'église d'Arles à l'année « 250, et donnant le nom de Trophime au premier « évêque, semble contraire à l'existence de l'évêque « Marcien. Mais M. de Marca combat ce raisonne- « ment dans sa lettre à Henri de Valois, mise en tête « de l'édition de l'Histoire d'Eusèbe, page 9.

« En admettant, dit-il, une seule fois cette ma- « nière d'attaquer et de combattre l'authenticité d'un « écrit dont le stile et la confiance due aux anciens « manuscrits et aux anciennes éditions sont la garan- « tie, ainsi que le témoignage des anciens auteurs, « on dissiperait tout ce charme que l'on trouve à dis- « serter sur les questions littéraires, dont on détrui- « rait ainsi la base. —

« Le père Labbe observe que les manuscrits, la « diction, l'écriture et tous les autres caractères, font « voir que cette lettre est authentique. Il promet de « le prouver dans plusieurs notes; mais il n'a pas « rempli cet engagement. Ce qu'il n'a pas exécuté « l'a été très abondamment par Péarson, Antoine

« Pagi, Rigault, Hugues Ménard, Étienne Baluze « dans ses notes sur saint Ciprien, page 486, et plu- « sieurs autres auxquels adhère Tillemont, tome IV, « page 622.

« Il est donc superflu de s'occuper de cette dis- « pute, puisque le consentement général fait voir in- « vinciblement que cette épître a été attaquée injus- « tement.

« L'époque de sa composition (toujours d'après « les éditeurs des conciles de la Gaule), est l'an 255, « le troisième du pape Étienne. En effet, le texte fait « voir qu'elle a été écrite quelques années après le « schisme de Novatien, et peu avant la dispute entre « Étienne et Ciprien, élevée vers la troisième année « d'Étienne. »

On voit que cette dernière opinion sur l'époque de la composition de la lettre, est contraire à celle de Baluze qui, dans son édition (1), la place sous l'an 254, ce qui est un peu plus près du schisme de Novatien, et la seconde année du pape Étienne, peu avant la dispute sur le batême, qui s'éleva l'année suivante. Ces différences sont donc peu importantes, et l'autorité de Baluze paraît devoir l'emporter.

Quant à l'objection de Launoi qui voudrait mettre ici Grégoire de Tours en opposition avec saint Ciprien, je l'ai détruite en conjecturant que Trophime, évêque nommé l'an 250, suivant notre historien, a été destitué (*art.* XVI) pour avoir offert de l'encens

(1) A la fin de la préface.

aux idoles. Marcien, qui avait été nommé à sa place, craignit peut-être que l'indulgence prêchée par les papes Corneille, Lucius et Étienne, ne rétablît Trophime sur son siége. Il était plus sûr de le conserver avec l'inexorable Novatien, ce qui l'attacha peut-être au parti de ce dernier, en sorte que ce fait est un nouvel appui pour la conjecture que j'ai proposée.

Lettre de saint Ciprien au pape Étienne.

254.

CXXVI. Cette lettre, comme on vient de le voir, a été écrite par saint Ciprien à Étienne, au sujet de Marcien, évêque d'Arles, qui s'était joint à Novatien (1).

Ciprien à Étienne, son frère.

« Faustin, évêque de Lion, m'a écrit deux fois, « mon très cher frère, pour m'avertir d'une chose « que je sais que lui et nos collègues qui sont dans « la même province vous ont fait savoir : c'est que « Marcien, évêque d'Arles, s'est joint à Novatien; il

(1) Elle est cotée 67 dans l'édition de Pamélius et dans celle de Baluze; 66 dans l'édition de Rigault et la traduction de Lombert; 68 dans les éditions d'Oxford et d'Amsterdam.

« s'est séparé de l'Église catholique et de notre corps « pour embrasser les maximes inhumaines d'une hé« résie orgueilleuse qui ferme la porte de la clémence « et de la miséricorde de Dieu à ceux qui y frappent « par leurs larmes et leurs gémissemens; sans se « mettre en peine de guérir leurs blessures, il leur « ôte toute espérance de pouvoir être admis à la paix « et à la communion, les abandonnant en proie à la « rage des loups et à celle du diable (1). C'est à nous, « mon très cher frère, à pourvoir à un si grand mal; « à nous, dis-je, qui, ayant devant les ieux la bonté « divine, et tenant en main la balance pour gouver« ner l'Église avec un juste tempérament, conservons « tellement la vigueur de la discipline envers les pé« cheurs que, pour les relever de leur chute et les « guérir, nous ne leur refusons pas le pardon qu'ils « demandent. C'est pourquoi il faut que vous écriviez « de longues lettres à nos collègues les évêques qui « sont dans les Gaules, afin qu'ils ne souffrent plus « que Marcien, qui est un homme superbe et pré« somptueux et l'ennemi de la bonté de Dieu et du « salut de nos frères, insulte davantage à notre col« lége (2), sous prétexte que nous ne l'avons pas en« core excommunié, ni qu'il se vante, comme il fait, « de s'être séparé de nous pour suivre Novatien. Car « il y a long-tems que Novatien lui-même a été ex« communié et déclaré ennemi de l'Église; de sorte

(1) *Ad luporum rapinam et prædam diaboli.*

(2) Aux évêques.

« que nous ayant envoyé quelques députés pour être « admis à notre communion, plusieurs évêques assem- « blés que nous étions lui fîmes cette réponse, que « personne de nous ne pouvait communiquer avec « lui, parce qu'il s'était retiré de l'Église, et qu'après « que Corneille avait été ordonné évêque de Rome « par le jugement de Dieu et par les suffrages du « clergé et du peuple, il avait entrepris d'élever un « autel profane, d'établir une chaire adultère, et « d'offrir des sacrifices sacriléges (1) à la place du « véritable évêque qui seul en pouvait offrir de saints « et de légitimes ; qu'ainsi, pour se faire reconnaître « et suivre des conseils plus sages et plus modérés, il « devait faire pénitence et retourner humblement à « l'Église. N'est-ce donc pas une chose honteuse, « mon très cher frère, que Novatien ayant été naguère « chassé, rejeté et excommunié par les évêques de « toute la terre, nous souffrions que ses partisans se « moquent encore de nous, et se constituent les juges « de l'Église? Envoyez donc des lettres à la province « et au peuple d'Arles, par lesquelles, excommuniant « Marcien, un autre soit élu en sa place, afin que le « troupeau de Jésus-Christ, qui a été dissipé et laissé « par lui à l'abandon jusqu'à cette heure, soit re- « cueilli et rassemblé. Qu'il nous suffise que plusieurs « de nos frères soient morts là ces années passées sans « recevoir la paix ; tâchons au moins de secourir ceux « qui restent, qui gémissent jour et nuit, qui im-

(1) *Sacrilega... sacrificia.*

« plorent sans relâche la miséricorde de Dieu, et de-
« mandent notre assistance. Car c'est pour cela, mon
« très cher frère, que le corps des évêques est grand,
« et que toutes ses parties sont extrêmement liées et
« unies ensemble, afin que si quelqu'un de notre so-
« ciété vient à faire une hérésie et ravage le troupeau
« de Jésus-Christ, les autres s'empressent de le secou-
« rir, et, comme de bons et charitables pasteurs, ras-
« semblent ses brebis dispersées, dans une même
« bergerie. Car ne voyons-nous pas que lorsqu'un
« port de mer est rompu et dangereux pour les vais-
« seaux, les navigateurs abordent ailleurs? et que,
« lorsqu'il y a sur une route quelqu'hôtellerie pleine
« de voleurs, on l'évite et l'on va se loger ailleurs?
« Nous devons faire la même chose à l'égard de nos
« frères qui, après avoir évité les écueils de Marcien,
« cherchent le port salutaire de l'Église. Il faut les
« recevoir avec charité et avec joie; il faut les retirer
« dans une hôtellerie semblable à celle de l'Évan-
« gile (1), où ceux qui ont été blessés par les voleurs
« puissent être traités et assistés comme il faut par le
« maître de l'hôtellerie. Car à quoi les pasteurs doi-
« vent-ils veiller davantage, qu'à guérir et conserver
« les brebis qui leur ont été confiées? Puisque Dieu
« dit (2) :

« Vous n'avez point fortifié les brebis faibles, ni guéri
« les malades; vous ne pansiez pas les blessées; vous

(1) Évangile de saint Luc, X, 33.

(2) Ézéchiel, XXXIV, 4-16

« n'avez point relevé celles qui étaient tombées, et « vous n'avez point cherché celles qui s'étaient per- « dues..... et mes brebis ont été dispersées, parce « qu'elles n'avaient point de pasteurs; et elles sont « devenues la proie de toutes les bêtes farouches... « et nul ne les cherchait; nul, dis-je, n'était qui les « rassemblât... c'est pourquoi... voici ce que dit le « Seigneur Dieu : — Je viens, moi, à ces pasteurs; « je redemanderai mon troupeau à leurs mains, et « j'empêcherai qu'ils ne paissent mon troupeau, et « que ces pasteurs ne se paissent eux-mêmes; et j'ar- « racherai mon troupeau à leur bouche, et désormais « il ne sera plus leur pâture... je les conduirai moi- « même avec discernement.

« Ainsi, puisque Notre Seigneur menace de la sorte « les pasteurs qui négligent et laissent périr ses bre- « bis, ne faut-il pas, mon très cher frère, que nous « prenions tout le soin possible pour les rallier et « pour les guérir? Vu que, comme Jésus-Christ le dit « lui-même dans l'Évangile (1) :

« Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont « besoin de médecin, mais les malades.

« Car, quoique nous soyons plusieurs pasteurs, « nous ne paissons tous néanmoins qu'un même trou- « peau; nous sommes obligés de rassembler et de se- « courir toutes les brebis que Jésus-Christ a acquises « par son sang et par sa mort, sans permettre qu'on « méprise cruellement les larmes et les soumissions

(1) Évangile de saint Matthieu, IX, 12.

« de nos frères, et que quelques-uns les foulent aux « piés par une présomption superbe, puisqu'il est « écrit (1) :

« Un homme orgueilleux et présomptueux ne fera « jamais rien, parce qu'il ne met point de bornes à « son ambition. »

Fin de l'Épître au pape Étienne. Marcien doit être excommunié et dépouillé de son évêché.

254.

CXXVII. « Notre Seigneur, dans son Évangile, « condamne aussi ces sortes de personnes, lorsqu'il « dit (2) :

« Êtes-vous de ceux qui veulent paraître justes de- « vant les hommes? Mais Dieu connaît vos cœurs : « car ce qui est grand devant les hommes, est abo- « minable devant Dieu.

« Il dit qu'il a en exécration ceux qui se complaisent « en eux-mêmes, et qui sont superbes et arrogans. « Comme donc Marcien s'est mis de ce nombre-là en « se joignant à Novatien et en déclarant la guerre à « la clémence, qu'il ne prononce pas contre les autres

(1) Habacuc, II, 5.

(2) Évangile de saint Luc, XVI, 15.

« une sentence de condamnation, mais que lui-même « soit condamné, et qu'il ne s'établisse pas juge des « évêques après que tous les évêques l'ont jugé. Car il « faut que nous conservions inviolable la gloire de nos « prédécesseurs les bienheureux martirs Corneille et « Lucius, obligation qui vous regarde encore plus que « nous, mon très cher frère; vous devez honorer leur « mémoire et défendre leur conduite, puisque vous leur « avez succédé. Or, ces grands personages, plein de l'es- « prit de Dieu, et qui ont glorieusement souffert le « martire, ont cru qu'il fallait donner la paix à ceux qui « sont tombés; ils ont déclaré par leurs lettres qu'après « que les pécheurs auraient fait pénitence, il ne fal- « lait point leur refuser la communion; c'est aussi ce « que nous avons tous ordonné. Car nous ne pouvons « pas être d'un avis différent les uns des autres, puis- « que nous étions tous animés d'un même esprit; et « c'est ce qui fait voir que ce n'est pas le Saint-Es- « prit qui fait agir en cette occasion ceux dont le « sentiment est contraire. Écrivez-nous donc, s'il « vous plaît, qui aura été mis en place de Marcien, « afin que nous sachions à qui nous devons écrire, et « nous adresser.

« Je souhaite, mon très cher frère, que vous vous « portiez toujours bien. »

Pour bien comprendre le crime de Marcien, s'unissant à Novatien, il faut se rappeler ce qui a été détaillé dans le volume précédent. Novatien, prêtre de l'Église romaine, avait été excommunié parce qu'il

enlevait tout espoir de salut aux tombés dans la persécution, quoique contrits et repentans. Il avait forcé trois évêques simples et grossiers, qu'il avait fait venir frauduleusement à Rome, et qu'il avait séduits par la débauche, à lui imposer secrètement les mains, et à lui conférer une vaine ombre d'épiscopat sous forme de consécration. Après cette intrusion, il avait adressé des lettres à tous les évêques pour calomnier le pape Corneille, et prétendre que lui, Novatien, était le véritable pontife romain. Il avait même engagé les fidèles, dans la solennité des messes, de s'obliger par un terrible serment à mépriser Corneille et à contracter envers lui une obédience. C'est à un pareil homme et à sa cruauté envers les tombés, que Marcien d'Arles avait donné son consentement (1).

On lit au commencement de cette lettre : « Et nos « collègues qui sont dans la même province, » *in eâdem provinciâ constitutis*, c'est-à-dire dans la province où Faustin était évêque, celle de Lion. C'est ce que dit Baluze dans ses notes sur Ciprien, page 487, et avec raison. Mais ce qu'il ajoute ne peut se soutenir. « C'est-à-dire, » dit-il, « dans la province nar- « bonaise, qui alors comprenait aussi la Lionnaise « et la Viennoise. » Il le prouve par Ammien Marcellin; qui le confirme en effet dans les mêmes termes.

(1) *Conciliorum Galliæ collectio. Parisiis*, 1789, p. 60. Note sur le passage *Novatiano consensit.*

Mais Adrien Valois, dans sa Notice des Gaules, page 299, montre avec de grands détails qu'Ammien s'est trompé en cette occasion. Il fait voir que la Gaule lionnaise, du tems de César-Auguste, était distincte de la Narbonaise. Ainsi Faustin et ses comprovinciaux ne pouvant rien statuer sur Marcien, évêque d'une autre province, rendirent compte au pape de Rome de son schisme et de sa cruauté (1).

Lorsqu'une partie de la Celtique eut été conquise par les Romains, et réduite par eux sous forme de province, cette partie prit le nom de province romaine et plus tard celui de Narbonaise, que l'on appela aussi *Gallia braccata*, tandis que le reste de la Gaule fut appelé *Gallia comata* ou *Gallia ulterior*. La Gaule à braies et la Gaule chevelue, réunies, étaient désignées sous le nom de Gaule transalpine par les Romains, qui la distinguaient ainsi de la Gaule cisalpine. Celle-ci comprenait le nord de l'Italie; on la nommait encore *Gallia togata* ou *Gallia citerior*.

La province narbonaise ayant été détachée de la Celtique, la Gaule transalpine forma dès lors quatre provinces, qui sont : la Belgique, la Celtique ainsi réduite, l'Aquitaine et la Narbonaise (2). Cette dernière était toute la partie méridionale de la Gaule,

(1) Id., ibidem.

(2) Essai sur le sistème des divisions territoriales de la Gaule, par M. B. Guérard. Paris, 1832, p. 9

qui comprenait à peu près ce que nous avons appelé depuis la Provence et le Languedoc (1).

Aussitôt que la Gaule transalpine eut été entièrement réduite sous la domination romaine, elle ne composa plus qu'un état politique; mais elle resta partagée en plusieurs provinces, et forma plusieurs divisions administratives.

César (2) ne mentionne que trois provinces gauloises, parce qu'il ne compte pas la Narbonaise, qui avait été réunie à la république romaine environ (3) soixante ans avant qu'il entreprît la conquête de toute la Gaule.

Auguste conserva le nombre des provinces, tout en changeant leurs limites. Sous Tibère, les deux Germanies furent démembrées de la Belgique, ce qui éleva de quatre à six le nombre des provinces. Dans la suite, la Belgique fut encore divisée en trois provinces, qui sont la Belgique première, la Belgique deuxième et la Séquanaise, *Maxima Sequanorum*, qu'Auguste avait détachée de la Celtique ou Lionnaise, pour la réunir à l'ancienne Belgique. De la Narbonaise furent formées la Narbonaise première, la Narbonaise deuxième et la Viennoise, auxquelles on ajouta la province des Alpes maritimes et celle des Alpes grecques, lorsque ces deux provinces furent

(1) Histoire romaine, par Rollin. Paris, 1824, X, 87. Édition de M. Letronne.

(2) *De bello gallico*, I, 1.

(3) Essai sur le sistème des divisions de la Gaule, p. 9.

détachées de l'Italie ou de la Gaule cisalpine pour être incorporées à la transalpine. L'Aquitaine fut divisée en première, en deuxième et en Novem-Populanie. La Celtique ou Lionnaise fut d'abord partagée en deux provinces, la Lionnaise première et la Lionnaise deuxième; puis on subdivisa celle-ci en Lionnaise deuxième et Lionnaise troisième, et la Lionnaise première en Lionnaise première et Lionnaise quatrième ou Sénonie, ce qui fit en tout dix-sept provinces (1). Lion était la métropole de la première Lionnaise (2). Arles était une simple cité de la province viennoise, dont la métropole était Vienne (3). Quant aux deux Narbonaises, Narbonne était métropole de la première (4), et Aix de la seconde (5).

Lettre de saint Ciprien au clergé et au peuple d'Espagne, sur les évêques Basilidès et Martial.

254.

CXXVIII. Cette année 254, il y eut en Lusitanie une cruelle persécution ordonnée contre les chrétiens

(1) Id , p. 10.
(2) Id., p. 12.
(3) Id., p. 24.
(4) Id., p. 30.
(5) Id., p. 31.

par l'empereur Valérien. Deux évêques vaincus par la peur, prirent des billets d'idolâtrie. L'un, appelé Basilidès, était évêque de Léon ou d'Astorga, car les sentimens sont partagés là-dessus; mais l'historien Ferréras dit sans aucun doute qu'il était évêque de Mérida ou de Léon. Les historiens portugais disent que son siége était à Asturie, ou plutôt à Astorga. Car l'Astura est une rivière qui prend sa source dans les montagnes d'Astorga, et qui donne son nom à la province des Asturies (1). Basilidès était convaincu par sa propre confession d'avoir blasphémé contre Dieu; pressé par sa conscience, il avait quitté volontairement l'épiscopat, et s'était mis au rang des pénitens. Martial avait fréquenté les festins impurs et les compagnies des gentils; il avait enseveli ses enfans dans leurs sépulcres, et avait déclaré par un acte public devant le procureur ducénaire, qui était un officier de finance, avide comme la plupart de ceux qui exercent cette sorte de profession, qu'il renonçait à Jésus-Christ, et qu'il était prêt à sacrifier aux idoles. Le diacre Lélius, de Mérida, les dénonça l'un et l'autre, et les fit déposer. Sabinus, à la place de Basilidès, occupa le siége de Léon ou d'Astorga, et Félix celui de Martial, à Mérida. Cette élection fut approuvée par tout le peuple et le clergé d'Espagne, ce qui n'empêcha pas que Basilidès et

(1) Il est vraisemblable qu'Astorga et Léon ne formaient qu'un seul évêché, ou qu'Astorga était la ville et Léon la région. C'était l'évêché que régissait Basilidès. Mérida, beaucoup plus au midi, était le siége de Martial.

Martial ne fissent les derniers efforts pour rentrer dans leurs siéges. Basilidès surprit même le pape qui lui donna des lettres pour son rétablissement et celui de Martial. Mais cette décision fut blâmée par le concile qui se tenait alors à Carthage; et saint Ciprien, qui était à la tête de ce concile, écrivit une lettre au peuple de Léon et d'Astorga, et au diacre Lélius de Mérida, où il établit, par l'autorité des Écritures, que les évêques doivent être sans reproche, et que leur ordination doit se faire avec la participation du peuple. Il s'oppose vigoureusement à la décision du pape Étienne et soutient que l'on doit observer ce qui avait été ordonné par tous les évêques du monde présidés par le pape Corneille (*art.* XVI), dans le concile de Rome. Il conclut que Basilidès et Martial ne doivent être admis tout au plus qu'à la pénitence (1). C'est cette lettre que l'on va lire. On y verra saint Ciprien jouer en quelque sorte le rôle de chef de l'Église, parlant à la tête de son clergé d'Afrique, d'accord avec le clergé d'Espagne. Le pape Étienne avait été imprudent de prononcer sur cette question délicate sans consulter même son clergé, et sans avoir écrit au clergé espagnol pour lui demander par quels motifs il s'était cru autorisé à destituer deux évêques, qui se présentaient à lui comme innocens?

(1) Voyez mon Histoire de Portugal. II, 328 et 329. Les faits sont un peu rectifiés ici.

Ciprien, Cæcilius, Primus, Polycarpus, Nicomédès, Lucianus, Successus, Sédatus, Fortunatus, Januarius, Sécundus, Pomponius, Honoratus, Victor, Aurélius, Sattius, Pétrus, un second Januarius, Saturninus, un second Aurélius, Vénantius, Quiétus, Rogatianus, Ténax, Félix, Faustus, Quintus, un second Saturninus, Lucius, Vincentius, Libosus, Géminius, Marcellus, Iambus, Adelphius, Victoricus et Paulus; au prêtre Félix et au peuple de Léon et d'Astorga, ainsi qu'au diacre Lælius et au peuple de Mérida, leurs frères dans le Seigneur, salut (1).

« Nous étant assemblés, mes très chers frères, « nous avons lu la lettre que vous nous avez fait te- « nir par les évêques Félix et Sabinus; cette lettre té- « moigne assez l'intégrité de votre foi, et prouve que « vous avez la crainte de Dieu. Car vous nous y faites « entendre que vous croyez ne devoir pas souffrir que « Basilidès et Martial rentrent dans les fonctions de « l'épiscopat, après avoir reçu pendant la persécu- « tion des billets d'idolâtrie, sans parler de leurs « autres crimes; et vous désirez que nous vous fas-

(1) Cette lettre est numérotée 68 dans les éditions de Pamélius et de Baluze; 67 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert, ainsi que dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

« sions savoir notre sentiment sur ce sujet. Mais « l'Écriture sainte, où Dieu déclare quels doivent « être ceux qui servent à l'autel et offrent des sacri- « fices, vous répondra pour nous. Car voici ce que « Dieu dit à Moïse dans l'Exode (1) :

« Que les prêtres qui s'approchent du Seigneur « soient sanctifiés, de peur que le Seigneur ne les « frappe.

« Et encore (2) :

« Et lorsqu'ils s'approcheront pour servir à l'autel « du sanctuaire, ils ne seront coupables d'aucun « crime, de crainte qu'ils ne meurent.

« Et dans le Lévitique (3) :

« Celui qui aura quelque tache ou quelque dé- « faut, n'approchera point pour offrir des dons à « Dieu.

« Ainsi, puisque Dieu nous a fait connaître sa « volonté en ce point, il faut obéir à ses ordres, et « la condescendance humaine ne peut faire acception « des personnes, ni favoriser qui que ce soit en des « choses qui ont été réglées par la loi divine. Car « nous devons nous souvenir du reproche que Dieu « fait aux Juifs par le prophète Isaïe, de ce que, mé-

(1) XIX, 22.

(2) Id., XXX, 20. Ni l'hébreu dans la traduction de Cahen, ni la Vulgate, ne traduisent comme saint Ciprien : *Et cùm accedunt ministrare ad altare sancti, non adducent in se delictum, ne moriantur.*

(3) XXI, 17. Le Lévitique ne parle ici que d'un défaut corporel.

« prisant ses préceptes, ils suivaient des traditions « humaines. Voici ses expressions (1) :

« Parce que ce peuple m'honore du bout des lèvres « et que son cœur est loin de moi; parce que son culte « repose sur la loi et la science des hommes,... il « marche dans les ténèbres.

« C'est ce que Notre Seigneur répète dans l'Évan- « gile, lorsqu'il dit (2) :

« Vous détruisez le commandement de Dieu par « une tradition que vous-même avez établie.

« Nous devons donc nous remettre ces choses de- « vant les ieux, pour ne choisir et n'ordonner que « des évêques d'une vie irréprochable, afin que Dieu « puisse les exaucer lorsqu'ils offriront des prières et « des sacrifices pour son peuple, puisqu'il est écrit « que (3)

« Dieu n'exauce point les pervers; mais si quel- « qu'un est serviteur de Dieu et fait sa volonté, il « l'exauce.

« Et que le peuple ne se croie point exemt de pé- « ché en communiquant avec un évêque déréglé, vu « que Dieu dit par le prophète Osée (4) :

« Leurs sacrifices seront comme le pain des funé- « railles, tous ceux qui y touchent seront souillés : « leur pain est infecté par la mort.

(1) Isaïe, XXIX, 13, 15.

(2) Évangile de saint Marc, VII, 13.

(3) Évangile de saint Jean, IX, 31.

(4) Osée, IX, 4.

« Il fait voir par là que tous ceux qui participent « au sacrifice d'un mauvais évêque sont coupables. « Cela se voit encore dans les Nombres, lorsque « Coré, Dathan et Abiron s'élevèrent contre le grand-« prêtre Aaron, et voulurent usurper la sacrificature. « Car le Seigneur commanda au peuple, par l'organe « de Moïse, de se séparer d'eux, de peur d'être enve-« loppés avec les coupables. Il dit (1) :

« Retirez-vous des tentes de ces hommes impies, « et ne touchez à rien qui soit à eux, de peur que « vous ne soyez enveloppés en leurs péchés.

« C'est pourquoi le peuple qui craint Dieu et désire « lui obéir, doit se séparer d'un méchant évêque, et « ne prendre aucune part à ses sacrifices, surtout « puisqu'il a le pouvoir d'en élire de bons, et de re-« jeter les mauvais. »

Suite de la lettre au peuple de Léon et d'Astorga, et à celui de Mérida.

254.

Élection des évêques.

CXXIX. « Cela même, que l'évêque soit élu par « le peuple en présence de tout le monde, et qu'on « en élise un qui soit digne et capable par la voix

(1) Nombres, XVI, 26.

« publique et le témoignage universel, est une chose « qui tire son origine d'un établissement divin. Car « nous voyons dans les Nombres (1), que Dieu dit à « Moïse :

« Prends ton frère Aaron et son fils Éléazar avec « lui. Tu les conduiras sur la montagne de Hor; et « quand tu auras dépouillé le père de son étole, tu « en revêtiras Éléazar, son fils. Aaron sera réuni à « ses pères, et mourra en ce lieu.

« Dieu commande que l'on établisse un grand-« prêtre devant tout le peuple, c'est-à-dire qu'il nous « enseigne que les ordinations des évêques doivent « nécessairement être faites en présence du peuple « assemblé, afin que les mœurs de ceux que l'on or-« donne soient connues, et que l'ordination soit juste « et légitime, étant approuvée par les suffrages et « par le jugement de tous. Aussi voit-on cette règle « observée dans les Actes des Apôtres lorsque saint « Pierre proposa au peuple d'ordonner un évêque en « place de Judas. Les Actes disent (2) :

« Pierre se leva au milieu des disciples (3) assem-« blés.

« Et les apôtres ne conservèrent pas seulement cet « usage dans les ordinations des évêques, mais même « dans celle des diacres. Car nous lisons ceci dans les « Actes (4) :

(1) XX, 25, 26.

(2) I, 15.

(3) *Discentium*, dit saint Ciprien. La Vulgate écrit *fratrum*.

(4) VI, 2.

« Les douze apôtres appelèrent tous les disciples, « et leur dirent :.....

« Ce qui sans doute ne se fesait ainsi avec tant de « soin et de circonspection, et en présence de tout « le peuple assemblé, que de peur qu'un homme in- « digne ne fût introduit dans le ministère de l'autel « et dans la dignité sacerdotale. Car qu'il y en ait « quelquefois de cette sorte ordonnés, non selon la « volonté de Dieu, mais par la témérité des hommes, « et que cela lui soit extrêmement désagréable, lui- « même le déclare par le prophète Osée, lorsqu'il « dit (1) :

« Ils se sont nommé un roi que je n'ai pas choisi.

« Il faut donc avoir grand soin d'observer ce ré- « glement qui vient de la tradition divine et de la « pratique des apôtres, et qui s'observe aussi parmi « nous et presque dans toutes les provinces, que pour « ordonner un évêque à une église, les évêques de la « même province, qui sont les plus voisins, s'assem- « blent, et qu'on élise en la présence du peuple qui « connaît parfaitement la manière de vivre de cha- « cun, et qui a su comment ceux que l'on veut choi- « sir se sont conduits jusqu'alors. C'est ce que nous « voyons que vous avez observé vous-mêmes dans l'or- « dination de Sabinus, notre collègue. Car on ne lui « a imposé les mains à la place de Basilidès que par « le suffrage de tous les frères et par le jugement des « évêques qui étaient présens et qui vous avaient

(1) VIII, 4.

« écrit sur ce sujet. Une ordination de cette sorte,
« faite dans toutes les formes, ne doit point être cas-
« sée, nonobstant que Basilidès, après que ses crimes
« ont été découverts, et que lui-même en est demeuré
« d'accord, ait fait le voyage de Rome où il a surpris
« Étienne, notre collègue, qui, étant éloigné, ne
« sait pas comment les choses se sont passées, sur-
« tout celui-ci ayant déguisé la vérité, afin d'être ré-
« tabli dans son siége. Car Basilidès n'a pas effacé ses
« crimes par là; il les a au contraire augmentés en y
« ajoutant encore la fourberie et l'imposture. En
« effet, on peut excuser en quelque sorte celui
« qui s'est laissé tromper par sa négligence; on
« ne peut qu'avoir en exécration celui qui l'a
« trompé par sa malice. Mais si Basilidès a pu
« tromper les hommes, il ne peut pas de même en
« imposer à Dieu, puisqu'il est écrit (1) :

« On ne se moque point de Dieu.

« La surprise employée par Martial ne peut lui
« servir non plus pour retenir l'épiscopat dont il
« s'est rendu indigne par des crimes énormes, puis-
« que l'apôtre dit encore (2) :

« Il faut que l'évêque soit irréprochable, comme
« étant le dispensateur et l'économe de Dieu.

« C'est pourquoi, mes très chers frères, puisque,
« comme vous nous l'écrivez, comme nous l'écrivent
« Félix et Sabinus, nos collègues, et un autre Félix,

(1) Épître aux Galates, VI, 7.

(2) Épître à Tite, I, 7.

« de Saragosse (1), grand défenseur de la foi et de la « vérité, Basilidès et Martial se sont souillés par des « billets, et que, de plus, Basilidès, étant malade, « a blasphémé contre Dieu, comme il en est tombé « d'accord : de sorte que, pressé de sa conscience, il « a volontairement quitté son évêché et s'est mis au « rang des pénitens, se croyant bien heureux s'il « pouvait seulement communiquer comme laïc ; et « que Martial, outre qu'il s'est trouvé dans les fes- « tins infames des gentils, et a fait enterrer ses en- « fans dans leurs sépulcres, a encore avoué qu'il a « publiquement renié Jésus-Christ en présence des « magistrats ; et qu'enfin l'un et l'autre se trouvent « coupables de plusieurs autres grands crimes ; c'est « en vain qu'ils s'efforcent de rentrer dans leur di- « gnité, étant évident que des hommes de cette sorte « ne sauraient gouverner l'Église de Jésus-Christ, « ni offrir des sacrifices à Dieu. Cela est d'autant « plus vrai qu'il y a déjà long-tems que Corneille, « notre collègue, évêque sage et vertueux, et que « Dieu a daigné honorer de la couronne du martire, « a ordonné avec nous et avec tous les évêques répan- « dus dans le monde, que ces sortes de personnes « peuvent être admises à la pénitence, mais qu'on « doit les exclure du clergé. »

(1) Le texte dit *Cæsaraugusta*, nom latin duquel est dérivé *Saragosse*.

Fin de la lettre au peuple de Léon et d'Astorga, et à celui de Mérida. La chute des tombés a été prédite.

254.

CXXX. « Et ne trouvez pas étrange, mes très « chers frères, que, dans les derniers tems, la foi de « quelques-uns chancèle, et qu'ils ne persévèrent pas « dans la crainte de Dieu, ou dans l'union de l'Église. « Notre Seigneur et les apôtres ont prédit que toutes « ces choses devaient arriver à la fin des siècles, et « que, sur le déclin du monde et aux approches de « l'antechrist, la vertu serait languissante et le vice « triomphant. Mais quoique nous soyons aux derniers « tems, la vigueur évangélique et chrétienne n'est « pas encore tellement éteinte dans l'Église de Dieu « qu'il n'y ait toujours des évêques qui se garantissent « de cette ruine générale, et qui maintiennent l'hon- « neur de la majesté divine et de la dignité sacerdo- « tale. Nous savons que Mathathias (1) défendit « courageusement la loi de Dieu, tandis que les au- « tres la trahissaient; qu'Élie (2) demeura ferme, et « combattit vaillamment pendant que les Juifs aban-

(1) Premier livre des Machabées, chap. 2.

(2) Troisième livre des Rois, chap. 19

« donnaient leur religion; que Daniel (1), sans être « abattu par sa captivité ni par les persécutions con- « tinuelles qu'on lui fesait, s'exposa plusieurs fois « généreusement au martire; et que les trois enfans « de Babilone (2), surmontant la faiblesse de leur « âge, et méprisant les menaces employées pour les « intimider, entrèrent pleins de joie et de courage « dans la fournaise ardente, et triomphèrent d'un roi « victorieux au milieu de leur captivité. Il y a véri- « tablement des prévaricateurs et des traîtres qui « commencent à s'élever contre l'Église et à vouloir « ébranler la foi et la vérité : mais il en reste plu- « sieurs qui conservent la pureté de la religion, qui « ne se dévouent qu'à Dieu seul comme à leur sou- « verain Seigneur, et qui, bien loin de s'affaiblir par « la perfidie des autres, en prennent sujet au con- « traire d'en devenir plus forts et plus vigilans, sui- « vant cette parole du bienheureux apôtre (3) :

« Si quelques-uns d'eux n'ont pas cru, leur infidé- « lité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? Non, sans « doute. Dieu est véritable, et tout homme est men- « teur.

« Si tout homme est menteur et qu'il n'y ait que « Dieu qui soit véritable, qu'est-ce que des serviteurs « de Dieu, et surtout des prêtres, doivent faire, sinon « de rejeter les erreurs et les mensonges des hommes, « et de se tenir attachés à sa vérité, en observant in-

(1) Daniel, chap. 6 et 14.

(2) Id., chap. III.

(3) Épître aux Romains, III, 3 et 4.

« violablement ses préceptes? C'est pourquoi, bien « que quelques-uns de nos collègues, abandonnant « la discipline de l'Évangile, communiquent témé- « rairement avec Basilidès et Martial, cela ne doit « point troubler notre foi, puisque nous voyons dans « les Psaumes ce que le Saint-Esprit a dit à ces sortes « de personnes (1) :

« Tu hais l'ordre, et tu as rejeté ma parole derrière « toi. Quand tu voyais un séducteur, tu courais à « lui; tu partageais l'héritage des adultères.

« Il déclare que ceux qui se joignent avec les cou- « pables sont complices de leurs crimes. L'apôtre « saint Paul dit aussi la même chose (2) :

« Calomniateurs, ennemis de Dieu, outrageux, « superbes, hautains, inventeurs de mal, désobéis- « sans à leurs pères et à leurs mères; hommes sans « raison, sans règle, sans affection, sans foi, sans « humanité; qui, connaissant bien la justice de Dieu, « n'ont pas compris que ceux qui font de telles « choses méritent la mort; et non-seulement ceux « qui les font, mais encore ceux qui approuvent ceux « qui les font.

« Il témoigne ainsi que non-seulement ceux qui « font le mal méritent la mort et seront punis, mais « ceux mêmes qui les favorisent, et qui, étant les « compagnons de leur crime, le seront aussi de leur « supplice. Nous louons donc extrêmement votre foi

(1) Psaume XLIX, versets 17 et 18.

(2) Épître aux Romains, I, 30, 31, 32.

« et votre zèle, mes très chers frères; et nous vous « exhortons de tout notre pouvoir à n'avoir aucun « commerce avec des évêques profanes, mais à con- « server toujours entière et inébranlable la fidélité « religieuse que vous devez à Dieu.

« Je souhaite, mes très chers frères, que vous « jouissiez toujours d'une bonne santé. »

On voit que saint Ciprien était fidèle à ses principes. Dans sa lettre à Pupianus (*art.* CXXIII), il avait dit qu'un seul évêque ne pouvait s'arroger le droit d'en déposer un autre; il applique ici cette règle à l'évêque de Rome lui-même, et ne juge Basilidès et Martial que dans un concile et d'après la décision des évêques d'Espagne.

On sera peut-être surpris de l'entendre annoncer ici et dans d'autres passages aussi formels la fin prochaine du monde. Mais ce n'était qu'une figure dont il se servait pour annoncer la chute de l'empire romain qui s'écroulait de toutes parts et qui bientôt après, sous Constantin, passa des Romains aux Grecs. On sent que si saint Ciprien s'était exprimé plus clairement dans un tems de persécution, il aurait en quelque sorte déclaré la guerre au gouvernement, ce qu'il n'était nullement en mesure de faire, il aurait hâté la persécution nouvelle prête à s'élever, et l'aurait rendue encore plus cruelle. En se servant d'expressions générales, il remplissait son but qui était de détacher les chrétiens d'un monde trompeur qui n'offrait plus aucun appui à tous ceux

qui voulaient s'occuper d'intérêts matériels; il les engageait à s'attacher uniquement aux promesses de la religion qui, faites par Dieu lui-même, ne pouvaient être illusoires, et qui consolaient les malheureux sujets d'un gouvernement impuissant, en leur assurant un bonheur plus certain dans une autre vie où ils seraient amplement dédommagés de toutes leurs souffrances.

Saint Ciprien a donc été un véritable prophète, et il a suivi l'exemple de Jésus-Christ, son maître, qui, en prédisant la ruine de Jérusalem, s'était servi d'expressions assez générales pour faire croire à ceux qui s'attachaient trop à la lettre qu'il annonçait aussi la fin du monde. Tous deux ont seulement voulu faire connaître à la société au milieu de laquelle ils vivaient, qu'elle était prête à se dissoudre pour s'améliorer ensuite par un nouvel ordre de choses mieux disposé pour faire leur bonheur. Jésus-Christ annonçait l'établissement du christianisme, et saint Ciprien celui d'un gouvernement chrétien.

Suite de la vie de Denis, évêque d'Alexandrie. Batême des convertis.

255.

CXXXI. Les consuls de cette année furent Valérianus, pour la troisième fois, et Galliénus, pour la

seconde. Tous deux étaient Augustes (1). Ce sont les empereurs Valérien et Gallien. Il paraît que ce dernier remporta cette année une première victoire sur les Francs (2) ou plutôt les Germains.

Le saint évêque d'Alexandrie, Denis, un peu plus tranquille depuis qu'un gouvernement qui semblait plus solide avait remplacé les souverains passagers qui avaient précédé Valérien, n'était pas aussi occupé de l'avenir que saint Ciprien, et profitait de la stabilité qu'il lui semblait que prenaient les affaires. Il travaillait avec zèle à rétablir la paix dans l'Église où venait de s'élever une grande question, sous le pontificat de saint Étienne, dont l'extrême indulgence venait d'être blâmée par le concile de Carthage. Les évêques catholiques n'étaient pas d'accord entr'eux sur la validité du batême des hérétiques (3).

Deux conciles avaient déjà examiné ce point de doctrine. Ils sont désignés en latin sous les noms d'*Iconiense* et *Synnadense*, c'est-à-dire d'Iconium en Licaonie, et de Sinnade en Phrigie. Ils avaient été tenus en 231 ou environ. Il y avait été mal décidé qu'il fallait donner le batême à ceux qui l'ont reçu hors de l'Église. Tillemont place ces deux conciles vers 230, et Pagi à la fin du règne d'Alexandre Sévère, mort en 235, ce qui revient à peu près au

(1) Histoire des empereurs, par le sieur D. T. (de Tillemont), III, 396.

(2) Id., p. 399.

(3) Histoire ecclésiastique, par Fleury, livre VII, chap. 26.

même (1). D'autres les mettent sous l'an 235, ce qui est d'accord avec le père Pagi. Ces deux conciles eurent pour objet non-seulement le batême des hérétiques, mais encore la condamnation des Montanistes. Outre un chapitre d'Eusèbe que je vais rapporter, on peut consulter saint Augustin (2), et, parmi les œuvres de saint Ciprien, Firmilianus (3).

Agrippin, évêque de Carthage à cette époque, avait cru, sur l'autorité de ces deux conciles, devoir être le premier à changer l'ancienne coutume. A son exemple, saint Ciprien, qui lui avait succédé, fut le premier de son tems à soutenir que le batême des hérétiques était nul, et qu'il fallait les batiser quand ils revenaient à l'Église. Car tout le monde convenait qu'il n'y a qu'un batême, et qu'on ne peut rebatiser celui qui a été batisé légitimement une fois. Mais saint Ciprien, frappé des raisons, très fortes en apparence, que l'on apportait contre le batême donné par les hérétiques, et ne voyant pour le défendre que l'autorité d'une coutume déjà attaquée dans sa province, crut devoir soutenir ce qui lui paraissait le plus véritable (4).

Le pape saint Étienne embrassa l'opinion contraire. Blessé peut-être de la manière dont il avait été désapprouvé, quoiqu'avec justice, par le Concile

(1) L'Art de vérifier les dates, chronologie des conciles.

(2) *Lib. III contrà Crescentium, cap.* 3.

(3) *In epist. ad Cypr. Hard.*, tome I. Analise des conciles, par Richard. Paris, 1772, I, 180. On trouvera cette épître ci-après.

(4) Histoire ecclésiastique, par Fleury, livre VII, chap. 26.

de Carthage, il menaça les Africains de les excommunier, parce qu'ils persistaient à vouloir rebatiser les hérétiques (1). Quelque respectable que fût une décision de l'évêque de Rome, Denis d'Alexandrie est bien excusable d'avoir voulu défendre un usage appuyé sur la décision de deux conciles et sur l'autorité de deux évêques de Carthage, très estimables.

Saint Denis écrivit à Étienne les lettres les plus pressantes, pour l'engager à suspendre l'exécution de ses menaces. Saint Jérôme était cependant mal informé, lorsqu'il a attribué à l'évêque d'Alexandrie l'opinion des Africains, puisqu'au rapport de saint Basile (2), il admettait même le batême des Pépuzéniens, qui était rejeté en Asie (3). On donnait ce nom ou celui de Pépusiens aux Montanistes, parce que leur secte avait commencé à Pépuse, bourg de Phrigie, qu'ils appelaient *Jérusalem*, et où ils voulaient que l'on vînt se rendre de tous côtés. Les femmes y fesaient les fonctions d'évêques et de prêtres. Ces hérétiques avaient débité leurs impiétés dès le second siècle (4).

Afin de bien connaître la conduite du saint évêque d'Alexandrie dans cette occasion importante, il faut examiner ce que dit Eusèbe sur ce sujet (5).

(1) Godescard, Vie de saint Denis d'Alexandrie, 17 novembre.

(2) *Ep. can.* 1.

(3) Godescard, Vie des Saints, 17 novembre.

(4) Saint Épiphane, *Hæres*, 49; S. Augustin, *de Hær.*, c. 27. Eusèbe, Histoire de l'Église, livre V. Baronius, *A. C.* 173. Cités par Moréri, Paris, 1750, art. Pépusiens.

(5) Godescard, 17 novembre.

« Corneille, évêque de Rome, étant mort après « avoir gouverné cette Église environ trois ans, Lu- « cius fut choisi pour remplir sa place. Mais ne « l'ayant occupée que huit mois, il eut Étienne pour « successeur. Denis, évêque d'Alexandrie, écrivit à « Étienne plusieurs lettres au sujet d'une grande « contestation élevée en ce tems-là, pour savoir s'il « fallait donner le batême à ceux qui se convertis- « saient de quelque hérésie que ce fût, parce que « l'ancienne coutume était de ne les recevoir que par « l'imposition des mains et par les prières (1).

« Ciprien, évêque de Carthage, soutint le premier, « avec plusieurs autres évêques, qu'on ne devait les « recevoir qu'en les purifiant par un nouveau batême, « ce qu'Étienne trouva fort mauvais, parce qu'il « était persuadé qu'il ne fallait apporter aucun chan- « gement à la tradition contraire, qui était en usage « depuis long-tems (2).

« Denis, évêque d'Alexandrie, lui écrivit plusieurs « lettres sur ce sujet, et lui témoigna que, depuis le « ralentissement de la persécution, tous les évêques « avaient condamné les nouvelles opinions de Nova- « tien (3), et s'étaient réunis entr'eux. Voici ses « paroles (4) :

« Sachez, mon frère, que toutes les églises répan-

(1) Histoire de l'Église, livre VII, chap. 2.

(2) Id., chap. 3.

(3) Eusèbe dit Novat, confondant à l'ordinaire ces deux personages, si plutôt la confusion ne vient pas des copistes.

(4) Eusèbe, livre VII, chap. 4.

« dues dans l'Orient et dans les autres pays les plus « éloignés, qui s'étaient séparées, se sont réunies, et « que les évêques, comme Démétrius d'Antioche, « Théoctiste de Césarée, Mazabane de Jérusalem, qui « a succédé à Alexandre, Marin de Tir, Héliodore « de Laodicée, qui a succédé à Thélumidros, Hélé-« nus de Tarse, Firmilien de Cappadoce, et les autres « de la même province; car je ne nomme que les « plus illustres, de peur de faire un dénombrement « trop long et trop ennuyeux; tous ces évêques, « dis-je, ressentent une joie incroyable de la paix qui « a été rendue à l'Église contre leur attente, et n'ont « plus tous qu'un même sentiment. La Sirie et l'Ara-« bie, que vous avez soulagées par vos aumônes, et « consolées par vos lettres, la Mésopotamie, le Pont, « la Bithinie, et enfin toutes les provinces, se réjouis-« sent et louent Dieu de la paix et de l'union réta-« blie entre les frères (1). »

Lettre de saint Ciprien à Januarius et aux autres évêques de Numidie.

Qu'il faut batiser les hérétiques.

255.

CXXXII. La question sur le batême donné par les hérétiques est importante, et nous ne devons

(1) Id., chap. 5.

point condamner saint Ciprien sans l'entendre. Je rapporterai donc ses lettres sur ce sujet, et en premier lieu celle qu'il écrivit à Januarius et aux autres évêques de Numidie. Il dit qu'il faut batiser les hérétiques; mais il ne dit pas rebatiser, parce qu'il regardait le premier batême comme nul.

Ciprien, Libéralis, Caldonius, Junius, Primus, Cœcilius, Policarpus, Nicomédès, Félix, Marrucius, Successus, Lucilianus, Honoratus, Fortunatus, Victor, Donatus, Lucilius, Herculanus, Pomponius, Démétrius, Quintus, Saturninus, Januarius, Marcus, un second Saturninus, un second Donatus, Rogatianus, Sédatus, Tertullus, Hortensianus, un troisième Saturninus, Sattius (1)*; à Januarius* (2)*, Saturninus, Maximus, Victor, un second Victor, Cassius, Proculus, Modianus, Cittinus, Gargilius, Eutichianus, un second Gargilius, un second Saturninus, Némésianus, Nampulus, Antonianus, Rogatianus, Honoratus, leurs frères, salut* (3).

« Nous étant assemblés, mes très chers frères, « nous avons lu la lettre que vous nous avez écrite

(1) C'est le premier concile que tint Ciprien, au sujet du batême.

(2) D'autres manuscrits disent Jubaianus qu'il faudrait peut-être préférer. On verra dans la suite que les évêques auxquels cette lettre est adressée sont des évêques de Numidie.

(3) Cette lettre est numérotée 70 dans les éditions de Pamélius

« au sujet de ceux qui semblent être batisés chez les « hérétiques et les schismatiques, pour savoir si, lors- « qu'ils viennent à l'Église catholique, qui est une, « on doit les batiser. Et, quoiqu'en cela vous obser- « viez la véritable règle que l'on doit garder, toute- « fois, parce que votre affection vous engage à nous « consulter en cette occasion, nous vous déclarerons « notre sentiment qui n'est pas un réglement nouveau, « que nous fesons, mais une chose ordonnée depuis « long-tems par nos prédécesseurs, et que nous avons « suivie nous-mêmes. Car nous regardons comme « certain que nul ne peut être batisé hors de l'Église, « n'y ayant qu'un seul batême, et le Seigneur disant « dans l'Écriture (1) :

« Mon peuple m'a abandonné, moi, source d'eau « vive, pour se creuser des citernes, fosses entr'ou- « vertes, qui ne peuvent retenir l'eau.

« On voit ainsi que l'Écriture sainte elle-même « nous avertit de nous abstenir d'une eau étrangère, « et de n'en point boire. Il faut donc que l'eau soit « purifiée et sanctifiée auparavant par l'évêque, afin « qu'elle puisse effacer les péchés de celui qui est « batisé, puisque Dieu dit par le prophète Ézé- « chiel (2) :

« Je répandrai sur vous de l'eau pure, et vous serez « purifiés de toutes vos souillures, et je vous déli-

et de Baluze, d'Oxford et d'Amsterdam ; elle est numérotée 69 dans l'édition de Rigault et la traduction de Lombert.

(1) Prophéties de Jérémie, II, 13.

(2) Ézéchiel, XXXVI, 25 et 26.

« vrerai de toutes vos idoles. Je vous donnerai un « cœur nouveau, et je mettrai un esprit nouveau « au milieu de vous.

« Or, comment celui-là peut-il purifier et sanctifier « l'eau, qui est lui-même impur, et en qui le Saint-« Esprit n'habite point? vu que Dieu dit dans les « Nombres (1) :

« Tout ce que touchera celui qui est souillé, sera « souillé.

« Ou comment celui qui batise peut-il remettre « les péchés d'un autre, tandis que lui-même ne peut « pas effacer les siens, puisqu'il est hors de l'Église? « L'interrogation même qui se fait au batême est un « témoignage de cette vérité. Car, lorsque nous disons :

« Croyez-vous en la vie éternelle, et en la rémis-« sion des péchés par la sainte Église?

« Nous entendons que la rémission des péchés ne se « donne que dans l'Église, et qu'ils ne peuvent être re-« mis par les hérétiques où l'Église n'est pas. Que ceux « donc qui soutiennent les hérétiques changent cette « question, ou qu'ils défendent la vérité; si ce n'est « qu'ils veuillent que l'Église soit parmi ceux qu'ils « prétendent avoir le batême. De plus, il faut que « celui qui est batisé soit oint, afin qu'ayant reçu le « chrême, c'est-à-dire l'onction, il puisse être l'oint « de Dieu, et avoir en lui-même la grace de Jésus-« Christ. Or, l'huile qui oint les batisés est consacrée « sur l'autel par des actions de graces : mais celui-là

(1) XIX, 22.

« n'a pu consacrer l'huile, qui n'a ni autel ni Église. « Et, par conséquent, il ne peut y avoir d'onction « spirituelle parmi les hérétiques, puisqu'il est con- « stant qu'ils ne peuvent faire les actions de grace « nécessaires pour cette consécration. Car nous de- « vons nous souvenir qu'il est écrit (1) :

« Que l'huile du pécheur n'oigne point ma tête !

« Ce que le Saint-Esprit n'a dit par avance dans « les Psaumes que pour éviter que quelqu'un, sortant « du chemin de la vérité, ne fût oint par les héré- « tiques et les ennemis de Jésus-Christ. D'ailleurs « quelle prière peut faire sur un batisé un prêtre « pécheur et impie? puisqu'il est écrit (2) :

« Nous savons que Dieu n'exauce point les per- « vers ; mais si quelqu'un est serviteur de Dieu, et « fait sa volonté, il l'exauce.

« De plus, qui peut donner ce qu'il n'a pas? Et « comment celui qui a perdu le Saint-Esprit peut-il « le conférer à un autre? C'est pourquoi il faut ba- « tiser celui qui vient à l'Église, afin qu'il soit sanc- « tifié par ceux qui sont saints, puisqu'il est écrit (3) :

« Soyez saints, parce que je suis saint, moi le « Seigneur votre Dieu.

« Afin que celui qui a été engagé dans l'erreur, « et batisé hors de l'Église, soit lavé dans le batême

(1) Psaume CXL, verset 6. La Vulgate est ici d'accord avec saint Ciprien ; mais le texte hébreu en diffère.

(2) Évangile de saint Jean, IX, 31.

(3) Lévitique, II, 2.

« ecclésiastique et véritable, de cette tache particu-
« lière qu'il a contractée en tombant entre les mains
« d'un prêtre sacrilége, pensant qu'il en cherchait
« un légitime qui pût le conduire à Dieu. Au reste,
« c'est approuver le batême des hérétiques et des
« schismatiques, que de ne point batiser ceux qu'ils
« ont batisés. Car il n'y a point de milieu en cela.
« S'ils peuvent batiser, ils peuvent aussi donner le
« Saint-Esprit. Mais s'ils ne peuvent donner le Saint-
« Esprit, parce qu'étant hors de l'Église, ils ne l'ont
« point, ils ne peuvent non plus batiser, puisque le
« batême est un, aussi bien que le Saint-Esprit, aussi
« bien que l'Église qui a été fondée originairement
« par Jésus-Christ sur saint Pierre, par la raison de
« l'unité. Il résulte de ce principe, que, comme tout
« ce qui se fait parmi eux est faux et inutile, nous
« ne devons rien approuver de ce qu'ils font. Car,
« qu'est-ce que Dieu peut approuver et ratifier de ce
« que font ceux que Notre Seigneur déclare ses en-
« nemis dans son Évangile, quand il dit (1) :

« Celui qui n'est point avec moi, est contre moi,
« et celui qui n'amasse point avec moi, dissipe »

(1) Évangile de saint Luc, XI, 23.

Fin de la lettre à Januarius. Venue de l'Antéchrist.

255.

CXXXIII. « Le bienheureux apôtre saint Jean, « fidèle observateur des commandemens de son « maître, dit de même dans son Épître (1) :

« Comme vous avez ouï dire que l'antéchrist doit « venir, maintenant il y a plusieurs antéchrists; ce « qui nous fait connaître que la dernière heure ap- « proche. Ils sont sortis du milieu de nous; mais ils « n'étaient pas de nous. Car s'ils eussent été de nous, « ils seraient demeurés avec nous.

« Ce qui doit nous faire conclure aussi que ceux « qui sont les ennemis du Seigneur, et que saint Jean « appelle des antéchrists, ne peuvent pas donner la « grace de Jésus-Christ. C'est pourquoi nous autres, « qui sommes avec le Seigneur, qui gardons son « unité, et qui exerçons par sa miséricorde les fonc- « tions du sacerdoce dans son Église, nous devons « rejeter comme profane tout ce que font ses adver- « saires, qui sont de véritables antéchrists. Nous de- « vons donner à tous ceux qui abjurent leur erreur

(1) Première épître de saint Jean, II, 18, 19.

« pour reconnaître la vraie foi d'une seule Église, « tous les sacremens de la grace divine, et tous les « sceaux de l'unité et de la vérité.

« Nous souhaitons, mes très chers frères, que « vous vous portiez toujours bien. »

Le passage qui vient d'être cité de la première épître de saint Jean, est le premier, dans l'Écriture sainte, où l'antéchrist soit nommé. Ce nom est celui de l'homme de péché que l'on croit devoir précéder le second avénement de Jésus-Christ, et qui nous est représenté dans l'Écriture et dans les Pères, comme l'ensemble de tout ce qu'il y a jamais eu de plus abominable, de plus cruel et de plus impie. On lui attribue ce que les prophètes ont dit d'Antiochus Épiphanes, de Gog et de Magog, du pasteur insensé dont parle Zacharie, de l'homme de péché et de l'enfant de perdition, dont parle saint Paul (1), et que plusieurs appliquent à Néron dans le sens historique. Car on peut dire que les Nabuchodonosor, les Cambises, les Antiochus Épiphanes, les Caïus et les Néron, étaient autant d'antéchrists, ou de précurseurs de l'antéchrist (2). Et saint Jean, dans son épître que je viens de citer, nous avertit que, de son tems,

(1) Seconde épître aux Thessaloniciens, II, 3.

(2) Voyez les Commentaires de saint Jérôme sur les prophéties de Daniel, chap. 11, verset 24. *Venetiis*, 1768, tome V, partie 1re, p. 712.

il y avait déjà un grand nombre de semblables antéchrists (1). Il dit (2) :

« Mes chers enfans, c'est ici la dernière heure ; et « comme vous avez ouï dire que l'antéchrist doit ve« nir, maintenant aussi il y a plusieurs antéchrists : ce « qui nous fait connaître que la dernière heure ap« proche. »

Ces antéchrists, dont parlait l'apôtre, n'étaient autres que les persécuteurs et les hérétiques.

Mais l'antéchrist, le vrai, le réel antéchrist, qui doit venir avant le jugement dernier, dit dom Calmet (3), réunira dans sa personne tous les caractères de malice que l'on aura vus séparément dans ces différens personages qui, par leur impiété, ont mérité le nom de figures ou de précurseurs de l'antéchrist. Voici une partie des traits dont les auteurs sacrés l'ont dépeint. Daniel dit (4) :

« Je vis une corne qui avait des ieux, et une « bouche qui proférait de grandes choses : et cette « bête était plus grande que les autres. Elle fesait « la guerre aux saints, et prévalait sur eux jusqu'à « ce que l'Ancien des jours fût venu, et qu'il eût

(1) Le tems auquel saint Jean a écrit cette lettre est incertain, selon M. Genoude, et peut varier de l'an 70 à l'an 96 de l'ère chrétienne. Sainte Bible. Paris, 1822. Nouveau Testament, tome V, p. 106.

(2) Épître première, II, 18.

(3) Dictionnaire de la Bible. Genève, 1730, I, 220.

(4) Chap. 7, versets 20, 21, 22.

« donné son jugement aux saints du Très-Haut; et le « tems vint, et les saints obtinrent le royaume. »

Il fut dit au prophète que celui qui était représenté par cette corne, proférerait des blasphèmes contre le Très-Haut, foulerait aux piés ses saints, et se flatterait de changer les tems et les lois; mais que le souverain juge détruirait sa puissance, et l'exterminerait pour toujours.

Dans une autre vision (1), le même prophète vit une petite corne qui s'élevait extraordinairement, et qui portait son insolence jusqu'à attaquer le ciel, dont il abattait les étoiles, et les foulait aux piés. On voit que la petite corne est ici personifiée, et c'est en continuant cette métaphore que le prophète continue (2) :

« Il s'éleva même jusqu'au *Dieu très haut qui est « le prince des forts*. Il lui ravit son sacrifice perpé« tuel, et il déshonora le lieu de son sanctuaire. La « puissance lui fut donnée contre le sacrifice perpé« tuel *du Dieu tout-puissant*, à cause des péchés des « hommes. Et la vérité sera renversée sur la terre, *par « la persécution qu'il y excitera*. Il entreprendra tout, « et tout lui réussira. Alors j'entendis un de ces saints « anges qui parlait, et un saint *d'entre ces ministres*

(1) Daniel, VIII. 9, 10.

(2) Id., versets 11, 12, 13, 14. J'adopte la traduction donnée par Carrière, où les mots ajoutés au texte sont en caractères italiques. Celle de M. Genonde est presqu'inintelligible. Celle de dom Calmet est un peu trop altérée.

« *du Dieu vivant* dit à un autre que je ne connais-
« sais point, et qui lui parlait :

« Jusqu'à quand durera *ce qui est marqué par* cette « vision, sur le violement du sacrifice perpétuel, et « le péché qui causera cette désolation ? Jusqu'à quand « le sanctuaire et *le sacrifice qui font toute* la force « *du peuple de Dieu*, seront-ils foulés aux piés ?

« Et il lui dit :

« Jusqu'au soir et au matin, *c'est-à-dire qu'*il se « passera deux mille trois cens jours, » c'est-à-dire six années lunaires et demie exactement. On sait que l'année lunaire est de trois cent cinquante-quatre jours huit heures quarante-huit minutes. En la fesant de trois cent cinquante-quatre jours, six ans et demi font deux mille trois cent un jours.

A tous ces malheurs succédera la résurrection des morts, et le bonheur éternel des fidèles. Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre, s'éveilleront : les uns, pour la vie éternelle ; et les autres, pour être toujours dans l'opprobre (1).

Zacharie (2) représente l'adversaire du Messie sous l'idée d'un pasteur insensé « qui abandonnera « les brebis délaissées, et qui ne recherchera pas « celles qui s'égarent, qui ne guérira pas les blessées, « qui ne nourrira pas celles qui reviennent à l'étable, « qui dévorera la chair des plus grasses, qui brisera

(1) *Multi de his qui dormiunt in terræ pulvere, evigilabunt, alii in vitam æternam, alii in opprobrium, ut videant semper.* Daniel, XII, 2.

(2) Prophéties de Zacharie, XI, 16, 17.

« les cornes de leurs piés. Pasteur inutile, qui délaisses « ton troupeau, le glaive du Seigneur est sur ton « bras et sur ton œil droit. Son bras sera desséché, « son œil sera couvert de ténèbres. »

Tel sera l'antéchrist, et telle sera sa domination, suivant dom Calmet qui ajoute (1) beaucoup d'autres détails assez curieux sur ce sujet. On pourra les consulter, ainsi que le Commentaire de saint Jérôme sur les prophéties de Daniel, où il dit que l'antéchrist sortira du peuple des Juifs (2). On pourra consulter aussi sur ce sujet le huitième livre de la Chronique d'Otton, évêque de Frisingen, dont j'ai donné la notice (3). Il est tems de revenir à saint Ciprien et à sa dispute sur le batême des hérétiques.

Lettre de saint Ciprien à Quintus, pour prouver qu'il faut batiser les hérétiques.

255.

CXXXIV. Quintus était un évêque de Mauritanie, comme on le verra par la lettre de saint Ciprien au pape Étienne, qui sera donnée dans la suite (*art.* CXXXVI). La Mauritanie, aussi bien que la Numidie, était sous l'archevèché de Carthage (4). Il n'é-

(1) Dictionnaire de la Bible, art. Antéchrist.

(2) Tome V, partie 1re, p. 713, de l'édition de Venise.

(3) Préface du tome XVII, p. v.

(4) Note de Lombert, p. 240 de sa traduction.

tait sans doute pas le même que Quintus, évêque d'Afrique, l'un de ceux qui ont écrit la lettre précédente (*art.* CXXXII). On trouvera parmi les évêques qui assistèrent au concile de Carthage, l'an 256, un Quintus, évêque de Barruch, ou Barug. Sous l'an 252, j'ai parlé d'un prêtre, appelé Quintus (1), qui est peut-être le même que celui-ci.

Ciprien à Quintus, son frère (2).

« Le prêtre Lucien, notre confrère, m'a rapporté « que vous seriez bien aise de savoir notre sentiment « sur ceux qui semblent avoir été batisés par les « hérétiques et les schismatiques. Afin donc, mon « très cher frère, que vous sachiez ce que nous ve- « nons de résoudre sur cette question dans un concile « où plusieurs évêques et plusieurs prêtres se sont « trouvés présens, je vous envoie la copie de la lettre « que nous avons écrite (*art.* CXXXII) (3). Car je ne « sais comment quelques-uns de nos collègues se « laissent aller à croire qu'il ne faut point batiser « ceux qui ont été lavés (4) par les hérétiques, lors- « qu'ils viennent à nous, sous prétexte qu'il n'y a

(1) Tome XVII, p. 286.

(2) Cette lettre est numérotée 71 dans les éditions de Pamélius, d'Oxford, d'Amsterdam et de Paris, par Baluze; 70 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert.

(3) Adressée aux évêques de Numidie.

(4) *Tincti.*

« qu'un seul batême ; puisque, s'il n'y en a qu'un, il « ne peut être que dans l'Église catholique, et si le « batême des hérétiques est bon, il faut nécessaire- « ment qu'il y en ait deux. Or, leur accorder cela, c'est « demeurer d'accord que les ennemis de Jésus-Christ « ont le pouvoir de nettoyer et de sanctifier les « hommes : au lieu que nous, nous disons que ceux « qui les quittent pour entrer dans l'Église, ne sont « pas rebatisés, mais batisés. Car ils n'ont pu rien « recevoir de ceux qui n'ont rien ; mais ils reviennent « à nous où se trouve toute la grace et toute la vé- « rité, parce qu'il n'y a qu'une grace et qu'une vé- « rité. Cependant il y en a parmi nos collègues qui « aiment mieux faire cet honneur aux hérétiques, « qu'être de notre sentiment ; et tandis que, sous cou- « leur de maintenir l'unité d'un seul batême, ils ne « veulent pas batiser ceux qui viennent à nous, ils en « établissent eux-mêmes deux en prétendant qu'il y « en a un parmi les hérétiques ; ou du moins, ce qui « est encore pis, ils préfèrent l'immersion profane « des hérétiques au batême véritable, unique et lé- « gitime, de l'Église catholique, sans considérer qu'il « est écrit (1)

« A celui qui s'est purifié après avoir touché un « mort, et qui le touche de nouveau, de quoi sert de « s'être purifié ?

« Or, il est manifeste que ceux qui ne sont point « dans l'Église de Jésus-Christ, sont réputés morts, et

(1) L'Ecclésiastique, XXXIV, 30.

« conséquemment ne peuvent donner la vie qu'ils n'ont « pas eux-mêmes. Car il n'y a que l'Église seule qui « ait acquis la grace de la vie éternelle, et qui la com- « munique au peuple de Dieu. Et quant à ce qu'ils « disent qu'ils suivent en cela la coutume ancienne, et « que les Anciens ne batisaient point ceux qui, étant « sortis de l'Église pour former un schisme et une hé- « résie, y retournaient ensuite et fesaient pénitence, « nous sommes d'accord sur ce point avec eux. Car « nous ne batisons pas non plus ceux qui, ayant été « batisés parmi nous, passent avec les hérétiques, « lorsque, dans la suite, reconnaissant leur faute et « quittant leur erreur, ils retournent à la vérité et à « l'Église leur mère; et nous nous contentons de leur « imposer les mains après qu'ils ont fait pénitence, « parce que ce sont véritablement des brebis égarées, « mais cependant toujours des brebis que le pasteur re- « çoit dans son troupeau. Si au contraire l'hérétique re- « pentant qui vient à nous, n'a pas été auparavant batisé « dans l'Église, et s'il est absolument étranger et pro- « fane, il faut le batiser afin qu'il devienne brebis, « parce qu'il n'y a qu'une eau qui fasse des brebis, « et cette eau ne se trouve que dans la sainte Église. « C'est pourquoi, comme il ne peut rien y avoir de « commun entre le mensonge et la vérité, entre les « ténèbres et la lumière, entre la mort et l'immor- « talité, entre l'antéchrist et Jésus-Christ, nous de- « vons maintenir en toutes choses l'unité de l'Église « catholique, et ne rien céder aux ennemis de la foi « et de la vérité. Et il ne faut point se défendre par

« l'usage, mais vaincre par la raison. Car saint Pierre « même, que Notre Seigneur choisit le premier et « sur lequel il a fondé son Église, lorsqu'il fut en « différend avec saint Paul sur la circoncision, ne « s'attribua rien insolemment et arrogamment; il « n'allégua point sa primauté, ni que les nouveaux « venus dussent lui obéir. Il ne méprisa point saint « Paul en lui rappelant qu'il avait persécuté l'Église; « mais il se rendit à la vérité et aux raisons alléguées « par cet apôtre, nous enseignant ainsi la concorde « et la patience, nous prouvant par son exemple qu'il « ne faut pas nous attacher opiniâtrément à nos sen- « timens, mais que nous devons embrasser comme « nôtres ceux que nos frères nous inspirent, lorsqu'ils « sont utiles et véritables. Saint Paul, ayant aussi « égard à cette règle et songeant à entretenir l'union « et la paix, dit dans son épître (1) :

« Pour ce qui est des prophètes, que deux ou trois « seulement parlent, et que les autres jugent. Que « s'il se fait quelque révélation à un autre de ceux « qui sont assis parmi vous, que celui qui parlait au- « paravant, se taise.

« Dans ce passage, l'apôtre fait voir qu'il y a beau- « coup de choses sur lesquelles d'autres peuvent avoir « plus de lumières que nous, et que l'on ne doit point « s'arrêter opiniâtrément à ses premières impressions, « mais embrasser volontiers ce que d'autres trouvent « de meilleur. Car alors ce n'est pas être vaincu, mais

(1) Première épître aux Corinthiens, XIV, 29.

« instruit, surtout quand il s'agit de choses qui con-
« cernent l'unité de l'Église et la vérité de notre foi,
« comme de nous apprendre, à nous qui sommes les
« évêques de Dieu et qu'il a daigné établir pour gou-
« verner son Église, que la rémission des péchés doit
« seulement être donnée dans l'Église, et que les enne-
« mis de Jésus-Christ ne peuvent rien s'attribuer de
« ce qui regarde sa grace. C'est ce qu'Agrippin d'heu-
« reuse mémoire (1) a ordonné après une mûre dé-
« libération avec les autres évêques qui gouvernaient
« alors l'Église de Notre Seigneur dans la province
« d'Afrique et de Numidie; et nous avons suivi leur
« réglement comme saint, juste, salutaire et conforme
« à la foi de l'Église. Et afin que vous sachiez ce que
« nous avons écrit sur ce sujet, nous vous envoyons
« une copie de notre lettre, pour en faire part aussi
« aux autres évêques de vos quartiers.

« Je souhaite, mon très cher frère, que vous vous
« portiez toujours bien. »

Victoires de Gallien. Salonina est sa seule épouse.

256.

CXXXV. L'an 256 de notre ère répond aux années 3 et 4 de Valérien (2). Les consuls de cette

(1) Prédécesseur de saint Ciprien dans l'évêché de Carthage.

(2) Histoire des empereurs, par le sieur D. T. Paris, 1691, III, 399.

année furent Marcus Valérius Maximus et Manius Acilius Glabrio, auquel on subrogea, aux calendes de juillet, c'est-à-dire le 1[er] juillet, selon Vopiscus (1), le consul Antoninus Gallus, dont Lidiat (2) a fait deux consuls, Antoninus et Gallus (3).

Gallien, aidé de Postume, défit les Germains dans trois grandes batailles, dont on a fait mention successivement sur ses médailles; la dernière victoire fut complète; les médailles l'appellent *Victoria germanica maxima.* Les Germains furent contraints de faire la paix à la fin de la campagne de 256 : ce fut au plus tard dans ce tems que Gallien fit venir à l'armée son fils aîné, qui (4) probablement ne pouvait guère avoir moins de douze à quatorze ans (5).

Si nous en croyons Trébellius (6), Gallien nomma Postume gouverneur de ce jeune prince, que nous appelons communément Salonin. Une inscription, qui paraît contenir tous ses noms, lui donne ceux de P. Lic. Salonin. Valerianus (7); d'autres historiens prétendent que Gallien préféra Sylvanus (8),

(1) Vie d'Aurélien, chap. 8.

(2) *Series summorum magistratuum,* p. 130.

(3) *Theodori Jansonii ab* Almeloveen *Rom. Fast. Amstelædami,* 1740, p. 151.

(4) Mémoire de Bréquigny, dans le tome XXX des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, p. 339.

(5) Id., p. 340.

(6) *In Postumo.*

(7) Banduri, *in Salonino.*

(8) Zosime, livre I, chap. 38. Zonaras écrit Albanus, au lieu de Sylvanus.

et que ce fut la cause de la révolte de Postume.

Birague (1) nous donne un grand nombre de médailles qui parlent d'une victoire sur les Allemands ou les Francs; et il les met sous l'an 256, peut-être : 1° parce qu'une médaille des derniers mois de cette année donne à Gallien le surnom de Germanique; car il paraît que cette victoire fut remportée sous le nom de Gallien, qui en prit le titre de Germanicus Maximus; 2° parce qu'une médaille de son père Valérien, mise aussi à l'an 256 par Birague, porte ces mots : « Gallien avec son armée. »

Ces deux médailles peuvent éclaircir ce que disent Victor et Eutrope, que Gallien fut heureux dans ses commencemens, et qu'il fit beaucoup d'actions courageuses dans les Gaules d'où il chassa les Germains. Zosime dit que Valérien, ayant laissé à son fils le soin de l'Occident, Gallien envoya divers généraux pour combattre les barbares qui voulaient (2) entrer dans l'Italie, dans l'Illirie et dans la Grèce; et que, comme les Germains se fesaient plus craindre que tous les autres du côté du Rhin, il y vint en personne pour garder les passages de ce fleuve; qu'en effet, il empêcha souvent les barbares de le passer; qu'il combattit en d'autres occasions ceux qui étaient entrés dans les Gaules; mais que, se

(1) *Francisci Mediobarbi Biragi numismata. Mediolani*, 1683, p. 367, 371.

(2) Histoire des empereurs, par le sieur D. T. Paris, 1691, III, 399.

trouvant enfin trop faible, faute de troupes, pour arrêter un si grand nombre d'ennemis, il traita avec l'un des chefs des barbares, qui ensuite empêcha les autres de faire de si fréquentes courses sur les terres de l'empire, et combattit même ceux qui voulurent le piller (1).

Zonaras (2) dit que, lorsque Valérien, père de Gallien, partit pour aller faire la guerre aux Perses, c'est-à-dire l'an 256, il laissa son fils en Occident pour repousser les ennemis qui menaçaient l'Italie, et ceux qui pillaient la Thrace. Quoique Gallien n'eût qu'une armée de dix mille hommes, il ne laissa pas de donner bataille auprès de Milan à trente mille Allemands, et de la gagner. Il défit en même tems les Hérules qui étaient de la nation des Scithes et des Goths, et fit la guerre aux Francs.

Tillemont, qui avait mis fort mal à propos cette guerre contre les Francs sous l'an 254 (3), la met ici sous l'an 256, en citant Zonaras (4). Il paraît n'avoir pas bien étudié cette histoire de l'empereur Valérien, et ne doit être consulté qu'avec précaution.

Zosime n'est pas tout-à-fait d'accord avec Zonaras. Selon cet auteur (5), ce fut après avoir été proclamé empereur, conséquemment l'an 254, que Valérien, voyant les dangers dont l'empire était menacé de

(1) Id., p. 400

(2) *Annales. Parisiis*, 1686, p. 631, livre XII, chap. 24.

(3) Histoire des empereurs III, 396.

(4) Id., p. 400.

(5) *Zosimi historiae. Lipsiae*, 1784, p. 40, livre I, chap. 30.

toutes parts, associa son fils Gallien à la souveraine puissance. Comme il n'y avait pas de partie dans ses États qui ne fût remplie de troubles, il partit pour aller en Orient s'opposer aux Perses, et, ayant laissé à son fils les troupes entretenues en Occident, il l'exhorta de résister de tout son pouvoir aux barbares qui viendraient l'attaquer. Gallien, ayant observé qu'il n'y avait point de nation si formidable que celle des Germains qui fesaient des irruptions continuelles sur les Celtes établis au bord du Rhin, résolut d'aller lui-même réprimer leur insolence, et donna ordre à d'autres chefs de s'opposer à ceux qui fesaient le dégât en Italie, en Illirie et en Grèce. S'étant donc occupé à garder le Rhin, Gallien empêcha bientôt les barbares de le passer, et les combattit lorsqu'il ne put empêcher le passage. Mais, parce qu'il n'avait qu'un petit nombre de troupes à opposer à une effroyable multitude, il ne trouva point d'autre moyen pour se délivrer de la perplexité où il était, que de faire un traité avec le chef d'une de ces nations, qui s'opposa depuis aux irruptions des autres, et les empêcha de passer le Rhin.

Le prince barbare avec lequel Gallien fit alliance, selon Zosime, peut bien être Attale, roi des Marcomans, à qui il céda, après la prise de Valérien, l'an 260, une partie de la Pannonie supérieure, pour avoir sa fille, nommée Pipa ou Pipara, qu'il témoignait vouloir épouser. Mais elle ne passe dans l'histoire que pour sa concubine : car il avait déjà une autre femme nommée Salonine par les auteurs, et,

dans les inscriptions, CORNÉLIA SALONINA AUGUSTA (1).

Pendant qu'Aurélius Victor (2) distingue Salonina, femme de Gallien, d'avec Pipa, sa concubine, Trébellius Pollio (3) semble les confondre. Sur cela Saumaise croit qu'il faut corriger le texte de Victor. Mais Tillemont croit avec raison qu'il vaut mieux corriger celui de Pollion par lui-même, qui paraît assez corrompu. Cet auteur dit de Saloninus, fils de Gallien :

Tùm variæ opiniones sunt de Salonini nomine, ut, qui se veriùs putant dicere à matre suâ Saloninâ appellatum esse dicunt, quam is perditè dilexerit; Piparam nomine, barbaram, regis filiam.

Saumaise reconnaît d'abord une faute évidente dans ce texte, où il veut qu'au lieu de *barbaram* on lise *barbarorum*. Il a bien raison. Mais il aurait dû étendre ses corrections plus loin. Car il y a longtems que Pollion n'a parlé de Gallien. Si Pipara était la mère de Saloninus, ne faudrait-il pas *Piparâ.. filiâ* pour le rapporter à *matre suâ*? Cette expression : « sa mère Salonina, nommée Pipara, » est aussi un peu étrange. Si l'on veut dire qu'elle s'appelait Pipara dans son pays, et que les Romains la nommaient Salonina, cela pouvait s'exprimer d'une manière plus intelligible. Tillemont conjecture qu'il

(1) Histoire des empereurs par le sieur D. T. Paris, 1691, III, 400.

(2) *Scriptores historiæ romanæ. Heidelbergæ*, 1743, II, 136. *Sextus Aurelius Victor, cap.* 33.

(3) Id., p. 384. *Saloninus Gallienus, cap.* 3.

y a quelques lignes oubliées avant *quam is perditè dilexerit*, dans lesquelles il devait être parlé de Gallien et de Pipara. En effet, le jeune Victor, aussi bien qu'Aurélius Victor, distingue très clairement ces deux femmes l'une de l'autre (1). Mais cette conjecture de Tillemont n'est appuyée sur aucun manuscrit, tandis qu'un manuscrit de la bibliothèque du Roi donne une autre leçon très simple qui met d'accord Trébellius Pollio avec Aurélius Victor. Au lieu de *quam is* presqu'inintelligible, il écrit *quamvis*. Il est clair qu'il faut lire ainsi, ce qui démontre l'erreur de Saumaise.

Paix dans l'Église chrétienne. Lettre de saint Ciprien au pape Étienne sur le concile de Carthage.

256.

CXXXVI. Il paraît, par la lettre de saint Denis d'Alexandrie que j'ai rapportée sous l'année précédente (*art.* CXXXI), que la paix était alors parmi les chrétiens. Démétrius ou Démétrien, patriarche d'Antioche depuis l'an 252, avait fait preuve de son zèle

(1) Histoire des empereurs, par le sieur D. T. III, 685 et 686. Tillemont lit dans Trébellius Pollio *unicè*. Mon édition dit *perditè*. *Unicè* ne convient nullement à celui qui a en même tems une femme et une concubine.

pour l'unité de l'Église dans un concile qu'il assembla contre Novatien, suivant le témoignage de saint Denis d'Alexandrie (1). Alexandre, patriarche de Jérusalem, qui était mort en prison l'an 250, avait été remplacé cette même année par Mazabane qui siégea paisiblement (2).

Mais pendant que saint Ciprien aidait le pape Étienne, comme les patriarches de l'Orient, à détruire le schisme de l'Orient, il élevait un sistème contraire à l'opinion de ce pape; et pour y réussir, il avait réuni les évêques d'Afrique dans un concile à Carthage, où ils avaient ordonné qu'on batisât les hérétiques. La lettre suivante fut écrite peu après le jour de Pâques qui, cette année 257, eut lieu le 19 avril (3).

Ciprien et les autres à Étienne, leur frère, salut (4).

« Nous avons été obligés, mon très cher frère, de
« nous assembler, plusieurs évêques que nous étions,
« pour régler certaines choses d'un commun avis.
« Mais, parmi les autres qui ont été arrêtées, nous

(1) L'Art de vérifier les dates, chronologie des patriarches d'Antioche.

(2) Id., chronologie des patriarches de Jérusalem.

(3) Id., table chronologique.

(4) Cette lettre est numérotée 72 dans les éditions de Pamélius, d'Oxford, d'Amsterdam et de Paris, 1726; elle est numerotée 71 dans l'édition de Rigault et la traduction de Lombert.

« croyons qu'il est à propos de faire part à votre sa« gesse et à votre prudence, d'une qui intéresse « particulièrement l'autorité sacerdotale, la dignité « et l'unité de l'Église catholique, et qui tire son « origine de la disposition de Dieu même. Car nous « avons ordonné que ceux qui ont été batisés hors « de l'Église parmi les hérétiques et les schismati« ques, ou plutôt qui ont été souillés d'une eau pro« fane et impure, seront batisés quand ils viendront « à nous et à l'Église qui est une; et qu'il ne suffit « pas de leur imposer les mains pour leur faire rece« voir le Saint-Esprit, s'ils ne reçoivent encore le « batême de l'Église. Car ils ne peuvent être pleine« ment sanctifiés et enfans de Dieu, sans avoir reçu « une nouvelle vie dans l'un et l'autre sacrement, « puisqu'il est écrit (1) :

« Si un homme ne renaît de l'eau et de l'Esprit« Saint, il ne peut voir le royaume de Dieu.

« Aussi voyons-nous dans les Actes que les apôtres, « gardant la vérité de la foi, en usèrent de la sorte. « Car quoique le Saint-Esprit fût descendu dans la « maison du centurion Corneille sur les gentils (2) « qui s'y trouvèrent, et qui étaient embrasés par « l'ardeur d'une foi vive, si bien qu'en étant remplis, « ils bénissaient Dieu en diverses langues, cela n'em« pêcha pas que le bienheureux apôtre saint Pierre, se

(1) Évangile de saint Jean, III, 5.

(2) Ici saint Ciprien ne dit pas *gentiles*, mais *ethnicos*, expression tirée du grec, qui a le même sens.

« souvenant de l'Évangile, ne commandât qu'on les « batisât (1), voulant que, comme leur conduite de« vait nous servir d'exemple, on observât en tout les « ordres de leur maître. Or, que le batême des héré« tiques ne soit pas véritable, et que nul ne puisse « recevoir la grace de Jésus-Christ parmi ceux qui « sont ennemis de Jésus-Christ; cela a été prouvé « tout récemment et avec soin dans la lettre qui a été « écrite sur ce sujet à notre collègue Quintus, évêque « de Mauritanie (2), et dans celle que nos collègues « avaient adressée auparavant aux évêques de Numi« die (*art.* CXXXII et CXXXIII). Je vous envoie donc « une copie de l'une et de l'autre. Nous avons aussi « arrêté, mon très cher frère, que les prêtres ou les « diacres qui, ayant été ordonnés dans l'Église catho« lique, se sont ensuite révoltés contr'elle, ou qui ont « été ordonnés parmi les hérétiques par de faux frères « et des antéchrists, contre la disposition de Jésus« Christ et par une ordination profane, et qui se sont « efforcés de détruire l'autel unique de Dieu par des « sacrifices sacriléges, seront seulement reçus à la « communion des laïcs lorsqu'ils retourneront; ceux « qui ont été les ennemis de la paix devant se croire « bien heureux qu'on les admette à la paix, et n'é« tant pas raisonnable qu'ils retiennent parmi nous « une dignité de laquelle ils se sont servis contre « nous. Car il faut que les prêtres et les ministres

(1) Actes des Apôtres, X, 48.

(2) C'est la précédente donnée à l'*art.* CXXXIV.

« qui servent à l'autel soient purs et sans tache, puis-
« que Dieu dit dans le Lévitique (1) :

« Celui qui aura quelque tache ou quelque défaut, « n'approchera point pour offrir des dons à Dieu.

« Et dans l'Exode (2) :

« Que les prêtres qui s'approchent du Seigneur, « soient sanctifiés, de peur que le Seigneur ne les « frappe!

« Et encore (3) :

« Lorsqu'ils s'approcheront pour servir à l'autel « du sanctuaire, ils ne seront coupables d'aucun « crime, de crainte qu'ils ne meurent.

« Or, peut-il y avoir un crime plus grand et une « tache plus honteuse que de s'être élevé contre Jé- « sus-Christ, et d'avoir dissipé son Église, qu'il a ac- « quise et établie au prix de son sang? que, sans se « souvenir de la paix et de la charité recommandées « si fortement par l'Évangile, d'avoir pris les armes « pour troubler le repos et l'union du peuple de Dieu? « Car, quoiqu'ils retournent à l'Église, ils ne ramè- « nent pas avec eux ceux qu'ils ont séduits, et qui, « ayant été prévenus par la mort, ont péri hors de

(1) Saint Ciprien altère ici le texte du Lévitique en disant : *In quo fuerit macula et vitium*, celui qui aura quelque tache ou quelque défaut : la Vulgate dit seulement *maculam*. Lévitique, XII, 17 et 21, ce qui signifie défaut corporel, comme traduit M. Genoude, ainsi que M. Cahen.

(2) XIX, 22.

(3) Id., XXX, 19, 20 et 21. J'ai déjà parlé de ce passage dans la traduction de la lettre au pape Étienne, *art.* CXXVI. Saint Ciprien le dénature aussi.

« l'Église, sans recevoir la paix et la communion ; et « on leur demandera compte, au jour du jugement, « des ames de ces infortunés de la perte desquels ils « ont été la cause. C'est donc bien assez qu'on leur « pardonne quand ils reviennent, sans prétendre en- « core que, rentrant dans la maison de la foi, on doive « les récompenser de leur perfidie. Car que réserve- « rons-nous pour les innocens et pour ceux qui ne « sortent point de l'Église, si nous honorons les cou- « pables et ceux qui se sont soulevés contr'elle?

« Nous avons cru, mon très cher frère, devoir « vous avertir de ce que nous avons fait, afin de « conserver la considération et l'amitié que nous « sommes tenus d'avoir les uns pour les autres, sur « l'assurance que, comme nos actions sont également « pieuses et fondées sur la vérité, elles paraîtront aussi « telles à votre piété et au zèle que vous avez pour la « foi. Ce n'est pas que nous ne sachions qu'il y en a qui « ne veulent point quitter les opinions dont ils sont « une fois prévenus, et qui retiennent toujours leurs « premières coutumes, sans néanmoins rompre pour « cela avec leurs frères. Nous ne prétendons pas non « plus faire la loi en cette occasion, ni violenter « personne, sachant que chaque évêque est libre de « se comporter comme il lui plaît dans le gouverne- « ment de son diocèse, sauf à rendre compte à Dieu « de sa conduite.

« Nous souhaitons, mon très cher frère, que vous « vous portiez toujours bien. »

Lettre de saint Ciprien à Jubaïanus, pour démontrer qu'il faut batiser les hérétiques.

256.

CXXXVII. Il est facile de reconnaître par la fin de la lettre précédente, que saint Ciprien ne comptait pas sur le suffrage du pape Étienne : Il crut donc devoir plaider sa cause d'une manière plus détaillée dans la lettre suivante qui fut lue au concile de quatre-vingt-sept évêques assemblés à Carthage sur ce sujet, et dont les actes suivront ici cette lettre.

Ciprien à Jubaïanus, son frère, salut (1).

« Vous m'écrivez, mon très cher frère, pour savoir quel est notre sentiment sur le batême des hérétiques, qui, étant hors de l'Église, s'attribuent une chose qu'ils n'ont pas le pouvoir de faire, et que nous ne pouvons pas non plus approuver, puisqu'il est certain que c'est un attentat qu'ils commettent, et parce que nous avons déclaré par nos

(1) Cette lettre est numérotée 73 dans l'édition de Pamélius, et dans celles d'Oxford, d'Amsterdam et de Paris, 1726; elle est numérotée 72 dans l'édition de Rigault et la traduction de Lombert.

« lettres (1) quelle est notre pensée sur ce sujet. Pour « abréger, je vous en envoie une copie, où vous ver- « rez ce que nous avons ordonné sur cela dans un « concile de plusieurs évêques, et ce que nous en « avons ensuite écrit à Quintus, notre collègue, qui « nous a aussi demandé notre avis sur cette affaire. « Et encore depuis, nous étant assemblés jusqu'au « nombre de soixante et onze évêques, tant de la « province d'Afrique que de Numidie, nous avons « confirmé la même chose, et arrêté qu'il n'y a qu'un « batême qui est celui de l'Église catholique, et par « conséquent que nous ne rebatisons pas ceux qui ne « l'ont pas reçu, mais que nous les batisons.

« Tous ceux donc qui sortent d'un bain étranger « et profane doivent être nettoyés et sanctifiés par « l'eau véritablement salutaire. Et nous ne nous ar- « rêtons point, mon très cher frère, à ce que vous « dites, que les Novatiens rebatisent ceux qu'ils nous « débauchent. Car nous ne nous mettons point en « peine de ce que font les ennemis de l'Église, pourvu « que nous conservions l'honneur de notre dignité, « l'ordre inébranlable de la vérité et de la raison. « Novatien, comme un singe, veut imiter ce que fait « l'Église catholique, quoiqu'il en soit dehors, et « qu'il se soit révolté contr'elle. Ainsi, comme il sait « qu'il n'y a qu'un batême, il tâche de l'usurper, afin « de dire que l'Église est avec lui, et de nous faire

(1) L'une est celle donnée aux *art.* CXXXII et CXXXIII, et l'autre celle donnée à l'*art.* CXXXIV.

« passer pour hérétiques. Mais nous, qui avons la « source et l'origine de l'Église qui est une, nous « savons certainement que tout ce que l'on fait hors « de là est illégitime ; et que c'est nous qui sommes « le chef du batême. Aussi est-ce parmi nous que « Novatien lui-même a été batisé avant qu'il eût « rompu l'unité. Que s'il croit qu'il faut rebatiser ceux « qui ont été batisés dans l'Église, quand ils la quit- « tent, il devait commencer par lui-même. Mais quelle « raison est-ce là, que, parce que Novatien a la har- « diesse de rebatiser, nous ne devons pas le faire? Il « faut donc aussi que nous renoncions à notre chaire, « parce que Novatien usurpe l'honneur de la chaire « sacerdotale; et parce qu'il s'efforce de dresser un « autel et d'offrir des sacrifices, que nous abandon- « nions l'autel et les sacrifices, de peur qu'il ne « semble que nous l'imitions en quelque chose. Ce « serait sans doute une folie et une extravagance « d'abandonner l'Église véritable parce que Novatien « s'en fait une fausse et imaginaire.

« Au reste, ce n'est pas une chose nouvelle parmi « nous, de batiser ceux qui quittent les hérétiques « pour venir à l'Église. Il y a déjà plusieurs années « que, sous Agrippin d'heureuse mémoire, beaucoup « d'évêques assemblés ont ordonné la même chose. « Et depuis ce tems-là, tant de milliers d'hérétiques « qui sont retournés à l'Église, dans nos provinces, « n'ont fait aucune difficulté de recevoir la grace du « batême salutaire, et du bain de vie. Car il n'est « pas difficile à un docteur catholique d'inspirer des

« sentimens véritables à ceux qui, après avoir con-
« damné leur erreur, viennent pour apprendre, et
« apprennent pour vivre. Nous ne devons pas aug-
« menter encore l'opiniâtreté des hérétiques en favo-
« risant leur erreur, puisqu'ils se portent d'eux-
« mêmes à embrasser la vérité. Mais parce que, dans
« la lettre dont vous m'avez envoyé une copie, on
« prétend qu'il ne faut point s'informer de celui qui
« a donné le batême, et que la foi de celui qui a été
« batisé suffit pour lui avoir fait recevoir le pardon
« de ses péchés, je crois qu'il est à propos de ne pas
« laisser passer cela, surtout la même lettre fesant
« mention de Marcion, et l'auteur y soutenant qu'il
« ne faut point batiser ceux qui quittent son parti
« pour se joindre à nous, parce qu'il semble qu'ils
« ont déjà été batisés au nom de Jésus-Christ.

« Il faut donc considérer quelle est la foi de ceux
« qui se sont séparés de l'Église, et si elle est capable
« de leur communiquer quelque grace. Car si les hé-
« rétiques ont la même foi que nous, ils peuvent aussi
« participer à la même grace. Et si les Patripas-
« siens (1), les Anthropiens (2), les Valentiniens (3),

(1) C'étaient des hérétiques qui disaient qu'il n'y avait qu'une seule personne dans la Trinité, et qu'ainsi le Père avait souffert, aussi bien que le Fils. Cette erreur était aussi celle de Sabellius.

(2) Ou Anthropomorphites, qui donnaient à Dieu un corps humain. Origènes les a combattus.

(3) Ou disciples de Valentin, hérétique du second siècle.

« les Apellétiens (1), les Ophites (2), les Marcio-« nites (3), et autres pestes qui renversent la vérité « par leur doctrines furieuses et empoisonées, con-« fessent le même Père que nous, le même Fils, le « même Saint-Esprit, la même Église, ils peuvent « avoir aussi le même batême. Et, pour ne point par-« courir toutes les hérésies, ni rapporter toutes leurs « opinions folles et insensées, puisqu'aussi bien cela « serait trop long, et qu'il n'y a nul plaisir à parler « de choses qui font même horreur à entendre, exa-« minons seulement ici le batême de Marcion, et « voyons s'il peut subsister; car c'est particulièrement « de celui-là qu'il est parlé dans la lettre que vous « m'avez envoyée. »

Première suite de la lettre à Jubaïanus. Nullité du batême donné par les Marcionites.

256.

CXXXVIII. « Notre Seigneur, après sa résurrec-« tion, envoyant ses apôtres annoncer l'Évangile,

(1) Apelles était le plus célèbre des disciples de Marcion, dans le second siècle. Il eut lui-même des disciples qui portèrent ce nom.

(2) Espèce de Valentiniens, qui disaient que la sagesse s'était faite serpent.

(3) Ou disciples de Marcion, hérétique du second siècle.

« leur apprit comment ils devaient batiser, lorsqu'il « dit (1) :

« Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la « terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les « batisant au nom du Père, du Fils et du Saint-« Esprit.

« Il spécifie la Trinité au nom de laquelle il veut « que les nations soient batisées. Marcion admet-il « cette Trinité? reconnaît-il le même Père et le même « Créateur que nous? confesse-t-il le même Fils « unique, Jésus-Christ, né de la Vierge Marie, qui, « étant la parole éternelle, s'est fait chair, qui s'est « chargé de nos péchés, qui a vaincu la mort en « mourant lui-même, qui a commencé par lui-même « la résurrection de la chair, qui a fait voir à ses « disciples qu'il était ressuscité dans cette même chair « où il était mort? Marcion et les autres hérétiques « ont une foi bien différente de celle-là; ou plutôt il « n'y a parmi eux que perfidie, que blasphêmes, que « contentions ennemies de la vérité et de la sainteté. « Comment donc peut-on s'imaginer qu'une personne « qui est batisée parmi eux ait obtenu par sa foi le « pardon de ses péchés et la grace de la miséricorde « divine, puisque sa foi même n'était pas pure? Car « si, comme quelques-uns se le persuadent, un homme « a pu recevoir quelque grace hors de l'Église par le « mérite de sa foi, il ne saurait avoir reçu que ce « qu'il a cru; et, conséquemment, s'il a cru une

(1) Évangile de saint Matthieu, XXVIII, 18, 19.

« chose fausse, il n'a pu en recevoir une véritable; « mais plutôt il n'en a reçu qu'une profane et con- « forme à sa créance impie. Le prophète Jérémie « indique en passant ce batême étranger et profane, « lorsqu'il dit (1) :

« Pourquoi ma douleur est-elle sans relâche? Pour- « quoi ma plaie désespérée refuse-t-elle de se guérir? « Êtes-vous pour moi comme cette eau qu'on veut « saisir et qui s'échappe?

« Le Saint-Esprit, par l'organe du prophète, parle « d'une eau infidèle et trompeuse. Quelle est cette « eau, sinon celle qui contrefait l'eau du batême, et « qui, par une fausse apparence de vérité, fait perdre « la grace de la foi?

« D'ailleurs si, avec une foi corrompue, on peut « être batisé hors de l'Église, et obtenir la rémission « de ses péchés, on peut aussi, en vertu de la même « foi, recevoir le Saint-Esprit. Car, ou il faut demeu- « rer d'accord de ces deux choses, ou les nier toutes « deux. Or, nous savons positivement où et par qui « la rémission des péchés peut être donnée dans le « batême. En effet, Notre Seigneur a donné premiè- « rement à saint Pierre (2), sur qui il a édifié l'É- glise, et en qui il a mis la source de l'unité, cette puissance, que ce qu'il aurait délié sur la terre se- rait délié dans le ciel. Et de même, après sa résur- rection, voici comment il parle aux apôtres (3) :

(1) Prophéties de Jérémie, XV, 18.

(2) Évangile de saint Matthieu, XVI, 19.

(3) Évangile de saint Jean, XX, 21, 22, 23.

« Comme mon Père m'a envoyé, moi je vous en-
« voie. — Et après qu'il eut dit ces paroles, il souffla
« sur eux, et leur dit : — Recevez le Saint-Esprit :
« ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur se-
« ront remis; et ceux à qui vous les retiendrez, ils
« seront retenus.

« Ce qui nous fait entendre qu'il n'est permis de
« batiser et de remettre les péchés qu'à ceux qui
« sont constitués en dignité dans l'Église, et autori-
« sés par la loi de l'Évangile et par la disposition de
« Notre Seigneur. Hors de là, rien ne peut être lié
« ni délié, parce qu'il n'y a personne qui ait le pou-
« voir de lier ou de délier. Et ce que nous disons ici,
« mon très cher frère, que Dieu l'a ordonné ainsi
« par une disposition particulière, et que nul ne peut
« usurper sur les évêques et sur les prêtres un droit
« qui ne lui appartient pas, nous ne l'avançons que
« sur l'autorité de l'Écriture sainte. Car Coré, Dathan
« et Abiron, s'étant élevés contre le grand-prêtre
« Aaron et contre Moïse (1), et voulant s'attribuer le
« pouvoir de sacrifier, furent punis de leur témérité;
« et les enfans d'Aaron, ayant mis un feu étranger
« sur l'autel (2), furent à l'heure même consumés en
« la présence du Seigneur indigné de cette insolence.
« C'est le supplice qui attend ceux qui se servent
« d'une eau étrangère pour batiser, et ils ne doivent
« point douter que Dieu ne les punisse sévèrement

(1) Nombres, chap. 16.

(2) Lévitique, chap. 10. Ces enfans s'appelaient Nadab et Abiu.

« de ce qu'ils osent faire une chose dont il a fait le « privilége de l'Église.

« Et quant à ce qu'on allègue de ceux qui avaient « été batisés en Samarie (1), que les apôtres Pierre et « Jean leur imposèrent seulement les mains, afin « qu'ils reçussent le Saint-Esprit, et ne les rebatisè« rent point, cela ne fait rien du tout à la question. « Car ceux qui avaient cru en Samarie, avaient cru « par une foi véritable, et avaient été batisés par le « diacre Philippe dans l'Église qui est une, et à la« quelle seule a été donné de conférer la grace du ba« tême et de délier les péchés. C'est pourquoi, comme « ils avaient reçu le batême légitime et ecclésiastique, « il ne fallait pas les batiser davantage, mais seule« ment attirer le Saint-Esprit sur eux par la prière et « par l'imposition des mains, ce qui leur manquait, « et ce que firent Pierre et Jean. Et c'est ce qui se « pratique encore maintenant parmi nous. Car ceux « qui sont batisés dans l'Église sont offerts ensuite « aux prélats, et reçoivent le Saint-Esprit par l'orai« son et l'imposition des mains. Ils sont ainsi rendus « parfaits par ce sceau du Seigneur. Aucune raison, « mon très cher frère, ne doit nous laisser aban« donner aux hérétiques le batême qui n'a été donné « qu'à l'Église. Il est du devoir d'un bon soldat « de défendre le camp de son général contre « des rebelles et des ennemis. Il faut qu'un gé« néreux capitaine ait soin de conserver les dra-

(1) Les Actes des apôtres, VIII, 14.

« peaux qui lui ont été confiés, puisqu'il est écrit (1) :
« Le Seigneur votre Dieu est un Dieu jaloux.

« Nous donc qui avons reçu l'Esprit de Dieu, nous « devons être remplis d'un zèle jaloux pour la foi. « Ce fut par ce zèle que Phinéès (2) se rendit « agréable à Dieu, et qu'il arrêta l'effet de l'indi- « gnation de Dieu contre son peuple. »

Seconde suite de la lettre à Jubaïanus. Unité de l'Église chrétienne.

256.

CXXXIX. « Pourquoi tiendrons - nous compte « d'une adultère et d'une ennemie de l'unité, nous « qui savons qu'il n'y a qu'un Christ et qu'une Église. « L'Église est comme le paradis qui enfermait des « arbres fruitiers dans son enclos, et ceux qui ne « portent pas de bons fruits sont coupés et jetés au « feu. Elle arrose ces arbres par quatre fleuves, c'est- « à-dire par les quatre Évangiles, et elle leur com- « munique la vertu de la grace du batême. Comment « donc celui qui n'est pas dans l'Église peut-il arro- « ser des sources de l'Église? Et comment celui-là

(1) Deutéronome, IV, 29.

(2) Nombres, XXV, 7. Vingt-quatre mille idolâtres furent punis de mort en cette occasion. Saint Ciprien s'écarte de sa douceur ordinaire en citant ce terrible exemple.

« peut-il donner à boire des eaux salutaires du paradis, qui, condamné par son propre jugement, et banni hors du paradis, en est lui-même privé, et meurt de soif? Notre Seigneur crie (1) que celui qui a soif vienne et boive des fleuves d'eau vive qui ont coulé de ses entrailles. Où ira celui qui a soif? Sera-ce aux hérétiques, où il n'y a nulle source d'eau vive, ou à l'Église qui est une et qui a été fondée par la parole de Notre Seigneur sur un seul (2), qui a reçu aussi (3) ses clés? C'est celle-là seule qui possède toute la puissance de son époux et de son Seigneur. C'est dans celle-là que nous présidons. C'est pour son honneur et pour son unité que nous combattons. C'est sa grace et sa gloire que nous maintenons par le zèle que la foi nous inspire. C'est nous qui, par la permission divine, abreuvons le peuple de Dieu qui a soif. C'est nous qui défendons les bornes des sources de la vie. Puis donc que nous soutenons les droits de notre possession, puisque nous travaillons à conserver inviolable le sacrement de l'unité; pourquoi nous fera-t-on passer pour des prédicateurs de la vérité et des déserteurs de l'unité? L'eau sainte, fidèle et salutaire de l'Église ne peut être corrompue, non plus que l'Église même

(1) Évangile de saint Jean, VII, 37.

(2) Sur saint Pierre, pour faire voir l'unité.

(3) *Qui et claves ejus accepit.* Le mot *et*, aussi, semble indiquer que les autres apôtres ont reçu les clés comme Pierre. Saint Ciprien ne devait pas négliger de l'observer puisqu'il était en opposition avec le successeur de saint Pierre.

« qui demeure toujours chaste et incorruptible. Si « les hérétiques sont dans l'Église et embrassent ses « intérêts, ils peuvent se servir de son batême et des « autres biens qu'elle a reçus. Mais s'ils ne sont pas « dans l'Église, et qu'au contraire ils conspirent « contr'elle, comment peuvent-ils batiser du batême « de l'Église? Car il ne faut pas s'imaginer que ce « soit donner un petit avantage aux hérétiques, que « d'approuver leur batême, puisque ce sacrement est « la source de toute la foi, l'entrée à la vie éternelle, « et une grace particulière que Dieu accorde à ses « serviteurs pour les purifier et leur donner la vie. « Et véritablement, si l'on a pu être batisé parmi les « hérétiques, on a pu aussi y recevoir le pardon de « ses péchés; et si on a reçu le pardon de ses pé- « chés, on a été sanctifié, on est devenu le temple « de Dieu. Mais de quel Dieu? Du Créateur? Com- « ment cela peut-il se faire lorsqu'on ne croit pas « en lui? De Jésus-Christ? Comment celui-là a-t-il « pu devenir son temple, qui ne le reconnaît pas « pour Dieu? Du Saint-Esprit? Mais puisque ces « trois personnes adorables ne sont qu'une même « chose, comment le Saint-Esprit peut-il être favo- « rable à celui qui est ennemi du Père ou du Fils?

« C'est donc en vain que quelques-uns, ne pou- « vant résister à la raison, nous opposent la coutume, « comme si la coutume était plus respectable que la « vérité, et que, dans les choses spirituelles, il ne « fallût pas suivre ce qui a été révélé pour le mieux « par le Saint-Esprit. Car on peut pardonner à celui

« qui se trompe par simplicité, ainsi que l'apôtre « saint Paul le dit de lui-même en ces termes (1) :

« J'étais autrefois un blasphémateur, un persécu- « teur et un véritable ennemi : mais Dieu m'a fait « miséricorde, parce que j'ai fait tous ces maux par « ignorance.

« Mais celui qui, après une inspiration et une ré- « vélation divine, persiste dans son erreur avec con- « naissance de cause, se rend indigne du pardon, et « témoigne qu'il n'y demeure que par opiniâtreté.

« Qu'on n'allègue point, pour se justifier, la tradi- « tion des apôtres. Car les apôtres ne nous ont laissé « qu'une Église et qu'un batême qui n'est que dans « cette Église, et nous ne trouvons point qu'une per- « sonne, ayant été batisée par les hérétiques, ait ja- « mais été admise à leur communion. Et quant à ce « passage de saint Paul, dont quelques-uns se ser- « vent pour soutenir cette opinion (2) :

« Pourvu que Jésus-Christ soit annoncé, de quel- « que manière que ce puisse être, soit par occasion, « soit par la vérité,

« Il ne sert de rien du tout pour appuyer le sen- « timent de ceux qui favorisent les hérétiques. Car, « dans cette épître, saint Paul ne parle point des « hérétiques ni de leur batême, pour que l'on puisse « en tirer quelque conséquence relative au différend « dont il est question. Il y parle des fidèles qui agis-

(1) Première épître à Timothée, I. 13.

(2) Épître aux Philippiens, I. 18.

« saient contre l'ordre de la discipline ecclésiastique, « ou qui le gardaient. Sur quoi il dit que quelques-« uns prêchaient la parole de Dieu avec zèle et avec « courage, et d'autres par un esprit de jalousie et de « contention ; il ajoute que quelques-uns avaient tou-« jours conservé de la bienveillance et de l'amitié « pour lui, et que les autres semaient la division et la « discorde. C'est alors qu'il dit que néanmoins il « souffrait tout cela pourvu que le nom de Jésus-« Christ, qu'il annonçait, vînt à la connaissance de « plusieurs, de quelque manière que cela se fît du « côté des prédicateurs : ou par amour de la vérité, « ou à l'occasion de l'envie qu'ils lui portaient, « n'ayant égard à rien sous ce rapport, si ce n'est à ce « que la semence de la parole de Dieu, qui était en-« core toute nouvelle, fût abondamment répandue « dans les cœurs. Mais autre chose est que ceux qui « sont dans l'Église parlent du nom de Jésus-Christ, « et autre chose que ceux qui sont hors de l'Église « et armés pour sa ruine, batisent au nom de Jésus-« Christ. C'est pourquoi que ceux qui favorisent « les hérétiques ne produisent plus ce passage de « saint Paul où il ne parle que des fidèles ; mais qu'ils « fassent voir qu'il a cru que l'on doit accorder quel-« que chose aux hérétiques, ou qu'il a approuvé leur « foi et leur batême, ou qu'il a enseigné que des per-« fides ou des blasphémateurs peuvent recevoir la ré-« mission de leurs péchés hors de l'Église ! »

Troisième suite de la lettre à Jubaïanus. Haine des apôtres contre les hérétiques.

256.

CXL. « Au lieu de faire cette concession aux héré-
« tiques, si nous considérons ce que les apôtres ont
« pensé d'eux, nous trouverons dans toutes leurs
« épîtres qu'ils les avaient en horreur et en détesta-
« tion. Car, puisqu'ils disent (1) que :
« Leur discours est comme la gangrène qui répand
« insensiblement la corruption ;
« Comment peuvent-ils donner la rémission des
« péchés, puisqu'ils disent (2) que :
« Il ne peut y avoir rien de commun entre la jus-
« tice et l'iniquité ; entre la lumière et les ténèbres ;
« Comment les ténèbres peuvent-elles éclairer, ou
« l'iniquité rendre juste? Et enfin, puisqu'ils disent
« qu'ils ne sont point animés de l'esprit de Dieu,
« mais de celui de l'antéchrist (3), comment ceux
« qui sont les ennemis de Dieu, et que l'esprit de
« l'antéchrist obsède, peuvent-ils administrer les
« choses divines et spirituelles? C'est pourquoi, si,

(1) Seconde épître à Timothée, II, 17.
(2) Seconde épître aux Corinthiens, VI, 14.
(3) Première épître de saint Jean, II, 18.

« rejetant l'erreur qui donne lieu à tant de disputes,
« nous remontons à l'autorité de l'Évangile et à la
« tradition apostolique, nous comprendrons que
« ceux-là ne peuvent point conférer la grace salu-
« taire, qui, dissipant et renversant l'Église de Jésus-
« Christ, sont nommés des ennemis par Jésus-Christ
« même, et des antéchrists par ses apôtres.

« Or, il ne faut point, pour détruire la vérité chré-
« tienne, opposer le nom de Jésus-Christ, et dire que
« ceux qui sont batisés en son nom reçoivent la grace
« du batême partout et de quelque manière qu'ils
« soient batisés, puisque Jésus-Christ dit lui-même (1):

« Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur,
« n'entreront pas dans le royaume des cieux;

« Et qu'il nous avertit de ne pas nous laisser sur-
« prendre par les faux prophètes et les faux Christs
« qui viendront en son nom ; il s'exprime ainsi (2):

« Plusieurs viendront en mon nom, disant : Moi
« je suis le Christ, et ils en séduiront plusieurs.

« Et il ajoute ensuite (3):

« Prenez garde d'être troublés, parce qu'il faut
« que ces choses arrivent.

« On voit, par cet avertissement, que l'on ne doit
« pas recevoir tout ce qui se fait au nom de Jésus-
« Christ, mais seulement ce qui se fait selon sa vé-
« rité. Et de ce que l'on voit dans l'Évangile et dans

(1) Évangile de saint Matthieu, VII, 21.

(2) Id., XXIV, 5.

(3) Ibidem, verset 6.

« les épîtres des apôtres la rémission des péchés at-« tribuée au nom de Jésus-Christ, ce n'est pas que le « Fils seul puisse servir à personne ou sans le « Père ou contre le Père; mais cela a été dit pour « montrer aux Juifs, qui se vantaient d'avoir Dieu le « Père, que la foi au Père ne leur servirait de rien « s'ils ne croyaient au Fils qu'il avait envoyé. Car « ceux qui connaissaient Dieu Père et Créateur de-« vaient aussi connaître le Fils Jésus-Christ, la con-« naissance de l'un leur étant absolument inutile « sans celle de l'autre, suivant cette parole de Jésus-« Christ même (1):

« Nul ne vient au Père que par moi.

« Il déclare encore que c'est la connaissance de ces « deux personnes qui sauve, quand il dit (2):

« C'est la vie éternelle de vous connaître, vous « le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous « avez envoyé.

« Puis donc que, selon le témoignage de Jésus-« Christ même, il faut connaître d'abord le Père qui « a envoyé, et ensuite le Christ qui a été envoyé, et « qu'il ne peut y avoir d'espérance de salut qu'on ne « les reconnaisse tous deux ensemble, comment ceux « qui ont été batisés parmi les hérétiques, au nom de « Jésus-Christ, ont-ils obtenu le pardon de leurs pé-« chés, lorsque non-seulement ils ne reconnaissaient « pas Dieu le Père, mais qu'ils le blasphémaient? Car

(1) Évangile de saint Jean, XIV, 6.
(2) Id., XVII, 3

« l'état des Juifs sous les apôtres était bien diffé-
« rent de celui où sont à présent les gentils. Les pre-
« miers, ayant déjà reçu l'ancien batême de la loi de
« Moïse, devaient aussi être batisés au nom de Jésus-
« Christ, suivant ce que leur dit saint Pierre dans les
« Actes des apôtres (1) :

« Faites pénitence, et que chacun de vous soit ba-
« tisé au nom de Jésus-Christ, en rémission de vos pé-
« chés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit. Car la
« promesse est faite à vous et à vos enfans, et à tous
« ceux qui sont éloignés, autant que le Seigneur notre
« Dieu en appellera.

« Saint Pierre fait mention de Jésus-Christ, non
« comme oubliant le Père, mais pour joindre le Fils
« au Père. Car, lorsqu'après la résurrection, Notre
« Seigneur envoie les apôtres aux gentils, il com-
« mande aux apôtres (2) de les batiser au nom du
« Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Comment donc
« s'en trouve-t-il qui disent que, de quelque manière et
« quelque part qu'un gentil soit batisé, hors de l'É-
« glise ou plutôt contre l'Église, pourvu qu'il le soit
« au nom de Jésus-Christ, il peut recevoir la rémis-
« sion de ses péchés? puisque Jésus-Christ lui-même
« commande qu'on batise les nations (3) au nom de
« toute la Trinité. A moins qu'on ne veuille dire aussi
« que Jésus-Christ rejette bien celui qui le nie, mais

(1) Les Actes des apôtres, II, 38, 39.

(2) Évangile de saint Matthieu, XXVIII, 19.

(3) *Gentes*. Lombert traduit encore ici les païens, ignorant toujours le sens de ce mot.

« qu'il ne rejette pas celui qui nie son Père que lui-« même a confessé, et qu'au contraire il lui accorde « la rémission de ses péchés et la sanctification du « batême, en récompense de ce qu'il vomit des blas-« phèmes contre celui qu'il a nommé son Seigneur et « son Dieu!

« Mais par quelle puissance celui qui nie que Dieu « créateur soit le Père de Jésus-Christ, peut-il obte-« nir dans le batême le pardon de ses péchés, puis-« que c'est du Père que Jésus-Christ a reçu la puis-« sance même par laquelle nous sommes batisés et la « sanctification; que c'est son Père qu'il a déclaré être « plus grand que lui, à qui il a demandé d'être glori-« fié, et de qui il a accompli la volonté, jusqu'à boire « le calice de la passion, et à souffrir la mort? « Qu'est-ce donc autre chose que se rendre complice « des hérétiques, de vouloir soutenir que celui « qui pèche et blasphème contre le Père, contre le « Seigneur et le Dieu de Jésus-Christ, peut rece-« voir le pardon de ses péchés au nom de Jésus-« Christ? De plus, comment peut-il se faire que « celui qui nie le Fils de Dieu n'ait point le Père, « pendant que celui qui nie le Père aurait le Fils? En « effet, le Fils lui-même dit (1):

« Nul ne peut venir à moi, s'il ne lui a été donné « par mon Père.

« Il prouve ainsi qu'on ne peut recevoir du Fils « dans le batême aucune rémission des péchés que

(1) Évangile de saint Jean, VI, 66.

« le Père ne l'accorde, surtout ayant encore ajouté « ces paroles (1) :

« Toute plante que mon Père, qui est dans les « cieux, n'a point plantée, sera arrachée. »

Quatrième suite de la lettre à Jubaïanus. Le batême est incomplet lorsqu'il n'est fait qu'au nom du Fils.

256.

CXLI. « Si les disciples de Jésus-Christ ne veulent « pas apprendre de lui quel honneur et quel respect « est dû au nom de Père, qu'ils l'apprennent au « moins des exemples de ce qui se pratique parmi « les hommes, et qu'ils regardent comme un re- « proche extrêmement honteux que Jésus-Christ leur « fait, lorsqu'il leur dit (2) :

« Les enfans de ce siècle sont plus habiles dans la « conduite de leurs affaires, que les enfans de lu- « mière (3).

« Lorsqu'un homme fait injure à un autre, qu'il « blesse son honneur et sa réputation par des médi-

(1) Évangile de saint Matthieu, XV, 13.

(2) Évangile de saint Luc, XVI, 8.

(3) Dans la conduite du salut.

« sances, le fils de cet homme se met en colère et fait « tout ce qu'il peut pour venger son père offensé : et « vous croyez que Jésus-Christ laisse impunis des « impies et des sacriléges qui vomissent des blas- « phèmes contre son Père, et qu'il efface par le ba- « tême les péchés de ceux qui, après qu'ils ont été « batisés, ne cessent d'outrager la personne du Père « comme ils fesaient auparavant? Un chrétien et un « serviteur de Dieu peut-il dire ou croire une chose « si étrange? Et que deviendront donc les préceptes « de la loi, qui disent (1) :

« Honore ton père et ta mère;

« Si l'on viole impunément en la personne de Dieu « ce nom de Père, que Dieu commande d'honorer en « celle d'un homme? Que deviendra ce que Jésus- « Christ lui-même dit dans l'Évangile (2) :

« Celui qui maudira son père ou sa mère, qu'il « meure de mort;

« Si celui qui ordonne qu'on punisse et qu'on « fasse mourir ceux qui injurient leur père et leur « mère charnels, vivifie ceux qui outragent leur père « céleste et spirituel, et qui sont les ennemis de « l'Église qui est leur mère, n'est-ce pas une chose « exécrable de soutenir que celui qui déclare cou- « pables d'un péché éternel (3) ceux qui blasphèment « contre le Saint-Esprit, daigne sanctifier par le ba-

(1) Exode, XX, 12.

(2) Évangile de saint Matthieu, XV, 4.

(3) Évangile de saint Luc, XII, 10.

« tême ceux qui blasphèment contre Dieu le Père?
« Et communiquer avec des personnes si coupables,
« qui viennent à l'Église sans avoir reçu le batême
« véritable, n'est-ce pas se rendre complice de ce
« péché éternel, puisqu'ils ne peuvent s'en purifier
« que dans le batême?

« Au reste, y a-t-il rien de plus déraisonnable que,
« les hérétiques eux-mêmes abandonnant leur erreur
« et reconnaissant la vérité de l'Église, nous mu-
« tilions les droits de cette vérité et les sacremens de
« l'Église? N'est-ce pas ce que nous fesons en disant
« à ceux qui se présentent pour y entrer et qui sont
« touchés de repentir, qu'ils ont reçu la rémissiou
« de leurs péchés, lorsqu'eux-mêmes avouent qu'ils
« ont péché, et que c'est pour cela qu'ils ont recours
« à l'Église, afin d'en obtenir le pardon? Il faut donc,
« mon très cher frère, que nous gardions inviola-
« blement la foi et la vérité de l'Église catholique, et
« que nous fassions voir que tous les préceptes de
« l'Évangile et des apôtres s'accordent à établir cet
« ordre de la dispensation divine. En effet, le batême
« peut-il avoir plus de force et de vertu que la con-
« fession et le martire, que de confesser devant les
« hommes le nom de Jésus-Christ, et d'être batisé
« dans son propre sang? Cependant ce batême-là
« même ne sert de rien aux hérétiques, si ce n'est
« que leurs défenseurs veuillent aussi prétendre
« qu'il peut y avoir des martirs parmi eux, et
« leur adjugent la couronne du martire contre la

« parole expresse de l'apôtre qui dit (1) que, quand « ils seraient tués et brûlés, cela ne leur pourrait « servir de rien. Si donc même le batême de sang ne « peut servir de rien à un hérétique pour le sauver, « parce qu'il n'y a point de salut hors de l'Église, com- « bien lui servira-t-il moins encore d'avoir été arrosé « d'une eau étrangère et corrompue dans une caverne « de voleurs? Sera-t-il nettoyé de ses anciens péchés? « ou plutôt n'en ajoutera-t-il pas encore par là de « nouveaux et de plus grands? Ainsi, nous ne pou- « vons avoir un batême qui nous soit commun avec « les hérétiques, puisque ni Dieu le Père, ni son fils « Jésus-Christ, ni le Saint-Esprit, ni la foi, ni l'É- « glise même, ne nous sont communs avec eux. Et « c'est pourquoi il faut batiser ceux qui quittent l'hé- « résie pour venir à l'Église, afin qu'ils soient prépa- « rés pour le royaume de Dieu par le batême légitime, « véritable et unique, de la sainte Église, et qu'ils « reçoivent une renaissance divine par l'un et l'autre « sacrement, suivant cette parole (2) :

« Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit « saint, il ne peut voir le royaume de Dieu.

« Mais quelques-uns en cet endroit, comme s'ils « pouvaient, par des raisonnemens humains, anéan-

(1) Première épître aux Corinthiens, XIII, 3. Saint Paul ne parle pas ici des hérétiques. Il fait l'éloge de la charité, et dit que même celui qui distribue toutes ses richesses et livre son corps pour être brûlé, s'il n'a pas la charité, n'acquiert aucun mérite.

(2) Évangile de saint Jean, III.

« tir la vérité de l'Évangile, nous opposent les caté-
« cumènes, et demandent si venant à être pris et tués
« pour confesser le nom de Jésus-Christ avant que
« d'avoir été batisés dans l'Église, ils perdent l'espé-
« rance du salut et la récompense de leur confession,
« parce que l'eau ne les a point régénérés. Mais
« que ces fauteurs et ces partisans des hérétiques
« sachent premièrement que ces catécumènes-là ont
« une foi saine et sont dans l'unité de l'Église, et
« qu'ils sortent du camp de Dieu pour combattre le
« diable avec une connaissance pure et entière de Dieu
« le Père, de Jésus-Christ et du Saint-Esprit; et de
« plus, qu'ils ne sont pas même privés du sacrement
« de batême, puisqu'ils sont batisés par ce grand et
« glorieux batême de sang, qui était cet autre batême
« dont Notre Seigneur (1) disait à ses apôtres qu'il
« devait être batisé. Or, que ceux qui sont batisés
« dans leur sang et sanctifiés par leur mort soient
« rendus parfaits et dignes de jouir des promesses de
« Dieu, le même Seigneur le déclare dans l'Évangile
« lorsqu'étant attaché à la croix (2), il parle au lar-
« ron qui croyait en lui et le confessait, en l'assurant
« qu'il sera avec lui dans le paradis. Nous autres donc,
« qui sommes les gardiens de la foi et de la vérité,
« nous ne devons point tromper ceux qui viennent à
« la foi, et qui, fesant pénitence, demandent que
« leurs péchés leur soient remis, mais nous sommes

(1) Évangile de saint Luc, XII, 50.
(2) Id., XXIII, 43.

« obligés de les instruire pour le royaume des cieux, « après les avoir corrigés et réformés. »

Fin de la lettre à Jubaïanus. Réfutation de deux objections contre le batême des hérétiques.

256.

CXLII. « Quelqu'un dira cependant peut-être : « Que deviendront ceux qui, ayant quitté les héré-« tiques, ont été reçus par le passé dans l'Église, sans « y avoir été batisés?

« Je réponds que Dieu est assez puissant pour leur « faire miséricorde et leur pardonner leurs péchés, « et que ceux qui, ayant été ainsi reçus simplement « dans l'Église, y sont morts, ne seront pas privés « des graces que Dieu a accordées à leur mère (1). « Et néanmoins, parce que l'on a erré quelque tems, « ce n'est pas à dire qu'il faille errer toujours; ceux qui « sont sages et qui craignent Dieu doivent embrasser « avec joie et sans délai la vérité qui leur a été décou-« verte, plutôt que de s'opiniâtrer en faveur des héréti-« ques contre leurs frères et leurs collègues. Et qu'on « ne s'imagine point que le batême imposé aux « hérétiques les scandalise comme s'il y avait deux « batêmes, et que cela les empêche de venir à l'Église,

(1) L'Église.

« puisqu'au contraire cela ne peut servir qu'à les « obliger à venir plus tôt. Car s'ils voient que nous « confirmions et que nous autorisions leur batême, « ils croient aussi avoir l'Église parmi eux; ils croi- « ront posséder justement et légitimement les autres « graces qui lui ont été faites, et ils ne se mettront « pas en peine de nous venir trouver : au lieu que si « on leur fait voir qu'il ne peut y avoir hors de l'Église « ni batême, ni rémission des péchés, ils se hâteront « d'y entrer, et auront recours aux dons qu'a reçus « cette mère, parce qu'ils sauront assurément qu'ils ne « peuvent espérer de recevoir l'effet des promesses « de Dieu qu'ils ne soient auparavant dans l'unité de « l'Église. Mais les hérétiques ne refuseront point « d'être batisés parmi nous du légitime et véritable « batême de l'Église, lorsqu'ils auront appris de nous « que ceux qui avaient déjà reçu le batême de saint « Jean, ne laissèrent pas d'être batisés par saint Paul, « comme nous le lisons dans les Actes des apôtres (1).

« Et après cela, il s'en trouvera encore parmi nous « qui, comme envieux de la gloire de l'Église, ose- « ront soutenir que le batême des hérétiques empêche « le nôtre, et qu'il n'est pas permis de batiser après « les ennemis de Dieu, tandis que nous voyons que « l'on rebatise ceux que saint Jean avait batisés; ce « saint Jean estimé le plus grand des prophètes, « rempli de la grace de Dieu dès le sein de sa mère, « animé de l'esprit et de la vertu d'Élie; qui n'a pas

(1) Actes des apôtres, XIX, 5.

« été l'adversaire de Jésus-Christ, mais son précur-
« seur; qui ne l'a pas seulement prédit, mais fait tou-
« cher au doigt; et enfin qui a batisé celui-là même
« par qui les autres sont batisés! Que si un hérétique
« a droit de batiser, parce qu'il a batisé le premier,
« le batême n'appartiendra plus légitimement à per-
« sonne, mais deviendra le bien du premier occu-
« pant. Et, de cette sorte, comme le batême et l'Église
« ne peuvent être séparés, celui qui s'emparera le
« premier du batême, s'emparera de l'Église, et vous
« deviendrez hérétique à son égard, parce qu'il vous
« aura prévenu et que vous avez abandonné votre
« droit par votre facilité. Or, l'Écriture sainte nous fait
« voir combien il est dangereux de céder son droit
« et son pouvoir dans les choses de Dieu, lorsqu'elle
« rapporte dans la Genèse (1) que ce fut la cause par
« laquelle Ésaü perdit son droit d'aînesse, et qu'il
« ne put recouvrer ensuite ce qu'il avait une fois
« cédé.

« Voilà, mon très cher frère, ce que nous avons
« cru devoir vous répondre selon notre faiblesse,
« sans que pour cela nous prétendions rien prescrire
« à personne, ni empêcher que chaque évêque fasse
« ce qu'il jugera à propos, puisqu'il est maître de
« ses actions. Car, autant que nous le pourrons,
« nous n'aurons point de démêlé sur ce sujet avec
« nos collègues les évêques, avec qui nous voulons
« toujours vivre en paix et en union, suivant le com-

(1) Chap. 25, versel 31.

« mandement de Notre-Seigneur, surtout puisque « l'apôtre dit (1) :

« Que si quelqu'un aime à contester; pour nous, « ce n'est point là notre coutume, ni celle de l'Église « de Dieu.

« Nous conservons inviolablement par notre pa- « tience la charité de l'esprit, l'honneur de notre « collége, le lien de la foi, et la concorde du sacer- « doce. C'est dans cette vue que, par la permission « et l'inspiration de Dieu, nous avons composé un « Traité de l'utilité de la patience (2), selon notre peu « de capacité; et nous vous l'envoyons comme un « témoignage de l'affection que nous avons pour « vous.

« Je souhaite, mon très cher frère, que vous vous « portiez toujours bien. »

Saint Augustin (3) admire avec raison cette conclusion de la lettre de saint Ciprien. Il dit que les expressions en sont pacifiques au point « qu'il ne sau- « rait se lasser de les lire, tant elles respirent l'amour « fraternel et la douceur de la charité. »

Il eût été à désirer que le pape Étienne en eût usé de son côté avec la même modération. Car, quoiqu'il défendît le bon parti et celui auquel toute l'Église se rangea depuis (4), comme elle n'avait encore rien

(1) Première épître aux Corinthiens, XI, 16

(2) Il sera rapporté ci-après à l'art. CLII.

(3) *Liber V, de Bapt. c. 7.*

(4) Au concile général de Nicée, l'an 325.

arrêté sur ce point de doctrine, il était libre à chaque évêque d'embrasser l'opinion qu'il jugeait la plus véritable, ainsi que saint Augustin le reconnaît (1). Cependant ce pape s'attachant un peu trop à son sentiment, c'est-à-dire se défendant plutôt avec la chaleur d'un théologien qui le regarde comme lui appartenant, qu'avec la douceur qu'un évêque doit employer pour soutenir une opinion qui est plutôt à Dieu qu'aux hommes, il passa jusqu'au point de ne vouloir pas conférer avec les évêques députés d'Afrique, et défendit même aux fidèles de les recevoir chez eux; en sorte que non-seulement il leur refusa sa communion, mais il ne voulut pas même leur donner le couvert et l'hospitalité. Il écrivit une lettre fière et pleine d'injures à saint Ciprien qu'il appela un faux Christ, un faux apôtre et un séducteur. Il s'y glorifiait aussi de la dignité de son épiscopat, et d'avoir succédé à saint Pierre. Enfin il lui manda que si quelqu'un venait à l'Église catholique, de quelque hérésie qu'il sortît, on n'innovât rien au-delà de ce qui avait été enseigné par la tradition, c'est-à-dire qu'on lui imposât seulement les mains pour le réconcilier, puisque les hérétiques mêmes ne batisaient point ceux qui venaient à eux d'un autre parti (2).

(1) *Liber III, de Bapt.*, c. 3.

(2) Lombert, Vie de saint Ciprien, dans sa préface, p. 73.

Lettre de saint Ciprien à Pompée, contre la lettre du pape Étienne.

256.

CXLIII. Pompée, évêque de Sabra, ville maritime d'Afrique, ayant prié saint Ciprien de lui faire savoir ce qu'Étienne lui avait écrit, l'évêque de Carthage lui adressa la lettre suivante.

Ciprien à Pompée, son frère (1).

« Quoique nous ayons renfermé tout ce qui peut « se dire sur les hérétiques dans les lettres dont nous « vous envoyons les copies, toutefois, mon très cher « frère, puisque vous désirez savoir ce que notre frère « Étienne a répondu à la lettre que je vous avais écrite, « je vous envoie aussi une copie de sa réponse; après « la lecture de laquelle vous jugerez encore mieux « de l'erreur dans laquelle il est, et comment il tâche « de défendre la cause des hérétiques (2) contre les

(1) Cette lettre est numérotée 74 dans les éditions de Pamélius, de Baluze, d'Oxford et d'Amsterdam; 73 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert.

(2) L'opinion du pape était favorable aux partisans de Novatien.

« chrétiens et contre l'Église de Dieu. Car, entre les « autres choses fières ou impertinentes, ou contra-« dictoires, et qu'il a écrites avec autant d'ignorance « que d'indiscrétion, voici ce qu'il dit : —

« Si donc quelqu'un vient à nous, de quelque hé-« résie qu'il sorte, qu'on n'innove rien au-delà de « ce qui a été enseigné par la tradition; c'est-à-dire « qu'on lui impose seulement les mains pour le récon-« cilier, puisque les hérétiques mêmes proprement « dits (1) ne batisent point ceux qui viennent à eux « d'un autre parti, mais les reçoivent seulement à « leur communion. —

« Il défend de batiser dans l'Église ceux qui se « présentent pour y entrer, de quelqu'hérésie qu'ils « sortent, c'est-à-dire qu'il prétend que le batême de « tous les hérétiques est bon et légitime. Ainsi, comme « chaque hérésie a son batême et ses erreurs, celui-ci, « recevant le batême de tous les hérétiques, se rend « complice des crimes d'eux tous. Il commande qu'on « n'innove rien au-delà de ce qu'enseigne la tradition; « comme si celui-là innovait qui, conservant l'unité, « attribue un seul batême à l'Église qui est une, et « non celui qui, oubliant l'unité, se sert d'un batême « pernicieux et d'une immersion profane. Qu'on n'in-« nove rien, dit-il, au-delà de ce qu'enseigne la tra-

(1) Qui sont ainsi appelés pour une hérésie particulière, et non parce qu'ils rebatisent. Le pape Étienne les distingue ici des schismatiques tels que Novatien, qui rebatisaient ceux qui venaient à eux, comme saint Ciprien.

« dition! Mais d'où vient cette tradition? Est-ce de « Notre Seigneur et de l'Évangile? ou des Actes des « apôtres, et de leurs épîtres? Car Dieu veut que « l'on observe ce qui est écrit, et l'ordonne ainsi à « Josué lorsqu'il lui dit (1) :

« Que le livre de cette loi soit toujours devant tes « ieux; tu le méditeras jour et nuit, afin que tu « gardes et que tu accomplisses tout ce qui y est « écrit.

« De même, quand Notre Seigneur envoie ses « apôtres annoncer l'Évangile, il leur enjoint (2) de « batiser les nations et de les instruire, afin qu'elles « observent tout ce qu'il leur a commandé. Si donc « il est commandé, ou dans l'Évangile, ou dans les « épîtres des apôtres, ou dans les Actes, qu'on ne « batise point ceux qui viennent à l'Église au sortir « de quelqu'hérésie que ce soit, mais seulement qu'on « leur impose les mains pour les réconcilier, à la « bonne heure, qu'on observe cette sainte et divine « tradition! mais si les hérétiques n'y sont nommés « partout que des ennemis, des antéchrists, des « hommes qu'il faut fuir, des hommes corrompus et qui « se sont condamnés eux-mêmes (3), comment peut-on « prétendre que nous ne devons pas condamner ceux « que l'apôtre dit être condamnés par leur propre ju- « gement? Personne donc ne doit décrier les apôtres

(1) Josué, I, 8.

(2) Évangile de saint Matthieu, XXVIII, 19 et 20.

(3) Épître à Tite, III, 10.

« comme s'ils avaient approuvé le batême des héréti-
« ques, ou s'ils les avaient reçus à leur communion sans
« donner celui de l'Église, puisqu'ils ont parlé d'eux
« de la sorte et dans un tems où les hérésies les plus
« dangereuses ne paraissaient pas encore, et que Mar-
« cion (1) n'était pas sorti du Pont après avoir
« ajouté de nouvelles erreurs à celles de son maître
« Cerdon (2), qui vint à Rome sous Higin, neuvième
« évêque de cette ville. Car c'est lui (Marcion) qui
« a commencé à blasphémer contre Dieu le Père plus
« insolemment que tous les autres, et à armer plus
« puissamment l'hérésie contre l'Église. Si donc il
« est constant qu'il s'est élevé depuis les apôtres des
« hérésies plus pernicieuses et en plus grand nombre,
« et qu'on ne trouve écrit ni ordonné nulle part
« qu'on ne fasse qu'imposer les mains aux hérétiques,
« et qu'on les admette à la communion, si d'ailleurs
« il n'y a qu'un batême qui est parmi nous, et que
« Dieu, par sa bonté, a uniquement accordé à l'É-
« glise; quelle est cette opiniâtreté et cette présomp-
« tion, de préférer une tradition humaine à une dis-
« position divine; et de ne pas voir que Dieu s'indigne
« et s'irrite toutes les fois que les hommes négligent
« et détruisent ses préceptes divins par cette tradi-
« tion humaine? C'est en effet ce qu'il nous crie

(1) Hérésiarque né dans la province du Pont et dans la ville de Sinope. Il mit en avant sa fausse doctrine l'an 148. Voyez l'Hist. ecclés. de Fleuri, livre III, chap. 34.

(2) L'hérétique Cerdon vint à Rome sous le pape Higin, l'an 139 de notre ère. Id., ibid., chap. 30.

« par le prophète Isaïe, quand il nous dit (1) :

« Ce peuple m'honore du bout des lèvres, et son « cœur est loin de moi, parce que son culte repose « sur la loi et la science des hommes.

« Et Notre Seigneur, dans l'Évangile, lui fait le « même reproche (2), en lui disant :

« Vous détruisez le commandement de Dieu par « une tradition que vous-même avez établie.

« Le bienheureux apôtre saint Paul, se souvenant « de ce précepte de son maître, nous avertit aussi de « le conserver, lorsqu'il dit (3) :

« Si quelqu'un enseigne autre chose, et ne se rend « point aux salutaires instructions de Jésus-Christ, « Notre Seigneur, et à la doctrine qui est selon la « piété, c'est un orgueilleux qui ne sait rien..... « fuyez-le.

« Mais notre frère Étienne nous propose une belle « tradition et s'appuie sur une grande autorité lors- « qu'il ajoute :

« Puis que les hérétiques proprement dits ne « batisent point ceux qui viennent d'ailleurs à eux, « mais les reçoivent seulement à leur communion!—

« Car l'Église de Dieu et l'épouse de Jésus-Christ « se voit maintenant réduite à ce malheur de suivre « l'exemple des hérétiques pour la célébration des « sacremens célestes; la lumière emprunte des ténè-

(1) Isaïe, XXIX, 13.

(2) Évangile de saint Marc, VII, 13.

(3) Première épître à Timothée, VI, 3, 4, 11.

« bres les règles de sa conduite, et des chrétiens « imitent des antéchrists. »

Première suite de la lettre à l'évêque Pompée. Le nom de Jésus-Christ ne suffit pas pour constituer le batême.

256.

CXLIV. « Quel aveuglement et quelle déprava-« tion n'est-ce point de ne pas vouloir reconnaître « l'unité de la foi, qui vient de Dieu le Père, et de « la tradition de Notre Seigneur Jésus-Christ ! Car, « s'il n'y a point d'Église parmi les hérétiques, parce « qu'elle est une et ne peut être divisée, et si le Saint-« Esprit n'est point avec eux, parce qu'il est un et « ne peut se trouver parmi des profanes et des étran-« gers, il s'ensuit que le batême, qui est un aussi, ne « peut être parmi eux, parce qu'il ne saurait être « séparé de l'Église ni du Saint-Esprit.

« D'un autre côté, si l'on fait résider la vertu du ba-« tême dans la majesté de celui au nom du quel il est « conféré, et qu'ainsi tous ceux qui sont batisés au nom « de Jésus-Christ, quelque part et de quelque manière « qu'ils le soient, sont renouvelés et sanctifiés, pour-« quoi les hérétiques ne peuvent-ils aussi imposer les « mains au nom de Jésus-Christ à ceux qu'ils ont « batisés, pour leur faire recevoir le Saint-Esprit ?

« et pourquoi la majesté de ce même nom n'a-t-elle pas « le même pouvoir pour l'imposition des mains que « pour le batême? Car, si une personne née hors de « l'Église peut devenir le temple de Dieu, pourquoi « le Saint-Esprit ne peut-il pas aussi être introduit « dans ce temple? Celui qui, après s'être purifié de « ses péchés dans le batême, a été sanctifié et réformé « spirituellement, après être ainsi devenu un nouvel « homme, n'est-il pas aussi devenu capable de rece- « voir le Saint-Esprit? En effet, l'apôtre dit (1) :

« Vous tous qui avez été batisés en Jésus-Christ, « vous vous êtes revêtus de Jésus-Christ.

« Celui qui, étant batisé parmi les hérétiques, peut « se revêtir de Jésus-Christ, peut, à bien plus forte « raison, recevoir le Saint-Esprit que Jésus-Christ a « envoyé. Ou il faudra dire que celui qui est envoyé « est plus grand que celui qui l'envoie, sans ajouter « que le Saint-Esprit ne peut être séparé de Jésus- « Christ, et qu'on ne saurait recevoir l'un sans l'autre, « De plus, la seconde naissance que nous recevons « en Jésus-Christ par le batême étant spirituelle, « c'est une sottise à eux de dire qu'on ne peut naître « spirituellement parmi les hérétiques, là où ils nient « que soit le Saint-Esprit. Car l'eau seule, si elle n'a « en soi le Saint-Esprit, ne peut purifier ni sanctifier « l'homme. Il faut donc nécessairement qu'ils accor- « dent de deux choses l'une, ou que le Saint-Esprit « est là où ils disent qu'est le batême, ou qu'il n'y a

(1) Épître aux Galates, III, 27.

« point de batême là où le Saint-Esprit n'est pas, « parce que le batême ne peut être sans le Saint-Es- « prit. D'ailleurs, que veut-on dire en soutenant que « ceux qui ne sont pas nés dans l'Église peuvent « être enfans de Dieu? Car, que le vieil homme « meure dans le batême, et que le nouveau y prenne « naissance, le bienheureux apôtre saint Paul le té- « moigne en disant (1) :

« Il nous a sauvés par le bain de la régénération.

« Que s'il y a une régénération dans le bain, « c'est-à-dire dans le batême, comment l'hérésie peut- « elle engendrer des enfans à Dieu par Jésus-Christ, « elle qui n'est pas l'épouse de Jésus-Christ? Car l'É- « glise qui est unie à Jésus-Christ est la seule qui « engendre spirituellement des enfans, suivant cette « autre parole du même apôtre (2) :

« Jésus-Christ a aimé l'Église jusqu'à se livrer lui- « même pour elle, afin de la sanctifier en la puri- « fiant dans le batême de l'eau par la parole de vie.

« Si donc celle-là est l'épouse et la bien aimée, qui « seule est sanctifiée par Jésus-Christ, et purifiée par « son batême, il s'ensuit que l'hérésie n'étant point « l'épouse de Jésus-Christ, et ne pouvant être ni « sanctifiée ni purifiée par son batême, elle ne peut « pas non plus engendrer des enfans à Dieu. De plus, « il faut considérer que ce n'est pas l'imposition des « mains qui donne cette naissance, mais le batême.

(1) Épître à Tite, III, 5. *Baptiser* en grec signifie baigner.

(2) Épître aux Éphésiens, V, 25 et 26.

« L'imposition des mains ne fait autre chose que « communiquer le Saint-Esprit, ce qui suppose qu'on « est déjà né; et nous trouvons ce principe en action « dans le premier homme, appelé Adam. Car Dieu « le forma (1) premièrement, ensuite il répandit sur « son visage un souffle de vie. De même le Saint-« Esprit ne peut pas être reçu, qu'il n'y ait quelqu'un « qui le reçoive. Les chrétiens donc naissant au ba-« tême, et la naissance au batême ne se trouvant que « chez l'épouse de Jésus-Christ, qui seule peut en-« gendrer spirituellement des enfans à Dieu, où est né « celui qui n'est point enfant de l'Église? de qui est-il « né? à qui est-il né? et comment peut-il avoir Dieu « pour père, avant d'avoir l'Église pour mère? Et, par « conséquent, puisque non-seulement aucun hérétique, « mais même aucun schismatique, ne peut possé-« der hors de l'Église la sanctification du batême, « pourquoi notre frère Étienne est-il tellement opi-« niâtre, que, selon lui, il naît des enfans à Dieu du « batême même de Marcion, aussi bien que de celui « de Valentin (2) et d'Apelles, et des autres hérétiques « qui blasphémaient contre Dieu le Père? Comment « ose-t-il soutenir que la rémission des péchés est « donnée au nom de Jésus-Christ parmi ceux qui, « outrageant son Père, l'outragent lui-même?

(1) Genèse, II, 7.

(2) Valentin est un hérésiarque du second siècle qui mêlait la doctrine des idées platoniciennes et les mistères des nombres avec la théologie d'Hésiode et l'Évangile de saint Jean, le seul qu'il reçût. Hist. ecclés. de Fleury, III, 26. Sur Apelles, voyez ci-dessus, p. 211.

« Sur quoi nous sommes obligés de considérer, « mon très cher frère, à cause du rang que nous te- « nons, si un évêque qui approuve et reçoit le ba- « tême des blasphémateurs peut être en sûreté au « jour du jugement, tandis que le Seigneur nous fait « cette menace (1) :

« Et maintenant, prêtres, à vous ce commande- « ment. Si vous ne voulez point m'écouter, dit le « Seigneur des armées, si vous ne voulez point vous « reposer sur mon cœur pour rendre gloire à mon « nom, j'enverrai sur vous la détresse, je maudirai « vos bénédictions. »

Seconde suite de la lettre à l'évêque Pompée. Danger de reconnaître le batême des hérétiques.

256.

CXLV. « Celui-là rend-il gloire à Dieu, qui au- « torise le batême de Marcion, qui veut qu'on re- « çoive le pardon de ses péchés parmi des blasphé- « mateurs, qui assure que des enfans naissent à « Dieu d'une impudique et d'une adultère, qui, ne « gardant point l'unité et la vérité dont la loi di- « vine est la source, protége l'hérésie contre l'Église, « et enfin qui, se liguant avec les hérétiques contre les « chrétiens, prétend qu'il faut excommunier des évê-

(1) Malachie, II, 1 et 2.

« ques qui défendent la vérité de Jésus-Christ et « l'unité de l'Église? Si c'est ainsi qu'on honore Dieu, « si c'est ainsi que ses évêques et ses ministres gar- « dent sa crainte et sa loi, mettons bas les armes, « laissons-nous emmener captifs; abandonnons au « diable les règles de l'Évangile, les commandemens « de Jésus-Christ, les saintes ordonnances de Dieu; « violons tous les sermens de la milice spirituelle; « livrons les sacremens célestes à nos ennemis; que « l'Église le cède aux hérétiques, la lumière aux té- « nèbres, la foi à la perfidie, l'espérance au déses- « poir, la raison à l'erreur, l'immortalité à la mort, « la charité à la haine, la vérité au mensonge, Jésus- « Christ à l'antéchrist. On ne doit pas être surpris « que les schismes et les hérésies s'élèvent tous les « jours, que les hérétiques fassent partout de si « grands progrès, qu'ils prennent sans cesse de nou- « velles forces, et qu'ils répandent en tous lieux la « malignité de leur poison, puisque quelques-uns « même d'entre nous les appuient et les fortifient, puis- « qu'on soutient leur batême, puisqu'on trahit la foi et « la vérité, puisqu'on approuve dans l'Église ce qui se « fait au dehors contre l'Église. Si donc, mon très cher « frère, la crainte de Dieu est parmi nous; si l'amour « de la foi a quelque pouvoir sur notre esprit; si nous « tâchons de garder les préceptes de Jésus-Christ; « si nous conservons inviolable la sainteté de son « épouse; si nous avons gravées dans le cœur ces « paroles de Jésus-Christ (1) :

(1) Évangile de saint Luc, XVIII, 8.

« Quand le fils de l'homme viendra, pensez-vous « qu'il trouve de la foi sur la terre?

« Nous autres qui sommes les soldats fidèles de « Dieu, et qui combattons pour lui avec une foi et « une piété sincère, défendons par notre courage le « camp céleste qu'il nous a confié.

« La mauvaise coutume qui s'était glissée parmi « quelques-uns, ne doit point prévaloir sur la vérité. « Car une coutume qui n'a point la vérité pour fon- « dement, est une vieille erreur. Laissons donc l'er- « reur, et suivons la vérité comme celle qui est tou- « jours victorieuse, selon cette parole d'Esdras (1) :

« La vérité n'est point sujette au changement; son « règne s'affermit dans l'éternité : elle subsiste et sub- « sistera dans tout le cours des siècles. Elle ne fait « point acception des personnes ; mais elle n'a égard « qu'à la justice. Ses jugemens sont toujours équita- « bles, et c'est ce qui lui donne une force, un em- « pire, une majesté et une puissance, qui ne finiront « jamais. Béni soit le Dieu de vérité.

« C'est cette vérité que Jésus-Christ nous mon- « trant, dit dans son Évangile (2) :

« Je suis la vérité.

« C'est pourquoi si nous sommes en Jésus-Christ,

(1) Troisième livre d'Esdras, IV, 38, 39 et 40. Ce livre est regardé comme apocriphe, c'est-à-dire qu'il n'est pas canonique, mais non absolument faux. Voyez la préface de M. de Saci sur la traduction qu'il en a donnée. Paris, 1742, I, 1. Sa version latine diffère un peu de celle que donne saint Ciprien. Le nombre des livres canoniques n'était pas encore déterminé du tems de saint Ciprien.

(2) Évangile de saint Jean, XIV, 6,

« et si nous avons en nous Jésus-Christ; si nous de-
« meurons dans la vérité, et si la vérité demeure en
« nous, gardons les choses qui sont véritables.

« Mais il arrive souvent que plusieurs personnes,
« entraînées par la haute opinion qu'elles ont d'elles-
« mêmes, aiment mieux soutenir leurs opinions,
« quoique fausses et dépravées, que suivre celle
« des autres qui sont droits et sains. C'est pour re-
« médier à ce mal que le bienheureux apôtre saint
« Paul écrit à Timothée (1), que :

« Un évêque ne doit point être querelleur, mais
« doux et docile.

« Or, celui-là est docile, qui est bien aise d'ap-
« prendre. Car il ne faut pas seulement qu'un évêque
« enseigne aux autres, mais qu'il apprenne lui-même;
« parce que celui-là est plus capable d'enseigner, qui
« profite tous les jours en apprenant. C'est ce que le
« même apôtre nous fait voir encore lorsqu'il dit (2)
« que :

« Si quelqu'autre de l'assemblée a quelque chose
« de meilleur à dire, le premier qui avait pris la pa-
« role doit se taire.

« Or, il est bien aisé aux ames simples et reli-
« gieuses de quitter l'erreur et de découvrir la vérité.
« Car, si nous remontons à la source de la tradition

(1) Seconde épître à Timothée, II, 24. Le texte ne dit pas un évêque, mais un serviteur du Seigneur, *servum Domini*. Saint Ciprien dit *episcopum*.

(2) Première épître aux Corinthiens, XIV, 30.

« divine, l'erreur humaine disparaît, et quand on a « examiné la raison des sacremens célestes, tout ce « qui paraissait obscur et enveloppé de ténèbres, se « trouve éclairci par la lumière de la vérité. Lors- « qu'un aqueduc, qui fournissait auparavant des eaux « en abondance, vient tout d'un coup à s'arrêter, ne « remonte-t-on pas aussitôt à la source pour en savoir « la raison, si c'est que les veines d'eau sont taries, « ou si elles rencontrent quelqu'obstacle dans leur « cours, ou si l'aqueduc est rompu, afin que, si cela « vient de cette dernière cause, on le raccommode, « et que l'eau y coule comme auparavant pour l'usage « de toute la ville? C'est ce qu'il faut que fassent main- « tenant les évêques qui veulent observer les com- « mandemens de Dieu. Si donc la vérité vient à pa- « raître douteuse en quelque point, nous devons « remonter à l'Évangile et à la tradition des apôtres, « afin de prendre des règles pour nous conduire dans « les fonctions de notre dignité au même lieu où « cette dignité a puisé son origine. Là nous trouve- « rons qu'il est dit (1) qu'il n'y a qu'un seul Dieu, « un seul Jésus-Christ, une seule espérance, une seule « foi, une seule Église, et un seul batême qui ne se « rencontre que dans cette Église, et que quiconque « se sépare de cette unité, doit nécessairement s'u- « nir aux hérétiques; et tandis qu'il les soutient « contre l'Église, il renverse la tradition divine. « Nous voyons le sacrement de cette unité exprimé

(1) Épître aux Éphésiens, IV, 5 et 6.

« dans le Cantique des Cantiques, en la personne « de Jésus-Christ qui dit (1) :

« Tu es un jardin fermé, ma sœur, mon épouse, une « source scellée, un verger d'abres fruitiers,... une « source d'eau vive.

« Si donc son Église est un jardin fermé et une « fontaine scellée, comment celui qui n'est point « dans l'Église peut-il entrer dans ce jardin, ou boire « de l'eau de cette fontaine? Saint Pierre, de même, « établissant l'unité, déclare que nous ne pouvons « être sauvés que par le batême unique de l'Église. « Il dit (2) :

« Peu de personnes furent sauvées dans l'arche de « Noé, huit seulement échappèrent au milieu des « eaux. C'était une figure à laquelle répond mainte- « nant le batême qui nous sauve. »

Conclusion de la lettre à l'évêque Pompée. Unité du batême.

256.

CXLVI. « En combien peu de paroles, et de pa- « roles toutes divines, l'apôtre a-t-il exprimé le sa- « crement de l'unité? Car, comme dans ce batême du

(1) Cantique des Cantiques, IV, 12, 13, 15.

(2) Première épître de saint Pierre, III, 20 et 21.

« monde (1), où l'ancienne malice fut purifiée, ceux « qui ne se trouvèrent point dans l'arche de Noé ne « purent être sauvés par l'eau ; ainsi, maintenant nul « ne peut être sauvé par le batême, qu'il ne soit ba- « tisé dans l'Église, qui, figurée par cette arche « unique, a été fondée par Notre Seigneur dans « l'unité. C'est pourquoi, mon très cher frère, après « avoir ainsi découvert la vérité, nous observons de « batiser du batême de l'Église tous ceux qui y vien- « nent, de quelqu'hérésie qu'ils sortent. Mais nous « ne batisons pas ceux qui, ayant déjà été batisés « dans l'Église, étaient passés parmi les hérétiques. « Car, pour ceux-là, lorsqu'ils retournent, il suffit « qu'on leur impose les mains après l'accomplisse- « ment de leur pénitence, et que le pasteur les reçoive « dans le troupeau après qu'ils se sont égarés.

« Je souhaite, mon très cher frère, que vous vous « portiez toujours bien. »

Les argumens contenus dans cette lettre paraissent très forts. Le passage tiré de l'Épître aux Éphésiens semble formel. Mais saint Augustin en tire une conclusion opposée à celle de saint Ciprien. Voici son raisonnement (2) :

« Comme nous trouvons qu'un même Dieu étant « adoré par ceux qui étaient hors de l'Église, et par « ceux qui étaient dans l'Église, et qu'une même foi

(1) Le déluge.

(2) *De unico bapt. contrà Petil.*, *cap.* 10 *et* 11.

« en une même Divinité étant confessée hors de l'É-
« glise, non-seulement par quelques hommes, mais
« par les démons eux-mêmes, les apôtres ont plutôt
« confirmé que détruit l'un et l'autre; nous devons,
« à leur exemple, confirmer et approuver le batême
« qui est un, lorsque nous le trouvons en ceux qui
« sont hors de l'Église, et corriger ce qu'il y a de
« mal en eux par ce qu'il y a de bon, plutôt que de
« corrompre le bien par le mal. Il peut se faire que
« quelques-uns aient le vrai batême quoiqu'ils n'aient
« pas la vraie foi, comme il peut arriver qu'ils aient
« le vrai Évangile, et que néanmoins, faute de le
« bien entendre, ils croient quelque chose de faux
« au sujet de la Trinité. Détesterons-nous cependant
« leur Évangile, sous prétexte que leur foi est er-
« ronée? »

Saint Augustin dit ailleurs (1), au sujet de ce que répète saint Ciprien d'après le Cantique des Cantiques : « Tu es un verger d'arbres fruitiers, une « source d'eau vive. »

« Ce passage doit être entendu des gens de bien « qui sont dans l'Église; il ne peut donc être allégué « contre les hérétiques, sans prouver aussi la même « chose contre le batême donné par les mauvais ca- « tholiques. » Or, saint Ciprien ne va pas jusqu'à condamner ce dernier batême.

La comparaison faite par saint Pierre, du batême avec l'arche de Noé, ne prouve rien non plus en faveur

(1) Livre V du Batême, contre les Donatistes, chap. 23.

de saint Ciprien, dit encore saint Augustin (1) qui observe que la même eau sauva ceux qui étaient dans l'arche, et fit mourir ceux qui étaient hors de l'arche : de même le batême sauve les bons catholiques, et damne les mauvais catholiques ou les hérétiques. C'est une assertion que saint Augustin répète en deux autres endroits (2). Mais il n'a écrit que long-tems après saint Ciprien. Le pape Étienne répondait sans doute à l'évêque de Carthage avec moins d'habileté, ou même ne daignait pas entrer en lice avec lui. Il n'est pas étonnant alors que saint Ciprien ait persisté dans son avis. C'est ce que prouve encore la lettre suivante adressée à Magnus, qu'il qualifie son fils, soit que Magnus fût un simple laïc, soit qu'il l'appelât de ce nom à l'exemple de saint Paul, qui appelle Timothée non-seulement son très cher fils, mais aussi son frère, le compagnon de ses travaux, un homme de Dieu. Il assurait qu'il n'y avait personne qui fût plus uni avec lui d'esprit et de cœur que Timothée (3), et Magnus pouvait aussi être le disciple chéri de saint Ciprien. Je croirais cependant plutôt qu'il était seulement simple laïc, et qu'il n'avait pas ce caractère d'évêque auquel saint Ciprien donne toujours le titre de frère.

On va donc lire encore un traité contre la véri-

(1) Id., chap. 28.

(2) Id., livre VI, ch. 40; et *lib. XII contrà Faustum Manich.*, *cap.* 17. Je puise ces citations dans Lombert, p. 403 et 404.

(3) Dictionnaire de la Bible, par dom Calmet. Genève, 1730. IV, 388, art. Thimothée.

table doctrine reçue aujourd'hui dans l'Église chrétienne. Je ne suis ici qu'historien. Saint Ciprien mérite d'être entendu même lorsqu'il se trompe. On vient de voir les raisonnemens qui lui sont opposés par saint Augustin. Il est fâcheux que ces deux grands théologiens n'aient pas été contemporains. Tous deux étaient animés par une foi vive, éclairés par des lumières surnaturelles; ils auraient sans doute fini par s'entendre.

Il est prouvé par les Actes des apôtres et par les lettres de saint Paul, que les apôtres batisaient ceux qui croyaient en Jésus-Christ, mais qu'ils préféraient à cette fonction celle d'annoncer l'Évangile. En effet, saint Paul dit (1) aux Corinthiens :

« Je rends graces à Dieu de ce que je n'ai batisé « aucun de vous, sinon Crispe et Caïus, afin que nul « ne dise que vous avez été batisés en mon nom. J'ai « encore batisé la famille de Stephanas : et je ne me « souviens pas d'en avoir batisé d'autres; aussi n'est-ce « pas pour batiser que Jésus-Christ m'a envoyé, mais « pour annoncer l'Évangile. »

Il y a donc lieu de penser que les apôtres se déchargèrent de ce soin de batiser sur les diacres ou sur les laïcs. Aussi, selon la pratique de l'Église, il a été établi que les évêques et les prêtres sont les ministres ordinaires de ce sacrement, mais que, dans le cas de nécessité, il peut être administré

(1) Première épître aux Corinthiens, I, 14, 15, 16, 17. Elle a été écrite l'an 57.

par toutes sortes de personnes, même par des femmes.

Dans cette dispute, un peu trop vive, qui s'éleva au troisième siècle, pour savoir si le batême administré par les hérétiques, était valide, les évêques d'Afrique, à la tête desquels était saint Ciprien, prétendaient que ce batême était nul, et ils s'autorisaient de la coutume établie parmi eux de rebatiser ceux qui l'avaient reçu. Le pape saint Étienne leur opposa la pratique de l'Église de Rome, qui était universellement suivie hors de l'Afrique, et qui était plus ancienne que la leur : « N'innovons rien, » leur dit il, « tenons-nous-en à la tradition. » Règle invariable que l'Église catholique a toujours observée, et qu'elle suit encore, qui démontre la fausseté du fait dont les protestans ont voulu se prévaloir; savoir, que les apôtres n'avaient point établi de discipline uniforme, qu'ils avaient laissé aux différentes Églises la liberté de faire ce qui leur paraîtrait le plus convenable, et qu'ils n'avaient donné à personne l'autorité d'en juger, ni le soin d'y veiller (1). On verra dans la suite que saint Ciprien, qui donne quelque lieu, dans la lettre suivante, de faire croire qu'il admettait la doctrine des protestans sur ce point, n'était réellement pas de cette opinion.

(1) Dictionnaire de Théologie, par l'abbé Bergier. Paris, 1788, I, 187, art. Baptême.

Lettre de saint Ciprien à Magnus, pour prouver qu'il faut batiser les Novatiens.

256.

CXLVII. Dans cette lettre, non-seulement il s'occupe de la nullité du batême des Novatiens, il traite encore de ceux qui reçoivent dans leur lit la grace, *gratiam*, c'est-à-dire le batême.

Ciprien à Magnus, son fils (1).

« C'est par un effet de votre zèle et de votre piété, « que vous vous êtes adressé à moi, tout incapable « que je suis, pour savoir si, parmi les autres héré- « tiques, on doit batiser du batême de l'Église catho- « lique ceux qui quittent le parti de Novatien après « avoir reçu son batême. Sur quoi, suivant ce que la « foi et la vérité des Écritures divines me suggère, je « vous dirai, mon très cher fils, que généralement « tous les hérétiques et les schismatiques n'ont aucun « droit ni aucun pouvoir. C'est pourquoi, puisque « Novatien s'est déclaré contre l'Église, et qu'il viole

(1) Cette lettre est numérotée 76 dans les éditions de Pamélius et de Baluze ; 75 dans l'édition de Rigault et la traduction de Lombert; 69 dans les éditions d'Oxford et d'Amsterdam.

« la paix et la charité de Jésus-Christ, il ne doit ni ne « peut être excepté du nombre de ses adversaires et « des antéchrists. Car, lorsque Notre Seigneur a pro- « testé dans son Évangile que ceux qui ne sont point « avec lui sont ses ennemis, il n'a spécifié aucune hé- « résie en particulier; mais il a fait voir que généra- « lement tous les hérétiques qui ne sont point avec « lui, et qui, ne recueillant point avec lui, dispersent « son troupeau, sont ses adversaires. Voici ses ex- « pressions (1) :

« Celui qui n'est point avec moi, est contre moi; « et celui qui n'amasse point avec moi, dissipe.

« Le bienheureux apôtre saint Jean n'a mis non « plus aucune différence entre les hérétiques et les « schismatiques; mais il appelle antéchrists tous ceux « qui sortent de l'Église et s'élèvent contr'elle, lors- « qu'il dit (2) :

« Vous savez qu'il y a maintenant plusieurs anté- « christs; ce qui nous fait connaître que la dernière « heure approche. Ils sont sortis du milieu de nous; « mais ils n'étaient pas de nous. Car, s'ils eussent été « de nous, ils seraient demeurés avec nous.

« Ce langage fait voir que tous les adversaires de « Notre Seigneur sont des antéchrists, parce qu'ils « se sont éloignés de la charité et de l'unité de l'Église « catholique. Notre Seigneur dit encore dans son « Évangile (3) :

(1) Évangile de saint Luc, XI, 23.
(2) Première épître de saint Jean, II, 18 et 19.
(3) Évangile de saint Matthieu, XVIII, 17.

« S'il n'écoute point l'Église, qu'il vous soit comme « un gentil (1) et un publicain.

« Si ceux qui méprisent l'Église doivent être consi- « dérés comme des gentils et des publicains, combien « doit-on plutôt attribuer ces noms à ceux qui lui « sont rebelles, qui se déclarent ses ennemis, qui « dressent de faux autels, font des sacerdoces illi- « cites et des sacrifices sacriléges, et qui prennent « des noms nouveaux et étrangers (2), puisque le « péché de ceux qui sont déclarés gentils et publi- « cains par le jugement de Jésus-Christ est beau- « coup moindre que le leur? Or, que l'Église soit « une, le Saint-Esprit le déclare dans le Cantique « des Cantiques, lorsqu'il dit (3), en désignant la « personne de Jésus-Christ :

« Ma colombe est unique, elle est parfaite ; il n'y « a qu'elle pour sa mère, elle est le choix de celle qui « l'a engendrée.

« Il dit encore d'elle-même, c'est-à-dire de l'É- « glise (4) :

(1) La Vulgate dit *ethnicus*, mot dérivé du grec qui signifie GENTIL. Toutes nos traductions françaises disent *païen*. J'ai prouvé à l'*art.* CXIII, p. 91, que ce mot est la traduction de *paganus*, qui n'a jamais été employé pour désigner les gentils avant l'an 365. Ce ne fut qu'alors que les gentils furent réduits à célébrer leurs fêtes dans les *pagi*, c'est-à-dire dans les villages. Voyez sur le mot GENTIL le dictionnaire de la Bible de dom Calmet et ci-après l'*art.* CLI.

(2) Saint Ciprien fait ici allusion au nom de *cathari*, καθαροι, purs, que se donnaient les Novatiens. Voyez Épiphanes, *Hær.* 59, et saint Augustin, *Hær.* 18.

(3) Cantique des Cantiques, VI, 8.

(4) Id., IV, 12 et 15.

« Tu es un jardin fermé, ma sœur, mon épouse,
« une fontaine scellée,... un puits d'eau vive.

« Si l'épouse de Jésus-Christ, qui est l'Église, est « un jardin fermé, une chose fermée, elle ne peut pas « être ouverte à des étrangers et à des profanes. Et, si « c'est une fontaine scellée, celui qui est dehors ne « peut pas la décacheter et en boire. De même, si ce « puits d'eau vive est unique, et qu'il soit dedans, « celui qui est dehors ne peut pas être vivifié et sanc-« tifié par cette eau dont ceux qui sont dedans peu-« vent boire et se servir. Saint Pierre pareillement, « voulant montrer que l'Église est une, et que ceux-là « seuls qui sont dans l'Église peuvent être batisés, « dit (1) :

« Peu de personnes, c'est-à-dire huit seulement, « furent sauvées au milieu des eaux dans l'arche de « Noé.

« C'était une figure à laquelle répond maintenant « le batême qui nous sauve.

« L'apôtre témoigne par ces expressions que l'arche « de Noé, qui était unique, a été la figure de l'Église. « Si quelqu'un de ceux qui ne se trouvèrent point « dans l'arche de Noé put être sauvé par l'eau dans « ce grand batême qui expia et purifia les péchés du « monde, celui qui n'est point dans l'Église, à laquelle « seule le batême a été accordé, peut être mainte-« nant vivifié par le batême qu'il reçoit hors de l'É-« glise. Mais l'apôtre saint Paul, fesant voir cela

(1) Première épître de saint Pierre, III, 20 et 21.

« encore plus clairement dans son Épître aux Éphé-
« siens, dit (1) :

« Jésus-Christ a aimé l'Église jusqu'à se livrer lui-
« même pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant
« dans le batême de l'eau.

« Que si l'Église seule est aimée de Jésus-Christ et
« qu'elle seule soit purifiée par son batême, comment
« celui qui n'est point dans l'Église peut-il être
« aimé de Jésus-Christ, et purifié par son batême?
« Ainsi, puisqu'il n'y a que l'Église qui ait l'eau de
« la vie et la puissance de batiser et de purifier les
« hommes, celui qui dit que l'on peut être batisé et
« sanctifié dans le parti de Novatien, doit prouver
« auparavant que Novatien est dans l'Église ou qu'il
« préside à l'Église. Car l'Église est une, elle ne peut
« pas être en même tems dedans et dehors.

« Si elle est avec Novatien, elle n'a point été avec
« Corneille : mais si elle a été avec Corneille qui a
« succédé légitimement à Fabien, et que Notre Sei-
« gneur, outre la dignité du sacerdoce, a encore ho-
« noré de la couronne du martire, Novatien n'est
« point dans l'Église, et il ne peut point être
« considéré comme évêque, puisqu'ayant méprisé
« la tradition de l'Évangile et des apôtres, il n'a
« succédé à personne, et a pris son origine de
« lui-même. Car celui qui n'est point ordonné dans
« le sein de l'Église, ne peut la gouverner. Or, l'Église
« n'est point dehors, et ne peut être divisée contr'elle-

(1) Épître aux Éphésiens, V, 25.

« même; mais elle demeure toujours une seule et « unique maison : c'est ce que l'Écriture fait voir « clairement, lorsque, parlant du sacrement de la « pâque et de l'agneau qui désignait Jésus-Christ, « elle dit (1) :

« L'agneau pascal sera mangé dans une seule mai- « son, et vous ne porterez point sa chair au dehors.

« Nous voyons aussi la même règle observée par « Rahab qui était pareillement la figure de l'Église. « Car on lui dit (2) :

« Quant à ton père, ta mère, tes frères et toute la « maison de ton père, réunis-les auprès de toi dans « la maison. Alors quiconque sortira par la porte de « ta maison dehors, son sang retombera sur sa tête; « mais nous en sommes innocens. »

Première suite de la lettre de saint Ciprien à Magnus. Les hérétiques sont hors de l'Église.

256.

CXLVIII. « Ce passage figure qu'il faut que ceux « qui doivent être sauvés, qui échapperont à la ruine

(1) Exode, XII, 46.

(2) Josué, II, 18 et 19. La Vulgate n'exprime pas tout-à-fait aussi bien le sens de l'hébreu que la traduction donnée par saint Ciprien. Voyez la traduction de Cahen, que je suis ici.

« du monde, soient rassemblés dans une seule maison « qui est l'Église, et que quiconque sort de cette « maison, c'est-à-dire qui se retire de l'Église après « y avoir reçu la grace, doit s'imputer sa perte à lui- « même. C'est ce que l'apôtre saint Paul explique « lorsqu'il ordonne (1) de fuir un hérétique comme « un méchant et un pécheur qui est déjà condamné « par son propre jugement. Car celui-là est cause de « sa perte, qui n'a point été chassé par l'évêque, mais « qui est sorti volontairement de l'Église, et s'est « condamné lui-même par cet orgueil. C'est pourquoi « Notre Seigneur, voulant nous faire connaître l'unité « qui vient de l'autorité divine, dit (2) :

« Moi et mon Père sommes un.

« Et, réduisant l'Église à cette unité, il dit en- « core (3) :

« Il y aura un seul troupeau et un seul pasteur.

« Si donc il n'y a qu'un troupeau, comment ce- « lui-là peut-il être compté comme fesant partie du « troupeau, qui s'en est séparé lui-même? Ou com- « ment peut-on considérer comme pasteur celui qui, « tandis que le véritable pasteur subsiste et préside « l'Église de Dieu par une ordination successive, « ne succédant à personne et commençant par lui- « même, ne doit être regardé que comme un étran- « ger, un profane, un ennemi de la paix et de l'unité,

(1) Épître à Tite, III, 10.

(2) Évangile de saint Jean, X, 30.

(3) Id., X, 16.

« et un homme qui ne demeure point dans la maison « de Dieu, c'est-à-dire dans son Église, où ceux-là « seuls demeurent, qui sont bien unis, selon cette « parole du Saint-Esprit dans les Psaumes (1) :

« C'est Dieu qui donne un même cœur à ceux qui « habitent dans sa maison.

« Les sacrifices même du Seigneur font voir l'union « indissoluble qui doit exister entre les chrétiens. Car, « lorsque Notre Seigneur appelle son corps le pain « composé de plusieurs grains de blé, il indique l'u- « nion de notre peuple qu'il portait dans son sein ; « et lorsqu'il appelle son sang le vin fait de plusieurs « grappes et grains de raisin, il désigne encore notre « troupeau composé de plusieurs personnes unies en- « semble. Si Novatien est uni à ce pain du Seigneur, « s'il est mêlé au breuvage de Jésus-Christ, et qu'il « conserve l'unité de l'Église, il pourra aussi avoir la « grace de son unique batême.

« Enfin l'Écriture sainte déclare aux livres des « Rois combien le sacrement de l'unité est insépa- « rable, et combien ceux-là attirent sur eux la co- « lère de Dieu et se perdent sans ressource, qui font « schisme, et qui, abandonnant leur évêque, s'en « établissent un faux hors de l'Église. Car, lorsqu'elle « rapporte que dix tribus se séparèrent de celles de « Juda et de Benjamin, et après avoir quitté leur roi, « s'en établirent un autre, elle ajoute (2) :

(1) Psaume LXVII, verset 6.

(2) Quatrième livre des Rois, XVII, 20 et 21. Voyez le tome Ier de ces Annales, p. 389.

« Et le Seigneur abandonna toute la race d'Israël : « et il les affligea, et les livra aux mains de leurs en- « nemis, jusqu'à ce qu'il les rejetât entièrement de « devant sa face. Dès ce tems-là, Israël se sépara de « la maison de David, et les dix tribus élurent Jéro- « boam, fils de Nabat, pour leur roi.

« Elle dit (1) que le Seigneur fut indigné contr'eux « et qu'il les abandonna pour être exterminés, parce « qu'ils s'étaient séparés de l'unité et s'étaient établi « un roi étranger. Et son indignation fut si grande « contre ceux qui avaient fait ce schisme, qu'un « homme de Dieu ayant été envoyé vers Jéroboam « pour lui reprocher ses péchés et lui prédire une « vengeance prochaine, il lui fut défendu de boire et « de manger avec eux (2). L'homme de Dieu n'ayant « pas observé cet ordre, et ayant mangé contre la « défense que Dieu lui en avait faite, la colère de « Dieu tomba aussitôt sur lui, et il fut tué par un « lion lorsqu'il retournait chez lui (3).

« Après cela, quelqu'un osera-t-il dire encore que « l'eau salutaire du batême et la grace céleste peu- « vent être communes avec les schismatiques, eux « avec lesquels il n'est même pas permis de boire ni « de manger ? Notre Seigneur nous fait encore en- « tendre la même chose dans son Évangile, et plus « clairement, en mettant au nombre des gentils et des

(1) Id., verset 18.

(2) Troisième livre des Rois, XIII, 9.

(3) Id., ibid., V. 24.

« profanes ceux qui s'étaient alors séparés de la tribu « de Juda et de celle de Benjamin, et qui s'étaient « retirés à Samarie, après avoir abandonné Jérusa- « lem. Car, lorsqu'il envoie ses disciples annoncer le « salut, il leur dit (1) :

« N'allez point vers les nations, et n'entrez point « dans la cité des Samaritains.

« Il les envoie aux Juifs, et leur ordonne de laisser « les gentils ; mais lorsqu'il ajoute qu'ils doivent lais- « ser aussi la cité de Samarie, où étaient les schisma- « tiques, il fait voir qu'il les met au même rang que « les gentils.

« Si quelqu'un oppose à cela que Novatien recon- « naît la même loi que l'Église catholique, qu'il ba- « tise avec le même simbole, qu'il confesse le même « Dieu pour Père, le même Christ pour Fils, le même « Saint-Esprit, et qu'ainsi, puisqu'il ne diffère point « de nous pour les demandes qui se font au batême, « il peut fort bien s'attribuer le pouvoir de batiser, « je réponds premièrement qu'il est faux que les « schismatiques aient le même simbole que nous, et « fassent les mêmes demandes aux batisés. Car, lors- « qu'ils disent :

« Croyez-vous la rémission des péchés et la vie « éternelle par la sainte Église ?

« Ils mentent, puisque l'Église n'est point parmi « eux. De plus, puisqu'ils reconnaissent, par leur « propre confession, que la rémission des péchés ne

(1) Évangile de saint Matthieu, X, 5

« peut être donnée que par la sainte Église, et que « d'autre part, ils ne possèdent point cette Église, « il font bien voir que les péchés ne peuvent être re« mis parmi eux.

« Quant à ce qu'on dit, qu'ils reconnaissent le « même Père, le même Fils et le même Saint-Esprit « que nous, cela ne peut leur servir de rien. Car « Coré (1), Dathan et Abiron reconnaissaient et invo« quaient le même Dieu qu'Aaron et que Moïse; ils « avaient la même loi et la même religion, et néanmoins « parce que, sortant du rang de leur ministère, ils s'éle« vèrent contr'Aaron qui avait reçu le sacerdoce de « Dieu même, et dont l'ordination était légitime, et « qu'ils voulurent usurper le pouvoir de sacrifier, ils fu« rent punis sur-le-champ de la témérité de leur entre« prise, et Dieu ne put approuver des sacrifices im« pies qui lui étaient offerts contre l'ordre qu'il avait « établi. »

Seconde suite de la lettre de saint Ciprien à Magnus. Indignation de Dieu contre les schismatiques. Validité du batême par aspersion.

256.

CXLIX. « Les encensoirs mêmes, qui avaient « servi à ces oblations illicites, furent fondus par son

(1) Nombres, chap. 16

« commandement, mis en lames, et attachés à l'au-
« tel, au rapport de l'Écriture, afin que les prêtres
« ne s'en servissent plus à l'avenir, et que ces encen-
« soirs devinssent à la postérité un monument de l'in-
« dignation et de la vengeance divines. C'est ce qu'il
« exprima en ces termes (1):

« Qu'à l'avenir ce soit un signe aux enfans d'Israël,
« afin qu'aucun étranger et aucun homme qui n'est
« point de la race d'Aaron, ne s'approche pour of-
« frir de l'encens au Seigneur, de peur qu'il ne souffre
« autant que Coré.

« Cependant ils n'avaient pas fait un schisme; ils
« ne s'étaient pas révoltés contre les prêtres de Dieu
« après s'être séparés d'eux comme ceux-ci qui, di-
« visant l'Église, et violant la paix et l'unité de Jé-
« sus-Christ, s'efforcent de s'élever une chaire, d'en-
« vahir l'épiscopat, d'usurper le pouvoir de batiser
« et de faire des offrandes. Mais comment peu-
« vent-ils y parvenir, et obtenir quelque chose de
« Dieu, eux qui forment des entreprises criminelles
« contre Dieu? C'est donc inutilement que ceux qui
« favorisent Novatien et les autres hérétiques de leur
« secte, prétendent qu'on peut être batisé parmi
« eux du batême salutaire, puisqu'il est certain qu'ils
« n'ont pas le pouvoir de batiser. Et afin que nous
« comprissions mieux avec quelle rigueur Dieu con-
« damne cette hardiesse, nous trouvons que non-seu-
« lement les auteurs de ces crimes sont punis, mais

(1) Ibidem, chap. 16, 40.

« qu'on menace encore de la même peine ceux qui y « ont part, s'ils ne s'éloignent des coupables. Car voici « ce que le Seigneur commande sur ce sujet par la « bouche de Moïse (1) :

« Retirez-vous des tentes de ces hommes impies, « et ne touchez à rien de ce qui est à eux, de « peur que vous ne soyez enveloppés dans leurs pé-« chés.

« C'est ce qui fut accompli selon la menace que « Dieu en avait faite par la bouche de Moïse, et qui-« conque ne fut pas séparé de Coré, Dathan et Abi-« ron, fut puni à l'heure même de cette société im-« pie. Cet exemple fait voir que tous ceux qui « s'unissent avec les schismatiques contre les prélats « de l'Église, souffriront la même peine qu'eux, parce « qu'ils sont coupables de la même faute. C'est ce que « le Saint-Esprit témoigne encore par le prophète « Osée qui dit (2) :

« Leurs sacrifices seront comme le pain des funé-« railles; tous ceux qui y touchent seront souillés.

« Il nous enseigne, par ces paroles, que tous ceux « qui ont pris part à un crime, en seront punis avec « ses auteurs.

« Comment donc ceux-là peuvent-ils obtenir des « graces de Dieu, qui n'en doivent attendre que des « supplices? Ou comment peuvent-ils rendre justes « et saints ceux qu'ils batisent, puisqu'étant les enne-« mis des évêques, ils tâchent d'usurper un pouvoir

(1) Nombres, XVI, 26.

(2) Osée, IX, 4.

« qui ne peut leur appartenir légitimement? Et néanmoins nous ne nous étonnons pas tant de voir « qu'ils soutiennent leurs attentats. C'est une chose « assez naturelle à chacun de défendre sa conduite; « et ceux qui sont convaincus d'avoir fait des choses « illicites, n'en demeurent pas aisément d'accord. Ce « qui nous étonne, ce qui doit exciter l'indignation « de tout le monde, c'est de voir des chrétiens favoriser des antéchrists et, violant la foi, trahissant « l'Église, la combattre jusque dans son enceinte.

« Mais quelqu'opiniâtres qu'ils soient d'ailleurs, « au moins avouent-ils que tous les hérétiques et les « schismatiques n'ont point le Saint-Esprit, et « qu'ainsi ils ne peuvent le donner, quoiqu'ils puissent batiser. C'est par cela même que nous les combattons, et nous montrons que ceux-là ne peuvent « point du tout batiser, qui n'ont point le Saint-Esprit. Car Notre Seigneur déclare dans son Évangile qu'il n'y a que ceux qui ont le Saint-Esprit qui « puissent remettre les péchés, ce qui se fait dans le « batême. En effet, après qu'il fut ressuscité, envoyant « ses disciples, il leur dit (1) :

« Comme mon Père m'a envoyé, moi je vous envoie : — et après qu'il eut prononcé ces paroles, il « souffla sur eux et leur dit : — Recevez le Saint-Esprit : ceux à qui vous remettrez les péchés, ils « leur seront remis; et ceux à qui vous les retiendrez, ils seront retenus. —

(1) Évangile selon saint Jean, XX, 21, 22, 23.

« Il fait voir par ce langage que celui-là seul qui a
« le Saint-Esprit peut batiser et remettre les péchés.
« Enfin, saint Jean, devant batiser Notre Seigneur
« Jésus-Christ lui-même, reçut auparavant le Saint-
« Esprit lorsqu'il était encore dans le sein de sa
« mère (1), pour montrer évidemment et certaine-
« ment qu'il n'y a que ceux qui ont le Saint-Esprit
« qui puissent batiser. Que ceux donc qui favorisent
« les hérétiques ou les schismatiques nous disent s'ils
« ont le Saint-Esprit ou non! S'ils l'ont, pourquoi,
« lorsque ceux qu'ils ont batisés viennent à nous, leur
« impose-t-on les mains pour leur faire recevoir le
« Saint-Esprit, puisqu'ils doivent déjà l'avoir reçu
« de ceux qui l'ont? Et, s'ils ne l'ont pas, et que c'est
« pour le donner à ceux qui les quittent, qu'on leur
« impose les mains, il est clair que ceux qui certaine-
« ment n'ont point le Saint-Esprit, n'ont pas davan-
« tage le pouvoir de remettre les péchés. Par consé-
« quent, il faut batiser du batême de l'Église
« généralement tous ceux qui, abandonnant nos ad-
« versaires et des antéchrists, viennent à l'Église de
« Jésus-Christ, afin que, selon la disposition de Dieu
« même et la vérité de l'Évangile, ils puissent obtenir
« la rémission de leurs péchés, être sanctifiés, et de-
« venir les temples de Dieu.

« Vous me demandez aussi, mon très cher fils, ce
« qu'il me semble de ceux qui reçoivent le batême
« malades et alités? Vous désirez savoir s'ils doivent

(1) Évangile de saint Luc, I, 15.

« être réputés chrétiens, n'ayant pas été plongés dans « l'eau salutaire, mais en ayant seulement été arro- « sés. En cela, je suis bien aise de laisser à chacun la « liberté de croire ce qu'il lui plaira, et d'agir con- « formément à sa croyance. Pour nous, autant que « nous pouvons le concevoir selon notre peu de suf- « fisance, nous pensons que la grace de Dieu ne « souffre point de diminution ni de déchet, et que, « lorsque la foi de celui qui donne et de celui qui « reçoit le batême est pleine et entière, il se fait aussi « une pleine et entière effusion de ses dons. Car le « bain salutaire ne lave pas les souillures de l'ame « de la même manière qu'un bain commun nettoie « celles du corps. Il ne faut pour cela ni cuve ni es- « cabeau (1), ni étrilles d'or. Le tout s'opère par « les mérites de la foi, et, en cas de nécessité, elle « supplée à tout le reste. »

Troisième suite de la lettre de saint Ciprien à Magnus. Preuves de la validité du batême par aspersion.

256.

CL. « On ne doit donc pas trouver étrange qu'un « malade, qui n'est qu'arrosé d'eau, ne laisse pas de

(1) Pour s'asseoir dans le bain.

« recevoir la grace de Dieu, puisque l'Écriture sainte « nous dit par le prophète Ézéchiel (1) :

« Je répandrai sur vous de l'eau pure, et vous serez « purifiés de toutes vos souillures, et je vous délivre- « rai de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur « nouveau, et je mettrai un esprit nouveau au milieu « de vous.

« Et dans les Nombres (2) :

« L'homme pur aspergera l'impur le troisième et le « septième jour ; il le purifiera le septième jour ; celui « qui aura été purifié de la sorte nettoiera ses vêtemens, « se baignera dans l'eau, et sera pur au soir. Un « homme qui sera impur et ne se purifiera pas, sera « retranché du milieu de l'assemblée : car il a rendu « impur le sanctuaire de l'Éternel ; l'eau de purifica- « tion n'a pas été aspergée sur lui, il est impur.

« Ces deux passages prouvent que l'aspersion de « l'eau tient lieu du bain salutaire; et que, lorsque « ces choses se font dans l'Église, où la foi de celui « qui batise et celle de celui qui est batisé sont en- « tières, tout va bien et peut être consommé et achevé « par la puissance de Dieu et par la vérité de la foi. « Et quant à ce que quelques-uns n'appellent pas « chrétiens, mais *cliniques* (3), ceux qui, étant ma-

(1) Ézéchiel, XXXVI, 25 et 26.

(2) Nombres, XIX, 19 et 20 Il y a ici un contresens dans la version de la Vulgate et dans la traduction de M. Genoude. La version italique rapportée par saint Ciprien est d'accord avec la traduction faite sur l'hébreu par M. Cahen, que je suis ici, en y corrigeant cependant une faute assez grave.

(3) C'est-à-dire alités, selon sa signification en grec.

« lades, ont reçu la grace de Jésus-Christ par l'eau salutaire et par une foi véritable, je ne sais où ils ont « pris ce nom. Il faut sans doute qu'ils l'aient trouvé « dans Hippocrates (1) ou dans Soranus (2). Mais, « pour moi, je ne connais point d'autre clinique que « celui de l'Évangile (3); et encore vois-je que l'infirmité de ce pauvre paralitique, par laquelle il « avait été si long-tems retenu au lit, ne l'empêcha « point de recevoir du ciel la vigueur d'un homme « en pleine santé : non-seulement la bonté de Notre « Seigneur le mit en état de quitter son lit, mais elle « lui donna même assez de force pour emporter ce « lit. Ainsi, selon que la foi me le fait sentir et comprendre, mon opinion est que quiconque aura « reçu dans l'Église la grace de Dieu (4), en vertu de « sa foi, doit être réputé un véritable chrétien. Ou, « si quelqu'un croit que ces cliniques n'ont rien « reçu parce qu'ils n'ont été qu'arrosés de l'eau salutaire, qu'on ne les trompe donc point, et qu'on « les rebatise lorsqu'ils reviennent en convalescence. « Mais, s'ils ne peuvent être rebatisés, parce qu'ils « ont déjà été sanctifiés par le batême ecclésiastique, « pourquoi les veut-on troubler dans leur foi et dans

(1) Surnommé avec raison le prince des médecins. Voyez son article dans la Biographie universelle.

(2) Médecin d'Éphèse. Moréri en distingue deux de ce nom. La Biographie universelle les a omis tous deux. Il paraît que celui dont parle ici saint Ciprien vivait sous les empereurs Trajan et Adrien.

(3) Évangile de saint Jean, V, 5.

(4) C'est-à-dire le batême.

« la confiance qu'ils ont en la bonté de Notre Sei-« gneur? Dira-t-on qu'à la vérité ils ont reçu la grace « de Dieu, mais qu'ils l'ont reçue en plus petite me-« sure; et qu'ainsi ils peuvent bien passer pour chré-« tiens, mais qu'on ne les doit cependant pas égaler « aux autres? Cela serait inexact. Le Saint-Esprit « n'est point donné avec mesure; il est répandu tout « entier en celui qui croit. Car, si le jour se lève éga-« lement pour tous, et si le soleil verse également sa « lumière sur le monde entier, à plus forte raison « Jésus-Christ, qui est le jour et le soleil véritable, « distribue-t-il également dans son Église la lumière « de la vie éternelle. Nous voyons même dans « l'Exode (1) une image de cette égalité, lorsque la « manne tombait du ciel, et, figurant les choses fu-« tures, marquait l'aliment du pain céleste, et la « nourriture de Jésus-Christ, qui devait venir. Car « chacun en prenait une mesure (2) égale, sans dif-« férence de sexe ni d'âge : ce qui montrait que la « grace de Jésus-Christ, laquelle devait venir ensuite, « est communiquée également à tous sans différence « de sexe ou d'âge, et répandue sur tout le peuple de « Dieu, sans acception de personnes.

« Il est vrai cependant que la grace spirituelle, « également conférée à tous les fidèles dans le batême, « peut être ensuite diminuée ou augmentée dans le

(1) Exode, XVI, 14.

(2) Qui s'appelait *gomor*. C'étaient trois pintes et quelque chose de plus, selon M. Genoude, note sur le verset 18.

« cours de notre vie par notre conduite et nos ac-
« tions; comme vous voyez dans l'Évangile (1) que
« la semence du Seigneur est semée également par-
« tout, mais que, selon la différence des terres qui
« la reçoivent, une partie est absorbée, et l'autre
« produit du fruit en abondance, et rend trente,
« soixante ou cent pour un. Mais, puisque nous
« voyons aussi que chacun y est appelé pour recevoir
« le même denier (2), pourquoi voudra-t-on dimi-
« nuer par une interprétation humaine ce que Dieu
« distribue également? Si quelqu'un est surpris de ce
« que, parmi les malades qui sont batisés, il s'en
« trouve qui sont encore tourmentés par les esprits
« immondes, qu'il sache que la malice opiniâtre du
« diable peut s'exercer jusqu'à l'eau salutaire du ba-
« tême, mais qu'au batême toute la force de ce poison
« est éteinte (3). Et nous voyons un exemple de cela
« dans le roi Pharaon (4), qui, ayant persisté long-
« tems dans sa perfidie, n'y prévalut que jusqu'à ce
« qu'il fût arrivé à l'eau. Car, quand il y fut venu,
« il fut vaincu, et périt misérablement. Or, que la
« mer où il fut englouti ait été la figure du batême (5),

(1) De saint Matthieu, chap. XIII.

(2) Id., chap. 20.

(3) Et qu'ainsi il faut que ce soit par leur faute, et pour avoir violé l'innocence du batême.

(4) Exode, XIV, 24.

(5) Le mot batême en grec signifie immersion; mais il s'agit ici du sacrement.

« le bienheureux apôtre saint Paul le déclare lors-« qu'il dit (1) :

« Vous ne devez pas ignorer, mes frères, que nos « pères ont tous été sous la nuée; qu'ils ont tous passé « la mer Rouge, et qu'ils ont tous été batisés sous la « conduite de Moïse, dans la nuée et dans la mer.

« Et il ajoute (2) :

« Toutes ces choses ont été des figures de ce qui « nous regarde.

« Cela se fait même encore aujourd'hui. Car le « diable est fouetté, brûlé et tourmenté par la voix « des exorcistes et par la puissance divine. Et quoi-« qu'il mente souvent lorsqu'il dit qu'il sort et qu'il « va quitter les hommes qui appartiennent à Dieu, « comme Pharaon disait qu'il allait laisser partir les « Israélites, et qu'il n'en fesait rien, cependant, « lorsqu'on en vient à l'eau salutaire et à la sanctifi-« cation du batême, nous devons savoir et tenir « pour assuré que le diable y est suffoqué, et que « l'homme, qui y est consacré à Dieu, en est entière-« ment délivré par sa miséricorde. Car si les serpens « et les scorpions, qui sont forts sur la terre, ne peu-« vent conserver leur force et leur venin lorsqu'on « les jette dans l'eau, il ne faut pas douter que les « malins esprits, qui sont appelés des serpens et des « scorpions, et que le Seigneur nous a cependant « donné le pouvoir de fouler aux piés, ne peuvent

(1) Première épître aux Corinthiens, X, 1 et 2.

(2) Id., verset 6.

« non plus demeurer davantage dans le corps d'un « homme qui a été batisé et sanctifié, et en qui le « Saint-Esprit commence à faire sa demeure. »

Fin de la lettre de saint Ciprien à Magnus. Le batême chasse l'esprit immonde. Définition des gentils. Explication d'un passage de la Genèse.

256.

CLI. « Enfin nous voyons même par expérience que « ceux que l'on a été obligé de batiser pendant leur « maladie, sont délivrés de l'esprit immonde qui les « tourmentait auparavant, mènent dans l'Église une « vie exemplaire, et augmentent de jour en jour par « le moyen de la foi, la grace qu'ils ont reçue. Il « arrive souvent au contraire que ceux qui ont été « batisés en bonne santé, s'ils viennent ensuite à pé- « cher, sont tourmentés par l'esprit immonde qui « rentre en eux, ce qui montre clairement que le « diable est chassé dans le batême par la foi de celui « qui le reçoit, et lorsque cette foi vient à manquer, « il retourne : si ce n'est que quelques-uns trouvent « raisonnable de croire que ceux qui sont souillés « d'une eau profane hors de l'Église parmi des enne- « mis et des antéchrists, soient véritablement batisés, « tandis que ceux qui sont batisés dans l'Église re- « çoivent moins de grace qu'eux ; et qu'ils aient tant

« de respect pour les hérétiques, qu'ils pensent ne « devoir point demander à ceux qui les quittent s'ils « ont été lavés ou arrosés, s'ils sont cliniques ou « péripatéticiens (1), pendant qu'ils diminuent parmi « nous la vertu et le mérite de la foi, et qu'ils déro- « gent à la majesté et à la sainteté du batême de « l'Évangile.

« Voilà, mon très cher fils, ce que je puis répondre « à votre lettre selon ma faiblesse. Je vous ai déclaré « mon sentiment, mais je ne prétends pas qu'il doive « servir de règle à personne, ni empêcher par là les « autres évêques d'en user comme il leur plaira, sauf « à eux à rendre compte de leur conduite à Notre « Seigneur, suivant ce que le bienheureux apôtre « dit dans son épître aux Romains (2) :

« Chacun de nous rendra compte à Dieu pour « soi-même. Ne nous jugeons donc plus les uns les « autres.

« Je souhaite, mon très cher fils, que vous vous « portiez toujours bien. »

La décision que porte ici saint Ciprien en faveur des alités qui reçoivent le batême par aspersion, parce que c'est leur foi qui, comme il l'observe très bien, constitue le sacrement, est contraire à celle

(1) Alités ou promeneurs, c'est-à-dire s'ils ont reçu le batême couchés et malades, ou sains et debout. C'est une raillerie que saint Ciprien fait sur la secte de ces philosophes appelés péripatéticiens, parce qu'ils étudiaient debout et en se promenant.

(2) XIV, 12 et 13.

dans laquelle il condamne le batème donné par les hérétiques, puisque ceux qui reçoivent ce batême doivent aussi avoir la foi. Mais nous reviendrons sur ce sujet après avoir donné l'explication de ce mot gentils que j'ai cru devoir substituer à celui de païens, comme traduisant mieux le mot *gentiles*.

Les gentils (*gentiles* ou *ethnici*) répondent à ce que les Hébreux appelaient *goiim* (1); ils étaient ceux qui n'avaient reçu ni la foi ni la loi du Seigneur. Tout ce qui n'était pas Juif ni circoncis, était compris sous ce nom de *goiim*. La porte de la vie et de la justification n'était ouverte aux nations que par la foi et par la profession de la religion des Juifs, avant Jésus-Christ. Ils appelaient *prosélites* ceux qui se convertissaient et qui embrassaient le judaïsme. Depuis la prédication de l'Évangile, la vraie religion n'a plus été bornée à une seule nation et à un seul pays, comme cela avait été sous la loi de Moïse; Dieu, qui avait promis par ses prophètes d'appeler les gentils à sa foi, a exécuté ses promesses avec une surabondance de graces : en sorte que l'Église chrétienne n'est presque remplie que de gentils convertis; et les Juifs, trop fiers de leurs prérogatives, ont été, pour la plupart, abandonnés à leur sens réprouvé, et ont méconnu Jésus-Christ, leur messie et leur libérateur, après lequel ils soupiraient depuis tant de siècles. Dans saint Paul (2), les gentils sont ordinairement

(1) גויים, *Goiim*, en grec Ἔθνη.

(2) Épître aux Romains, I, 14, 16; II, 9, 10; III, 9; X, 12.

compris sous le nom de Grecs. *Judæus* et *Græcus* distinguent les Juifs et les gentils. Saint Luc s'exprime de même dans les Actes (1).

Saint Paul est appelé communément l'apôtre des gentils (2) ou des Grecs, parce qu'il était principalement envoyé vers des peuples idolâtres, pour leur prêcher Jésus-Christ, au lieu que saint Pierre et les autres apôtres prêchaient plus ordinairement aux Juifs, d'où vient qu'on leur donne le nom d'*apôtres de la circoncision.* Saint Paul dit lui-même (3) : « J'ai « reconnu que le ministère de la prédication de « l'Évangile aux incirconcis m'avait été confié, « comme à saint Pierre celui de la prédication aux « circoncis. »

On a prétendu que la vocation des gentils avait été annoncée d'une manière très précise dans les anciens prophètes, et voici sur quel fondement. « Ja- « cob (4), » si l'on en croit dom Calmet (5), « avait « prédit que les nations espéreraient au Messie, et « que celui qui devait être envoyé, le Siloh, serait « l'attente des gentils. » Il parle conformément à la traduction de saint Jérôme et au sens que nous donne

Première épître aux Corinthiens, I, 22, 24. Épître aux Galates, III, 28.

(1) VI, 1 ; XI, 20 ; XVIII, 4, etc.

(2) Première épître à Timothée, II, 7. *Positus sum ego prædicator et apostolus et doctor gentium.*

(3) Épître aux Galates, II, 7. *Creditum est mihi Evangelium præputii, sicut et Petro circumcisionis.*

(4) Genèse, XLIX, 10.

(5) Dictionnaire de la Bible, par dom Calmet, art. Gentil.

la Vulgate (1). Mais ce commentateur, d'ailleurs très habile, copie ici une faute grossière, si l'on en croit les Juifs modernes, en prenant une ville pour un homme. La traduction littérale de l'hébreu, suivant eux, est (2) :

« Le sceptre ne sera point enlevé à Jéhouda (Juda), « ni le législateur d'entre ses piés (sa postérité), jus- « qu'à ce qu'il arrive à Schilo, et que les peuples « s'assemblent autour de lui. »

Saint Jérôme et dom Calmet ne sont pas les seuls qui aient ainsi compris cette expression *Schilo*, *Siloh* ou *Silo*; car l'écriture hébraïque, où les points fixent aujourd'hui la valeur des lettres, lui donne différentes valeurs selon qu'ils y sont placés. Il n'est pas de mot sur lequel on ait autant écrit, et qui ait autant servi à construire des édifices théologiques à perte de vue. Onkelos ou plutôt Onklousse et les talmudistes ont prétendu qu'il s'agissait du Messie, parce que les lettres hébraïques, qui forment le mot *Schilo*, prises numériquement, composent le nombre trois cent cinquante-huit (3). Il faut être talmudiste pour comprendre la force de cet argument, que le Juif moderne, interprète de la Bible, n'approuve nullement. Il croit que la Genèse annonce ici le passage de la monarchie sous le fils de Salomon, Roboam, qui, l'an 962 avant notre ère, fut réduit aux

(1) *Ipse erit expectatio gentium.*

(2) La Bible, traduite par Cahen. Paris, 1831, I, 175.

(3) Note de M. Cahen.

tribus de Juda et de Benjamin, Jéroboam lui ayant enlevé les autres tribus (1). Or, Jéroboam était fils de Nabath, de la tribu d'Éphraïm, et descendant de Josué (2).

En effet, Silo, ville de la tribu d'Éphraïm, dont il serait question selon l'interprète juif, était située sur une montagne au nord de Béthel, et devint célèbre par la suite de plusieurs événemens importans dont elle fut le théâtre. Ce fut là que l'arche sainte fut déposée et que s'opéra le partage des terres entre les diverses tribus (3), l'an 1604 avant notre ère (4): aussi ce fut, à tous égards, un lieu révéré. La présence de l'arche et du tabernacle y fit célébrer annuellement des fêtes religieuses, auxquelles, dans plusieurs circonstances, tout Israël était convoqué. L'une et l'autre y restèrent jusqu'à ce que les Philistins se fussent emparés de la ville (5), l'an 1112 avant notre ère, sous le grand-prêtre Héli. Saül la reprit ensuite, et sans doute les anciennes fêtes y furent de nouveau célébrées. Il est donc vraisemblable qu'Israël y était rassemblé lorsque Jéroboam se révolta et prit pour sa capitale Sichem qui en était peu éloignée.

(1) Voyez l'abrégé de l'histoire sainte dans l'Art de vérifier les dates avant Jésus-Christ.

(2) Dictionnaire de la Bible, art. Nabath.

(3) Livre de Josué, chap. XVIII, 1, 2, 3, etc.

(4) Selon la chronologie de l'Art de vérifier les dates avant Jésus-Christ.

(5) Dictionnaire géographique de la Bible, par Barbier du Bocage. Paris, 1834, art. Silo.

Les Juifs modernes, en détruisant ainsi l'argument de dom Calmet, font faire à Jacob une prédiction si claire et si précise qu'ils feraient croire que le passage a été ajouté par Esdras postérieurement aux faits annoncés. L'explication donnée par d'anciens talmudistes et admise par saint Jérôme est donc préférable; le savant Rosenmüller la prouve très bien (1), et nos modernes interprètes la reçoivent

(1) *Scholia in vetus Testamentum. Pars prima. Lipsiæ*, 1821, p. 698. Ni Rosenmüller, ni aucun autre interprète, n'ont considéré ce passage sous un point de vue très simple et qui m'a paru facile à concevoir. Moïse, en fesant parler Jacob, devait naturellement faire allusion aux événemens, tels qu'ils se passaient au tems où il écrivait. Or, alors le commandement passa de lui à Josué, qui était de la tribu d'Éphraïm. C'est donc au commandement de Josué qu'il fait ici allusion, lorqu'il dit (XLVIII, 20) qu'Éphraïm, quoique le plus jeune, précédera Manassé. Cette opinion mériterait d'être examinée dans un mémoire particulier. Je la recommande à l'examen des savans. Elle est propre à démontrer aux incrédules l'authenticité du texte de Moïse, qui parlerait ici un langage qu'on ne peut attribuer qu'à lui.

Au lieu de faire ici de longues recherches, soit grammaticales, soit historiques et critiques, sur le véritable sens de ce verset important, je me contenterai d'exposer les différentes interprétations que l'on trouve dans les plus anciennes traductions, et desquelles on ne se douterait guère si l'on ne lisait que la Vulgate, où ce verset est rendu ainsi : *Non auferetur sceptrum de Judâ, et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium.* Au lieu des mots *qui mittendus est*, on en a donné plusieurs en lisant différemment l'hébreu. Je saisis avec plaisir cette occasion pour faire observer combien il est nécessaire à celui qui veut faire une étude sérieuse de l'Ancien Testament, de connaître non-seulement le latin et le grec, mais encore l'hébreu, avec les autres dialectes sémitiques. Si, malgré cela, il lui reste encore quelques passages obscurs, il pourra du moins saisir le point qui a donné lieu aux diverses interprétations et saura

sans difficulté (1). Il n'entre pas dans mon plan de placer ici la suite des raisonnemens de dom Calmet, et je reviens à saint Ciprien.

Traité de la Patience, par saint Ciprien.

256.

CLII. Il était sans doute pénible pour saint Ciprien d'avoir une discussion assez vive avec le chef visible de l'Église, l'évêque de Rome Étienne. C'est ce qui

choisir celle qui lui paraîtra le plus vraisemblable. Voici les six leçons du mot Schilo.

1re שילה ou 2e שלה ou 3e שילו et 4e שלו ; 5e שלה
Schiloh ou Schloh ou Schilov et Schlov ; Schelloh
ou 6e שלה pour 7e אשר-לו.
ou Schalloh pour Scher-lov.

Les première, deuxième, troisième et quatrième sont les différentes formes du même mot dont la signification est incertaine. Les cinquième, sixième et conséquemment septième, dont les cinquième et sixième sont la contraction, signifient « à qui il est dû, » et cette signification a été adoptée par les Septante dont je préfère la traduction faite sur l'ancien texte hébreu conservé dans le temple, au texte arrangé et falsifié par Akiba, après l'incendie du temple de Jérusalem, où l'ancien texte fut brûlé. La falsification est prouvée par l'altération évidente des calculs chronologiques. Flavius Joseph et Eusèbe ont préféré avec raison celui des Septante, conforme à celui de Manéthon. On n'a pas imprimé ici les points voïelles qu'il sera facile de suppléer.

(1) Voyez la longue note de M. Genoude sur le chap. XLIX, verset 10, de la Genèse.

lui fit composer le Traité suivant, annoncé (*art.* CXLII) dans sa lettre à Jubaïanus.

Utilité de la patience (1).

« Ayant le projet de parler de la patience et d'en « développer les avantages, par où puis-je commen-« cer plus à propos, mes très chers frères, que par « observer que vous avez besoin de patience pour « m'écouter? Vous n'en pouvez donc même entendre « parler, sans en avoir. Car nous ne pouvons profiter « de ce qu'on nous dit, sans l'écouter patiemment. « Aussi de tous les moyens que notre religion nous « fournit pour acquérir les biens qui nous sont pro-« mis, je n'en vois point de meilleur ni de plus utile « que la patience. Les philosophes font profession « de cette vertu aussi bien que nous; mais leur pa-« tience est aussi fausse que leur sagesse. Car, com-« ment pourraient être patiens ceux qui ne connais-« sent ni la sagesse ni la patience de Dieu? C'est ce « qui lui fait dire de ceux qui se croient sages (2) :

« Je détruirai la sagesse des sages; j'obscurcirai « l'intelligence de ceux qui se croient habiles.

« Le bienheureux apôtre saint Paul, rempli du « Saint-Esprit et envoyé pour appeler et convertir

(1) *De bono patientiæ* C'est le neuvième dans l'édition de Rigault. Celles d'Oxford et d'Amsterdam le placent après la lettre à Jubaïanus et conséquemment en 255, suivant leur calcul. J'ai prouvé qu'il était défectueux, et j'ai préféré celui de Baluze.

(2) Isaïe, XXIX, 14.

« les gentils, témoigne la même chose quand il « dit (1) :

« Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise par « la philosophie et par de vaines subtilités, selon les « traditions des hommes, selon les principes d'une « science mondaine, et non selon Jésus-Christ. Car « toute la plénitude de la Divinité habite en lui.

« Et en un autre endroit (2) :

« Que personne ne se trompe soi-même. S'il y a « quelqu'un parmi vous qui passe pour sage selon le « monde, qu'il devienne fou pour devenir sage! Car « la sagesse de ce monde est une folie aux ieux de « Dieu, selon qu'il est écrit (3) :

« — Je surprendrai les sages dans leurs propres « artifices. —

« Et ailleurs (4) :

« — Le Seigneur pénètre la pensée des sages, et « en connaît la folie. —

« Si donc ils n'ont point de véritable sagesse, ils « n'ont pas non plus de véritable patience. Car si, « pour être patient, il faut être humble et doux, et « que, bien loin d'être doux et humbles, nous voyons « au contraire que les philosophes se complaisent en « eux-mêmes, ce qui fait qu'ils déplaisent à Dieu,

(1) Épître aux Colossiens, II, 8 et 9.

(2) Première épître aux Corinthiens, II, 18, 19 et 20.

(3) Job, V, 13.

(4) Psaume 93, V, 20. La version de saint Ciprien est différente de celle de la Vulgate qui me paraît meilleure. Elle dit : « Le Seigneur pénètre les pensées des *hommes* et en connaît la *vanité*. »

« il est clair que la vraie patience ne se trouve point « où règne une liberté effrénée, une vanité sans me- « sure et sans retenue.

« Pour nous, au contraire, mes très chers frères, « qui sommes philosophes, non de paroles, mais d'ac- « tions; qui ne mettons pas la sagesse dans l'habit, « mais dans les effets; qui aimons mieux être ver- « tueux que de le paraître; qui ne disons pas de « grandes choses, mais qui tâchons de les faire; « pratiquons comme de véritables serviteurs de Dieu « la patience que lui-même nous enseigne par son « exemple. Car cette vertu nous est commune avec « Dieu. C'est du ciel qu'elle vient et qu'elle tire son « éclat et sa gloire. Les hommes doivent aimer une « vertu qui est aimée de Dieu. Ce qu'une si haute « majesté chérit, ne peut être que grand et recom- « mandable. Si Dieu est notre maître et notre père, « imitons sa patience, puisque des serviteurs doivent « obéir à leur maître, et que les enfans ne doivent « pas dégénérer de la vertu de leur père. Or, quelle « patience n'a-t-il point de souffrir que les hommes, « pour lui faire injure, bâtissent des temples, dres- « sent des statues, offrent des sacrifices impies, et de « ne pas cesser de faire lever son soleil sur les mé- « chans comme sur les bons, et d'arroser également « de ses pluies la terre des uns et des autres? C'est « par un effet de cette même patience que nous « voyons les saisons et les élémens servir indifférem- « ment par son ordre aux coupables et aux innocens, « aux religieux et aux impies, aux reconnaissans et

« aux ingrats. C'est pour les uns et pour les autres « que soufflent les vents, que coulent les fontaines, « que croissent les blés, que mûrissent les raisins, « que les arbres se couvrent de fruits, les forêts de « feuilles, les prés de fleurs. On l'irrite tous les jours « par de continuelles offenses, et il arrête sa colère; « il attend avec patience que le tems prescrit par sa « vengeance arrive. Il a cette vengeance prête; mais « il est si bon qu'il la diffère pour laisser aux hommes « le tems de se reconnaître et de s'éloigner de leurs « crimes. Car lui-même dit (1) :

« Je ne veux point la mort de celui qui meurt : « revenez et vivez.

« Et par la bouche d'un autre prophète (2) :

« Retournez au Seigneur votre Dieu, parce qu'il « est bon et clément, patient, prodigue de miséri- « cordes, ému de notre misère. Qui sait s'il ne re- « viendra pas à vous, s'il ne vous pardonnera pas?

« Et le bienheureux apôtre saint Paul, rappelant « de même le pécheur à la pénitence, lui dit (3) :

« Est-ce que vous méprisez les richesses de sa bonté, « de sa patience et de sa longue tolérance? Ignorez- « vous que la bonté de Dieu vous invite à la péni- « tence? Et cependant, par votre dureté et par l'im- « pénitence de votre cœur, vous vous amassez un « trésor de colère pour le jour de la colère et de la

(1) Ézéchiel, XVIII, 32.
(2) Joël, II, 13 et 14.
(3) Épître aux Romains, II, 4, 5 et 6.

« manifestation du juste jugement de Dieu, qui ren-
« dra à chacun selon ses œuvres.

« Il appelle juste le jugement de Dieu, parce que « Dieu le diffère long-tems afin de donner à l'homme « le moyen de rentrer dans le chemin de la vie : car « il ne punit les pécheurs que lorsque leur pénitence « ne peut plus leur être utile. »

Première suite du Traité de la Patience. C'est une vertu évangélique de laquelle Dieu a donné l'exemple.

256.

CLIII. « Pour vous faire encore mieux com-« prendre, mes très chers frères, que la patience est « une vertu divine, et que quiconque la pratique « imite Dieu, Notre Seigneur, nous donnant dans « l'Évangile des préceptes pour notre salut et des « conseils pour notre perfection, s'exprime ainsi (1) :

« Vous avez entendu qu'il a été dit : — Tu ai-« meras ton prochain, et tu haïras ton ennemi. — « Et moi je vous dis : — Aimez vos ennemis; faites « du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux « qui vous persécutent et vous calomnient, afin que

(1) Évangile de saint Matthieu, V, 43 44-48.

« vous soyez les enfans de votre Père qui est dans « les cieux, qui fait lever son soleil sur les bons et « sur les méchans, et pleuvoir sur les justes et les « injustes. Car, si vous aimez ceux qui vous aiment, « quelle récompense aurez-vous? Les publicains ne « le font-ils pas aussi? Et si vous ne saluez que vos « frères, que faites-vous de plus? Les gentils (1) ne « le font-ils pas aussi? Soyez donc parfaits comme « votre Père céleste est parfait.

« Nous apprenons par ce passage que les enfans « de Dieu, qui ont reçu une naissance céleste au ba- « tême sont parfaits, lorsqu'ils ont la patience de « leur père, lorsqu'ils font reluire dans leurs actions « cette ressemblance divine qu'Adam avait perdue « par son péché. Quelle gloire n'est-ce pas de deve- « nir semblable à Dieu! quel bonheur de posséder « une vertu qu'il possède!

« Notre Seigneur Jésus-Christ, mes très chers « frères, n'a pas seulement enseigné la patience par « ses paroles, mais par ses actions. Car, comme il « était descendu du ciel pour faire la volonté de son « Père, ainsi qu'il le témoigne lui-même, parmi les « autres vertus éclatantes par lesquelles il a donné « des marques de sa divinité, il n'en est point où il « l'ait fait paraître davantage qu'en celle-là. Aussi « toutes ses actions, à commencer dès son avéne- « ment au monde, portent empreint le caractère au-

(1) *Ethnici*. Voici encore un passage de l'Évangile, où les traducteurs français de la Bible traduisent mal païens (*art.* cxiii).

« guste de la patience. Premièrement, il se dépouille « de la gloire qu'il possédait dans le ciel, et descend « sur la terre. Celui qui est le fils de Dieu ne fait « point de difficulté de se revêtir de la chair de « l'homme, et de porter les péchés d'autrui, quoi- « qu'il fût exemt de tout péché. Il quitte l'immorta- « lité pour devenir mortel, pour mourir innocent « afin de sauver les coupables. Ensuite il veut bien « être batisé par un serviteur, et celui qui devait re- « mettre les péchés par l'eau, ne dédaigne pas d'entrer « dans l'eau comme s'il eût eu des péchés à remettre. « Il jeûne quarante jours, et celui qui soulage la faim « des autres, la souffre lui-même afin que ceux qui « étaient affamés de la parole et de la grace de Dieu « soient rassasiés de ce pain céleste. Il entre en lice « avec le diable, et se contente de le vaincre par ses « paroles, sans lui faire aucun mal. Il n'a pas com- « mandé à ses disciples, comme à ses serviteurs; « mais il les a aimés comme ses frères. Il a même « daigné laver les piés à ses apôtres, afin que le spec- « tacle de sa conduite envers ses inférieurs nous en- « seignât comment nous devions nous conduire avec « nos égaux. Et nous ne serons pas surpris qu'il ait « été si bon à l'égard de ses disciples obéissans, si « nous considérons avec quelle patience il a souffert « Judas jusqu'à la fin, avec quelle bonté il a con- « senti à manger avec cet ennemi domestique, à ne « pas le découvrir, quoiqu'il le connût fort bien, à « souffrir même que ce traître le baisât. Mais de quelle « patience n'a-t-il pas eu besoin pour supporter les

« Juifs? Il n'a rien oublié pour vaincre leur incré-
« dulité et leur ingratitude. Il leur a répondu douce-
« ment lorsqu'ils le contredisaient; il a souffert leur
« orgueil, cédé à leurs persécutions, et employé jus-
« qu'aux dernières heures de sa vie pour tâcher de
« ramener à lui ces meurtriers des prophètes, ces opi-
« niâtres et ces rebelles. Avant même d'en venir à
« l'acte sanglant de sa passion, combien a-t-il enduré
« d'opprobres et d'ignominies? Combien de crachats,
« lui qui peu auparavant avait rendu la vie à un
« aveugle avec sa salive sacrée? Celui au nom de
« qui ses serviteurs (1) fouettent maintenant le diable
« et ses anges, a été fouetté par ses serviteurs. Il a
« été couronné d'épines, lui qui couronne les martirs
« de fleurs immortelles! On l'a frappé au visage avec
« des branches de palmiers, lui qui donne des palmes
« véritables aux victorieux! Il a été dépouillé de ses
« habits, lui qui revêt les autres d'immortalité! On
« lui a présenté du fiel à manger, lui qui nous a
« donné une viande céleste! On l'a abreuvé de vinaigre,
« lui qui nous a procuré un breuvage salutaire! Le
« juste et l'innocent, ou plutôt le tipe de la justice et
« de l'innocence, est mis au nombre des criminels! La
« vérité est opprimée par de faux témoignages! On
« juge celui qui doit juger le monde, et la parole
« éternelle de Dieu est menée au supplice sans pro-
« férer un seul mot! Les astres s'éclipsent à sa mort,
« les élémens se confondent, la terre tremble, la nuit

(1) Les exorcistes.

« ravit le jour, le soleil se cache pour n'être point « obligé de voir le crime des Juifs, et lui ne dit mot! « Il ne s'émeut point, il ne découvre point sa majesté, « du moins au tems de sa passion! Il souffre con« stamment jusqu'à la fin, afin que sa patience soit « parfaite et consommée. Et après cela, il reçoit en« core ses meurtriers lorsqu'ils retournent à lui et se « convertissent; il ne ferme l'entrée de son Église à « personne. Et non-seulement il pardonne à ces « adversaires, à ces blasphémateurs, à ces ennemis « implacables de son nom, quand ils reconnaissent « leur crime et en font pénitence; mais il les récom« pense même, et les admet au royaume du ciel. La « patience peut-elle aller plus loin? Celui qui a ré« pandu son sang (1) est vivifié par son sang! Et « certes, il était bien nécessaire qu'il eût une grande « patience, puisque sans elle l'Église de Dieu n'aurait « point saint Paul pour apôtre. »

Seconde suite du Traité de la Patience. Nous devons suivre l'exemple de Jésus-Christ.

256.

CLIV. « Si donc, mes très chers frères, nous « sommes membres de Jésus-Christ, si nous en avons

(1) Le Juif.

« été revêtus au batème, s'il est lui-même la voie qui « mène au salut, marchons sur ses pas et suivons « son exemple. L'apôtre saint Jean nous l'enseigne « en ces termes (1) :

« Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ, doit « marcher lui-même comme Jésus-Christ a marché.

« Saint Pierre aussi, sur qui Notre Seigneur a eu « la bonté de fonder l'Église, s'exprime ainsi dans « son épître (2) :

« Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant « un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas; « lui qui n'a commis aucun péché, et dans la bouche « duquel le mensonge n'a pas été trouvé. Quand on « le maudissait, il ne répondait point par des in- « jures : quand on le maltraitait, il ne menaçait pas; « mais il s'abandonnait au pouvoir de celui qui le « jugeait injustement.

« Aussi nous voyons que les patriarches et les pro- « phètes, et généralement tous les justes de l'ancienne « loi, qui étaient la figure de Jésus-Christ, n'ont « point eu de vertu plus en recommandation que la « patience. C'est ainsi qu'Abel, le premier des mar- « tirs, ne résista point à son frère parricide, mais se « laissa égorger comme un doux agneau. C'est ainsi « qu'Abraham, le père des fidèles, tenté sur le sujet « de son fils, ne délibéra point, mais obéit à Dieu

(1) Première épître de saint Jean, II, 6.

(2) Première épître de saint Pierre, II, 21, 22, 23.

« avec une soumission entière. Isaac de même, qui « était la figure de Jésus-Christ, victime, souffrit pa- « tiemment que son père l'immolât. Jacob, chassé « par son frère, quitta doucement son pays, et té- « moigna encore davantage sa patience lorsqu'étant « de retour, il l'apaisa par ses présens. Joseph, vendu « par ses frères, non-seulement leur pardonna cette « injure, mais leur donna même libéralement le blé « dont ils avaient besoin. Moïse, méprisé et presque « lapidé par un peuple ingrat et infidèle, ne laissa « pas de prier Dieu pour eux. Mais quelle a été la « patience de David, de qui Jésus-Christ a pris nais- « sance selon la chair! combien elle a été grande, ad- « mirable et chrétienne, d'avoir eu si souvent en son « pouvoir Saül qui le persécutait et voulait le faire « mourir, et néanmoins de l'avoir épargné; et non- « seulement de ne s'être point vengé de son ennemi, « mais d'avoir même vengé sa mort! Enfin, tant de « prophètes tués, et tant de martirs massacrés ont- « ils acquis des couronnes autrement que par la pa- « tience? Car les douleurs et la mort ne sont cou- « ronnées que parce qu'on a eu la patience de les « endurer.

« Mais pour connaître encore mieux, mes très « chers frères, l'utilité et la nécessité de cette vertu, « considérons l'arrêt prononcé contre Adam dès le « commencement du monde, pour avoir désobéi à « Dieu et violé son commandement. Car cela nous « apprendra combien nous devons avoir de patience

« ici-bas, puisque nous ne naissons que pour être « affligés et tourmentés. Dieu dit à Adam (1) :

« Parce que tu as écouté la voix de ta femme, et « que tu as mangé du fruit dont je t'avais ordonné de « ne pas manger, la terre est maudite, et à cause de « toi, tu n'en obtiendras chaque jour ta nourriture qu'a- « vec un grand labeur. Elle ne produira pour toi que « des épines et des chardons, et tu te nourriras de « l'herbe de la terre. Tu mangeras ton pain à la sueur « de ton front, jusqu'à ce que tu retournes dans la « terre d'où tu as été tiré. Car tu es poussière, et tu « retourneras en poussière.

« Cet arrêt est pour tous les hommes, et nous lie « tous, tant que nous sommes ici-bas. Il faut néces- « sairement que nous passions tous les jours de notre « vie en douleur et en tristesse. Il faut que nous « mangions notre pain avec peine et avec travail. « De là vient que chacun de nous fait son entrée en « ce monde par les larmes ; et quoique, dans un âge « si tendre, nous ignorions encore toutes choses, nous « savons pourtant bien qu'il faut pleurer. Notre ame, « par une prévoyance naturelle, déplore les misères « qu'elle doit souffrir en cette vie mortelle, et té- « moigne déjà par ses cris et ses gémissemens à « quelle tempête elle sera exposée. Car tant que nous « sommes ici-bas, nous suons et nous travaillons « beaucoup.

« Le plus grand soulagement de nos sueurs et de

(1) Genèse, III, 17, 18, 19.

« nos travaux, c'est la patience. Mais si elle est né-« cessaire en ce monde à tous les hommes, elle nous « l'est bien davantage à nous qui avons à soutenir « les plus violens assauts du diable, qui avons à com-« battre tous les jours un ennemi vieux et expérimenté, « qui, après avoir échappé aux différentes tentations « par lesquelles il nous attaque, sommes encore obligés « d'abandonner nos biens, de souffrir les rigueurs « de la prison et la pesanteur des chaînes, d'endurer « les épées, les bêtes féroces, les feux, les croix, et « enfin toutes sortes de tourmens. C'est aussi de quoi « Notre Seigneur nous avertit par ces paroles (1) :

« Je vous ai dit ces choses afin que vous ayez la « paix en moi. Vous aurez de grandes tribulations « dans le monde; mais ayez confiance, j'ai vaincu le « monde.

« Si donc, ayant renoncé au diable et au monde, « nous en sommes persécutés davantage, combien « nous devons nous armer de patience, puisqu'avec « elle il n'y a point de maux qui ne nous soient sup-« portables? C'est un avis salutaire de Notre Sei-« gneur et de notre maître (2).

« Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé.

« Et encore (3) :

« Si vous persévérez en ma parole, vous serez vrai-« ment mes disciples, et vous connaîtrez la vérité, « et la vérité vous affranchira.

(1) Évangile de saint Jean, XVI, 33.

(2) Évangile de saint Matthieu, X, 22

(3) Évangile de saint Jean, VIII, 31, 32.

« Il faut souffrir et persévérer, mes très chers « frères, afin de pouvoir parvenir à la vérité et à la « liberté. Car nous ne sommes chrétiens que par la « foi et par l'espérance; or, la patience est indispen- « sable pour recueillir les fruits de notre espérance « et de notre foi, parce que c'est à la gloire du ciel « et non à celle d'ici-bas que nous aspirons. L'apôtre « saint Paul dit (1) :

« Nous ne sommes sauvés qu'en espérance. Or, « quand on voit ce qu'on a espéré, ce n'est pas de « l'espérance; car, comment espérerait-on ce qu'on « voit déjà? Si nous espérons ce que nous ne voyons « pas encore, nous l'attendons par la patience. »

Troisième suite du Traité de la Patience. Elle renferme toutes les vertus.

256.

CLV. « La patience est donc nécessaire pour ar- « river à la perfection de notre état, et recevoir de « la bonté de Dieu les biens que nous avons crus et « espérés. Aussi le même apôtre avertit en un autre « endroit les gens de bien qui font de bonnes œuvres

(1) Épître aux Romains, VIII, 24, 25.

« et s'amassent des trésors dans le ciel, d'être patiens, « lorsqu'il dit (1) :

« Pendant que nous en avons le tems, fesons du « bien à tous, mais principalement à ceux qui sont « entrés par la foi dans la famille du Seigneur.

« Et (2)

« Ne nous lassons point de faire le bien, puisque, « si nous ne perdons point courage, nous en recueil- « lerons le fruit en son tems.

« Il nous avertit de ne point nous lasser de bien « faire, par impatience, de peur que, détournés ou « vaincus par les tentations, nous ne nous arrêtions « au milieu de la carrière, et qu'après avoir com- « mencé, nous perdions le fruit de notre travail, « faute de l'achever, suivant cette sentence de l'Écri- « ture (3) :

« En quelque jour que le juste pèche, sa justice ne « le délivrera point.

« Et ailleurs (4) :

« Garde ce que tu as, de peur que quelqu'autre « ne reçoive ta couronne.

« C'est une exhortation pour nous à persévérer « constamment et généreusement afin de ne pas lais- « ser échapper la couronne que nous sommes prêts « à remporter.

(1) Épître aux Galates, VI, 10.

(2) Id., verset 9.

(3) Ézéchiel, XXXIII, 12.

(4) Apocalypse, III, 11.

« La patience, mes très chers frères, ne conserve « pas seulement les biens que nous avons acquis ; « mais elle nous défend contre les maux. Car celui « qui suit les mouvemens du Saint-Esprit, et qui sou- « pire après les choses célestes, résiste par sa vertu « aux œuvres de la chair, qui font la guerre à l'ame. « Parcourons quelques-uns de ces vices ; cela suffira « pour nous faire comprendre les autres. L'adultère, « la fraude, l'homicide, sont des crimes mortels. Que « la patience soit enracinée fortement en notre cœur, « un corps qui est le temple de Dieu ne se souillera « point par l'adultère ; une ame innocente et dévouée « à la justice ne sera point capable de fraude ; et une « main qui a eu l'honneur de porter l'eucharistie, « ne sera point trempée dans le sang. La charité est « le lien qui unit les fidèles ensemble, le fondement « de la paix, le ciment de l'unité, qui est plus grande « que l'espérance et que la foi, qui surpasse toutes « les bonnes œuvres et même le martire, et qui de- « meurera toujours avec nous dans le ciel. Cependant « ôtez-lui la patience, et vous la verrez tomber par « terre. Otez-lui ce fondement sur lequel elle s'appuie, « et elle demeurera sans force et sans vigueur. Aussi, « lorsque l'apôtre parle de la charité, il y joint la « patience. Voici ses expressions (1) :

« La charité est patiente, elle est douce et bien- « fesante. La charité n'est point envieuse ; elle n'est « point téméraire et précipitée ; elle ne s'enfle point

(1) Première épître aux Corinthiens, XIII, 4, 5, 7.

« d'orgueil; elle n'est point dédaigneuse; elle ne « cherche point ses propres intérêts; elle ne se pique « et ne s'aigrit point; elle ne pense point le mal....., « elle supporte tout, elle croit tout; elle espère tout; « elle souffre tout.

« Il fait voir ainsi que la charité ne subsiste qu'en « souffrant toutes choses. Il dit en un autre en- « droit (1):

« Pratiquez en toutes choses l'humilité, la douceur « et la patience, vous supportant les uns les autres « avec charité; travaillez avec soin à conserver l'unité « d'un même esprit par le lien de la paix.

« Ce passage fait voir que l'union et la paix ne « peuvent être conservées parmi les chrétiens, s'ils ne « se supportent réciproquement l'un l'autre, et si la « patience n'intervient comme le lien de la concorde.

« D'ailleurs, comment pourrez-vous ne point ju- « rer, ne point dire d'injures, ne point redemander « ce qu'on vous emporte, tendre l'autre joue à celui « qui vous a donné un soufflet, ne pas pardonner « seulement soixante et dix-sept fois à votre frère « lorsqu'il vous a offensé, mais toutes les fois qu'il « vous a offensé, et prier pour vos persécuteurs, si « vous n'avez une patience à l'épreuve? Saint Étienne « en avait une semblable, lorsque, lapidé cruellement « par les Juifs, il ne demanda pas vengeance pour lui- « même, mais pardon pour ses ennemis, et dit (2):

(1) Épître aux Éphésiens, IV, 2 et 3.

(2) Les Actes des apôtres, VII, 59.

« Seigneur, ne leur imputez point ce péché.

« Tel devait être le premier martir de Jésus-Christ « qui, devançant par une mort glorieuse les autres « martirs, ne leur a pas seulement appris à imiter « les souffrances de leur maître, mais aussi sa pa- « tience et sa douceur. Que dirai-je de la colère, de « la discorde, des inimitiés, dont un chrétien doit « être exemt? Que la patience soit dans son cœur, « toutes ces passions n'y auront point de place; ou, « si elles font effort pour y entrer, elles en sortiront « bientôt comme d'une demeure où le Dieu de la paix « prend plaisir à habiter. C'est pourquoi l'apôtre nous « donne cette instruction (1):

« Ne contristez pas l'Esprit de Dieu, cet Esprit- « Saint par lequel vous avez été marqués comme « d'un sceau pour le jour de la rédemption. Que toute « aigreur, tout emportement, toute colère, toute que- « relle, toute médisance et toute malice, soit bannie « d'entre vous.

« Car, si un chrétien a commencé de sortir de « ces passions furieuses et turbulentes comme d'une « mer orageuse, et est arrivé au port tranquille de « Jésus-Christ, il doit absolument exclure de son « cœur la colère et la discorde, puisqu'il ne lui est « pas permis de rendre le mal pour le mal. La patience « est encore extrêmement nécessaire pour supporter « les diverses et fâcheuses maladies qui nous affligent « tous les jours. Car le péché du premier homme

(1) Épître aux Éphésiens, IV, 30, 31.

« nous ayant fait perdre la vigueur avec l'immorta-« lité, nous avons sans cesse à combattre contre la « faiblesse de notre corps, et nous ne pouvons sou-« tenir ce combat que par la patience. De plus, Dieu, « pour nous éprouver, permet que plusieurs disgraces « nous arrivent, comme des pertes de biens ou d'amis, « des fièvres, des plaies douloureuses. Or, en tous « ces accidens, ce qui met de la différence entre les « méchans et les gens de bien, c'est que ceux-là se « plaignent, blasphèment et s'impatientent, au lieu « que les autres les regardent comme une épreuve, « suivant cette parole de l'Écriture (1) :

« Demeure en paix dans ta douleur, et, au tems « de ton humiliation, garde la patience. Car l'or et « l'argent s'épurent par la flamme. »

Quatrième suite du Traité de la Patience. Son utilité.

256.

CLVI. « C'est ainsi que Job fut mis à l'épreuve, « et que sa patience l'éleva au comble de la gloire. « Combien le diable lança-t-il de flèches contre lui? « Combien employa-t-il de machines pour le renver-« ser? Il lui ôte ses biens et ses enfans, et le frappe

(1) L'Ecclésiastique, II, 4 et 5.

« d'une plaie infecte et maligne qui lui couvre tout « le corps; et pour ne rien oublier qui lui pût faire « de la peine, il arme sa femme contre lui, se servant « en cela de ses anciennes ruses, et de l'artifice dont « il usa dès le commencement du monde. Mais Job ne « se laissa point abattre par tant de malheurs, et, au « milieu de toutes ces afflictions, sa patience victo- « rieuse ne cessa pas de bénir Dieu. Tobie de même, « après tant d'œuvres éclatantes de miséricorde, « ayant perdu la vue, souffrit cette perte si patiem- « ment qu'il mérita que Dieu lui fît des graces extra- « ordinaires.

« Mais, pour voir encore mieux, mes très chers « frères, les avantages de la patience, considérons-la, « s'il vous plaît, par opposition avec son contraire. « Car, comme la patience est une grace de Jésus- « Christ, l'impatience est un vice qui provient du « diable; et comme celui en qui Jésus-Christ de- « meure est patient, celui au contraire dont l'esprit « est possédé de la malice du diable, est toujours « impatient.

« Reprenons les choses dès le commencement. Le « diable, supportant impatiemment de voir l'homme « créé à l'image de Dieu, se perdit par là le premier, « et perdit l'homme ensuite. Adam, impatient de « manger du fruit de vie contre la défense de Dieu, « tomba dans la mort, et fut privé de la grace qu'il « avait reçue (1). Caïn ne tua son frère que parce

(1) Celle de l'immortalité.

« qu'il ne put souffrir que Dieu regardât favorable-
« ment ses sacrifices. Ésaü perdit son droit d'aînesse
« pour n'avoir pu endurer la faim. N'est-ce pas l'im-
« patience qui a été cause que le peuple juif, ingrat
« des faveurs du ciel, renonça premièrement à
« Dieu, lorsque, ne pouvant souffrir que Moïse qui
« parlait avec lui tardât tant à revenir, il osa lui de-
« mander des dieux profanes, et appeler un veau d'or
« son guide et son conducteur? Et ce fut encore cette
« même impatience, cette même rébellion contre
« Dieu, qui le porta à tuer ses prophètes, et à clouer
« son Seigneur sur une croix.

« C'est l'impatience qui suscite aussi les hérétiques
« dans l'Église; elle les pousse, en suivant l'exemple
« des Juifs, à violer la paix et la charité de Jésus-
« Christ, et à commettre des actes de fureur et d'hos-
« tilité (1). Et, parce qu'il serait trop long de par-
« courir toutes choses en particulier, il suffira de
« dire que généralement tout ce qu'édifie la patience,
« l'impatience le détruit. C'est pourquoi, mes très
« chers frères, conservons avec beaucoup de soin la
« patience qui nous fait demeurer en Jésus-Christ,
« afin que nous puissions arriver avec lui à Dieu.

« Cette divine vertu n'est pas resserrée dans des
« bornes étroites : elle s'étend bien loin; elle est
« comme un grand fleuve qui arrose beaucoup de
« pays, et se répand en plusieurs canaux. Aussi

(1) Il est clair que saint Ciprien fait ici allusion aux mesures violentes prises ou du moins annoncées par l'évêque de Rome

« peut-on dire très véritablement que toutes nos « bonnes œuvres sont comme défectueuses sans elle, « et que c'est elle qui les achève et les consomme. « C'est la patience qui nous rend dignes de jouir de « Dieu, qui calme la colère, qui arrête la langue, qui « gouverne l'esprit, qui conserve la paix, qui entre- « tient la discipline, qui rompt l'impétuosité des pas- « sions déshonêtes, réprime les emportemens de « l'orgueil, éteint le feu des divisions, retient la « puissance des riches dans les bornes légitimes, et « console l'indigence des pauvres. Elle conserve la « bienheureuse intégrité des vierges, la chasteté la- « borieuse des veuves, l'union sainte et indissoluble « des personnes mariées. Elle fait qu'on est humble « dans la prospérité, constant dans l'adversité, peu « sensible aux injures et aux affronts. Elle nous ap- « prend à pardonner bientôt à ceux qui nous offen- « sent, et à demander long-tems pardon à ceux que « nous avons offensés. Elle surmonte les tentations, « supporte les persécutions, éteint les souffrances. « C'est elle qui établit solidement les fondemens de « notre foi, qui élève bien haut l'édifice de notre es- « pérance, qui nous fait marcher sur les traces de « Jésus-Christ, et garder inviolablement la qualité « d'enfans de Dieu.

« Mais, parce que je sais, mes très chers frères, « qu'il y en a plusieurs qui, irrités de l'atrocité des « injures qu'ils ont reçues, seraient bien aises d'être « promtement vengés sans attendre jusqu'au jour du « jugement, nous les exhortons d'embrasser avec

« nous la patience, et parmi les tempêtes de ce monde « où nous sommes exposés aux insultes des Juifs, « des gentils et des hérétiques, d'attendre en repos « le jour de la vengeance, et de ne point se hâter « mal à propos de la prendre eux-mêmes. Car il est « écrit (1) :

« Attendez-moi donc, a dit Jéhovah, jusqu'au jour « où je ressusciterai; car je l'ai résolu : je rassemble« rai les nations, je réunirai les royaumes, et je ré« pandrai sur eux mon indignation et tous les flots « de ma fureur.

« Et dans l'Apocalipse (2) :

« Ne scellez point les paroles de la prophétie de ce « livre; car le tems est proche. Que celui qui commet « l'injustice, la commette encore; que celui qui est « souillé, se souille encore; que celui qui est juste « devienne plus juste encore; que celui qui est saint « se sanctifie encore! Voilà que je viens promtement, « et j'aurai ma récompense avec moi, pour rendre à « chacun selon ses œuvres. »

Fin du Traité de la Patience. Sur le dévouement des martirs.

256.

CLVII. « C'est à cause de cette promesse que l'on « commande aux martirs qui crient et demandent

(1) Sophonie, III, 8.
(2) XXII, 10, 11 et 12.

« qu'on les venge bientôt, d'attendre encore et de « prendre patience jusqu'à ce que le tems soit venu, « et le nombre de martirs accompli. Saint Jean « dit (1) :

« A l'ouverture du cinquième sceau, je vis sous « l'autel les ames de ceux qui ont donné leur vie pour « la parole de Dieu et pour lui rendre témoignage. « Et ils jetaient un grand cri, disant : — Seigneur, « qui êtes saint et véritable, jusques à quand différe- « rez-vous de juger, et de venger notre sang sur ceux « qui habitent la terre? — Et on leur donna à cha- « cun une robe blanche. Il leur fut dit qu'ils se repo- « sassent encore un peu de tems, jusqu'à ce que le « nombre de ceux qui servaient Dieu comme eux fût « accompli, ainsi que celui de leurs frères qui de- « vaient souffrir la mort aussi bien qu'eux.

« Or, le tems auquel Dieu exercera la vengeance « du sang innocent, c'est le Saint-Esprit qui l'an- « nonce par le prophète Malachie, lorsqu'il dit (2) :

« Voici le jour du Seigneur qui vient allumé « comme une fournaise ardente, et vous foulerez les « impies qui seront de la cendre sous vos piés.

« Nous lisons la même chose dans les Psaumes, « où Dieu nous est représenté venant juger le monde « avec éclat et majesté. Le prophète s'exprime en ces « termes (3) :

« Il viendra, notre Dieu, il sortira de son silence.

(1) Apocalypse, VI, 9, 10 et 11.

(2) Malachie, IV, 3.

(3) Psaume XLIX, 2-6.

« Un feu dévorant marchera devant lui, une ef-
« froyable tempête mugira autour de lui. Il appellera « les cieux et la terre pour juger son peuple. — Rassemblez autour de moi mes saints, tous ceux qui « ont contracté avec moi une alliance scellée par le « sacrifice. — Et les cieux annonceront la justice; « c'est Dieu lui-même qui est juge.

« Et le prophète Isaïe (1) :

« Le Seigneur paraîtra environné de feux : son « char sera semblable à un tourbillon ; son indignation et ses menaces brilleront au milieu des flammes. « Il exercera ses jugemens par le fer et par le feu, « et ceux qui tomberont sous ses coups seront innombrables.

« Et encore (2) :

« Le Seigneur, comme un héros, sortira de son silence; il ranimera son zèle comme un guerrier « qui marche au combat : il élève la voix, il jette « des cris, et fond sur ses ennemis. — Jusqu'ici je « me suis tû, dit le Seigneur, j'ai été plein de patience : on va entendre ma voix. —

« Qui est celui qui dit que Dieu s'est tû et qu'il ne « se taira pas toujours? C'est celui qui a été mené « comme une brebis à la boucherie (3), et qui n'a pas « ouvert la bouche, tel qu'un agneau demeure devant « celui qui le tond; c'est celui qui n'a point crié (4),

(1) Isaïe, LXVI, 15 et 16.

(2) Id., XLII, 13 et 14.

(3) Id., LIII, 7.

(4) Id, XLII, 2.

« et dont la voix n'a point été entendue dans les « places publiques; qui n'a point résisté (1) lorsqu'on « le flagellait et qu'on le souffletait, ni tourné la tête « lorsqu'on lui crachait au visage. Enfin, c'est celui « qui ne répondit rien aux accusations des prêtres et « des Anciens, jusqu'à étonner Pilate par son silence. « C'est lui qui, s'étant tû au tems de sa passion, ne « se taira pas au tems de la vengeance. C'est lui qui « est notre Dieu, c'est-à-dire le Dieu de ceux qui « croient, et non le Dieu de tous; qui, lorsqu'il pa- « raîtra publiquement, ne gardera plus le silence, « mais se fera connaître autant par sa puissance, « qu'il était auparavant resté inconnu par son hu- « milité.

« Attendons-le, mes très chers frères, lui qui doit « être notre juge, et qui vengera avec lui son peuple « et tous ceux qui ont mérité le nom de justes depuis « le commencement du monde. Que celui qui court « à la vengeance considère que celui qui vengera les « autres n'est pas encore vengé lui-même. Dieu le « Père a commandé qu'on adorât son Fils; et l'a- « pôtre, dans la vue de ce commandement, dit (2) : « Dieu l'a élevé, et lui a donné un nom qui est « au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus « tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les « enfers.

(1) Id., L, 6.

(2) Épître aux Philippiens, II, 9 et 10.

« Et dans l'Apocalipse, l'ange arrête saint Jean qui « voulait l'adorer, et lui dit (1) :

« Gardez-vous de le faire : car je suis serviteur « comme vous, et comme vos frères les prophètes, « et comme ceux qui observent les paroles de ce « livre. Adorez Jésus, votre Seigneur (2).

« Quelle est donc la patience du Seigneur Jésus, « que lui qu'on adore dans le ciel ne soit pas encore « vengé sur la terre? Pensons à sa patience, mes « très chers frères, lorsque nous sommes dans la « persécution et dans les souffrances. Rendons un « hommage entier à son avénement; et que des ser- « viteurs ne soient pas assez hardis pour vouloir se « venger avant leur maître. Travaillons plutôt à con- « server une patience invincible, afin que, lorsque le « jour de la colère et de la vengeance viendra, nous « ne soyons pas punis avec les pécheurs, mais glori- « fiés avec ceux qui craignent Dieu! »

Il semble évident que cet ouvrage fut composé à l'occasion du peu de ménagement qu'avait eu l'évêque de Rome pour celui de Carthage. Il est fâcheux qu'une dispute élevée sur un objet important à la vérité, mais assez facile à éclaircir, ait divisé deux Églises telles que l'Église de Rome et celle d'Afrique. Celle-ci paraît avoir été très bien organisée du tems de saint Ciprien. Peut-être excita-t-elle l'envie de l'Église ro-

(1) Apocalypse, XXII, 9.

(2) Saint Ciprien écrit *Jesum Dominum adora*. La Vulgate dit: *Adora Deum*.

maine, et ce fut à cette occasion que saint Ciprien composa l'ouvrage suivant qui fut publié dans le même tems. Il est assez facile de reconnaître qu'Étienne y est désigné quoique très indirectement, et avec la plus grande modération.

Traité de la Jalousie et de l'Envie (1).

256.

CLVIII. « Quelques-uns s'imaginent, mes très « chers frères, que ce n'est pas un grand péché d'en- « vier le bien d'autrui; et parce qu'ils le croient « peu important, ils y font peu attention, et ne se « mettent pas en peine de l'éviter. Cependant Notre « Seigneur nous commande d'être prudens et vigi- « lans, de crainte que notre adversaire, qui veille « toujours et nous dresse continuellement des em- « bûches, ne se glisse adroitement dans notre cœur, « et, d'une étincelle, n'allume un grand embrasement : « de crainte, je le répète, que tandis que, nous re- « posant trop sur un calme apparent, nous ne nous « tenons pas sur nos gardes, il n'excite tout à coup « une tempête qui nous mette en danger de faire « naufrage. Il faut donc veiller sur nous, mes très

(1) *De zelo et livore*. Je ne comprends pas trop pourquoi Lombert ne met, dans le titre de sa traduction, que DE L'ENVIE.

« chers frères, et employer tous nos efforts pour re-
« pousser les flèches que l'ennemi lance contre nous
« de tous côtés, selon cet avis salutaire que l'apôtre
« saint Pierre nous donne dans son épître (1) :

« Soyez sobres et veillez; car le démon votre en-
« nemi tourne autour de vous comme un lion rugis-
« sant, cherchant qui il pourra dévorer.

« Il tourne autour de chacun de nous comme un
« ennemi qui assiége une place pour reconnaître les
« endroits les plus faibles, et tâcher d'entrer par là.
« Il présente à nos ieux des objets agréables pour
« détruire la chasteté par la vue. Il tente nos oreilles
« par des musiques délicieuses, afin de relâcher notre
« courage et notre rigueur. Il porte notre langue à
« dire des injures, et nos mains à commettre des
« meurtres. Il nous présente des gains injustes et des
« voies courtes de nous enrichir pour nous perdre
« par l'amour de l'argent. Il nous promet les hon-
« neurs de la terre pour nous ravir ceux du ciel. Il
« nous vante de faux biens, pour nous arracher les
« véritables; et lorsqu'il reconnaît qu'il ne peut nous
« surprendre par ses artifices, il a recours aux me-
« naces, et tâche de nous effrayer par la crainte des
« persécutions; toujours actif et inquiet pour perdre
« les serviteurs de Dieu; rusé dans la paix, violent
« dans la persécution.

« C'est pourquoi, mes très chers frères, nous de-
« vons être également armés contre ses artifices et

(1) Première épître de saint Pierre, V, 8.

« contre ses menaces, et toujours aussi prêts à lui ré-
« sister qu'il est prêt à nous attaquer. Mais, parce qu'il
« nous combat plus souvent par ruses qu'à force ou-
« verte, et que les blessures qu'il nous fait sont d'autant
« plus dangereuses qu'elles sont cachées, c'est princi-
« palement à celles-là qu'il faut prendre garde. Or, de ce
« nombre sont l'envie et la jalousie. Car, si l'on con-
« sidère bien ces vices, on reconnaîtra qu'il n'y en a
« point qu'un chrétien doive éviter plus rigoureuse-
« ment, parce qu'il n'y en a guère de plus impercep-
« tibles, ni qui nous fassent plutôt périr sans que
« nous l'apercevions.

« Et afin que cela paraisse plus évidemment, re-
« montons à l'origine de l'envie, et voyons quand et
« comment elle a commencé. Car il nous sera plus
« aisé de nous garantir d'un mal si pernicieux, lorsque
« nous en connaîtrons la naissance et la grandeur.
« C'est cette malheureuse passion qui, dès le com-
« mencement du monde, fut cause que le diable se
« perdit lui-même et qu'il entraîna l'homme dans sa
« chute. Car cet esprit angélique, auparavant si
« glorieux et si chéri de Dieu, voyant l'homme créé
« à son image, en conçut une maligne jalousie, et
« par là il tomba lui-même avant de le faire tomber;
« il devint captif avant de le réduire en captivité, et
« ne le fit déchoir de son immortalité qu'après être
« déchu lui-même de sa gloire. Que ce crime est
« grand, mes très chers frères, puisqu'il a pu préci-
« piter l'ange du haut du ciel, qu'il a renversé une
« créature si noble et si excellente, qu'il a trompé

« celui qui trompe les autres! C'est de là que l'envie « est venue sur la terre, et qu'elle tue tous ceux qui « se rendent en cela les imitateurs du diable, sui- « vant cette parole de l'Écriture (1) :

« La mort est entrée dans l'univers par l'envie de « Satan, et ceux qui sont de son parti l'imitent.

« Telle fut la source de cette haine que conçut au- « trefois un frère contre son frère; par là com- « mencèrent d'exécrables parricides; lorsque Caïn « fut animé de jalousie contre le juste Abel (2), lors- « qu'un méchant homme, conduit par cette passion, « forma un dessein criminel contre un homme de « bien, la fureur de l'envie le transporta tellement « qu'il ne put être arrêté ni par l'amour fraternel, « ni par la crainte de Dieu, ni par l'énormité du « crime, ni par la punition qu'il en devait attendre. « Celui qui le premier avait montré le chemin de la « justice est injustement meurtri; celui qui ne con- « naissait pas la haine en ressent la cruauté; et l'on « massacre barbarement celui qui se laisse égorger « comme un agneau. C'est l'envie aussi qui fut cause « de l'inimitié d'Ésaü contre Jacob (3), et il ne le per- « sécuta que parce qu'il était envieux de la bénédic- « tion que Jacob avait reçue de son père. Les frères « de Joseph de même (4) ne le vendirent que par une

(1) Livre de la Sagesse, II, 24.
(2) Genèse, IV, 5.
(3) Genèse, chap. XXVII, 41.
(4) Id., XXXVII, 18.

« envie qu'ils conçurent contre lui, parce qu'il leur « avait simplement rapporté quelques visions qui lui « présageaient du bonheur. Qu'est-ce qui portait « Saül (1) à haïr si cruellement David, le plus doux « et le meilleur de tous les hommes, à le persécuter, « à le chercher tant de fois pour le faire mourir, « sinon une violente jalousie, de ce qu'ayant tué Go-« liath, le peuple lui donnait mille louanges? Et, « pour n'être pas obligé de rapporter en détail les « exemples de tous ceux que l'envie a perdus, voyons « seulement les maux qu'elle a causés à un peuple « entier. N'est-ce pas elle qui a été cause de la perte « des Juifs, pendant que, remplis de jalousie contre « Jésus-Christ (2), ils ne voulurent point ajouter foi « à ce qu'il leur disait? Car, étant aveuglés par cette « passion, ils tâchaient de décrier ses plus grands « miracles, et se fermaient les ieux pour ne pas voir « les choses divines qu'il opérait. »

Première suite du Traité de la Jalousie et de l'Envie. Il faut s'en préserver.

256.

CLIX. « Considérant donc toutes ces choses, mes « très chers frères, travaillons de tout notre pouvoir

(1) Premier livre des Rois, XVIII, 29.
(2) Évangile de saint Matthieu, XII, 24.

« à préserver de cette peste les cœurs dévoués à « Dieu. Profitons du malheur des autres et devenons « sages à leurs dépens. Et que nul ne s'imagine que « ce vice se renferme en des limites fort étroites; il « s'étend extrêmement loin, et n'est pas moins fé- « cond que pernicieux. C'est la racine de tous les « maux, la source de toutes sortes de calamités, la « pépinière des crimes, et la matière de tous les pé- « chés. C'est de l'envie que naissent la haine et l'ani- « mosité; c'est d'elle que vient l'avarice lorsqu'on « ne peut souffrir qu'un autre soit plus riche que « nous; c'est en elle que prend sa source l'ambition, « tandis que, pour s'élever plus haut que les autres, « on méprise la crainte de Dieu, on néglige les en- « seignemens de Jésus-Christ, on ne prévoit point le « jour du jugement, on est orgueilleux, cruel, per- « fide, impatient, colère, querelleur, sans qu'on puisse « jamais s'arrêter lorsqu'on a une fois lâché la bride « à cette passion. C'est par envie que l'on rompt le « lien de la paix, qu'on viole la charité fraternelle, « que l'on altère la vérité, que l'on déchire l'unité pour « former des schismes et des hérésies pendant qu'on « se plaint de n'avoir pas été ordonné évêque, ou « qu'on ne veut pas obéir à celui qui nous a été pré- « féré. C'est ce qui fait révolter un orgueilleux, et le « rend plutôt ennemi de la dignité que de la per- « sonne.

« D'ailleurs, quelle pitié n'est-ce pas d'envier la « vertu d'autrui ou sa félicité, c'est-à-dire de haïr en « lui ou ses propres mérites ou les graces de Dieu;

« de faire son malheur du bonheur des autres ; d'être « tourmenté de leur prospérité, de s'affliger de leur « gloire, et de nourrir sans cesse dans son cœur ces « chagrins qui sont autant de bourreaux occupés « à le déchirer! quelle joie un homme ainsi tour- « menté peut-il avoir au monde? Il soupire et se « plaint continuellement, et la jalousie ne le laisse re- « poser ni jour ni nuit. Tous les autres crimes ont « une fin, et se terminent par l'accomplissement. Un « adultère est content quand il a joui de la personne « qu'il aime. Un voleur se tient en repos quand il a « fait son vol. Un faussaire est satisfait lorsqu'il a « commis un faux : mais l'envie ne s'arrête jamais; « c'est un péché toujours subsistant, et plus celui à « qui elle s'attache est heureux, plus elle s'irrite et « s'enflamme. Elle met les menaces dans la bouche, « la colère dans les ieux, la pâleur sur le visage; elle « fait grincer les dents et dire des paroles outra- « geantes ; elle pousse les mains aux meurtres et à la « violence, et les arme par ses propres forces. C'est « pourquoi le Saint-Esprit dit dans les Psaumes (1) :

« Ne portez point envie à celui qui réussit heureu- « sement.

« Et encore (2) :

« L'impie observe le juste, et grince des dents « contre lui. Mais le Seigneur se rit de l'impie ; il « voit son jour qui approche.

(1) Psaume XXXVI, 7.

(2) Id., versets 12 et 13.

« Le bienheureux apôtre saint Paul désigne aussi « les envieux quand il dit (1) :

« Ils ont sur leurs lèvres un venin d'aspic ; leur « bouche est remplie de malédictions et d'amertume ; « leurs piés accélèrent leur marche pour répandre « le sang ; le malheur et la ruine sont dans leurs « voies ; ils ne connaissent point le chemin de la « paix ; la crainte de Dieu n'est pas devant leurs ieux.

« Les blessures que l'on reçoit dans le corps sont « bien moins dangereuses que celles de l'envie ; car, « comme on les voit, on en cherche aussitôt la gué« rison, au lieu que les autres étant secrètes, on ne « se met pas même en peine d'y porter remède. Qui « que vous soyez qui êtes méchant et envieux, vous « avez beau chercher les moyens de nuire à celui « que vous haïssez, vous ne lui ferez jamais tant de « mal que vous vous en faites. Celui que vous persé« cutez peut vous échapper ; mais vous ne pouvez « vous fuir vous-même. Partout où vous êtes, votre « adversaire est avec vous ; vous portez toujours votre « ennemi ; le mal est renfermé en vous ; vos liens « sont indissolubles ; vous êtes esclave de la jalousie, « et rien n'a la puissance de vous tirer de cette ser« vitude. C'est un mal opiniâtre de persécuter un « homme que Dieu lui-même prend sous sa protec« tion, c'est un malheur sans remède que de haïr un « homme heureux.

« C'est par cette raison, mes très chers frères, que

(1) Épître au Romains, III, 13-18.

« Notre Seigneur voulant prévenir un si grand mal, « et empêcher qu'il ne fît tomber personne dans les « filets de la mort, répondit à ses disciples qui lui « demandaient quel était le plus grand d'entr'eux (1) :

« Celui qui sera le moindre parmi vous sera le « plus grand.

« Par cette réponse, il a coupé court à toute ja-« lousie et en a détruit tout sujet. Il n'est plus permis « à un disciple de Jésus-Christ d'être envieux. Nous « ne pouvons plus disputer de gloire et d'élévation « entre nous, puisqu'on n'y arrive que par l'humilité. « Aussi l'apôtre saint Paul, nous exhortant à faire des « œuvres de lumière, après être sortis de la nuit où « nous étions, s'exprime ainsi (2) :

« La nuit est déjà avancée, et le jour s'approche. « Quittons donc les œuvres de ténèbres, et revêtons-« nous des armes de lumière. Marchons avec pudeur, « comme durant le jour, et non dans la débauche et « les festins, dans les impudicités et les dissolutions, « dans les querelles et les jalousies.

« Si les ténèbres se sont retirées de votre cœur, « si le jour l'a éclairé, si vous avez commencé à être « un homme de lumière, faites des œuvres de Jésus-« Christ, car Jésus-Christ est le jour et la lumière. « Pourquoi vous précipitez-vous dans l'abîme de l'en-« vie? Pourquoi vous enveloppez-vous dans cette nuit « épaisse et obscure? Pourquoi éteignez-vous le flam-

(1) Évangile de saint Luc, XXII, 26.

(2) Épître aux Romains, XIII, 12 et 13.

« beau de la paix et de la charité? Pourquoi retour-
« nez-vous au diable à qui vous aviez renoncé? Pour-
« quoi vous rendez-vous semblable à Caïn? Car
« l'apôtre saint Jean déclare dans son épître que
« quiconque est envieux et hait son frère, est homi-
« cide comme lui. Il dit (1) :

« Tout homme qui hait son frère, est homicide;
« et vous savez que nul homicide n'a la vie éternelle
« demeurant en lui. »

Seconde suite du Traité de la Jalousie et de l'Envie. Elle produit la haine. Nécessité de la charité.

256.

CLX. « Saint Jean dit encore (2) :

« Celui qui prétend être dans la lumière, et qui
« hait son frère, est encore dans les ténèbres... Il
« marche dans les ténèbres et ne sait où il va, parce
« que les ténèbres l'ont aveuglé.

« Celui, dit-il, qui hait son frère, marche dans
« les ténèbres et ne sait où il va, parce qu'il se jette
« sans le savoir dans le feu de l'enfer, en se retirant
« de la lumière de Jésus-Christ, qui dit (3) :

« Je suis la lumière du monde. Celui qui me suit

(1) Première épître de saint Jean, III, 15.
(2) Id., II, 9 et 11.
(3) Évangile de saint Jean, VIII, 12.

« ne marche point dans les ténèbres; mais il aura la « lumière de vie.

« Or, celui-là suit Jésus-Christ qui observe ses « commandemens, qui marche par le chemin qu'il « a tracé, qui fait ce que lui-même a fait et enseigné. « L'apôtre saint Pierre dit (1) :

« Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant « un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas.

« Souvenons-nous du nom que Notre Seigneur « donne à son peuple. Il lui donne celui de brebis (2), « pour montrer quelle doit être l'innocence des chré- « tiens, et celui d'agneaux, pour faire voir qu'il « en doit avoir la simplicité. Pourquoi le loup se « cache-t-il sous la peau d'une brebis? Pourquoi celui « qui se dit faussement chrétien déshonore-t-il le « troupeau de Jésus-Christ? Car prendre le nom de « Jésus-Christ et ne pas marcher dans sa voie, « qu'est-ce autre chose que diffamer son nom? Ne « dit-il pas lui-même que celui-là seul arrivera à la « vie, qui garde ses commandemens; que pour être « sage, il faut accomplir ses paroles; et qu'on ne peut « être grand dans le royaume des cieux si l'on ne fait « ce qu'il a fait, si l'on n'enseigne que ce qu'il a en- « seigné, c'est-à-dire que, pour instruire utilement « les autres, il faut pratiquer le premier ses instruc- « tions? Or, parmi tant de préceptes qu'il a donnés à « ses disciples, que leur a-t-il recommandé davantage

(1) Première épître de saint Pierre, II, 21.

(2) Évangile de saint Jean, XXI, 17.

« que de s'entr'aimer de la même manière qu'il les a « aimés? Et comment celui-là peut-il aimer ses frères « qui a une jalousie continuelle contr'eux? Aussi « l'apôtre saint Paul, fesant valoir les avantages de la « paix et de la charité, après avoir avancé comme « une vérité certaine que la foi, les aumônes et le « martire même lui seraient inutiles s'il ne gardait « inviolablement la charité, ajoute (1) :

« La charité est patiente; elle est douce et bienfe- « sante; elle n'est point envieuse.

« Il veut montrer par ces expressions qu'il n'y a « que ceux qui sont bienfesans, bons, exemts d'en- « vie, qui puissent posséder cette vertu. C'est ce qui « fait qu'exhortant ailleurs celui qui est déjà rempli « du Saint-Esprit, et devenu enfant de Dieu par une « naissance céleste, à ne plus s'occuper que des choses « divines et spirituelles, il dit (2) :

« Je n'ai pu vous parler, mes frères, comme à des « hommes spirituels, mais comme à des personnes « encore charnelles, et comme à des enfans en Jésus- « Christ : je ne vous ai nourris que de lait, et non pas « de viandes solides, parce que vous n'en étiez pas « alors capables; et à présent même vous ne l'êtes « pas encore, parce que vous êtes encore charnels. « En effet, puisqu'il y a parmi vous des jalousies et « des disputes, n'est-il pas visible que vous êtes « charnels, et que vous vous conduisez selon l'homme.

(1) Première épître aux Corinthiens, XIII, 4.

(2) Id., III, 1, 2, 3.

« Il faut surmonter, mes très chers frères, les vices « de la chair; il faut les fouler généreusement aux « piés, de crainte que si nous retournons aux pra- « tiques du vieil homme, nous ne tombions dans des « piéges mortels. C'est l'avertissement que nous donne « l'apôtre lorsqu'il dit (1) :

« Ainsi, mes frères, nous ne sommes pas redeva- « bles à la chair, pour vivre selon la chair. Que si « vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si « vous faites mourir par l'esprit les passions de la « chair, vous vivrez. Car tous ceux qui sont poussés « par l'esprit de Dieu, sont enfans de Dieu.

« Si nous sommes enfans de Dieu, si nous avons « déjà commencé à être ses temples, si, ayant reçu le « Saint-Esprit, nous vivons saintement et spirituel- « lement, si nous avons retiré nos ieux de la terre « pour les lever au ciel, si nous portons aux choses « hautes et sublimes un cœur plein de Dieu et de Jé- « sus-Christ, ne fesons rien qui ne soit digne de « Dieu et de Jésus-Christ. L'apôtre nous y exhorte « par ces paroles (2) :

« Si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, re- « cherchez ce qui est dans le ciel, où Jésus-Christ « est assis à la droite de Dieu; n'ayez de goût que « pour les choses du ciel, et non pour celles de la « terre. Car vous êtes morts, et votre vie est cachée « en Dieu avec Jésus-Christ. Lorsque Jésus-Christ,

(1) Épître aux Romains, VIII, 12, 13, 14.

(2) Épître aux Colossiens, III, 1-4.

« qui est votre vie, viendra à paraître, vous paraîtrez « aussi avec lui dans la gloire.

« Puis donc que nous sommes morts et ensevelis « dans le batême, quant aux péchés charnels du vieil « homme, et ressuscités pour Jésus-Christ par une « naissance céleste, ne pensons et ne fesons que les « choses qui sont agréables à Jésus-Christ, ainsi que « le même apôtre nous l'enseigne en ces termes (1) :

« Le premier homme est le terrestre, formé de la « terre ; et le second homme est le céleste, qui vient « du ciel. Comme le premier homme a été terrestre, « ses enfans sont aussi terrestres ; et comme le se- « cond homme est céleste, ses enfans sont aussi cé- « lestes. Comme donc nous avons porté l'image de « l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme « céleste.

« Or, nous ne pouvons pas porter l'image de « l'homme céleste, si nous ne ressemblons pas à Jé- « sus-Christ. Car vous commencez proprement à « n'être plus ce que vous étiez, et à être ce que vous « n'étiez pas, lorsque vous donnez des marques de « votre naissance divine, lorsque vous ne démen- « tez point par vos actions la qualité d'enfant de « Dieu, lorsque vous l'honorez par votre bonne con- « duite, et que vous méritez par là qu'il vous honore « comme il le dit lui-même (2) :

« Je glorifierai celui qui m'aura glorifié ; mais ceux

(1) Première épître aux Corinthiens, XV, 47, 48, 49.

(2) Premier livre des Rois, II, 30.

« qui me méprisent seront couverts d'ignominie.
« C'est pour nous apprendre à faire cet honneur à « Dieu et à lui ressembler comme ses enfans, que « Notre Seigneur dit dans son Évangile (1) :
« Vous avez entendu qu'il a été dit : — Tu aime-« ras ton prochain, et tu haïras ton ennemi. — Et « moi je vous dis : — Aimez vos ennemis, faites du « bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux « qui vous persécutent et vous calomnient, afin que « vous soyez les enfans de votre Père qui est dans les « cieux, qui fait lever son soleil sur les bons comme « sur les méchans, et pleuvoir sur les justes et les in-« justes. —
« Si les hommes se réjouissent et se glorifient d'a-« voir des enfans qui leur ressemblent, et si leur joie « est d'autant plus grande, que cette ressemblance est « plus parfaite, combien Dieu se réjouit-il davan-« tage lorsqu'il voit ceux qui sont nés spirituellement « en lui, faire éclater dans leurs actions des traits de « leur Père céleste! Quelle gloire et quel avantage « d'être tels que Dieu ne puisse pas dire de nous (2) :
« J'ai nourri des enfans, je les ai élevés; et ils se « sont révoltés contre moi.
« Mais plutôt que Notre Seigneur nous loue et « nous invite à la récompense, en disant (3) :
« Venez, les bénis de mon Père, possédez le

(1) Évangile de saint Matthieu, V, 43, 44, 45.
(2) Isaïe, I, 2.
(3) Évangile de saint Matthieu, XXV, 34

« royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. »

Conclusion du Traité de la Jalousie et de l'Envie. Dieu récompense la vertu.

256.

CLXI. « Telles sont les méditations dont nous « devons nous servir, mes très chers frères, pour « fortifier notre cœur et le rendre invulnérable à « tous les traits de l'ennemi. Lisons la sainte Écri-« ture, fesons de bonnes œuvres, pensons sou-« vent à Jésus-Christ, prions sans cesse, et soyons « toujours occupés de bonnes œuvres, afin que, si « notre adversaire s'approche pour nous attaquer, il « trouve toutes les entrées de notre cœur fermées et « bien défendues. Un chrétien n'a pas à attendre la « seule couronne du martire; la paix a aussi ses cou-« ronnes, qui sont les récompenses des différentes « victoires que nous remportons sur notre ennemi. « Surmonter la volupté, domter la colère, souffrir « les injures, triompher de l'avarice, supporter en « patience les afflictions, tout cela mérite une cou-« ronne. Celui qui ne s'enorgueillit point dans la « bonne fortune, sera récompensé de son humilité: « Celui qui est aumônier et charitable, aura un tré-« sor dans le ciel. Celui qui n'est point envieux et

« qui vit doucement et paisiblement avec ses frères, « recevra le prix de sa douceur. Nous courons tous « les jours dans cette carrière des vertus, et nous « avançons à grands pas pour cueillir ces palmes et « ces couronnes. Afin donc que vous puissiez y avoir « part, vous qui avez été possédé jusqu'ici par la ja- « lousie et l'envie, défaites-vous de cette malignité « pour entrer dans le chemin de la vie éternelle. Ar- « rachez de votre cœur ces ronces et ces épines, afin « que la semence du Seigneur y fructifie, et produise « une moisson abondante. Vomissez et rejetez loin de « vous le fiel et le poison de la discorde; purifiez « votre esprit du venin du serpent, et que Jésus- « Christ ôte par sa douceur toute l'amertume de « votre ame. Si vous prenez la nourriture et le breu- « vage eucharistique comme le sacrement de la croix, « le bois qui adoucit les eaux de Mara (1), et qui en « était la figure, adoucira votre cœur, et il ne faudra « point d'autre remède pour vous rendre la santé. « Servez-vous des mêmes choses qui vous ont blessé, « pour guérir vos blessures. Aimez ceux que vous

(1) Mara est la quatrième station des Israélites dans le désert. En sortant de l'Égipte, ceux-ci trouvèrent dans le désert d'Étham, dans lequel ils s'engagèrent, des eaux tellement amères, que ni eux ni leurs bestiaux ne purent en boire; ils leur donnèrent le nom de *mara* et se révoltèrent. Moïse pria le Seigneur, et lorsqu'il eut jeté dans ces eaux le morceau de bois que Dieu lui avait montré, ces eaux devinrent aussitôt douces et potables. Exode, XV, 23. Ce bois s'appelait *alnah*, selon les orientaux. Ils croient que ce bois était venu par succession à Moïse depuis Noé, qui l'avait conservé dans l'arche. (Dict. de la Bible, par dom Calmet, art. *Mara.*)

« haïssiez auparavant, et dont vous médisiez. Imitez « les gens de bien, si vous le pouvez, sinon réjouis- « sez-vous au moins de ce qu'ils sont meilleurs que « vous. Unissez-vous à eux d'affection afin d'avoir « part à leurs mérites, et que le lien de la charité « fraternelle vous fasse leur cohéritier. Vos dettes « vous seront remises quand vous remettrez ce qu'on « vous doit. Dieu recevra vos sacrifices lorsque vous « approcherez de lui avec un esprit de paix. Lui- « même prendra soin de vous conduire lorsque vous « n'aurez que de saintes et bonnes pensées, suivant « cette parole de l'Écriture (1) :

« Le cœur de l'homme dispose sa voie; mais l'œil « du Seigneur affermit ses pas.

« Or, vous avez à penser à bien des choses. Pensez « au paradis, où Caïn n'est point rentré, parce qu'il « tua son frère par envie. Pensez au royaume céleste « où Dieu n'admet que ceux qui sont bien d'accord « ensemble. Pensez que ceux-là seuls peuvent être « appelés enfans de Dieu, qui sont paisibles, et qui « utilisent l'avantage de leur renaissance et des in- « structions divines, pour se rendre semblables à Dieu « et à Jésus-Christ par l'union qu'ils ont avec leurs « frères. Pensez que nous sommes toujours en pré- « sence de Dieu, que nous l'avons pour juge et pour « témoin de toutes nos actions, et que l'unique moyen « de le voir un jour, est de lui plaire ici-bas par nos « bonnes œuvres, et de nous rendre dignes de sa

(1) Livre des Proverbes, XVI, 9.

« grace en ce monde pour l'être de sa gloire en « l'autre. »

Il me semble que ce Traité est encore adressé à l'évêque de Rome. Mais les reproches mêlés d'exhortations que saint Ciprien fait à saint Étienne sont si doux et si habilement présentés, qu'on a de la peine à les distinguer. L'évêque de Carthage comprit que, pour assurer leur effet, il fallait une décision canonique. Il n'oublia pas la lettre que lui-même avait écrite, et dans laquelle il prescrivait de consulter ses collègues lorsqu'un évêque rencontrait quelqu'obstacle, et de se fortifier de leur suffrage pour combattre ce qu'il croyait être l'erreur. On ne peut qu'admirer la conduite de saint Ciprien dans toute cette affaire, même en n'étant pas de son avis. L'approbation qu'il eut de son clergé tout entier fait voir que son opinion avait été bien motivée. Il fallait nécessairement un concile général pour décider complètement la question. Celui d'Afrique convoqué par saint Ciprien contenait plusieurs provinces. Deux siècles avant lui, Pline distinguait dans ce qu'il nomme la Libie (1) :

1° Les deux Mauritanies, dont la seconde portait le nom de Tingitane (2);

2° La Numidie;

3° La Zeugitane et l'Afrique proprement dite (3);

(1) Histoire naturelle de Pline, livre V, chap. 1er.

(2) Id., chap. 2.

(3) Id., chap. 3.

4° Les Sirtes (1);

5° La Cirénaïque ou la Pentapole (2);

6° La Libie Maréotide, qui confine à l'Égipte (3);

7° Des îles autour de l'Afrique (4);

8° Les pays de l'autre côté de l'Afrique, dans l'intérieur des terres (5);

9° L'Égipte et la Thébaïde (6).

Il paraît que la Cirénaïque, la Libie Maréotide, l'Égipte et la Thébaïde, relevaient de l'évêque d'Alexandrie. Les six autres provinces composaient la véritable Afrique; et l'évêque de Carthage en était en quelque sorte le patriarche. C'est ce que j'éclaircirai mieux encore en détaillant les quatre-vingt-sept évêques qui se réunirent sous lui cette année. Il ne faut cependant pas s'attendre à trouver ici sur ce sujet des faits positifs. Je recueillerai dans les meilleurs ouvrages qui s'en sont occupés ce qui concerne chaque ville, et c'est de l'ensemble de mes notes que je m'efforcerai de conclure l'étendue de l'Afrique à cette époque. Cet incident sera excusé, quoique bien étranger à mon sujet principal, par l'intérêt que lui donne en ce moment notre colonie d'Alger, dont la conquête est si honorable pour la France, parce que c'est celle de la civilisation sur la barbarie.

(1) Id., chap. 4.
(2) Id., chap. 5.
(3) Id., chap. 6.
(4) Id., chap. 7.
(5) Id., chap. 8.
(6) Id., chap. 9.

Concile de Carthage pour batiser les hérétiques.

256.

CLXII. Ce concile a été publié par tous les éditeurs de saint Ciprien (1), qui l'a convoqué et présidé.

Avis de quatre-vingt-sept évêques pour batiser les hérétiques.

« Plusieurs évêques des provinces d'Afrique, de « Numidie et de Mauritanie, s'étant assemblés à Car- « thage le 1er de septembre, avec les prêtres et les « diacres, une grande partie du peuple étant pré- « sente; après qu'on eut lu la lettre de Jubaïanus à « Ciprien, et la réponse de Ciprien à Jubaïanus « (*art.* CXXXVII) sur le batême donné par les héré- « tiques, avec une réplique du même Jubaïanus, Ci- « prien dit :

« Vous venez d'entendre, mes très chers collègues, « ce que mon confrère Jubaïanus m'a écrit pour « consulter ma médiocrité sur le batême illicite et

(1) On le trouve à la page 329 dans l'édition de Baluze, 1726; dans la traduction de Lombert, il se trouve à la page 291, mal notée 219; dans l'édition d'Amsterdam, il est page 158, et les notes y sont très soignées.

« profane donné par les hérétiques, et ce que je lui « ai répondu, suivant ce que nous avons ordonné « en deux sinodes : qu'il faut que les hérétiques qui « viennent à l'Église soient batisés et sanctifiés du « batême de l'Église. On vous a lu aussi une autre « lettre de Jubaïanus, où, répondant à la mienne « avec un zèle pur et religieux, non-seulement il est « du même sentiment que nous, mais il me remer- « cie encore de l'avoir instruit. Ce qui reste à faire, « c'est que chacun de nous dise son avis sur ce « point, ne condamnant et n'excommuniant per- « sonne à ce sujet, quand même il aurait une autre « opinion. Car aucun de nous ne se constitue évêque « des évêques, et ne prétend contraindre tirannique- « ment ses collègues à obéir, puisque tout évêque est « libre de faire ce qui lui plaît, et ne peut pas plus « être jugé par un autre, que juger les autres; mais « nous attendons tous le jugement de Notre Sei- « gneur Jésus-Christ qui seul a le pouvoir de nous « établir au gouvernement de son Église, et de juger « notre conduite. »

1. *Cécilius, de Bilta* (1), a dit :

« Je ne connais qu'un batême dans l'Église, et je « n'en connais point hors de l'Église. Ce batême

(1) Cette ville n'est pas nommée par Pline. Elle était en Mauritanie. Pline dit, livre V, chap. 1 : « Les peuples et les villes de la « Libie portent des noms que l'idiome indigène peut seul rendre; et

« unique est là où se trouvent la véritable espérance « et la véritable foi. Car il est écrit (1) :

« Il n'y a qu'une foi, qu'une espérance et qu'un « batême,

« Non parmi les hérétiques, où il n'y a point d'es- « pérance; où la foi est fausse; où toutes choses sont « supposées; où un démoniaque exorcise; où celui-là « fait les demandes sur le batême, dont la bouche « profère des discours qui n'émettent que la gan- « grène; où un infidèle donne la foi; où un scélérat « remet les péchés; où un antéchrist batise au nom « de Jésus-Christ; où celui qui est maudit de Dieu, « bénit; où un mort promet la vie; où un infracteur « de la paix, la donne; où un blasphémateur in- « voque Dieu; où un profane fait les fonctions du « sacerdoce; où un sacrilége dresse un autel. Ajoutez « à cela un autre mal : que des pontifes du diable « osent faire l'eucharistie; ou bien il faut que ceux « qui les favorisent affirment que tout ce que nous « disons là des hérétiques est faux. A quelle extré- « mité l'Église se trouve-t-elle réduite, si elle se voit « obligée de communiquer avec ceux qui n'ont point « reçu le batême, ni la rémission des péchés? C'est

« d'ailleurs il n'y a guère dans cette contrée que des bourgades, « *castella.* » Le nom de *Bilta* est le premier exemple de cette difficulté de traduction. C'est peut-être *Bidil*, *Bita*, en latin *urbs Abitensis* ou *Abidensis*.. Pline place *Abutuca* ou *Abitacense*, selon quelques manuscrits, dans l'intérieur des terres de l'Afrique.

(1) Épître aux Éphésiens, IV, 5. La Vulgate dit : « Un Sei- « gneur, une foi et un batême. » Au lieu de *unus Dominus*, Cécilius, de Bilta, dit : *Una spes.*

« ce que nous devons éviter, mes frères, et pour ne « point prendre part à un si grand crime, nous ne « devons admettre qu'un batême, que Dieu n'a ac- « cordé qu'à l'Église seule. »

2. *Primus, de Misgirpa* (1), a dit :

« Je pense qu'il faut batiser tout homme qui sort « de l'hérésie. Car c'est en vain qu'il s'imagine avoir « été batisé parmi les hérétiques, vu qu'il n'y a qu'un « seul et véritable batême, qui est dans l'Église; « comme il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi et qu'une « Église où il n'y a qu'un batême, qu'une sainteté, et « ainsi du reste. Car tout ce qui se fait hors de l'É- « glise, est absolument inutile pour le salut. »

3. *Policarpe, d'Adrumet* (2), a dit :

« Ceux qui approuvent le batême des hérétiques « détruisent le nôtre. »

(1) Misgirpa est une ville de la Zeugitane. Saint Augustin dit : *Primus Felix à Migirpa*; on en conclut que cet évêque s'appelait Félix et que celui qui opinait ici était le premier de ce nom que l'on verra donné à d'autres évêques dans la suite. En effet, Victor *Vitensis* appelle aussi Félix l'évêque de Migirpa. Ce nom de Migirpa ne se trouve point dans Pline. Le passage de saint Augustin est *libro VII contrà Donat., cap.* 6 et ailleurs.

(2) Il a été question de Policarpe p. 249 du tome précédent. Pline dit qu'Adrumet était une ville libre de l'Afrique.

4. *Novatus*, *de Thamugade* (1), a dit :

« Quoique nous sachions que toutes les Écritures « rendent témoignage du batême, nous ne devons pas « nous abstenir de déclarer notre foi. Je crois donc « qu'on doit batiser dans la fontaine éternelle les hé- « rétiques et les schismatiques qui viennent à l'Église, « et qui ont reçu un faux batême. C'est pourquoi, « suivant le témoignage des Écritures et le décret de « nos collègues d'heureuse mémoire, je crois qu'il faut « batiser (2) tous les hérétiques et les schismatiques « qui sont venus à l'Église, et recevoir au rang des « laïcs ceux qui ont été ordonnés parmi eux. »

5. *Némésianus*, *de Thubunes* (3), a dit :

« L'Écriture sainte déclare partout que le batême « donné par les hérétiques et les schismatiques n'est « point un véritable batême, parce que leurs minis- « tres sont de faux Christs et de faux prophètes, selon

(1) C'est une ville de Numidie sur les confins de la Mauritanie. Pline la passe sous silence. Mais Procope la nomme, et saint Augustin a écrit deux livres contre Gaudentius, évêque de Thamugade.

(2) Saint Augustin fait dire à Novatus, de Thamugade : « J'ai « batisé et j'ai reçu. »

(3) Ce n'est pas Tubusupte, colonie d'Auguste, que Pline met dans la Mauritanie Césarienne. Ptolémée la nomme *Thibinis*, aujourd'hui Tubna ou Tubnah, en Numidie.

« ce que Dieu dit par la bouche de Salomon (1) :
« Celui qui s'appuie sur des mensonges se repaît « de vent : il poursuit des oiseaux qui s'envolent (2). « Car il abandonne les sentiers de sa vigne, et s'égare « du chemin de son champ. Il marche par des lieux « détournés et arides, dans une terre condamnée à « la sécheresse ; il travaille sans fruit et inutile- « ment.

« Et encore (3) :

« Abstenez-vous d'une eau étrangère, et ne buvez « point de la fontaine d'un autre, afin que vous viviez « long-tems, et que le nombre de vos années soit « augmenté.

« Notre Seigneur lui-même dit dans l'Évangile (4) :
« Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit- « Saint, il ne peut voir le royaume de Dieu.

« C'est cet Esprit qui, au commencement, était « porté sur l'eau (5). Car l'Esprit ne peut opérer sans « l'eau, non plus que l'eau sans l'Esprit. C'est donc « mal à propos que plusieurs disent qu'ils reçoivent « le Saint-Esprit par l'imposition des mains, et « qu'ils sont ainsi reçus dans l'Église, puisqu'il est « manifeste qu'ils doivent renaître dans l'Église ca- « tholique par l'un et l'autre sacrement. Car alors

(1) Livre des Proverbes, X, 4.

(2) Je n'ai pu trouver ce qui suit, dans la Bible.

(3) Il en est de même de cette citation.

(4) Évangile de saint Jean, III, 5.

(5) Genèse, I, 2.

« ils pourront être enfans de Dieu, suivant cette pa-
« role de l'apôtre (1) :

« Travaillez avec soin à conserver l'unité d'un
« même esprit par le lien de la paix. Vous n'êtes qu'un
« corps et qu'un esprit, comme vous avez tous été
« appelés à une même espérance. Il n'y a qu'un Sei-
« gneur, une foi et un batême.

« Voilà le langage de l'Église catholique. Notre
« Seigneur dit encore dans l'Évangile (2) :

« Ce qui est né de la chair, est chair; et ce qui est
« né de l'esprit, est esprit;

« Parce que Dieu est esprit, et il est né de Dieu.
« Il s'ensuit donc que tout ce que font les hérétiques
« et les schismatiques est charnel, suivant ce que dit
« l'apôtre (3) :

« Il est aisé de reconnaître les œuvres de la chair,
« qui sont la fornication, l'impureté, la luxure, l'ido-
« lâtrie, les empoisonnemens, les dissensions, les
« inimitiés, les jalousies, les animosités, les que-
« relles, les divisions, les hérésies, les envies, les
« meurtres, les ivrogneries, les débauches et les autres
« crimes semblables, sur lesquels je vous déclare,
« comme je vous l'ai déjà dit, que ceux qui les com-
« mettent ne possèderont point le royaume de Dieu.

« L'apôtre condamne avec les autres pécheurs ceux
« qui font scission, c'est-à-dire les schismatiques et

(1) Épître aux Éphésiens, IV, 3, 4, 5.

(2) Evangile de saint Jean, III, 6.

(3) Épître aux Galates, V, 19, 20, 21.

« les hérétiques. Si donc ils ne reçoivent pas le ba-« tême salutaire dans l'Église catholique qui est une, « ils ne peuvent être sauvés ; mais ils seront condam-« nés avec les hommes charnels au jugement de Notre « Seigneur Jésus-Christ. »

6. *Januarius, de Lambèse* (1), a dit :

« Suivant l'autorité de la sainte Écriture, je crois « qu'il faut batiser les hérétiques, et les recevoir « ainsi dans la sainte Église. »

7. *Lucius, de Castra Galbæ* (2), a dit :

« Notre Seigneur a dit dans son Évangile : « Vous êtes le sel de la terre, si le sel perd sa

(1) Ville de Numidie, nommée par Ptolémée et l'Itinéraire d'Antonin. On a vu dans le volume précédent, p. 252, que c'était une colonie dans laquelle était né l'hérétique Privat. C'est aujourd'hui *Tezzoute* ou *l'Erba*.

(2) L'éditeur d'Oxford dit qu'il y avait en Numidie deux villes appelées Gilba, dont l'une était distinguée de l'autre par l'addition du mot *Castra*. Celle-ci est nommée dans l'épître 92 de saint Augustin, qui répète ce nom *lib. VI, contrà Donatist.*, c. 14, où il réfute l'opinion de Lucius. Elle est encore nommée dans Victor Vitensis, dans le *Concil. Milev.*, et dans le concile de Carthage, sous Boniface. C'était une colonie de Galba, selon Lævinus Torrentius, appelé vulgairement *Vanderbeken*, second évêque d'Anvers, et depuis quatrième archevêque de Malines. Il avait fait des commentaires sur Suétone, où il a émis cette opinion *in Galbâ*, c. 8, n° 4. Elle a été adoptée par Casaubon, mort en 1614, comme on le voit dans sa note sur Galba, insérée dans l'édition de Suétone,

« force, avec quoi le salera-t-on ? Il n'est plus bon à « rien qu'à être jeté dehors et à être foulé aux piés « des hommes (1).

« Et, envoyant ses apôtres après sa résurrec- « tion (2) :

« Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur « la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, « les batisant au nom du Père, du Fils et du Saint- « Esprit.

« Ainsi, puisqu'il est clair que les hérétiques, c'est- « à-dire les ennemis de Jésus-Christ, n'ont point une « foi entière sur le sacrement du batême, et que les « schismatiques ne peuvent donner le sel de la sa- « gesse spirituelle, puisque, se retirant de l'Église, « qui est une, ils se sont affadis, et devenus con- « traires à nous, qu'il soit fait suivant ce qui est « écrit (3) :

publiée à Leyde, 1651, p. 653. Morcelli l'adopte aussi *Africa christiana*, vol. I, p. 130, en citant Torrentius et en développant fort en détail les motifs qui la rendent plausible. Cependant le père Hardouin, dans un manuscrit sur les *Episcopi et Civitates Africæ*, qui n'a jamais été imprimé et qui ne mérite pas beaucoup de l'être, p. 98, ne veut point que *Castra Galbæ*, qu'il écrit *Castra Galba*, soit une colonie de Galba. Il traite l'auteur de cette opinion d'imposteur, sans le nommer ; en sorte que je ne sais s'il parle de Torrentius ou de Casaubon. Le premier étant le plus ancien, il me semble que c'est à lui que s'adresse cette injure grossière. Hardouin dérive *Castra Galbæ* de l'hébreu, comme tous les autres noms des villes d'Afrique. On sait combien il était sistématique, et je crois qu'il en donne ici une nouvelle preuve.

(1) Évangile de saint Matthieu, V, 13.

(2) Id., XXVIII, 18 et 19

(3) Passage inconnu.

« La maison de ceux qui sont contraires à la loi « doit être purifiée.

« Il faut donc que ceux qui, ayant été batisés « par des personnes contraires à la loi, ont été « souillés, soient d'abord purifiés, ensuite batisés. »

8. *Crescens, de Cirta* (1), a dit :

« La lettre de notre très cher frère Ciprien à Ju-« baïanus (*art.* CXXXVII), et une autre du même à « Étienne (*art.* CXXXVI), qui contiennent tant de té-« moignages des Écritures saintes, qu'il est bien juste « que nous tous, qui sommes unis par la grace de « Dieu, les approuvions, ayant été lues dans une si « grande assemblée de très saints prêtres. Je suis « d'avis que tous les hérétiques et les schismatiques « qui voudront venir à l'Église catholique n'y en-« trent point qu'ils n'aient été auparavant exorcisés « et batisés, excepté ceux qui ont déjà été batisés « dans l'Église catholique, auxquels néanmoins on « imposera les mains pour les mettre en pénitence « avant de les réconcilier à l'Église. »

(1) Cirta était la capitale de Numidie sous Masinissa et a toujours conservé ce titre. Pline dit qu'elle est à quarante-huit milles dans les terres. C'est aujourd'hui Constantine. Voyez l'*Africa christiana* de Morcelli. *Brixiæ*, 1816, vol. I, p. 141. Cet auteur a beaucoup étudié son sujet. Il donne des détails précieux ; mais il se trompe en plaçant le concile de Carthage sous l'an 255. Strabon fait mention de Cirta.

9. *Nicomèdes*, *de Ségermes* (1), a dit :

« Mon opinion est que les hérétiques qui viennent « à l'Église soient batisés, parce qu'ils n'obtiennent « aucun pardon de leurs péchés hors de l'Église et « parmi des pécheurs. »

10. *Munnulus*, *de Girba* (2), a dit :

« La vérité de l'Église catholique, notre mère, est « toujours demeurée parmi nous, mes frères, et y « demeure encore; surtout dans la Trinité du batême, « Notre Seigneur disant (3) :

« Allez donc, enseignez toutes les nations, les ba- « tisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Ainsi, puisque nous savons certainement que les « hérétiques n'ont point le Père, ni le Fils, ni le « Saint-Esprit, ceux qui viennent à l'Église, notre « mère, doivent véritablement renaître et être bati- « sés, afin que le chancre qu'ils avaient, la damna- « tion et la colère de Dieu, qu'ils avaient attirées sur « eux, et leur erreur pernicieuse, soient effacés par « le bain céleste et sacré. »

(1) Ségermes est une ville de la Bizacène. Voyez Morcelli, p. 272.

(2) Girba était en Afrique, dans la province proconsulaire, et doit être distinguée d'une autre Girba, située aussi en Afrique, dans la province tripolitaine. Voyez Morcelli, p. 170.

(3) Évangile de saint Matthieu, XXVIII, 19.

11. *Sécundinus, de Cédias* (1), a dit :

« Puisque Notre Seigneur Jésus-Christ dit (2) :
« Qui n'est point avec moi, est contre moi ;
« Et que l'apôtre saint Jean appelle *antéchrists* (3)
« ceux qui sortent de l'Église ; certainement les en-
« nemis de Jésus-Christ, et ceux qui sont appelés an-
« téchrists, ne peuvent administrer la grace du ba-
« tême salutaire. C'est pourquoi je pense que ceux
« qui, échappés aux piéges des hérétiques, se retirent
« vers l'Église, doivent être batisés par nous que Dieu
« daigne appeler ses amis (4). »

12. *Félix, de Bagaï* (5), a dit :

« Comme, lorsqu'un aveugle en conduit un autre,
« tous deux tombent dans le précipice, ainsi, lors-
« qu'un hérétique en batise un autre, tous deux tom-
« bent dans la mort. C'est pourquoi il faut batiser et

(1) On ne trouve aucune mention de Cédias dans les géographes. Morcelli conjecture qu'elle était en Numidie. L'édition d'Oxford soupçonne que Cédias est la même que Quidias dans la Mauritanie Césarienne, suivant la *Notitia Africæ*.

(2) Évangile de saint Matthieu, XII, 30.

(3) Première épître de saint Jean, II, 18.

(4) Évangile de saint Jean, XV, 15.

(5) En Numidie. Voyez Morcelli, p. 91. Hardouin, qui défigure souvent les noms pour faire ses étimologies, écrit Bigaï dans son manuscrit. C'est Bagais de Procope, *de bello Vandalico*, aujourd'hui *Ba-gai*.

« justifier (1) un hérétique, de peur que nous, « qui sommes vivans, ne communiquions avec les « morts. »

13. *Polianus*, *de Mileu* (2), a dit :

« Il est juste qu'un hérétique soit batisé dans la « sainte Église. »

14. *Théogènes*, *d'Hippone* (3), a dit :

« Selon le sacrement de la grace céleste que nous « avons reçue de Dieu, nous croyons qu'il n'y a « qu'un seul batême, qui est dans la sainte Église. »

15. *Dativus*, *de Bades* (4), a dit :

« Autant qu'il est en notre pouvoir, nous ne com- « muniquons point avec les hérétiques, s'ils n'ont « été batisés dans l'Église, et reçu la rémission de « leurs péchés. »

(1) Saint Augustin lit *vivifier*, ce qui vaut mieux.

(2) Voyez Morcelli, p. 228. Il écrit mal *Pollianus*, et écrit 14, au lieu de 13. Mileu *ou Milevum* est aujourd'hui *Meelah*.

(3) *Hippo regius*, Hippone la Royale, ainsi distinguée d'une autre ville du même nom. Celle-ci est bien connue sous le simple nom d'Hippone, ayant eu saint Augustin pour évêque. Morcelli, p. 181. Voyez ci-après le n° 71.

(4) *Badæ*, en Numidie. Morcelli, p. 91. C'est l'une des deux *Vadæ*, placées dans la Numidie par la Notice des évêchés d'Afrique.

16. *Successus, d'Abbir* (1), a dit :

« Les hérétiques ne peuvent rien, ou peuvent « tout. S'ils peuvent batiser, ils peuvent aussi donner « le Saint-Esprit. Mais, s'ils ne peuvent donner le « Saint-Esprit, parce qu'ils ne l'ont point, ils ne « peuvent pas non plus batiser spirituellement. C'est « pourquoi nous croyons qu'il faut batiser les héré- « tiques. »

17. *Fortunatus, de Thucaboris* (2), a dit :

« Jésus-Christ, Notre Seigneur et notre Dieu, fils « de Dieu le Père et le Créateur, a bâti son Église « sur la pierre, et non sur l'hérésie; il a donné le « pouvoir de batiser aux évêques, et non aux héré- « tiques. C'est pourquoi ceux qui sont hors de l'É- « glise, et qui s'élèvent contre Jésus-Christ, disper- « sent ses brebis et son troupeau; ils ne peuvent « batiser hors de l'Église. »

18. *Sédatus, de Tuburbi* (3), a dit :

« Autant que l'eau sanctifiée dans l'Église par la

(1) Distinguée d'une autre ville du même nom par le surnom de *Germaniciana*. Elle était dans l'Afrique Zeugitane. Voyez Morcelli, p. 61.

(2) Ce n'est pas la *Tucca Terebenthina* de l'Itinéraire d'Antonin, dans l'Afrique Zeugitane, comme le dit Morcelli, p. 316. Thucaboris, Tuccaboris, Thuccaboris, est aujourd'hui *Tuc-caber*. Simler s'est trompé dans ses Annotations sur l'Itineraire, en prenant *Tuc-caber* pour le *Tucca Terebenthina*, qui est aujourd'hui *Sbeebah*.

(3) Voyez Morcelli, p. 332. Il y avait deux villes de ce nom

« prière du prêtre, efface les péchés, autant celle « qui est infectée par les discours des hérétiques « comme par un chancre, les augmente et les accu« mule. C'est pourquoi il faut employer tous ses ef« forts sans blesser la paix, pour empêcher que per« sonne de ceux qui ont été infectés du batême des « hérétiques, refuse de recevoir l'unique et véritable « batême de l'Église. Car, quiconque ne le recevra « point, sera exclus du royaume des cieux. »

19. *Privatianus, de Sufétula* (1), a dit :

« Que celui qui dit que les hérétiques ont le pou« voir de batiser, nous dise auparavant qui est l'au« teur de l'hérésie! Car, si l'hérésie vient de Dieu, « elle peut aussi avoir la grace de Dieu; mais si elle « ne vient pas de Dieu, comment peut-elle avoir sa « grace ou la communiquer à quelqu'un? »

20. *Privatus, de Sufes* (2), a dit :

« Qu'est-ce autre chose d'approuver le batême des

dans la Zeugitane : celle-ci était distinguée par le surnom de *Major*.

(1) *Suficula*, selon le père Hardouin, qui puise son étimologie dans ce mot à son ordinaire. Mais les éditions d'Oxford et de Baluze écrivent *Sufétula*, et Morcelli fait mention d'une inscription qui dit *Suffétula*, en redoublant la lettre *f*. L'Itinéraire d'Antonin écrit *Sufétula*. C'était une ville de la Bizacène. Victor Vitensis en fait mention dans son second livre. C'est aujourd'hui *Spaitla*.

(2) Sufes est aussi dans l'Itinéraire d'Antonin, et dans la Bizacène.

« hérétiques, si ce n'est communiquer avec les héré-
« tiques? »

21. *Hortensianus, de Lares* (1), a dit :

« Il nous importe peu de savoir combien ces « hommes présomptueux et fauteurs d'hérétiques « établissent de batêmes : pour nous, un seul nous « suffit, et nous l'attribuons uniquement à l'Église. « Car, comment ceux-là peuvent-ils batiser au nom « de Jésus-Christ, que Jésus-Christ lui-même appelle « ses ennemis? »

22. *Cassius, de Macomades* (2), a dit :

« Puisqu'il ne peut y avoir deux batêmes, celui « qui accorde le batême aux hérétiques, se l'ôte à « lui-même. Je suis donc d'avis que les hérétiques qui, « après s'être misérablement souillés dans l'hérésie, « viendront à l'Église, soient batisés : afin qu'étant « nettoyés par le bain sacré, et éclairés de la lu- « mière de la vie, ils soient reçus non comme enne- « mis, mais comme personnes pacifiées; non comme « étrangers, mais comme appartenant à la maison de

(1) L'Itinéraire d'Antonin en fait une colonie. Victor Vitensis en parle, ainsi que Salluste et Ptolémée. Elle était en Numidie. C'est une faute d'écrire *Salares*, comme Lombert croit qu'on peut le faire. *Lares* ou le *Laribus Colonia* d'Antonin est actuellement *Lorbuss*.

(2) Macomades est sur l'Itinéraire d'Antonin, et en Numidie. Ptolémée écrit *Macodama*. C'est aujourd'hui *Maha-ress*.

« la foi; non comme bâtards, mais comme enfans « de Dieu; non comme engagés dans l'erreur, mais « comme ayant part au salut. J'excepte cependant « ceux qui, étant sortis de l'Église, avaient passé « aux ténèbres de l'hérésie; car, pour ceux-là, il ne « faut que leur imposer les mains. »

23. *Un second Januarius* (1), *de Vicus Cæsaris* (2), a dit :

« Puisque l'erreur ne veut pas céder à la vérité, à « plus forte raison la vérité ne doit-elle pas obéir à « l'erreur. C'est pourquoi nous sommes obligés de « soutenir l'Église, au nom de laquelle nous prési- « dons, et de batiser ceux qu'elle n'a point batisés, « comme ne devant appartenir qu'à elle seule. »

24. *Un second Sécundinus* (3), *de Carpes* (4), a dit :

« Les hérétiques sont chrétiens, ou ils ne le sont

(1) Le premier est au n° 6.

(2) Morcelli, p. 352, croit que c'est le *Vicus Augusti* de l'Itinéraire d'Antonin, dans la Bizacène. Pamélius prétend que c'est *Jol* ou *Julia Cæsarea*, dans la Mauritanie Césarienne. L'éditeur d'Oxford préfère *Nova Cæsaris*, qu'il place dans la Numidie. Morcelli me paraît mériter plus de confiance que ces deux éditeurs. *Vicus Cæsaris* est aujourd'hui *Kair-Wave*.

(3) Le premier est au n° 11.

(4) Carpi, dans Pline, qui dit que cette ville est en Afrique; *Carpis* dans Ptolémée. Elle s'appelle aujourd'hui *Gurbos*. Morcelli ne l'a point oubliée. On la nomme aussi *Hammam Gurbos*. *Hammam* signifie bains; on y trouve en effet un bain chaud et quelques ruines.

« pas. S'ils sont chrétiens, pourquoi ne sont-ils pas « dans l'Église de Dieu? Et s'ils ne sont pas chrétiens, « comment peuvent-ils faire des chrétiens? Ou que « deviendra cette parole de Notre Seigneur (1) :

« Qui n'est point avec moi, est contre moi; et qui « n'amasse point avec moi, dissipe.

« Il résulte clairement de ce passage que la seule « imposition des mains ne suffit pas pour faire des- « cendre le Saint-Esprit sur des enfans bâtards et sur « la race de l'antéchrist, puisqu'il est évident que les « hérétiques n'ont point le batême. »

25. *Victoricus*, *de Thabraca* (2), a dit :

« S'il est permis aux hérétiques de batiser et de « donner la rémission des péchés, pourquoi les dé- « crions-nous en les appelant hérétiques? »

26. *Un second Félix* (3), *d'Uthine* (4), a dit :

« Il n'y a point de doute, mes très saints confrères,

(1) Évangile de saint Matthieu, XII, 30.

(2) C'est une ville de Numidie. Ptolémée écrit aussi *Thabracæ* : mais Pline et d'après son autorité, Morcelli, écrivent Tabraca. Elle a conservé son nom, qu'on écrit *Ta-barka.*

(3) Le premier est au n° 12.

(4) C'est ainsi qu'écrit Pline qui dit que c'est une colonie d'Afrique. Elle était sur le fleuve Bagrada. Morcelli en parle p. 364, et la distingue d'une autre ville du même nom dans la même province.

« que l'orgueil des hommes ne doive céder à la ma-
« jesté adorable de Jésus-Christ. C'est pourquoi,
« pour aller au devant du danger, nous ne sommes
« pas seulement obligés d'observer, mais encore de
« confirmer ce réglement par nos suffrages, que
« tous les hérétiques, lorsqu'ils viennent se rendre
« dans le sein de l'Église, soient batisés, afin que
« leur esprit, qui a été souillé par une longue cor-
« ruption, soit amélioré après avoir été purifié par la
« sainteté du batême. »

27. *Quiétus*, *de Buruch* (1), a dit :

« Nous qui vivons par la foi, nous devons croire « et observer les choses qui ont été dites pour notre « instruction. Car il est écrit dans Salomon (2) :

« Que sert d'avoir été batisé à celui qui est batisé « par un mort?

« Ce qu'il dit sans doute de ceux qui sont batisés « par les hérétiques, et des hérétiques par lesquels « ils ont été batisés. Car, si ceux qui sont batisés « parmi eux, obtiennent la vie éternelle par la ré- « mission de leurs péchés, pourquoi viennent-ils à « l'Église? Mais, si l'on ne peut rien recevoir d'un « mort qui soit utile pour le salut, et qu'à cause de

(1) Ou Burug. Ptolémée, qui écrit *Bourca*, la place dans la Mauritanie Césarienne. Voyez Morcelli, p. 110.

(2) L'Ecclésiastique, XXXIV, 30. Cet ouvrage n'est pas de Salomon. On l'attribue à Jésus, fils de Sirach.

« cela, reconnaissant leur ancienne erreur, ils s'en « repentent et retournent à la vérité, ils doivent être « sanctifiés par l'unique batême de vie, qui est dans « l'Église catholique. »

28. *Castus, de Sicca* (1), a dit :

« Celui qui abandonne la vérité pour suivre la « coutume, se laisse inspirer par la jalousie et l'en- « vie qu'il a contre ses frères auxquels est révélée la « vérité; ou il est ingrat envers Dieu qui instruit « et gouverne son Église par ses inspirations. »

29. *Euchratius* (2), *de Thènes* (3), a dit :

« Jésus-Christ, Notre Seigneur et notre Dieu, in- « struisant les apôtres de sa propre bouche, a déter- « miné notre foi et la règle qui doit servir de loi à « l'Église, quand il leur a dit (4) :

(1) Ville de la Zeugitane, dont Cicéron fait mention, si l'on en croit l'éditeur d'Oxford, qui prend le nom d'un ami de Cicéron pour une ville. Morcelli ne fait pas cette faute, p. 276. M. Dureau de Lamalle fait voir que le nom moderne de cette ville est Quif ou Keff. Voyez l'Itinéraire d'Antonin dans mon édition.

(2) Morcelli écrit mal *Eucratius*. Saint Augustin a lu *Eucharistius*.

(3) Ainsi écrit par une ancienne inscription. Ptolémée écrit donc mal Théanes. Voyez Morcelli, p. 312. Pline écrit Thènes, dans la Bizacène, V, 4; Strabon, livre XVII, écrit Thena dans la grande Sirte. C'est aujourd'hui *Thainée*.

(4) Évangile de saint Matthieu, XXVIII, 18.

« Allez et instruisez tous les peuples, en les bati-
« sant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Nous devons donc rejeter comme détestable le « faux et pernicieux batême des hérétiques, de la « bouche desquels ne sort point la vie, mais un poi- « son mortel, ni la grace céleste, mais des blas- « phèmes contre la Trinité. Il est donc évident que « les hérétiques, venant à l'Église, doivent être bati- « sés du batême entier et catholique, afin qu'étant « purifiés de leur orgueil et de leurs blasphèmes, ils « puissent être réformés par la grace du Saint-Es- « prit. »

30. *Libosus*, *de Vaga* (1), a dit :

« Notre Seigneur a dit dans l'Évangile (2) :
« Je suis la vérité.

« Il n'a pas dit : — Je suis la coutume. — Ainsi, « puisque la vérité est découverte, que la coutume « cède à la vérité ! Et si quelqu'un, dans les tems « passés, ne batisait pas les hérétiques dans l'Église, « qu'il commence maintenant à le faire ! »

(1) C'est ainsi qu'écrivent les éditions de Pamélius, de Rigault, d'Oxford et de Baluze. C'est ainsi qu'écrit encore saint Augustin, *lib. III*, *contrà Donat.*, *c.* 6. Vaga est une ville de Numidie dont Ptolémée fait mention. C'est aujourd'hui *Tagadempt* ou *Swamma*. Le père Hardouin est le seul qui, dans son édition des Conciles, ait lu Libosus *ab Agra*. Morcelli, d'après cette faute, p. 72, a créé un évêché, *Agrensis*, qu'il ne sait où prendre, et qui n'a jamais existé. C'est à l'évêché de Libosus qu'il faut rapporter son article des *Vagenses Numi*, p. 344.

(2) Évangile de saint Jean, XIV, 6.

31. *Lucius, de Thébeste* (1), a dit :

« Je crois qu'il faut avoir en exécration les héréti-
« ques : ils sont des blasphémateurs, des méchans,
« qui corrompent en mille manières les paroles
« saintes et adorables des Écritures. On doit donc
« les exorciser et les batiser. »

32. *Eugénius, d'Ammadère* (2), a dit :

« Je suis du même sentiment, qu'il faut batiser les
« hérétiques. »

33. *Un troisième Félix, d'Amaccura* (3), a dit :

« Et moi aussi, suivant l'autorité des saintes Écri-

(1) Ou Théveste. Morcelli écrit Tébeste. C'est une colonie mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin. Elle est en Numidie. C'est aujourd'hui *Tiffeah*.

(2) Ou Ammédère. Ptolémée écrit Ἀμμαίδαρα. L'Itinéraire d'Antonin dit que c'était une colonie à vingt-cinq mille pas de Théveste, et la place entre Cirta et Carthage. Voyez ma nouvelle édition, p. 6. Elle était en Numidie. Procope, 4 *Ædific.*, écrit Αὐμέτερα, et la place dans la Bizacène.

(3) Ou Amercora. Hardouin écrit *ab Accura*. La plupart des manuscrits de saint Augustin écrivent *Abacoura* ou *Abacurra*. Un autre manuscrit de saint Ciprien écrit *a Bamaccore*. Le père Hardouin ne l'approuve pas. C'est cependant la leçon qu'a préférée Morcelli, qui croit que Pline l'a désignée sous le nom des *Vamacures*, nation africaine. Il pense qu'Amacurra est une mauvaise leçon. Cependant Baluze écrit Amaccora. Il paraît que cette ville était en Numidie.

« tures, je crois qu'il faut batiser les hérétiques, aussi « bien que ceux qui prétendent avoir été batisés par « les schismatiques. Car si, selon l'institution de Jé- « sus-Christ, notre fontaine nous appartient, tous « les ennemis de notre Église doivent savoir qu'elle « ne peut appartenir à d'autres, et que celui qui est « le pasteur d'un seul troupeau ne pourrait donner « l'eau salutaire à deux peuples. Il est donc évident « qu'un hérétique ni un schismatique ne peuvent re- « cevoir aucune grace céleste des hommes pécheurs « et retranchés de l'Église, puisque ce que l'on reçoit « ne sert de rien, quand on le reçoit de celui qui n'a « pas le pouvoir de le donner. »

34. *Un second Januarius*, *de Muzule* (1), a dit :

« Je m'étonne que tous tombant d'accord qu'il n'y « a qu'un batême, ne comprennent pas tous ce « qu'emporte cette unité. Car l'Église et l'hérésie « sont deux choses différentes. Si les hérétiques ont « le batême, nous ne l'avons point; et si nous l'avons, « les hérétiques ne peuvent l'avoir. Or, il n'y a nul « doute que l'Église seule possède le batême de Jésus- « Christ, parce qu'il n'y a qu'elle qui possède sa « grace et sa vérité. »

(1) Ou Mozule, ou Muzucha. Morcelli croit que c'est Muzuca dans la Bizacène.

35. *Adelphius, de Thasvalte* (1), a dit :

« C'est à tort que plusieurs combattent la vérité « par un terme odieux et faux, en disant que nous « rebatisons, puisque l'Église ne rebatise point les « hérétiques, mais les batise. »

36. *Démétrius, de Leptiminus* (2), a dit :

« Nous ne reconnaissons qu'un batême, parce que « nous maintenons la seule Église catholique dans la « possession de ce qui lui appartient. Mais ceux qui « disent que les hérétiques peuvent vraiment et légi- « timement batiser, sont ceux qui introduisent plu- « sieurs batêmes. Car, comme il y a plusieurs héré- « sies, ils admettent autant de batêmes que d'hé- « résies. »

37. *Vincent, de Thibaris* (3), a dit :

« Nous savons que les hérétiques sont pires que

(1) Ou Thasbalte, ville de la Bizacène. Il paraît que c'est la Tabalta de l'Itinéraire d'Antonin. Morcelli, p. 291, lui donne ce nom.

(2) Leptiminus, selon Morcelli, p. 203, est pour *Leptis minor*, la petite Leptis. Pline la place dans les villes libres de la Bizacène, sous le simple nom de Leptis. Hirtius dit aussi qu'elle était libre. C'est aujourd'hui *Lempta*.

(3) Morcelli, p. 315, ne sait où la placer; mais l'éditeur d'Oxford croit que c'est la même que Tabora, ville de la Mauritanie Cé-

« les gentils. Si donc ils veulent venir au Seigneur « après s'être convertis, ils ont (1) la règle de la vé« rité que Notre Seigneur nous a donnée quand il a « dit aux apôtres (2) :

« Allez, imposez les mains en mon nom ; chassez « les démons.

« Et en un autre endroit (3) :

« Allez donc, enseignez toutes les nations, les ba« tisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Ainsi après qu'ils auront été exorcisés par l'im« position des mains, et reçu la régénération par le « moyen du batême, ils pourront mériter les pro« messes de Jésus-Christ, et je crois que l'on ne peut « agir autrement. »

38. *Marcus, de Mactaris* (4), a dit :

« Il ne faut pas s'étonner que les hérétiques, en-

sarienne dont Morcelli parle à la page 292 ; elle se trouve mentionnée dans Victor Vitensis (de Vite) et d'autres auteurs.

(1) C'est ainsi que dit avec raison saint Augustin. Saint Ciprien dit ici : Nous avons.

(2) Évangile de saint Marc, III, 15. Notre texte est un peu différent.

(3) Évangile de saint Matthieu, XVIII, 19.

(4) Mactaris est Mactar dans la Bizacène. Morcelli, p. 209, croit que l'Itinéraire d'Antonin s'est trompé en écrivant Mazara, ou Mazaris. Mais c'est lui qui se trompe, et cet Itinéraire, p. 16, ne parle pas de Mazara, mais de Marazana, dont il sera question ciaprès au n° 46. Il met avec raison Mazara en Sicile, p. 26 de mon édition.

« nemis déclarés de la vérité, s'attribuent un pou-
« voir qui ne leur appartient pas; mais il est bien plus
« étrange que plusieurs d'entre nous, par une pré-
« varication honteuse, favorisent les hérétiques et
« s'opposent aux chrétiens. C'est pourquoi nous or-
« donnons que l'on batise les hérétiques. »

39. *Sattius* (1), *de Sicilibba* (2), a dit :

« Si le batême des hérétiques efface leurs péchés,
« ils n'ont pas besoin de venir à l'Église. Car, puis-
« qu'il n'y aura que les péchés qui seront punis au
« jour du jugement, les hérétiques n'ont aucune rai-
« son de craindre le jugement de Jésus-Christ, s'ils
« ont obtenu le pardon de leurs péchés. »

40. *Victor*, *de Gor* (3), a dit :

« N'y ayant que le batême de l'Église qui remette

(1) C'est ainsi qu'écrit Baluze; Morcelli écrit Satius comme l'édition d'Oxford; Rigault écrit Statius.

(2) Ville de la Zeugitane, à trente-quatre mille pas de Carthage. L'Itinéraire d'Antonin écrit en un endroit, p. 6 de mon édition, Sicilibra ou Siciliba; et en un autre, p. 12, Sicilibba. C'est aujourd'hui *Sïdi Ali-el-Hatab*. Morcelli observe avec raison que les différentes leçons du nom de Sicilibba prouvent la difficulté de saisir la véritable prononciation des Arabes.

(3) Le père Hardouin et Morcelli conjecturent que Gor est *Coreva* ou *Choreva*, nommée trois fois dans l'Itinéraire d'Antonin, p. 6, 14 et 15, dont il n'existe que des ruines situées entre Vallis

« les péchés, celui qui admet un hérétique à la com-
« munion de l'Église sans le batiser, pèche double-
« ment, et parce qu'il ne punit point les hérétiques,
« et parce qu'il souille les catholiques. »

41. *Aurélius*, *d'Utique* (1), a dit :

« Puisque l'apôtre dit (2) qu'il ne faut point
« prendre part aux péchés d'autrui, que fait autre
« chose celui qui communique avec les hérétiques sans
« qu'ils aient reçu le batême de l'Église? C'est pour-
« quoi mon sentiment est qu'il faut batiser les héré-
« tiques, afin qu'ils reçoivent le pardon de leurs pé-
« chés, et qu'on puisse communiquer avec eux. »

42. *Le confesseur* (3) *Iambus*, *de Germanicène* (4), a dit :

« Ceux qui approuvent le batême des hérétiques,

et Musti. L'éditeur d'Oxford propose de lire Garra, ville de la Mauritanie Césarienne; mais on la trouve séparément dans Morcelli à l'article *Garrianensis*. Ptolémée et Victor (de Vite) en font mention.

(1) Ville voisine de Carthage. Caton l'a rendue célèbre par son suicide. Pomponius Mela dit qu'elle fut bâtie par les Phéniciens, comme Carthage. C'est aujourd'hui *Bouschater*.

(2) Première épître à Timothée, V, 21.

(3) Saint Augustin, ni en cet endroit, ni aux autres avis, ne lit ni *le confesseur*, ni *le martir*, et cela ne se trouve pas non plus dans un manuscrit de Rigault. L'édition d'Oxford l'admet; celle de Baluze le rejette.

(4) Germaniciana se trouve dans l'Itinéraire d'Antonin, p. 16. C'est une ville de la Bizacène. Morcelli en parle p. 168.

« improuvent le nôtre, puisqu'ils soutiennent qu'on « ne doit point batiser dans l'Église ceux qui ont « été, je ne dirai pas lavés, mais souillés hors de « l'Église. »

43. *Lucianus, de Rucuma* (1), a dit :

« Il est écrit (2) :

« Dieu vit que la lumière était bonne, et il sépara « la lumière des ténèbres.

« Si la lumière et les ténèbres peuvent s'accorder « ensemble, il peut aussi y avoir quelque chose de « commun entre nous et les hérétiques. C'est pour- « quoi je crois qu'il faut les batiser. »

44. *Pélagianus, de Luperciana* (3), a dit :

« Il est écrit (4) :

« Ou votre Seigneur est Dieu, ou c'est Baal.

« Je dis de même : Ou l'Église est l'Église, ou l'hé- « résie est l'Église. Mais si l'hérésie n'est point l'É-

(1) Ville de la Zeugitane. Voyez Morcelli, p. 263.

(2) Genèse, I, 4.

(3) Morcelli, p. 206, dit qu'on y célébrait les Lupercales en l'honneur du dieu Pan. L'éditeur d'Oxford propose de lire Lubertina qui se trouve dans la *Coll. Carth.*, tandis qu'aucun géographe ne fait mention de Lupereiana, ainsi qu'en convient Morcelli.

(4) Troisième livre des Rois, XVIII, 21.

« glise, comment le batême de l'Église peut-il être « parmi les hérétiques? »

45. *Le confesseur et martir Jader, de Midila* (1), a dit :

« Nous savons qu'il n'y a qu'un batême dans l'É-« glise catholique; et conséquemment nous ne devons « pas recevoir un hérétique avant qu'il ait été batisé « parmi nous, de peur qu'il ne croie avoir été batisé « hors de l'Église catholique. »

46. *Un quatrième Félix, évêque de Marrazana* (2), a dit :

« Il n'y a qu'une foi et qu'un batême, mais qui « appartient à l'Église catholique, à laquelle seule il « est permis de batiser. »

47. *Le confesseur Paulus, de Bolba* (3), a dit :

« Je ne suis pas très surpris qu'il y en ait qui ne

(1) Une inscription citée par Morcelli, p. 226, écrit Medila, M. Dureau de Lamalle en parle sous ce nom p. 108 de ses savantes recherches sur la régence d'Alger. C'était une ville de Numidie.

(2) Baluze écrit mieux Marazana. C'est une ville de la Bizacène. Voyez Morcelli, p. 213.

(3) Ce titre de confesseur n'est donné, selon Morcelli, que dans

« soutiennent pas la foi de l'Église et la vérité : en « effet, l'apôtre a dit (1) :

« Car enfin, si quelques-uns d'eux n'ont pas cru, « leur infidélité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? « Non, sans doute. Dieu est véritable et tout homme « est menteur.

« Si donc Dieu est véritable, comment le vrai ba- « tême peut-il être parmi les hérétiques, avec qui « Dieu n'est pas? »

48. *Le confesseur* (2) *Pomponius*, *de Dionysiana* (3), a dit :

« Il est clair que les hérétiques ne peuvent batiser « ni donner la rémission des péchés, puisqu'ils ne « peuvent rien lier ni délier sur la terre. »

les manuscrits les plus récens. L'édition de Baluze le rejette. Celles de Rigault et d'Oxford l'admettent. Ces dernières écrivent Bobba, Morcelli et Baluze écrivent Obba. Pline place en Mauritanie et dans les terres, une colonie d'Auguste qui a pris le nom de *Julia campestris*, au lieu de celui de *Babba*. Le mot *babba* est peut-être sinonime de *campestris*, champêtre. Le mot hébreu *bea'b* ou *beabá* signifie au milieu d'une forêt épaisse.

(1) Épître aux Romains, III, 3 et 4.

(2) Ce titre de confesseur est donné et refusé, comme pour l'évêque pécédent.

(3) *Dionysiana* est une ville de la Bizacène, nommée dans la *Collat. Carth.* et la *Notit. Africæ.*

49. *Le confesseur* (1) *Vénantius, de Timisa* (2), a dit :

« Si un mari, allant faire un voyage, avait re-« commandé sa femme à son ami, cet ami en aurait « tout le soin possible, et veillerait à ce que nul n'at-« tentât à sa chasteté. Jésus-Christ, Notre Seigneur « et notre Dieu, allant à son Père, nous a recom-« mandé son épouse : la garderons-nous pure et in-« violable, ou l'abandonnerons-nous à des corrup-« teurs et à des adultères ? C'est effectivement « abandonner l'épouse de Jésus-Christ à des adul-« tères, que de rendre le batême de l'Église commun « aux hérétiques. »

50. *Aymnius, d'Auzuaga* (3), a dit :

« Nous n'avons reçu qu'un batême, que nous gar-« dons et administrons. Mais celui qui dit que les « hérétiques peuvent aussi batiser, introduit deux « batêmes. »

(1) Même observation que pour les deux précédens.

(2) C'est ainsi qu'écrivent l'édition de Rigault et celle de Baluze. Celle d'Oxford écrit Tiniba, et Morcelli Thinisa. Pline met en Afrique Tiphica et Tunica. On écrit encore le nom de cette ville *Tanise* ou *Thiniste*.

(3) Ou Ahymnus d'Ausuagoad, ou Ritissimus de Caulaga, ou Ahymus d'Ausuagga. Morcelli distingue deux évêchés d'Auzuaga, tous deux en Afrique.

51. *Saturninus, de Victoriana* (1), a dit :

« S'il est permis aux hérétiques de batiser, ils sont « excusables et à couvert de tout reproche. Je ne vois « pas alors pourquoi Jésus-Christ les appelle ses en- « nemis ou l'apôtre des antéchrists. »

52. *Un autre confesseur Saturninus, de Thucca* (2), a dit :

« Les gentils, quoiqu'ils adorent des idoles, recon- « naissent cependant le souverain Dieu et le Père « créateur, dont ils proclament la croyance : au lieu « que Marcion le blasphème : et néanmoins il existe « des hommes qui n'ont point de honte d'approuver « le batême de Marcion. Comment les prêtres qui « donnent cette approbation peuvent-ils conserver et « défendre le sacerdoce de Dieu, puisqu'ils ne bati- « sent point ses ennemis, et ne laissent pas de com- « muniquer avec eux ? »

(1) C'est ainsi qu'écrit Morcelli avec les éditions de Baluze et d'Oxford. Cette dernière place Victoriana dans la Bizacène. Rigault écrit Victoriena, ou Victorina.

(2) C'est ainsi qu'écrivent toutes les éditions de saint Ciprien. Morcelli écrit Tucca, qu'il place en Numidie. Il fait Honoratus évêque d'une autre Tucca, p. 334, après l'avoir fait évêque de Thucca, p. 310, en sorte qu'il le répète deux fois. Voyez ci-après au n° 77 de ce concile. C'est aujourd'hui *Dugga* ou *Tugga*.

53. *Marcellus, de Zama* (1), a dit :

« Les péchés n'étant remis que par le batême de « l'Église, celui qui ne batise point un hérétique se « rend son complice. »

54. *Le confesseur Irénæus, d'Ulules* (2), a dit :

« Si l'Église ne batise point un hérétique parce « qu'il est déjà batisé, c'est une plus grande hérésie « que la sienne. »

55. *Donatus, de Cibaliana* (3), a dit :

« Je ne connais qu'une Église, et qu'un batême « qui est à elle. Si quelqu'un dit que la grace du ba- « tême est parmi les hérétiques, il doit montrer « auparavant que l'Église est parmi eux. »

(1) Zama est en Numidie, et son nom est célèbre. Voyez Morcelli, p. 368. M. Dureau de Lamalle en parle avec beaucoup d'étendue dans ses Recherches sur Alger, et en fixe la position.

(2) M. Rigault écrit Hirénæus. J'ai préféré Irénæus avec Baluze, l'édition d'Oxford et Morcelli. Ce dernier écrit Ullitanus; mais il convient qu'Ulules vaut mieux. D'autres écrivent Usules. L'Itinéraire d'Antonin écrit *Usula*, et Peutinger *Usilla*. C'est aujourd'hui *Inchilla*.

(3) C'est ainsi qu'écrivent Morcelli et Baluze. Rigault écrit Cybaliéna, et l'édition d'Oxford Cybaliana. Morcelli la place dans l'Afrique Proconsulaire. D'autres écrivent Gabaliéna.

56. *Zosimus*, *de Tharassa* (1), a dit :

« Maintenant que la vérité est découverte, que
« l'erreur cède à la vérité, puisque saint Pierre lui-
« même, qui donnait auparavant la circoncision,
« céda à saint Paul, qui enseignait la vérité. »

57. *Julianus*, *de Télepte* (2), a dit :

« Il est écrit (3) :
« L'homme ne peut rien recevoir qui ne lui ait
« été donné du ciel.
« Si l'hérésie vient du ciel, elle peut donner le ba-
« tême. »

58. *Le confesseur Faustus*, *de Timida Régia* (4),
a dit :

« Que ceux qui favorisent les hérétiques, ne se
« flattent point! Celui qui s'oppose au batême de

(1) C'est ainsi qu'écrivent toutes les éditions de saint Ciprien. Morcelli, p. 307, écrit mal Tarasa. La ville est en Numidie.

(2) Télepte, dit Morcelli, était une ville de la Bizacène. Les anciens auteurs ont écrit Thélepte et quelques-uns Thépelte. C'est encore aujourd'hui *Télepte*.

(3) Évangile de saint Jean, III, 27.

(4) Morcelli place Timida Régia dans la Mauritanie Césarienne.

« l'Église en faveur des hérétiques, les fait chrétiens, « et nous hérétiques. »

59. *Géminius* (1), *de Furnes* (2), a dit :

« Quelques-uns de nos collègues peuvent bien se « préférer les hérétiques à eux-mêmes ; mais ils ne « peuvent pas nous les préférer. C'est pourquoi nous « persistons à croire ce que nous avons une fois or- « donné, qui est de batiser ceux qui viennent à nous « du côté des hérétiques. »

60. *Rogatianus, de Nova* (3), a dit :

« Jésus-Christ a établi l'Église, et le diable l'héré- « sie. Comment la sinagogue de Satan peut-elle avoir « le batême de Jésus-Christ ? »

61. *Le confesseur Thérapius, de Bulla* (4), a dit :

« Celui qui accorde et livre aux hérétiques le ba-

(1) Ou Géminus.

(2) Morcelli la place dans la province Consulaire.

(3) Toutes les éditions de saint Ciprien écrivent Nova. Morcelli seul écrit *Noba*. Il convient que l'Itinéraire d'Antonin écrit *ad Novas*. Cet Itinéraire en compte plusieurs de ce nom. Nova dont il est ici question, était dans la Mauritanie Césarienne.

(4) Morcelli met Bulla dans la Mauritanie Césarienne. Procope en parle souvent. L'Itinéraire d'Antonin écrit Bulla Régia. C'est aujourd'hui *Bull*.

« tème de l'Église, qu'est-ce autre chose qu'un Judas « trahissant l'épouse de Jésus-Christ? »

62. *Un second confesseur Lucius* (1), *de Membrèse* (2), a dit :

« Il est écrit (3) :
« Dieu n'exauce point les pervers.
« Comment donc un hérétique, qui est un pécheur, « peut-il être exaucé par Dieu au batême? »

63. *Un cinquième Félix* (4), *de Buslacène* (5), a dit :

« Que nul ne préfère la coutume à la raison et à « la vérité, pour recevoir les hérétiques sans leur « donner le batême de l'Église; car la raison et la « vérité l'emportent toujours sur la coutume. »

(1) Le premier est au n° 31.

(2) Morcelli la place dans la province Proconsulaire. Procope et l'Itinéraire d'Antonin en parlent. C'est aujourd'hui *Grich el Oued*.

(3) Évangile de saint Jean, IX, 31.

(4) Le quatrième est au n° 46.

(5) Ou Busclaccini ou Bustlacgini. Morcelli la met dans la province Césarienne, p. 111.

64. *Un troisième Saturninus* (1), *d'Avitines* (2), a dit :

« Si l'antéchrist peut donner à quelqu'un la grace « de Jésus-Christ, les hérétiques, qui sont appelés « antéchrists, peuvent aussi batiser. »

65. *Quintus, d'Aggya* (3), a dit :

« Celui qui a quelque chose peut donner quelque « chose; mais que peuvent donner les hérétiques, s'il « est constant qu'il n'ont rien? »

66. *Un second Julianus* (4), *de Marcelliana* (5), a dit :

« Si un homme peut servir deux maîtres, Dieu et

(1) Les deux premiers sont aux n°s 51 et 52.

(2) C'est ainsi qu'écrivent toutes les éditions de saint Ciprien. Saint Augustin, *lib. III, contrà Parmen.*, la nomme plusieurs fois *Abitines*, et c'est ainsi qu'écrit Morcelli, p. 63. Il dit que c'est une ville et une colonie dans la province Proconsulaire.

(3) C'est ainsi qu'écrivent tous les éditeurs de saint Ciprien. Morcelli, p. 71, écrit Aga. D'autres ont écrit Agaia ou Bachia. C'était peut-être Aggiva qu'on trouve dans la *Collat. Carthag.* Morcelli la place dans la province Proconsulaire.

(4) Le premier est au n° 57.

(5) Rigault écrit *Marcelliena*. Il est question de cette ville dans la *Notitia episcopat. Africæ*. Morcelli l'a oubliée.

« l'argent, le batême peut aussi servir aux chrétiens « et aux hérétiques. »

67. *Ténax, d'Horréa Caeliæ* (1), a dit :

« Il n'y a qu'un batême; mais il appartient à « l'Église. Où l'Église n'est point, le batême ne peut « être. »

68. *Un second Victor, confesseur* (2), *d'Assures* (3), a dit :

« Il est écrit qu'il n'y a qu'un Christ, qu'une « Église, qu'un batême. Comment donc peut-on être « batisé parmi ceux chez lesquels Dieu, Jésus-Christ « et l'Église ont perdu leur unité? »

69. *Donatulus, de Capsa ou Gafsa* (4), a dit :

« Mon opinion a toujours été que les hérétiques,

(1) Rigault écrit Horriscèle ou Horbercile. L'édition d'Oxford, celles de Baluze et Morcelli, p. 186, écrivent *Horrea Caeliæ*, comme l'Itinéraire d'Antonin. C'était une ville de la Bizacène. C'est aujourd'hui *Herclah*.

(2) Le premier est au n° 40.

(3) Morcelli en parle p. 85. L'Itinéraire d'Antonin en fait mention. Pline la nomme Azuris et la place en Afrique, dans les terres. Shaw, dans les savantes Observations géographiques formant le premier volume de ses Voyages, traduction française, La Haye, 1743, p. 255, la nomme *Kisser*.

(4) Morcelli, p. 118, distingue deux villes de Capsa, l'une située dans la Numidie, où Jugurtha avait renfermé ses trésors, et qui

« qui ne peuvent recevoir aucune grace hors de « l'Église, soient batisés quand ils y viennent. »

fut détruite par Jules César (Strabon, p. 831), et l'autre dans la Bizacène, qui était au milieu des déserts. C'est de celle-ci qu'il est ici question. Bochard en parle (*Geogr. Chan.*, *lib. I*, *c.* 24), d'après un géographe arabe, et c'est aussi d'après un géographe arabe que notre savant confrère, M. Étienne Quatremère, en fait la description suivante (Notice des Manuscrits de la bibliothèque du Roi. Paris, 1831, tome XII, p. 502 et 503), sous le nom de Kafsah : « Cette ville, » dit-il, « est bâtie tout entière sur des colonnes et « des arcades de marbre, dont les intervalles ont été remplis par « des constructions en belles pierres, de la plus solide architec- « ture. Si l'on en croit la tradition, le mur qui entoure cette place « dut sa fondation à Schenschar, esclave de Nemrod, qui y fit « graver son nom, que l'on y lit encore aujourd'hui. Cette muraille « est d'une conservation si parfaite, qu'elle semble avoir été faite « d'hier. Dans l'intérieur de la ville, on voit deux sources donnant « naissance à deux rivières abondantes, qui arrosent les jardins et « les plaines des environs. Dans l'enceinte de la mosquée (*djami*), « est une grande fontaine dont le bassin, revêtu en pierre, et de « construction antique, a quarante brasses, tant en longueur qu'en « largeur. Kafsah se distingue de tous les lieux de la province de « Kaïrowan par l'abondance des pistaches que l'on y récolte, et « qui, non-seulement se disséminent dans tout le pays d'Afrikiiah, « mais se transportent en Égipte, en Espagne et à Sedjelmasah : on « y trouve des dattes de la grosseur d'un œuf de pigeon ; son terri- « toire fournit à la consommation de Kaïrowan toutes les espèces « de fruits et de dattes. Dans les environs de Kafsah, on compte « plus de deux cens châteaux appelés, d'un nom générique, les *for-* « *teresses de Kafsah*, qui, dans leur enceinte et en dehors de leurs « murs, ont des sources d'eau vive. Le produit des impôts de cette « ville s'élève à 50,000 pièces d'or. » M. Étienne Quatremère dit que c'est la Capsa de Salluste ; mais Morcelli observe qu'elle ne peut être la même, et que celle de Salluste était en Numidie. En effet, Salluste (Guerre de Jugurtha, chap. 89) affirme que les habitans n'avaient qu'une source d'eau vive, et qu'on y buvait de l'eau de pluie (*Capsenses unâ modo, atque ea intrà oppidum, jugi aquâ, cetera pluviâ utebantur*), tandis que l'on vient de voir que Capsa de la Bizacène ou Cafsah avait des eaux vives en grande

70. *Vérulus, martir des schismatiques, de Rusiccade* (1), a dit :

« Un hérétique ne peut donner ce qu'il n'a pas ; « à plus forte raison, un schismatique, qui a perdu « ce qu'il avait. »

71. *Pudentianus, de Cuicules* (2), a dit :

« Comme il n'y a pas long-tems que je suis évêque, « mes très chers frères, j'ai été bien aise d'attendre « le jugement de mes anciens. Il est donc évident « que les hérétiques n'ont rien et ne peuvent rien. « C'est ainsi avec beaucoup de raison que vous avez « ordonné le batême de ceux d'entr'eux qui revien- « nent à l'Église. »

abondance. C'est ce que remarque Morcelli, qui n'a distingué ces deux villes du nom de Capsa, qu'après Bochart et Cellarius. La liste des évêchés d'Afrique donne aussi le nom de Capsa à deux évêchés différens. Je soumets ces observations à mon savant confrère. J'ajouterai seulement ici, pour rentrer dans mon sujet, que puisqu'un esclave de Ninus, appelé Nemrod par le géographe arabe comme par la Genèse, avait fondé une aussi belle ville en Afrique, il n'est pas étonnant que le fils de Ninus ait fondé en Europe la ville de Trèves, comme le dit Jacques de Guyse (tome Ier de ces Annales, pages 119, 121 et 123). Voyez encore sur Capsa le Salluste du président de Brosses.

(1) Rusiccade était en Numidie, selon Morcelli, p. 264. D'autres manuscrits écrivent Russicade ou Succade. C'est *Sgigata*, appelée aussi *Stora* par les Modernes.

(2) Morcelli, p. 147, dit que Cuicules était en Numidie. L'itinéraire d'Antonin en fixe la position.

72. *Le martir Pétrus, d'Hippo Diarrhyte* (1), a dit :

« N'y ayant qu'un batême dans l'Église catholique, « il est évident qu'on ne peut être batisé hors de « l'Église. C'est pourquoi je pense que ceux qui vien- « nent à l'Église après avoir été batisés par les hé- « rétiques ou les schismatiques, n'en doivent pas « moins être batisés. »

73. *Un troisième* (2) *Lucius, d'Ausafa* (3), a dit :

« Selon mon jugement, et, comme le Saint-Esprit « me l'enseigne, n'y ayant qu'un Dieu, père de « Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'un Christ, qu'une « espérance, qu'un Esprit, qu'une Église, il ne doit « y avoir qu'un batême. C'est pourquoi je soutiens

(1) Dans la Zeugitane. Solin (Polyhistor, c. 7) distingue cette ville d'Hippone de celle dont il est question au nº 14, et qui s'appelait *Hippo regius*. Pline donne une autre étimologie que Solin au mot Diarrhyte. Bochart, *Géogr. sacra*, p. 274, n'admet qu'une ville d'Hippone. Mais deux évêques contemporains font voir qu'il se trompe. Celle-ci est aujourd'hui *Bizerta*. C'était autrefois *Hippo Dirutus* ou *Zoritus*.

(2) Le second est au nº 62.

(3) Ou Assapha, ville de la Zeugitane. Saint Augustin, l. III, *cont. Cres.*, c. 19 et 53, Victor Vitensis et Collat., Carthag., en parlent. Ce même saint Augustin, *lib. III*, *contrà Ruff.*, nº 27, nomme encore Ausafa. Voyez Morcelli, p. 87. On a écrit Anfasa ou Ausura. Mais c'est Ausafa qu'il faut.

« que l'on doit casser tout ce qu'ont fait les héréti-
« ques, et qu'il faut batiser ceux qui les quittent
« pour revenir à l'Église. »

74. *Un sixième Félix* (1), *de Gurgites* (2), a dit :

« Mon opinion est que, selon le commandement « des saintes Écritures, celui qui a été batisé illégi- « timement hors de l'Église par les hérétiques, lors- « qu'il voudra se réfugier à l'Église, reçoive la grace « du batême où il est permis de le donner. »

75. *Pusillus, de Lamasba* (3), a dit :

« Je crois que le batême salutaire n'est que dans « l'Église catholique. Tout ce qui est fait hors de l'É- « glise catholique n'est qu'imposture. »

(1) Le cinquième est au n° 63.

(2) C'est ainsi qu'écrivent tous les éditeurs de saint Ciprien. Victor Vitensis écrit *Gurgaites*, et Morcelli, qui adopte cette ortographe, p. 177, distingue cette ville d'une autre qu'il appelle Gurgites. L'évêché de Félix était dans la Bizacène.

(3) C'est ainsi qu'écrivent tous les éditeurs de saint Ciprien, ainsi que l'Itinéraire d'Antonin. Morcelli, p. 194, a préféré *Malasva*. C'est une ville de Numidie, dont le nom est encore écrit *Labasma* ou *Labama*. Ce sont aujourd'hui les *ruines de Lamaza*.

76. *Le martir Salvianus, de Gazaufale* (1), a dit :

« Il est constant que les hérétiques n'ont rien ; « c'est pourquoi ils viennent vers nous pour recevoir « ce qu'ils n'ont pas. »

77. *Honoratus, de Tucca* (2), a dit :

« Puisque Jésus-Christ est la vérité, nous devons « plutôt suivre la vérité que la coutume, et sancti- « fier par le batême de l'Église les hérétiques qui ne « viennent à nous que parce qu'ils n'ont pu rien re- « cevoir hors de l'Église. »

78. *Un troisième Victor, d'Octavum* (3), a dit :

« Vous savez qu'il n'y a pas long-tems que j'ai été

(1) C'est ainsi qu'écrivent Morcelli et tous les éditeurs de saint Ciprien. L'Itinéraire d'Antonin écrit Gasaufale. La ville est en Numidie. C'est aujourd'hui *Séba Aioun*.

(2) Rigault et Morcelli écrivent ainsi. L'édition d'Oxford et celle de Baluze écrivent Thucca. L'éditeur d'Oxford dit qu'il y a quatre villes de ce nom en Afrique. Morcelli, trompé par les deux ortographes, a donné deux évêchés à Honoratus, comme on l'a vu plus haut au n° 52.

(3) C'est ainsi qu'écrivent tous les éditeurs de saint Ciprien, Victor Vitensis et Optat. La Notice d'Afrique et Morcelli écrivent *Octabum*. On a aussi écrit *Actavum*. Le second Victor est au n° 68.

« ordonné évêque; c'est pourquoi j'attendais l'avis « de ceux qui sont plus anciens que moi. Je crois « avec eux sans difficulté qu'il faut batiser ceux qui « viendront de l'hérésie à l'Église. »

79. *Le confesseur Clarus, de Mascula* (1), a dit :

« Ce que Notre Seigneur Jésus-Christ dit à ses « apôtres lorsqu'il les envoya annoncer l'Évangile, et « qu'il leur communiqua à eux seuls la puissance que « son Père lui avait donnée, est clair. Nous leur « avons succédé, et c'est par la même puissance que « nous gouvernons l'Église de Dieu, et batisons les « fidèles. C'est pourquoi les hérétiques qui n'ont ni « le pouvoir ni l'Église de Jésus-Christ, ne peuvent « batiser personne de son batême. »

80. *Le martir Sécundianus, de Thambeis* (2), a dit :

« Nous ne devons point tromper les hérétiques; « de peur que n'ayant point été batisés dans l'Église

(1) En Numidie. Voyez Morcelli, p. 214. C'est aujourd'hui *Ain Thyllah.*

(2) C'est ainsi qu'écrivent tous les éditeurs de saint Ciprien, Victor Vitensis et la *Collat. Carthag.* Morcelli, p. 304, écrit *Tambeae,* d'après la Notice d'Afrique. Il observe avec raison que la qualification de martir ne se trouve pas dans les anciennes éditions. Baluze est cependant le seul qui l'ait supprimée dans la sienne, là et généralement pour tous les évêques de ce concile.

« de Notre Seigneur Jésus-Christ, ni par conséquent « reçu le pardon de leurs péchés, ils ne nous impu- « tent cela au jour du jugement. C'est pourquoi, « puisqu'il n'y a qu'une Église et qu'un batême, lors- « qu'ils viennent vers nous, qu'ils reçoivent, en en- « trant dans l'Église, le batême de l'Église! »

81. *Un second Aurélius* (1), *de Chullabi* (2), a dit :

« L'apôtre saint Jean dit dans son épître (3) :

« Si quelqu'un vient chez vous et n'y porte pas la « doctrine de Jésus-Christ, ne le recevez pas dans « votre maison, et ne le saluez même pas. Car celui « qui le salue participe à ses mauvaises actions.

« Comment donc sommes-nous assez téméraires « pour recevoir dans la maison de Dieu ceux qu'on « nous défend même de recevoir chez nous? Ou « comment pouvons-nous communiquer avec ceux « qui n'ont pas reçu le batême de l'Église, puisque « si nous leur souhaitons seulement le bon jour, nous « participons à leurs crimes? »

(1) Le premier est au n° 41.

(2) C'est ainsi qu'écrivent toutes les éditions de saint Ciprien. L'Itinéraire d'Antonin écrit Cullu. Strabon et Pline en font mention. Morcelli, p. 149, écrit Culli. D'autres ont écrit Buccabi. On doit écrire Collops magnus ou Cullu. C'est aujourd'hui *Cull*.

(3) Seconde épître de saint Jean, I, 10 et 11.

82. *Le confesseur Littæus, de Gémelles* (1), a dit :

« Lorsqu'un aveugle en conduit un autre, tous deux « tombent dans le précipice. Ainsi, puisque les héré- « tiques ne peuvent certainement éclairer personne, « étant aveugles eux-mêmes, leur batême ne vaut « rien. »

83, 84, 85. *Natalis, d'Oca* (2), a dit :

« Pompée, de Sabrata (3), et Diéga, de Lepti- « magne (4), qui m'ont chargé de parler pour eux, « et qui, bien qu'absens de corps, ne laissent pas « d'être présens d'esprit, sont de l'avis de nos con- « frères, et croient aussi bien que moi que les héré- « tiques ne peuvent être admis à notre communion, « sans être batisés du batême de l'Église. »

(1) Gémelles est en Numidie. On le trouve dans l'Itinéraire d'Antonin. Voyez Morcelli, p. 168. C'est aujourd'hui *Jimmeelah*.

(2) L'Itinéraire d'Antonin et tous les géographes ont parlé de cette colonie de la province Tripolitaine. Voyez Morcelli, p. 249.

(3) Pline dit que c'est une colonie tripolitaine. Elle est nommée Ocea dans l'Itinéraire d'Antonin. Voyez Morcelli, p. 268. On a vu à l'*art.* CXLIII la lettre que saint Ciprien avait adressée à cet évêque, dont le siége y est désigné sous le nom de Sabra. Ptolémée la nomme Ἕοα ; Peutinger écrit *Osa*. C'est aujourd'hui *Zavia*.

(4) C'est la grande Leptis, ainsi nommée pour la distinguer de Leptis minor, dont il a été question au n° 36. Voyez Morcelli, p. 203.

86. *Junius, de Néapolis* (1), a dit :

« Je persiste dans l'ordre que nous avons déjà « donné, de batiser les hérétiques qui viennent à « l'Église. »

87. *Le confesseur et martir Ciprien, de Carthage,* a dit :

« La lettre que j'ai écrite à notre collègue Jubaïa- « nus (*art.* CXXXVII) développe pleinement mon opi- « nion que lorsque les hérétiques, appelés par l'Évan- « gile et les apôtres, ennemis de Jésus-Christ et anté- « christs, viennent à l'Église, il faut les batiser du « batême unique de l'Église, afin qu'ils puissent de- « venir amis et chrétiens, d'antéchrists et d'ennemis « qu'ils étaient. »

(1) Pline distingue deux villes de ce nom. Il y en avait une dans la province Tripolitaine. Voyez Morcelli, p. 242. L'Itinéraire d'Antonin distingue beaucoup de villes de ce nom. Celle-ci est dans la Zeugitane, auprès de Curubia. Son nom moderne est *Nabal.*

Lettre de Firmilien à saint Ciprien (1).

256.

CLXIII. J'ai déjà dit (2) que Firmilien (3), évêque de Césarée, en Cappadoce (4), avait rejeté le schisme de Novatien pour se réunir à l'évêque de Rome, dès l'année précédente. Mais à l'entrée de l'hiver de celle-ci, il écrivit ce qui suit à saint Ciprien en faveur duquel il se déclara contre ce même évêque.

« Nous avons reçu, mon très cher frère, la lettre « que vous nous avez écrite par le diacre Rogatien, « et nous avons rendu à Dieu des actions de graces, « de ce que, quoique séparés de corps l'un de l'autre, « nous sommes néanmoins tellement unis d'esprit, « qu'il semble que nous ne soyons pas seulement dans « une même province, mais dans une même maison : « ce que nous pouvons dire avec d'autant plus de « raison, que la maison spirituelle de Dieu est une. « Car le prophète dit (5) :

(1) Cette lettre porte le n° 75 dans les éditions de Pamélius et de Baluze, ainsi que celles d'Oxford et d'Amsterdam ; 74 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert.

(2) P. 179 de ce volume.

(3) Firmilien était un des meilleurs disciples d'Origènes. Son épître était écrite en grec, et Rigault conjecture avec raison que saint Ciprien l'a traduite en latin.

(4) Cette ville de Césarée est la même qui, le 13 août de cette année 1835, a essuyé un violent tremblement de terre, où plus de deux mille maisons ont été renversées. Elle est située au pié du mont Ardgeh, auquel elle est adossée.

(5) Isaïe, II, 2.

« Dans les derniers tems, la montagne du Seigneur « sera exposée en vue, et la maison de Dieu sera sur « le sommet des montagnes.

« Ceux qui se rendent dans cette maison s'y as- « semblent avec joie, et c'est la demande que l'on « fait au Seigneur dans le Psaume (1)

« D'habiter dans sa maison tous les jours de sa « vie.

« C'est ce qui fait que le même prophète déclare, « dans un autre endroit, que les saints désirent vive- « ment d'être unis ensemble. Il s'exprime ainsi (2) :

« Qu'il est bon, qu'il est doux que les frères ha- « bitent ensemble !

« Car l'union et la concorde ne sont pas seulement « agréables aux fidèles et à ceux qui connaissent la « vérité, mais aux anges mêmes et aux esprits célestes, « que l'Écriture dit (3) être ravis lorsqu'un pécheur « fait pénitence et retourne à l'unité : ce qui sans « doute ne serait pas dit des anges qui vivent dans « le ciel, s'ils n'étaient aussi unis avec nous. Mais « s'ils se réjouissent de notre union, il ne faut « point douter qu'ils ne s'affligent quand ils voient « de la division parmi quelques-uns de nous, qui, « comme s'ils invoquaient un autre Seigneur, non- « seulement ne prient plus avec nous, mais même ne « nous parlent plus du tout. Il est vrai néanmoins que

(1) XXVI, 7.

(2) Psaume CXXXII, 1.

(3) Évangile de saint Luc, XV, 10.

« nous sommes obligés en quelque sorte à Étienne « de ce que sa dureté est cause que nous avons eu une « preuve de votre foi et de votre sagesse, quoiqu'on « puisse dire qu'il n'a pas sujet de s'en faire un grand « mérite, comme Judas ne pourrait pas se glorifier « avec raison d'avoir trahi Notre Seigneur sous pré- « texte que sa perfidie a donné occasion à un aussi « grand bien que celui de la rédemption du monde. « Mais laissons ce qu'a fait Étienne, de peur que le « souvenir de son audace et de son insolence ne serve « qu'à renouveler la douleur que nous en avons. « Pour ce qui est de vous, ayant appris que vous « aviez ordonné toutes choses dans l'affaire dont il « est question, suivant la règle de la vérité et de la « doctrine de Jésus-Christ, nous en avons ressenti « beaucoup de joie, et nous avons remercié Dieu de « ce que nous avons trouvé dans nos frères, qui sont « si éloignés de nous, une telle conformité de sen- « timens.

« En effet, la grace de Dieu est puissante pour « joindre ensemble par le lien de la charité et de « l'unité ceux même qui sont séparés les uns des au- « tres par un grand espace de terre. Ainsi nous « voyons que, bien qu'Ézéchiel et Daniel ne soient « venus que long-tems après Job et Noé, la vertu « divine n'a pas laissé de les unir à eux en quelque « sorte, en les remplissant de ce même esprit qui « avait rempli leurs prédécesseurs. C'est ce qui nous « est arrivé maintenant à votre égard. Quoique la « distance des lieux mette une grande séparation

« entre nous, nous n'avons pas laissé de reconnaître « que vous êtes parfaitement unis avec nous d'esprit « et de volonté : ce qui arrive par l'unité de Dieu. « Car, comme c'est le même Seigneur qui habite en « nous tous, il joint ensemble les siens par le lien de « l'unité, en quelque lieu qu'ils soient. C'est pour- « quoi la voix de ceux que Jésus-Christ a envoyés « prêcher l'Évangile, s'est répandue par toute la « terre (1), l'esprit d'unité les portant en un moment « de tous côtés : tandis qu'au contraire il ne sert de « rien d'être voisins les uns des autres lorsqu'on est « divisé d'esprit et de sentimens ; et l'on ne peut être « uni d'esprit, quand on s'est séparé de l'unité de « Dieu. Mais ceux qui se sont mis dans cette situa- « tion, se perdent suivant cette maxime du pro- « phète (2), ceux qui s'éloignent de vous, périront.

« Ils subiront le jugement de Dieu, parce qu'ils « s'écartent des enseignemens de celui qui prie son « Père pour l'unité, et dit (3) :

« Mon Père, faites que, comme vous et moi ne « sommes qu'un, ils ne soient aussi qu'un en nous.

« Mais pour nous, nous avons reçu ce que vous « nous avez écrit comme si nous l'eussions écrit « nous-mêmes ; et nous ne l'avons pas lu en passant ; « mais nous l'avons souvent relu, pour le mieux re- « tenir. Il ne sera donc pas inutile de le répéter ici

(1) Psaume XVIII, 4. « L'éclat de la voix divine s'est répandu « dans tout l'univers ; il a retenti jusqu'aux extrémités de la terre. »

(2) Psaume LXXII, 26.

(3) Évangile de saint Jean, XXVII, 21 et 22.

« pour confirmer la vérité, ou d'y faire quelques additions pour une accumulation de preuves. Que si « nous ajoutons quelque chose, ce n'est pas que vous « ayez rien oublié de ce qu'il fallait dire, mais parce « que la parole de Dieu est inépuisable, et qu'une « seule personne ne saurait la comprendre tout en« tière. C'est de là que vient ce grand nombre de pro« phètes, afin que la sagesse divine qui se multiplie « en cent façons soit répandue par le ministère de « plusieurs. C'est pour cela aussi que l'apôtre (1) or« donne de se taire à celui qui parle en esprit de pro« phétie, lorsque la chose a été révélée à un second. « C'est ce qui nous oblige de nous assembler tous « les ans, nous autres prélats, pour régler d'un com« mun accord les choses dont le soin nous a été « confié et qui sont importantes, et pour secourir « aussi par le remède de la pénitence nos frères « qui sont tombés pendant la persécution, et que le « diable a blessés depuis leur batême, non qu'ils re« çoivent de nous le pardon de leurs péchés, mais « pour les leur faire reconnaître, et les obliger d'en « faire une pleine satisfaction à Dieu. Voilà notre « réponse, que nous nous sommes hâtés de vous faire « le plus tôt que nous avons pu, parce que celui que « vous nous aviez envoyé était pressé de retourner, et « que l'hiver s'avançait. »

(1) Première épître aux Corinthiens, XIV, 30.

Première suite de la lettre de Firmilien. Réponse à ce qu'avançait l'évêque de Rome.

256.

CLXIV. « Premièrement donc, pour ce qui re-
« garde ce qu'avance Étienne, comme si les apôtres
« avaient défendu de batiser ceux qui viennent de
« l'hérésie à l'Église, et qu'ils nous eussent laissé cela
« par tradition, vous y avez pleinement satisfait en
« disant qu'il n'y a personne d'assez fou pour croire
« que les apôtres aient laissé cela par tradition, puis-
« qu'il est constant que les hérésies les plus exécra-
« bles ne se sont élevées que depuis eux. Car Mar-
« cion, disciple de Cerdon (1), n'a produit ses erreurs
« sacriléges contre Dieu que long-tems après les
« apôtres. Apellès de même, qui a suivi ses blas-
« phèmes et y a ajouté des choses encore plus horribles
« et plus contraires à la foi, n'est venu qu'après eux.
« On sait aussi quand parurent Valentin et Basilides,

(1) L'hérésiarque Cerdon s'attacha aux dogmes de Simon-le-Magicien, qu'il arrangea à sa manière. Il débita d'abord ses erreurs dans la Sirie, et ne vint à Rome que l'an 139, sous le pontificat d'Higin. Voyez saint Irénée, contre les hérétiques, liv. I, III, etc ; saint Épiphane, *hæres*, 41 ; Tertullien, *de præscr.*, chap. 51 ; saint Augustin, *hæres.*, 21 ; Baronius, A. ch. 146, 155 ; Tillemont et Du Pin. Fleury en parle au livre III, chap. 30, de son Histoire ecclésiastique.

« et qu'ils ne se révoltèrent contre l'Église de Dieu « que long-tems après les apôtres. Enfin il est con- « stant que les autres hérétiques n'ont publié qu'après « ceux-là leurs doctrines pernicieuses. Or, il est clair « que tous ces novateurs se sont condamnés eux- « mêmes, qu'ils ont prononcé contr'eux-mêmes une « sentence qui a prévenu celle du jugement. Celui « donc qui approuve leur batême, que fait-il autre « chose que se joindre à eux et se rendre complice de « leurs crimes?

« Mais il est aisé de voir que ceux qui sont à Rome « ne conservent pas la tradition en toutes choses, et « que c'est en vain qu'ils veulent se couvrir de l'au- « torité des apôtres, puisque, ni pour la célébration « de la Pâque, ni pour ce qui concerne plusieurs « autres mistères, ils n'observent pas ce qui se prati- « que à Jérusalem (1). En beaucoup d'autres pro-

(1) On lit dans l'Histoire de l'Église, par Socrates, livre V, chap. 22 : « Je crois qu'il ne sera pas hors de propos en cet endroit « d'exposer les pensées qui me sont venues dans l'esprit au sujet de « la fête de Pâques. Il me semble que ni les Anciens, ni les Mo- « dernes, qui ont affecté de suivre la coutume des Juifs, n'ont « point eu de fondement raisonnable de contester aussi opiniâtré- « ment qu'ils ont fait sur ce sujet; car ils n'ont jamais considéré que, « depuis que notre religion a succédé à celle des Juifs, l'observa- « tion exacte et scrupuleuse de la loi, qui n'était qu'une figure de « la grace, a cessé, et que la piété chrétienne ne nous permet pas « de pratiquer les cérémonies judaïques.... Les apôtres n'ont point « pensé à ordonner des fêtes. Ils n'ont eu soin que de recomman- « der la piété. Ainsi la célébration de la fête de Pâques s'est intro- « duite dans les Églises de la même manière que plusieurs autres « coutumes. Plusieurs dans l'Asie Mineure ont observé le quator- « zième jour de la lune, sans avoir aucun égard au jour du sabbat,

« vinces de même, il s'est fait quantité de changemens « selon la diversité des lieus et des personnes, et « toutefois cela n'a jamais été cause qu'on ait rompu « la paix et l'unité de l'Église catholique. Cependant « c'est ce qu'Étienne ose faire maintenant, rompant « avec vous la paix que ses prédécesseurs ont toujours « conservée, et déshonorant outre cela les bienheu-« reux apôtres saint Pierre et saint Paul, lorsqu'il « veut faire croire qu'ils ont laissé la coutume erronée « qu'il observe au batême (1), eux qui, dans leurs « épîtres, ont détesté les hérétiques, et nous ont « avertis d'éviter leur compagnie : ce qui fait voir que « cette tradition, qui favorise les hérétiques et qui « soutient qu'ils ont le batême, lequel n'appartient « uniquement qu'à l'Église, est une tradition humaine.

« Vous avez aussi fort bien répondu à cette partie « de la lettre d'Étienne, où il dit que :

« Les hérétiques mêmes sont d'accord avec nous

« et ne se sont jamais séparés de ceux qui avaient un autre usage, « jusqu'à ce que Victor, évêque de Rome (l'an 193), transporté « d'un zèle trop ardent, prononça une excommunication contre « ceux qui observaient le quatorzième jour de la lune. Irénée, « évêque de Lion, l'en reprit très fortement, blâma sa chaleur, et « lui fit voir que les Anciens, qui ne s'étaient point accordés sur « la célébration de la fête de Pâques, n'avaient pas cessé d'entre-« tenir la communion ecclésiastique; que Policarpe, évêque de « Smirne, qui souffrit le martire sous le règne de l'empereur Gor-« dien, ne se sépara point de la communion d'Anicet, évêque de « Rome (l'an 157), bien qu'il célébrât la fête de Pâques le quator-« zième jour de la lune, comme Eusèbe le rapporte dans son His-« toire. » Voyez la suite de ce passage.

(1) De ne point rebatiser les hérétiques.

« pour le batême, et ne batisent point ceux qui « viennent à eux d'un autre parti; mais ils les reçoi- « vent seulement à leur communion.

« Comme si nous devions les imiter en cela. Mais « quoique vous ayez très bien fait voir qu'il est ridi- « cule que nous soyons obligés de suivre des gens qui « sont dans l'erreur, nous ajoutons encore, par surcroît, « qu'il ne faut pas s'étonner que les hérétiques en usent « ainsi les uns envers les autres, parce qu'encore « qu'ils aient entr'eux de légères différences, tous « conviennent cependant quant au point principal, « c'est-à-dire dans les blasphèmes qu'ils vomissent « contre le Créateur, et dans leurs rêveries sur un « Dieu fantastique et inconnu ; de sorte qu'il faut bien « qu'ils s'accordent à recevoir un faux batême comme « ils sont d'accord pour rejeter un Dieu véritable. Il « serait trop long et de plus inutile de répondre ici « en particulier à toutes leurs opinions damnables; il « suffit de dire en un mot que ceux qui ne regardent « point Dieu le Père comme leur véritable Seigneur, « ne peuvent croire non plus la divinité du Fils ni du « Saint-Esprit. C'est ce qui fait que ceux mêmes que « l'on appelle cataphriges (1), et qui s'efforcent d'in- « troduire de nouvelles prophéties, ne pourraient « reconnaître ni le Père, ni le Fils, ni le Saint-Esprit, « puisque, si nous leur demandons quel Christ ils « annoncent, ils répondront qu'ils prêchent celui qui

(1) Hérétiques du second siècle, ainsi appelés parce que leurs auteurs étaient venus de Phrigie.

« a envoyé l'Esprit, qui a parlé par Montan et par « Prisca (1). Or comme il est certain que Prisca et « Montan n'ont pas eu l'esprit de vérité, mais d'er-« reur, il s'ensuit que ceux qui approuvent leurs « fausses prophéties contre la foi de Jésus-Christ ne « peuvent posséder Jésus-Christ. Tous les autres héré-« tiques pareillement, s'ils se séparent de l'Église de « Dieu, ne sauraient avoir aucune grace ni aucun « pouvoir, parce que tout le pouvoir et toute la grace « nécessaires pour agir sont renfermés dans l'Église, « où président les Anciens qui ont le pouvoir de « batiser, d'imposer les mains, et d'ordonner. Car « comme il n'est pas permis à un hérétique de donner « les ordres, ni d'imposer les mains, il ne lui est pas « permis non plus de batiser, ni de faire aucune fonc-« tion sainte et spirituelle, parce qu'il n'a en lui au-« cune sainteté. C'est ce que nous arrêtâmes, il y a « long-tems, contre les hérétiques, dans Iconium (2), « ville de Phrigie, où nous nous rendîmes avec plu-« sieurs évêques de Galatie, de Cilicie et des autres « provinces voisines, pour lever le doute où quel-« ques-uns étaient sur ce sujet.

(1) Ou Priscilla, femme du bourg de Pépuze, qui se joignit à Montan, se mit à prophétiser, et fut très considérée dans la secte des Montanistes. Elle mourut avant l'an 211.

(2) Cette ville était dans une contrée particulière de la Phrigie, connue sous le nom de *Lycaonie*. Iconium en était la ville principale et y prit le rang de métropole de province. Mais la plus grande illustration de Konieh, comme on dit aujourd'hui, est postérieure, en qualité de résidence des sultans Seljoukides, qui ont régné plusieurs siècles. (Géogr. ancienne, par d'Anville, II, 55. Paris, 1768.)

« Au reste, qu'Étienne et ceux de son opinion, qui « soutiennent d'un côté que le batême des hérétiques « peut donner la rémission des péchés et la seconde « naissance, et qui avouent d'un autre côté que le « Saint-Esprit n'est point parmi les hérétiques, con- « sidèrent et comprennent qu'il ne peut y avoir de « naissance spirituelle sans le Saint-Esprit. C'est par « cette raison que le bienheureux apôtre saint Paul (1) « batisa encore du batême spirituel ceux qui avaient « été batisés par saint Jean avant que notre Seigneur « eût envoyé le Saint-Esprit, et leur imposa ensuite « les mains pour le leur faire recevoir. Puis donc que « nous voyons saint Paul rebatiser ceux qui avaient « été batisés par saint Jean, comment pouvons-nous « douter encore que nous ne devions batiser ceux qui « viennent de l'hérésie à l'Église après un batême « profane et illicite? A moins qu'on ne veuille dire « que saint Paul a été moindre que les évêques d'au- « jourd'hui, et que ceux-ci ont le pouvoir de donner « le Saint-Esprit par la seule imposition des mains « aux hérétiques qui viennent à l'Église, tandis que « saint Paul ne pouvait le donner à ceux qui avaient « été batisés par saint Jean, qu'en les batisant aupa- « ravant du batême de l'Église.

« C'est encore une autre absurdité que de s'ima- « giner, comme ils le font, qu'il ne faut point avoir « égard à celui qui a baptisé, et que celui qui a été « batisé peut fort bien avoir reçu la grace du batême

(1) Actes des Apôtres, chap. 19.

« par la seule invocation des personnes de la Trinité:
« car si cela est, que deviendra cette sagesse que
« saint Paul dit (1) être dans ceux qui sont parfaits?
« Et quel est celui dans l'Église qui soit sage et par-
« fait, qui croye ou soutienne que cette invocation
« toute seule du nom des trois personnes divines suf-
« fise pour remettre les péchés et communiquer la
« sainteté dans le batême, puisqu'on ne peut douter
« qu'elle ne soit efficace que lorsque celui qui batise
« a le Saint-Esprit, et que le batême est accompagné
« de ce même Esprit? Ils répondent que celui qui est
« batisé hors de l'Église, de quelque manière que ce
« soit, peut obtenir la grace du batême par sa foi et
« par sa bonne intention : ce qui sans doute est en-
« core ridicule. Car c'est dire qu'un esprit corrompu
« peut attirer sur lui-même du ciel la grace qui sanc-
« tifie les justes, ou qu'une foi fausse peut communi-
« quer la vérité qui fait les fidèles! Mais Notre Sei-
« gneur déclare de sa propre bouche que tous ceux
« qui invoquent le nom de Jésus-Christ ne seront pas
« écoutés, et que leur invocation leur sera inutile
« pour obtenir sa grace, lorsqu'il dit (2):

« Plusieurs viendront en mon nom, disant : — Moi,
« je suis le Christ, — et ils en séduiront plusieurs.

« Car il n'y a aucune différence entre un faux pro-
« phète et un hérétique; et comme celui-là trompe
« par le nom de Dieu et de Jésus-Christ, celui-ci

(1) Première épître aux Corinthiens, II, 6.

(2) Évangile de saint Marc, XIII, 6.

« trompe aussi par le sacrement du batême; l'un et « l'autre se sert du mensonge pour tromper les « hommes. »

Seconde suite de la lettre de Firmilien. Histoire d'une femme énergumène. Conséquences de cette histoire.

256.

CLXV. « Il faut que je vous rapporte à ce propos « une chose qui est arrivée parmi nous. Il y a environ « vingt-deux ans, peu de tems après la mort d'A- « lexandre (1), que plusieurs maux frappèrent ici tous « les hommes en général, ou les chrétiens en parti- « culier. Car il arriva plusieurs tremblemens de terre « qui renversèrent quantité d'édifices dans la Cappa- « doce et dans le Pont, et quelques villes mêmes fu-

(1) L'empereur Alexandre-Sévère succéda à son cousin Héliogabale le 11 mars 222, et mourut le 19 mars 235. Ce fut alors qu'il y eut de fréquens tremblemens de terre en divers endroits, et surtout dans les provinces de Cappadoce et de Pont, où ils causèrent de grands maux, et abîmèrent même des villes entières. (Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris, 1701, III, 264.) En supposant que cet événement soit arrivé en mars 235, et que Firmilien ait écrit en décembre 256, à l'entrée de l'hiver, il y avait vingt et un ans et huit mois, que Firmilien pouvait compter pour vingt-deux ans. Le texte dit : *Temporibus post Alexandrum imperatorem.* Alors commença la persécution de Maximin.

« rent abîmées, ce qui fut cause qu'on suscita contre « nous une furieuse persécution, qui, s'élevant tout « d'un coup après une longue paix, en fut d'autant « plus terrible et plus accablante. Sérénien était alors « gouverneur de notre province, homme cruel et « impitoyable. Or comme les fidèles s'enfuyaient çà « et là pour se mettre à couvert de la persécution, et « abandonnaient leur patrie pour se retirer en d'au-« tres pays, car cette persécution n'était pas générale, « on vit paraître une femme qui, tombant en extase, « se disait prophétesse, et fesait comme si elle eût été « remplie du Saint-Esprit. Cependant les démons « opéraient tant de prestiges par son moyen, qu'elle « surprit plusieurs fidèles, et elle promettait même « d'imprimer un mouvement à la terre : non pas que « le diable ait ce pouvoir; mais comme il prévoit « quelquefois des tremblemens de terre, il fesait ac-« croire qu'il serait l'auteur de ce qu'il prévoyait « devoir arriver. Par ces mensonges donc et ces arti-« fices, elle avait obtenu croyance dans l'esprit de « plusieurs personnes qui lui obéissaient et la sui-« vaient partout. Car, entr'autres merveilles, elle « marchait piés-nus au travers des neiges dans la plus « grande rigueur de l'hiver, sans qu'elle en éprouvât « aucun mal. Elle disait aussi qu'elle se hâtait de re-« tourner en Judée et à Jérusalem, feignant d'en être « venue. Elle séduisit un prêtre de cette ville, nommé « Rusticus, et un diacre, qui partagèrent son lit, « comme on le découvrit peu de tems après. Car un « des exorcistes, homme d'une probité reconnue et

« d'une vie sans reproche, poussé par plusieurs fi-
« dèles, aussi très gens de bien, s'éleva pour confondre
« ce malin esprit, qui avait prédit fort adroitement
« cela un peu auparavant, qu'il viendrait une per-
« sonne infidèle et ennemie pour l'éprouver. Cette
« prédiction n'empêcha pas que l'exorciste, animé
« de la grace de Dieu, ne lui résistât fortement, et
« ne fît voir à tout le monde que celui qu'on avait cru
« le Saint-Esprit était le mauvais esprit. Or parmi les
« autres choses que fesait cette femme par l'entremise
« du diable pour abuser les chrétiens, elle osait sou-
« vent sanctifier le pain et faire l'eucharistie par une
« invocation qui surprenait; elle osait aussi offrir au
« Seigneur le sacrifice ou le sacrement des prières
« accoutumées. Enfin elle batisait plusieurs personnes,
« se servant des paroles dont on se sert pour inter-
« roger, sans rien omettre des cérémonies de l'Église.
« Que dirons-nous donc du batême de cette femme
« par le ministère de laquelle batisait le démon?
« Étienne et ceux de son parti ne l'approuveront-ils
« pas, surtout ayant été accompagné de la Trinité et
« des interrogations ordinaires et ecclésiastiques?
« Mais peut-on croire que la rémission des péchés ait
« été donnée, ou que la régénération du bain salu-
« taire se soit accomplie lorsque tout a été fait par le
« démon, quoiqu'à la ressemblance de la vérité? Il
« faudra donc que ceux qui soutiennent la validité du
« batême des hérétiques, prétendent aussi que le dé-
« mon peut donner la grace du batême au nom du Père
« et du Fils et du Saint-Esprit. Car c'est sans doute

« la même erreur que celle de cette femme, en laquelle « ils se trouvent engagés; c'est la même tromperie des « démons, puisque le Saint-Esprit n'est point du tout « parmi eux. Quelle est encore cette étrange préten- « tion d'Étienne, de vouloir que Jésus-Christ soit avec « ceux qui sont batisés par les hérétiques, et qu'il leur « communique sa sainteté? Car si cette parole de l'a- « pôtre est vraie (1) :

« Vous tous qui avez été batisés en Jésus-Christ, « vous vous êtes revêtus de Jésus-Christ;

« Il s'ensuit que celui qui a été batisé parmi eux en « Jésus-Christ, a été revêtu de Jésus-Christ, et con- « séquemment qu'il a pu recevoir le Saint-Esprit qui « a été envoyé par Jésus-Christ. Ainsi c'est inutile- « ment que nous lui imposons les mains pour le lui « faire recevoir, à moins qu'on ne veuille dire que « Jésus-Christ est parmi les hérétiques, et que le Saint-Esprit n'y est pas.

« Parcourons succinctement les autres choses que « vous avez expliquées avec beaucoup d'étendue, puis- « qu'aussi bien notre très cher frère le diacre Roga- « tien est pressé de retourner vers vous. Il faut donc « demander à ceux qui soutiennent les hérétiques, si « leur batême est charnel ou spirituel. Car s'il est « charnel, il n'est pas différent de celui des Juifs qui « n'a point d'autre puissance que de laver et nettoyer « le corps. S'il est spirituel, comment un batême « spirituel peut-il se trouver chez ceux parmi lesquels

(1) Épître aux Galates, III, 27.

« le Saint-Esprit n'est pas? L'eau donc où ils entrent « n'est pour eux qu'un bain ordinaire, et non pas « le sacrement du batême. D'ailleurs, si le batême « des hérétiques peut donner la seconde naissance, « ceux qui sont batisés parmi eux ne doivent plus « passer pour hérétiques, mais pour enfans de Dieu. « Or, si l'épouse de Jésus-Christ, qui est l'Église ca- « tholique, est une, il n'y a qu'elle qui engendre des « enfans à Dieu. Car il n'existe pas plusieurs épouses « de Jésus-Christ, puisque l'apôtre dit (1):

« Je vous ai fiancée à cet unique époux, qui est « Jésus-Christ, pour vous présenter à lui comme une « Vierge toute pure;

« Et le prophète David (2):

« Écoutez, ô ma fille, voyez et prêtez une oreille « attentive, et oubliez la maison de votre père, et le « Roi sera épris de votre beauté.

« Et (3):

« Viens du Liban, mon épouse; viens du Liban, « ma bien-aimée; viens et tu seras couronnée du « principe de la foi (4).

« Et encore (5):

(1) Seconde épître aux Corinthiens, XI, 2.

(2) Psaume XLIV, 10 et 11.

(3) Cantique des Cantiques, IV, 8.

(4) On traduit ordinairement : « Viens du haut du mont « Amana. » C'est une montagne qui sépare la Cilicie de la Sirie. Mais le nom d'Amana prête ici en hébreu au sens que lui donne Firmilien.

(5) Cantique des Cantiques, V, 2.

« Je suis venu dans mon jardin, ma sœur, mon « épouse.

« Nous voyons partout une seule personne, parce « que l'épouse est unique, et nous n'avons pas la « même sinagogue que les hérétiques, parce que « l'épouse n'est point adultère; c'est pourquoi leur « sinagogue ne peut pas engendrer des enfans à « Dieu. A moins qu'Étienne ne dise que l'hérésie « engendre des enfans et les expose, et que l'Église « les recueille, et nourrit comme siens ceux qu'elle « n'a point engendrés. Mais elle n'est pas la mère des « enfans étrangers. C'est pourquoi Notre Seigneur « Jésus-Christ, témoignant que son épouse est uni- « que et désignant le sacrement de cette unité, s'ex- « prime ainsi (1):

« Celui qui n'est point avec moi, est contre moi, « et celui qui n'amasse point avec moi, dissipe.

« Car si Jésus-Christ est avec nous, et que les hé- « rétiques n'y soient pas, sans doute qu'ils sont contre « Jésus-Christ; et si nous recueillons avec Jésus- « Christ, et qu'ils ne recueillent pas avec nous, il faut « nécessairement qu'ils dissipent. »

(1) Évangile de saint Luc, XI, 23. Le père Carrière ajoute dissipe *l'œuvre de Dieu*, selon sa méthode d'indiquer par de légères additions le sens des passages qu'il traduit. Il rend donc le sens de la Vulgate : *Qui non est mecum contrà me est ; et qui non colligit mecum. dispergit*, par : « Celui qui n'est point avec moi, est contre « moi; et celui qui ne recueille point avec moi, dissipe l'œuvre de « Dieu. »

Troisième suite de la lettre de Firmilien. Hors de l'Église, point de salut.

256.

CLXVI. « Surtout il ne faut pas oublier ici ce que « vous avez observé si à propos, que l'Église, selon « le Cantique des Cantiques (1), est un jardin fermé « et une fontaine scellée ; c'est un paradis rempli d'ar- « bres chargés de fruits. Or comment ceux qui ne sont « jamais entrés dans ce jardin, et n'ont jamais vu « le paradis que Dieu le créateur a planté, peuvent-ils « donner à personne de l'eau vive de cette fontaine « qui y est renfermée et scellée du sceau de Dieu ? De « plus l'arche de Noé n'ayant été autre chose qu'une « figure de l'Église de Jésus-Christ, est-ce que, tout le « reste des hommes périssant par le déluge, il n'y eut « de sauvés que ceux qui se trouvèrent dans cette « arche? c'est une preuve évidente de l'unité de l'É- « glise, selon ce que dit saint Pierre (2) :

« Vous serez pareillement sauvés par le batême.

« Montrant par là que comme ceux qui ne furent « pas sauvés dans l'arche avec Noé, non-seulement ne « furent pas purifiés par l'eau, mais furent submergés

(1) Cantique des Cantiques, IV, 12.

(2) Première épître de saint Pierre, III, 21.

« par elle; ainsi présentement tous ceux qui ne sont « point dans l'Église avec Jésus-Christ, périront s'ils « ne font pénitence, et s'ils ne viennent pas recevoir « le batême unique et salutaire de l'Église.

« Mais on peut juger encore combien grande est « l'erreur, et quel est même l'aveuglement de celui « qui soutient que la rémission des péchés peut être « donnée dans la sinagogue des hérétiques, et qui ne « se tient pas ferme sur le fondement de l'unique « Église une fois établie sur la pierre par Jésus-Christ, « en ce que ce Sauveur dit à saint Pierre seul (1) :

« Tout (2) ce que tu lieras sur la terre, sera aussi « lié dans les cieux; et tout ce que tu délieras sur la « terre, sera aussi délié dans les cieux.

« Et encore dans l'évangile, lorsque soufflant sur « les seuls apôtres, il leur dit (3) :

« Recevez le Saint-Esprit : ceux à qui vous remettrez « les péchés, ils leur seront remis; et ceux à qui vous « les retiendrez, ils seront retenus.

« Ainsi, la puissance de remettre les péchés n'a été « donnée qu'aux apôtres et aux églises qu'ils ont fon-« dées, de même qu'aux évêques qui leur ont succédé « et qui sont ordonnés en leur place. Que sont donc « les ennemis de l'unique Église catholique en laquelle « nous sommes, nous qui avons succédé aux apôtres? « Que sont nos adversaires qui usurpent le sacerdoce

(1) Évangile de saint Matthieu, XVI, 19.

(2) Pour marquer l'unité.

(3) Évangile de saint Jean, XX, 22 et 23.

« et dressent des autels profanes, sinon Coré, Da-
« than et Abiron, sacriléges comme eux, et qui
« seront punis comme eux avec tous leurs partisans?
« Et véritablement je ne saurais m'empêcher de
« concevoir quelque sorte d'indignation contre une
« folie si claire et si évidente d'Étienne (1), lorsque
« je considère que celui qui se glorifie tant du siége
« de son épiscopat, et qui se vante d'avoir succédé
« à saint Pierre sur qui les fondemens de l'Église ont
« été posés, introduit plusieurs autres pierres et con-
« struit de nouvelles Églises en autorisant le batême
« que l'on y donne. Car, si les batisés accomplissent
« le nombre des enfans de l'Église, comme il n'y a
« point de doute, celui qui approuve le batême des
« hérétiques approuve par la même raison leur
« Église qui est composée de ceux qu'ils batisent.
« Et il ne voit pas qu'en abandonnant et trahissant
« ainsi l'unité, il obscurcit et anéantit même en quel-
« que sorte la vérité de la pierre chrétienne. L'apôtre
« nous assure que les Juifs, tout aveuglés et criminels
« qu'ils sont, ne laissent pas d'avoir du zèle pour
« Dieu; tandis qu'Étienne, qui se vante de tenir la
« chaire de saint Pierre, comme lui ayant succédé,
« n'est animé d'aucun zèle contre les hérétiques, et,
« au contraire, leur accorde la plus grande force de

(1) *Justè indignor ad hanc tàm apertam et manifestam stultitiam Stephani.* Il ne faut pas oublier que si Firmilien est l'auteur de cette lettre, saint Ciprien en est le traducteur.

« la grace, en soutenant que leur batême nettoie les « souillures du vieil homme, remet les péchés, en- « gendre des enfans à Dieu, et rend admissible à la « vie éternelle. Accorder ainsi aux hérétiques les plus « grands dons de l'Église, qu'est-ce autre chose que « communiquer avec eux? Et ne faut-il pas qu'un « tel homme s'accorde aussi avec eux pour les autres « choses, et qu'il ait le même autel, les mêmes « prières et le même sacrifice?

« Mais, dit-il, c'est un grand bien pour la foi, que « celui qui est batisé au nom de Jésus-Christ reçoive « aussitôt la grace de Jésus-Chist.

« A cela l'on peut répondre en un mot, que si le « batême, conféré au nom de Jésus-Christ hors de « l'Église, a le pouvoir de purifier celui qui le reçoit, « l'imposition des mains donnée hors de l'Église au « nom de Jésus-Christ a aussi le pouvoir de lui com- « muniquer le Saint-Esprit. Et selon ce principe, « toutes les autres choses qui se font chez les héréti- « ques seront de même justes et légitimes, puisqu'elles « se font au nom de Jésus-Christ, au lieu que, comme « vous l'avez fait voir dans votre lettre, le nom de « Jésus-Christ ne peut avoir aucune force que dans « l'Église, à laquelle seule Jésus-Christ a conféré le « pouvoir d'accorder la grace céleste.

« Et quant à la coutume qu'ils allèguent, et qu'ils « semblent opposer à la vérité, y a-t-il quelqu'un as- « sez peu raisonnable pour la lui oser préférer, et « qui n'abandonne les ténèbres lorsqu'il a découvert « la lumière? Il faudrait donc aussi dire que les Juifs

« ont raison de garder encore leurs anciennes cou-
« tumes légales, à présent que Jésus-Christ, qui est
« la vérité, est venu, et de les préférer à la vérité,
« qu'il nous a découverte. C'est ce que vous autres
« Africains avez pu dire contr'Étienne, qu'après avoir
« reconnu la vérité, vous avez quitté l'erreur de la
« coutume. Mais pour nous, nous joignons la vérité
« à la coutume, et nous opposons à la coutume des
« Romains une autre coutume plus véritable que la
« leur, ayant toujours conservé en ce point ce qui
« nous a été laissé par Jésus-Christ et par l'apôtre.
« Car nous ne nous souvenons point que cette pra-
« tique ait commencé parmi nous, parce que nous
« n'avons jamais connu ici qu'une seule Église de
« Dieu, et que nous n'avons jamais considéré comme
« saint que le batême de la sainte Église. Il est vrai
« qu'il y en avait quelques-uns qui étaient indécis
« sur le batême donné par ceux qui admettaient à la
« vérité de nouveaux prophètes, mais qui néanmoins
« semblaient reconnaître le même Père et le même
« Fils que nous. Mais nous étant réunis en grand
« nombre dans la ville d'Iconium, nous avons exa-
« miné cette question avec le plus grand soin, et
« nous avons arrêté qu'il fallait absolument rejeter
« tout batême donné hors de l'Église. »

Quatrième suite de la lettre de Firmilien. Explication d'un passage de saint Paul.

256.

CLXVII. « Pour ce qu'il faut ajouter afin de « prouver que l'apôtre est favorable aux hérétiques, « en disant (1) :

« Que Jésus-Christ soit annoncé par occasion ou « par vérité.

« Cette allégation est impertinente puisqu'il est « clair que, dans l'épître où l'apôtre s'exprime ainsi, « il ne parle en aucune façon des hérétiques ni de « leur batême, mais seulement des fidèles qui prê- « chaient la vérité par envie, ou qui l'annonçaient « par un vrai zèle. Et il n'est pas besoin de discuter « cela plus long-tems ; car il suffit de lire l'épître pour « être convaincu de ce que je dis (2).

« Mais si cela est, disent-ils, que deviendront ceux « qui, abandonnant les hérétiques, ont été reçus dans « l'Église, sans y avoir été batisés ?

« Je réponds que, s'ils sont morts, il faut les mettre « au rang de ceux qui sont morts catécumènes parmi « nous, et croire qu'ils n'ont pas seulement été in- « struits de la vérité et de la foi, mais qu'ils en ont « même reçu la vertu, quoique, prévenus par la mort,

(1) Épître aux Philippiens, I, 18.

(2) C'est ainsi en effet que M. Genoude traduit *per veritatem*.

« ils n'aient pu recevoir la consommation de la « grace. Et pour ceux qui sont encore en vie, qu'ils « soient batisés du batême de l'Église, afin qu'ils puis-« sent obtenir le pardon de leurs péchés, de crainte « que, demeurant dans leur ancienne erreur sur une « fausse assurance que plusieurs personnes téméraires « voudraient leur donner, ils ne meurent sans rece-« voir l'accomplissement de la grace.

« En effet, de quel crime ne sont point coupables, « tant ceux qui sont admis dans l'Église que ceux « qui les y admettent, les uns de toucher téméraire-« ment dans la communion le corps et le sang du « Seigneur, avant de s'être purifiés de leurs souillures « et de leurs péchés dans le bain salutaire de l'É-« glise, et les autres de le leur permettre? puisqu'il « est écrit (1) :

« Quiconque mangera ce pain, ou boira la coupe « du Seigneur indignement, sera coupable du crime « de profanation contre le corps et le sang du Sei-« gneur.

« Nous avons aussi jugé que l'on ne doit pas re-« garder comme batisés ceux qui l'ont été par des évê-« ques tombés pendant la persécution; et tous ceux qui « viennent à nous de cette manière, nous les batisons « du véritable et unique batême de l'Église, comme « assurés que leur premier batême ne leur a servi de « rien; et cependant il y a bien de la différence entre « celui qui a succombé malgré lui sous les efforts de

(1) Première épître aux Corinthiens, XI, 27.

« la persécution, et celui qui, par une entreprise « sacrilége, s'élève audacieusement contre l'Église, « ou blasphème contre le Père et le Dieu de Jésus-« Christ, et le créateur du monde entier. Et néan-« moins Étienne n'a pas honte (1) de soutenir que la « rémission des péchés peut être donnée par ceux qui « sont engagés dans toute sorte de péchés, comme si « le bain du salut pouvait se trouver dans la maison « d'un mort. Comment aura donc lieu cette parole de « l'Écriture (2) :

« Abstenez-vous d'une eau étrangère, et n'en buvez « point;

« Si, abandonnant la fontaine scellée de l'Église, « vous la souillez par des eaux profanes? Car lorsque « vous admettez le batême des hérétiques, que faites-« vous autre chose que boire leur eau sale et bour-« beuse, que vous souiller des iniquités d'autrui après « vous être nettoyé des vôtres? Et vous ne redoutez « pas le jugement de Dieu en portant témoignage pour « les hérétiques contre l'Église! Vous ne songez pas « qu'il est écrit (3) :

« Le témoin du mensonge ne demeurera pas im-« puni.

« Vous êtes même pire que tous les hérétiques. Car « plusieurs d'entr'eux, qui reconnaissent leur erreur

(1) *Et non pudet Stephanum.*

(2) Proverbes, IX, 17 et 18. Ce ne sont pas les termes; mais c'est le sens.

(3) Proverbes, XIX, 5.

« venant vers vous pour recevoir la vraie lumière de « l'Église, vous fomentez leur erreur, vous augmentez « les ténèbres de l'hérésie, en obscurcissant la vérité. « Et au lieu qu'ils sont chargés de péchés et n'ont « point de grace, et que c'est pour cela qu'ils viennent « à l'Église, vous leur ôtez la rémission des péchés « que donne le batême, lorsque vous leur dites qu'ils « ont déjà été batisés, et qu'ils ont reçu hors de l'É-« glise la grace de l'Église. Vous ne considérez pas « qu'on vous demandera compte de leurs ames au « jour du jugement, sur ce que vous aurez refusé les « eaux de l'Église à ceux qui avaient soif, et qu'ainsi « vous aurez été cause de la mort de ceux qui vou-« laient recevoir la vie; et avec cela, vous vous mettez « encore en colère!

« Voyez combien il y a d'ignorance en vous d'oser « condamner ceux qui combattent pour la vérité contre « le mensonge! Car qui, je vous prie, a plus de droit « de se mettre en colère, de celui qui soutient les en-« nemis de Dieu, ou de celui qui maintient la vérité « de l'Église contre un tel homme? Il est vrai néan-« moins qu'il arrive le plus souvent que les ignorans « sont les plus emportés, parce que la passion vient en « eux au secours de la raison dont ils manquent. C'est « à cela que fait allusion cette parole de l'Écriture (1):

« L'orgueilleux provoque les querelles; l'homme « emporté multiplie les prévarications.

« C'est ce qui n'a jamais été plus véritablement dit

(1) Proverbes, XXIX, 22.

« que de vous. Car combien de querelles et de diffé-
« rends avez-vous excités dans toutes les églises du
« monde, et combien avez-vous aggravé votre péché
« lorsque vous vous êtes séparé de tant de troupeaux
« de Jésus-Christ? Vous vous êtes retranché vous-
« même de la communion, ne vous y trompez pas.

« Car celui-là est vraiment schismatique qui
« rompt l'unité de l'Église. Ainsi, tandis que vous
« imaginiez pouvoir séparer tous les autres de vous,
« vous vous êtes seul séparé de tous. Vous n'avez pu
« vous contenir dans les limites de la vérité et de la
« paix, malgré ces remontrances de l'apôtre (1) :

« Je vous conjure, moi qui suis dans les chaînes
« pour le Seigneur, de vivre d'une manière digne de
« l'état auquel vous avez été appelés. Pratiquez en
« toutes choses l'humilité, la douceur et la patience,
« vous supportant les uns les autres avec charité.
« Travaillez avec soin à conserver l'unité d'un même
« esprit par le lien de la paix. Vous n'êtes qu'un
« corps et qu'un esprit, comme vous avez tous été
« appelés à une même espérance. Il n'y a qu'un Sei-
« gneur, qu'une foi et qu'un batême. Il n'y a qu'un
« Dieu père de tous, qui est au-dessus de tous, qui
« gouverne toutes choses, et qui réside en nous tous. »

(1) Épître aux Éphésiens, IV, 1-6.

Conclusion de la lettre de Firmilien. Torts reprochés à Étienne, évêque de Rome. Réponse d'un évêque italien.

256.

CLXVIII. « Étienne n'a-t-il pas eu grand soin de « pratiquer ces ordonnances salutaires de l'apôtre? « N'a-t-il pas fait paraître une grande humilité et une « grande douceur? Car, quel plus beau trait de dou-« ceur et d'humilité que de s'être séparé de tant « d'évêques répandus dans le monde entier, et d'avoir « rompu la paix pour différens sujets, tantôt avec les « orientaux, comme je crois que vous l'avez appris, « et tantôt avec les méridionaux? Car, il a reçu leurs « évêques députés avec tant de patience et de modé-« ration, qu'il n'a pas seulement voulu conférer avec « eux, et par un surcroît d'amour et de charité, il a « défendu à tous les frères de les recevoir chez eux, « en sorte qu'il ne s'est pas contenté de refuser la « paix et la communion à ceux qui étaient venus le « trouver; mais il leur a même refusé le couvert et « l'hospitalité. Est-ce avoir conservé l'unité de l'es-« prit par le lien de la paix, que d'avoir violé la « charité, de s'être opposé en toutes choses à ses « frères, et par une opiniâtreté furieuse (1) s'être

(1) *Contumacis furore discordiæ.*

« élevé contre le sacrement du batême et contre la « foi de l'Église? Peut-il y avoir un même corps et « un même esprit en une telle personne, en qui, « peut-être, il n'y a pas seulement une même âme, « tant elle est inconstante et volage? Mais laissons là « ce qui regarde sa personne.

« Examinons plutôt le sujet d'une question si im- « portante. Les partisans de cette opinion qu'il faut « recevoir ceux qui ont été batisés par les hérétiques, « comme ayant obtenu la grâce d'un batême légitime, « disent qu'il n'y a qu'un même batême pour eux et « pour nous, et que le leur ne diffère en rien du « nòtre. Mais que dit l'apôtre saint Paul (1)?

« Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un batême, « qu'un Dieu.

« Si donc les hérétiques ont le même batême que « nous, ils ont aussi la même foi; et s'ils ont la même « foi, ils ont aussi le même Seigneur. Et si cette « unité, qui ne peut être divisée, est parmi les héré- « tiques aussi bien que parmi nous, pourquoi sommes- « nous encore en différend avec eux? Pourquoi les « appelons-nous hérétiques, et non pas chrétiens? « Ainsi, puisque nous n'avons pas un même Dieu que « les hérétiques, ni un même Seigneur, ni une même « Église, ni une même foi, ni un même esprit, ni « un même corps, il est évident que nous ne pouvons « pas non plus avoir un même batême. Et toutefois

(1) Épître aux Éphésiens, IV, 5, 6.

« Étienne n'a point de honte de défendre de telles gens « contre l'Église, de mettre la division parmi les « fidèles pour l'amour des hérétiques ; et, pour comble « d'excès, d'appeler Ciprien un faux Christ, un faux « apôtre et un séducteur. Car, comme il sent que tous « ces titres lui conviennent à lui-même, il a été charmé « de les donner faussement à d'autres pour prévenir « la juste application qu'on pourrait lui en faire. »

« Nous souhaitons que vous vous portiez toujours « bien, vous, tous les évêques d'Afrique, tout le « clergé et tous les fidèles, afin que nous puissions « avoir toujours, même dans les lieux les plus éloi- « gnés, des personnes qui soient unies de sentiment « avec nous. »

Cette lettre ne fait que trop voir jusqu'où l'animosité fut poussée entre l'évêque de Rome et celui de Carthage. Le jésuite Morcelli, dans un ouvrage récemment publié sur l'Afrique chrétienne, et où j'ai déjà remarqué des fautes assez graves en géographie, s'est efforcé, en déplaçant les ouvrages de saint Ciprien, de diminuer, autant qu'il l'a pu, les expressions de cette fâcheuse dissension. Il ne dit rien de la lettre de Firmilien, dont il n'admet point l'authenticité (1). Il place sous l'an 255 le troisième concile de Carthage sur le batême donné par les hérétiques, dont j'ai rapporté les actes; il fait mourir l'évêque de Rome

(1) *Steph. Antonii Morcelli Africa christiana. Brixiæ*, 1817, II, 13.

Étienne sous l'an 256, tandis que l'Art de vérifier les dates dit formellement (1) qu'il est hors de doute qu'Étienne mourut le 2 août 257. On voit que Morcelli n'est pas plus exact en chronologie qu'en géographie. Il est fâcheux qu'un ouvrage aussi volumineux sur l'Afrique, fruit d'un assez long travail, n'ait pas été dirigé par de meilleures études sur la géographie et sur l'histoire. Il n'a pas suivi Baronius qui, n'ayant pas connu les élémens de la chronologie des papes encore dans la plus grande obscurité de son tems, fait de l'an 256 la première année du pape Lucius (2); mais il n'a pas lu Muratori, presque son compatriote, qui, comme l'Art de vérifier les dates et comme je le fais ici, fait de l'an 256 la troisième année du pape Étienne et la quatrième des empereurs Valérien et Gallien (3). Morcelli n'a pas consulté non plus les éditions des œuvres de saint Ciprien, comme je l'ai fait voir en parlant des évêchés d'Afrique. On regrette qu'une entreprise aussi belle que celle de l'histoire du christianisme en Afrique n'ait pas été appuyée sur de meilleures bases par un savant d'ailleurs assez habile. Elle peut cependant servir de canevas à celui qui voudra s'occuper de ce travail, et il est à désirer qu'il soit entrepris.

La lettre de Firmilien a tous les caractères possibles d'authenticité, et a été admise par tous les édi-

(1) Chronologie des papes. Fleury, dans son Histoire ecclésiastique, admet la même date.

(2) *Annales ecclesiastici. Antverpiæ*, 1597, II, 501.

(3) *Annali d'Italia, tomo II, parte I. Roma*, 1752, p. 117.

teurs des œuvres de saint Ciprien. C'est une puérilité que de vouloir falsifier l'histoire pour la présenter sous un faux point de vue. Les évêques de Rome doivent être respectés comme les chefs de l'Église chrétienne; mais ils doivent être jugés impartialement par les historiens.

Il est bon cependant de faire voir que la doctrine d'Étienne était à la vérité la meilleure, même du tems de saint Ciprien. Dans un très ancien exemplaire de l'abbaye de Saint-Remi, après la lettre de saint Ciprien à Pompée (*art.* CXLIII), suit le Traité anonime que je vais traduire, et qui décide la même question du batême contre saint Ciprien. M. Rigault, qui l'a donné au public dans son édition de saint Ciprien, dit qu'il s'est déterminé à le faire imprimer parce qu'il contient plusieurs choses qui concernent l'ancienne discipline de l'Église, et ajoute qu'autant qu'on peut le conjecturer par le stile, il est d'un auteur peu éloigné du tems de saint Ciprien. On peut conclure d'un passage qui s'y trouve, que l'auteur était un évêque (1). L'édition d'Oxford n'a pas donné ce traité. Mais Baluze l'adopte en observant que Rigault l'avait puisé dans un manuscrit de Sirmond qui l'avait copié sur un ancien manuscrit de Saint-Remi de Reims. Baluze l'a comparé avec l'original, sur lequel il l'a corrigé et suppléé. Philippe Labbe, dans sa table des matières du premier tome des conciles, l'attribue

(1) Les OEuvres de saint Ciprien, traduites par Lombert. Rouen, 1716, II, 431 et 432.

au moine Ursinus, dont parle Gennadius dans son Traité des écrivains ecclésiastiques. Guillaume Cave le croit plus ancien. Baluze combat ses argumens et confirme l'avis de Philippe Labbe (1). Mais cet Ursinus vivait dans le cinquième siècle, et il est vraisemblable que l'auteur était plus ancien (2); d'ailleurs si la conjecture de Lombert est bien fondée, c'était un évêque.

Traité d'un auteur incertain qui soutient que l'on ne doit point rebatiser ceux qui ont une fois été batisés au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ (3).

256.

CLXIX. « Je vois que l'on demande parmi nos « frères ce qu'il faut observer à l'égard de ceux qui, « après avoir été batisés dans l'hérésie, mais au nom « de Notre Seigneur Jésus-Christ, reconnaissent leur « erreur et demandent à être reçus dans l'Église; « savoir si, suivant la coutume très ancienne et la

(1) *Sancti Cypriani opera.* Paris, 1726, p. 607.

(2) Moréri. Paris, 1759, art. Ursin. Il cite Dupin, Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du cinquième siècle.

(3) C'est dans l'édition de Baluze, Paris, 1726, p. 353, qu'il faut lire ce Traité, pour corriger le texte de Rigault et la traduction de Lombert.

« tradition ecclésiastique, il suffit que l'évêque leur « impose les mains pour leur faire recevoir le Saint-« Esprit, et les rendre parfaits chrétiens; ou s'il est « encore nécessaire de les rebatiser, le batême qu'ils « ont reçu leur étant parfaitement inutile. On pro-« duisait plusieurs écrits qui avaient été faits sur « cette nouvelle question (1), dans lesquels chacun « s'efforçait avec beaucoup d'ardeur de détruire les « raisons du parti contraire. Mais il me semble qu'il « n'y aurait aucune matière de controverse sur ce « point, si, nous contentant de l'autorité vénérable « de toutes les églises, et gardant l'humilité qui est « une vertu nécessaire à un chrétien, nous ne nous « pressions point d'introduire de nouvelles doctrines « qu'il est aisé de réfuter. Car tout ce qu'on détermine « contre la pratique ancienne de tous les saints et de « tous les fidèles qui sont morts, doit être condamné « comme ne pouvant servir qu'à troubler la paix de « l'Église, et à faire naître des schismes et des divi-« sions. En effet tout le fruit de ces sortes d'innova-« tions se réduit à prétendre qu'un seul homme (2), « quel qu'il soit, quoique plein de l'orgueil des héré-« tiques, est vanté comme extrêmement prudent et

(1) *Super hac novâ quæstione.* Il me semble que ce passage prouve que l'écrit a été fait du tems de saint Ciprien, comme l'a cru Guillaume Cave, très habile critique. Il aurait été ridicule d'écrire ces mots après la décision du concile de Nicée, l'an 325, qui a tranché la question.

(2) *Unus homo.* Il est clair que l'auteur désigne ici saint Ciprien, qu'un moine du cinquième siècle aurait dû nommer.

« ferme par quelques esprits légers qui, n'ayant point « d'autre excuse de leur coupable erreur que le nombre « de ceux qui l'adoptent, publient partout qu'il a cor- « rigé les vices et les fausses opinions de toutes les « églises. Car telle a été la conduite de tous les héré- « tiques, d'inventer le plus de calomnies qu'ils peu- « vent contre l'Église notre sainte mère, et de se « targuer d'avoir découvert quelque faute qu'ils lui « puissent imputer, quelque légère qu'elle soit. Mais « si aucun des fidèles qui ont un peu de raison, et plus « encore aucun ecclésiastique, n'en doit user de la « sorte, n'est-ce pas une chose monstrueuse de voir « des évêques former ces entreprises scandaleuses, et « qui, contre le commandement de la loi et de toutes « les Écritures, n'ont pas honte de révéler celle de « leur mère, s'ils croient qu'il y en ait quelqu'une « pour elle en cette rencontre? Car au fond c'est leur « propre turpitude qui se découvre dans leur erreur. « Ils sont d'autant plus coupables en cela, qu'ils « agissent contre une pratique très ancienne (1), « observée par tous nos prédécesseurs, et que nous « fesons voir être encore observée par nous avec « beaucoup de raison. Ainsi, quand les raisons se-

(1) *Observatione antiquissimâ.* C'est cette expression qui a fait rejeter par Baluze cet écrit dans des tems plus modernes. Mais un usage qui remontait jusqu'à saint Pierre pouvait bien être ainsi qualifié par un évêque italien dès l'an 256, même quand on y trouverait un peu d'exagération. Tout d'ailleurs dans cet écrit porte le caractère d'un tems très rapproché de l'événement, et il est bien naturel qu'un évêque italien fût irrité des expressions de plusieurs évêques du concile, et surtout de saint Ciprien et de Firmilien.

« raient égales de part et d'autre, comme cette inno-
« vation ne peut se faire sans mettre le trouble parmi
« les fidèles, ils auraient toujours tort de vouloir
« imprimer cette tache sur le front de l'Église, et la
« honte de cet attentat ne devrait retomber que sur
« ceux qui en sont les auteurs. Mais il ne dépend pas
« de nous de faire observer ce précepte de l'apôtre (1)
« qui veut que nous soyons tous unis dans les mêmes
« sentimens, et qu'il n'y ait point de schisme parmi
« nous. Nous ne laisserons pas néanmoins de faire
« tout notre possible pour tâcher de persuader à ces
« hommes turbulens de se tenir au moins à présent
« en repos, et nous croirons n'avoir pas peu fait s'ils
« se résolvent enfin à acquiescer à ce conseil salutaire
« que nous leur donnons. Dans ce dessein nous re-
« cueillerons tous les passages de l'Écriture sainte,
« qui concernent cette matière : nous tâcherons,
« autant que nous en serons capables, de concilier
« ceux qui semblent contraires, et de les rendre tous
« utiles et avantageux pour donner à tous nos frères
« la forme sainte et paisible qu'ils doivent observer
« dans la réception de ceux qui viennent à l'Église.

« Entrant donc dans l'examen du nouveau batême,
« c'est-à-dire du batême spirituel et évangélique, la
« première chose qui se présente à nous, c'est cette
« prédication célèbre de saint Jean-Batiste, qui, s'é-
« loignant un peu de la loi et de l'ancien batême de
« Moïse pour ouvrir un chemin à la grâce de la loi

(1) Première épître aux Corinthiens, I, 10.

« nouvelle, dispose insensiblement les Juifs, par le « batême d'eau et de pénitence qu'il donnait, à en « recevoir un autre qui devait avoir plus de force « que celui-là, et leur dit (1) :

« Celui qui vient après moi est avant moi, et je ne « suis pas digne de délier les courroies de ses sou- « liers. Celui-là vous batisera par le Saint-Esprit et « par le feu.

« C'est pourquoi je suis d'avis que nous commen- « cions aussi notre discours par là. Car Notre Sei- « gneur, confirmant, après sa résurrection, cette pa- « role de saint Jean (2),

« Commanda aux apôtres de ne point partir de « Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, « que vous avez, dit-il, ouïe de ma bouche : car Jean « a batisé dans l'eau; mais vous serez batisés par le « Saint-Esprit dans peu de jours.

« Saint Pierre aussi, rendant compte de sa con- « duite aux apôtres, se sert des expressions mêmes « de Notre Seigneur, en disant (3) :

« Lorsque j'eus commencé à leur parler, le Saint- « Esprit descendit sur eux, comme sur nous au com- « mencement. Je me souvins alors de cette parole de « Notre Seigneur : — Jean a batisé dans l'eau; et « vous, vous serez batisés dans le Saint-Esprit. — « Or, si Dieu leur a fait la même grâce qu'à nous,

(1) Évangile de saint Jean, I, 15. Évangile de saint Luc, III, 16. Évangile de saint Marc, I, 7.

(2) Actes des apôtres, I, 4 et 5.

(3) Actes des apôtres, XI, 15, 16, 17.

« qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, « moi, pour m'opposer à Dieu?

« Et encore (1) :

« Mes frères, vous savez qu'il y a long-tems que « Dieu m'a élu parmi vous, afin que les gentils en- « tendissent par ma bouche la parole de l'Évangile, « et qu'ils crussent. Et Dieu, qui connaît les cœurs, « leur a rendu témoignage, leur donnant le Saint-Es- « prit comme à nous. »

Première suite du Traité d'un auteur incertain. Du batême donné par les apôtres.

256.

CLXX. « Il nous faut considérer quelles sont la « force et la puissance de ces paroles. Car Notre Sei- « gneur dit à ceux qui devaient ensuite être batisés « parce qu'ils croiraient en lui, qu'ils ne le seraient « pas par l'eau et par la pénitence, ce qui était le ba- « tême qu'ils avaient reçu de lui, mais par le Saint- « Esprit. Comme personne d'entre nous ne peut dou- « ter que ces paroles n'aient été prononcées, on voit « clairement pourquoi ils furent ainsi batisés. Car, « dans ce second batême, ils ne reçurent que le Saint-

(1) Id., XV, 7 et 8

« Esprit, selon la parole de saint Jean, que pour lui il « batisait par l'eau, mais qu'il en viendrait un autre « qui batiserait dans le Saint-Esprit. Cela n'empêchait « donc pas qu'ils n'eussent déjà été batisés par l'eau, « et faits enfans de Dieu, sans compter qu'ils le fu- « rent encore dans leur propre sang, comme le disent « les saintes Écritures, desquelles nous tirerons les « preuves les plus évidentes pour chacun d'eux.

« Mais toi qui veux introduire ta nouvelle opinion, « sans doute que tu t'empresseras de répondre avec « ton impatience ordinaire, que Notre Seigneur a « dit dans l'Évangile (1) :

« Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit- « Saint, il ne peut voir le royaume de Dieu.

« Ce qui montre clairement que ce batême-là seul « peut servir, qui est aussi accompagné du Saint-Es- « prit. Car, lorsque Notre Seigneur lui-même fut ba- « tisé, le Saint-Esprit descendit sur lui; de sorte que « ses actions s'accordent fort bien avec ses paroles, « et le sacrement de batême ne peut subsister sans « cela. Cette réponse est véritable, et il n'y a per- « sonne parmi nous qui soit assez déraisonnable ou « assez opiniâtre pour vouloir la rejeter. C'est ce que « nous avons toujours observé pour les deux choses « entières, telles qu'elles se font dans l'Église. Mais « si nous fesons voir dans le Nouveau Testament des « endroits où ces deux choses, qui sont ici unies, se « trouvent séparées, voyons si ce n'est point qu'elles

(1) Évangile de saint Jean, III 5.

« peuvent en effet être séparées, sans rien perdre « pour cela de leur intégrité.

« Par l'imposition des mains de l'évêque, le Saint-« Esprit est communiqué tout seul, et c'est ainsi que « les apôtres le communiquèrent aux Samaritains qui « avaient été batisés par Philippe. Car l'Écriture « observe (1) que le Saint-Esprit n'était encore « descendu sur aucun d'eux, et qu'ils avaient seu-« lement été batisés au nom du Seigneur Jésus. Notre « Seigneur de même, après sa résurrection, ayant « soufflé sur ses apôtres, leur dit (2) :

« Recevez le Saint-Esprit ;

« Et le leur donna séparément.

« D'ailleurs, que diras-tu, mon frère, d'une per-« sonne qui, n'ayant pas été batisée par l'évêque, « meurt avant de recevoir l'imposition des mains et « le Saint-Esprit? Penses-tu qu'il soit sauvé ou non? « Car les apôtres et les disciples même qui batisaient « les autres, et qui avaient été batisés par Notre « Seigneur, ne reçurent pas aussitôt le Saint-Esprit, « l'Évangile témoignant (3) :

« Qu'il n'était point encore donné, parce que Jésus « n'était pas encore glorifié.

« Et même après sa résurrection, il ne se passa « pas peu de tems jusqu'à l'avénement du Saint-Es-« prit. Les Samaritains pareillement ne le reçurent

(1) Les Actes des apôtres, VIII, 16.

(2) Évangile de saint Jean, XX, 22.

(3) Id., VII, 39

« que long-tems après avoir été batisés par Philippe, « lorsque les apôtres furent envoyés de Jérusalem à « Samarie pour leur imposer les mains (1), et leur « communiquer le Saint-Esprit. Or, dans cet inter- « valle, quelques-uns d'eux purent être prévenus par « la mort, et privés de la grâce de l'Esprit-Saint. « Mais on ne peut pas douter aujourd'hui de cela, « la plupart mourant après le batême avant d'avoir « reçu l'imposition des mains de l'évêque : ce qui « n'empêche cependant pas qu'on ne les regarde « comme de parfaits chrétiens. C'est ainsi que l'eu- « nuque de la reine d'Éthiopie (2), revenant de Jé- « rusalem en lisant le prophète Isaïe, sans le com- « prendre, le diacre Philippe, inspiré par le « Saint-Esprit, s'approcha de lui, et lui expliqua ce « qu'il n'entendait pas, de sorte que l'eunuque crut et « fut batisé. Lorsqu'il fut sorti de l'eau, l'Esprit de « Dieu enleva Philippe, l'eunuque ne le vit plus, et « continua son chemin plein de joie.

« Tu vois dans ce récit que l'évêque n'imposa « point les mains à l'eunuque pour lui faire recevoir « le Saint-Esprit. Si tu l'admets ici comme suffisant « au salut, et tu ne peux refuser de l'admettre sans « aller contre le sentiment de tous les fidèles, « il faut nécessairement tomber d'accord que le « Saint-Esprit peut être communiqué par la seule « imposition des mains à un homme qui a reçu le ba-

(1) Les Actes des apôtres, VIII, 17.

(2) Id., VIII, 27.

« tême au nom de Jésus-Christ, et qu'il n'a rien de « moins que ceux qui sont parfaits chrétiens, sans « qu'il soit nécessaire de s'informer du batême qu'il « a reçu. A moins que tu ne veuilles prétendre aussi « que ceux qui ont été seulement batisés au nom de « Jésus-Christ, peuvent être sauvés sans recevoir le « Saint-Esprit et l'imposition des mains : ce que sans « doute tu ne diras pas. Par conséquent, il faut « avouer que la seule imposition des mains sans le « batême suffit, en cas de nécessité, pour sauver un « homme, comme le batême seul, reçu dans l'Église, « est suffisant pour le sauver sans l'imposition des « mains. Ou, si tu dis qu'un tel homme, qui a reçu « le batême dans l'Église, ne peut être sauvé sans « que l'évêque lui ait imposé les mains, tu condamnes « tous les évêques, étant impossible qu'ils puissent « eux-mêmes donner le batême à tous les fidèles qui « sont sous leur conduite sans en mettre plusieurs en « danger de mourir avant de l'avoir reçu, et les « rendre ainsi responsables du salut de ces malheu-« reux. Or, comme tu ne l'ignores pas, on trouve « dans l'Écriture que le Saint-Esprit a été donné à « ceux qui croyaient, sans qu'ils eussent reçu le ba-« tême de l'eau. Car voici ce qui est rapporté dans les « Actes des apôtres (1) :

« Pierre parlait encore, lorsque le Saint-Esprit des-« cendit sur tous ceux qui écoutaient la parole ; et « les fidèles circoncis, qui étaient venus avec Pierre,

(1) Les Actes des apôtres, X, 44-48.

« furent très étonnés de ce que la grâce du Saint-Es-
« prit se répandait aussi sur les gentils. Car ils les
« entendaient parler plusieurs langues, et glorifier
« Dieu. Alors Pierre dit : — Peut-on refuser l'eau du
« batême à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit comme
« nous? — Et il commanda qu'ils fussent batisés au
« nom du Seigneur Jésus-Christ. »

Seconde suite du Traité d'un auteur incertain. Doctrine des apôtres sur le batême.

256.

CLXXI. « C'est ce que saint Pierre nous a encore « enseigné depuis, lorsqu'il a dit (1) :

« Dieu n'a point fait de différence entr'eux et nous, « ayant purifié leurs cœurs par la foi.

« Cela fait donc voir que l'on peut être batisé dans « le Saint-Esprit sans eau, ceux-là n'ayant été batisés « ensuite de ce dernier batême que pour satisfaire « aux prédications de saint Jean-Batiste et de Notre « Seigneur, et ayant été batisés du batême du Saint- « Esprit, ayant reçu par la foi le pardon de leurs « péchés avant même qu'on leur eût imposé les « mains : de sorte que le batême d'eau qu'ils reçu-

(1) Les Actes des apôtres, XV, 9.

« rent ensuite ne fut que pour invoquer sur eux le « nom de Jésus-Christ, afin que rien ne parût man- « quer à l'intégrité de leur foi et du ministère des « prêtres.

« Au contraire, nous voyons que les disciples ne « reçurent le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte que « long-tems après qu'ils eurent été batisés du batême « de Notre Seigneur ; comme les apôtres mêmes qui, « malgré cela, ne laissèrent pas tous de l'abandonner « la nuit qu'il fut pris, sans excepter celui qui s'était « vanté de persévérer dans la foi, contre la prédic- « tion de son maître : pour montrer que tous les pé- « chés qu'ils commirent dans cet intervalle, leur « furent remis par le batême du Saint-Esprit, qu'ils « reçurent ensuite.

« Pour moi, je pense que le motif qui fit des- « cendre le Saint-Esprit sur ceux à qui parlaient les « apôtres, c'est que le nom de Jésus a une si grande « vertu, que, sur qui que ce soit qu'on l'invoque, « cela seul peut beaucoup pour le sauver. C'est ce « que saint Pierre témoigne dans les Actes, lorsqu'il « dit (1) :

« Il n'y a pas un autre nom sous le ciel, qui soit « donné aux hommes, par lequel il faille être sauvé.

« Et l'apôtre saint Paul de même (2), lorsqu'il dit :

« Dieu a élevé Jésus et lui a donné un nom qui « est au-dessus de tout nom ; afin qu'à ce nom de Jé-

(1) Les Actes des apôtres, IV, 12.

(2) Épître aux Philippiens, II, 9, 10 et 11.

« sus tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans « les enfers, et que toute langue confesse que le « Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de son « Père.

« Nous voyons par là que, bien que celui sur qui le « nom de Jésus a été invoqué dans le batême ait été « engagé dans l'erreur, cela n'empêche pas que, lors- « qu'il la quitte et qu'il vient à l'Église, l'imposition « des mains de l'évêque ne lui communique le Saint- « Esprit, sans qu'il perde le fruit de l'invocation de « cet adorable nom. Il est vrai cependant qu'elle seule « sans batême n'est pas suffisante pour sauver une « personne; autrement les gentils (1) et les héréti- « ques, qui en abuseraient, seraient sauvés. Mais « lorsqu'elle a été accompagnée de ce sacrement, et « qu'on abandonne ensuite son erreur, elle commence « à avoir la force et la vertu qu'elle n'avait pas lors- « qu'on y demeurait engagé, surtout ce qui manquait « étant suppléé par l'imposition des mains. Il faut « donc croire en cela ce que tant d'églises en ont cru « pendant une si longue suite d'années (2), et se rendre « à l'autorité des apôtres et des évêques, appuyée sur « la raison; puisqu'on ne pourrait s'opposer à ce con- « sentement général de tant de siècles (3), sans que

(1) *Ethnicos*, expression qui est un caractère du tems de saint Ciprien. Dans le cinquième siècle, on aurait dit *paganos*.

(2) *Tot annorum*.

(3) *Post tot sæculorum tantam seriem*. C'est cette exagération qui a trompé Baluze. Mais elle ne convient guère plus au cinquième qu'au quatrième siècle. L'auteur n'a pas voulu répéter *tot annorum* qu'il vient de dire et qui était le mot propre.

« l'Église en souffre un dommage très considérable.
« En effet, pourquoi penses-tu que Pierre, après
« avoir été batisé et avoir rendu à Notre Seigneur,
« par l'inspiration du père céleste, un témoignage
« si glorieux de sa divinité, en déclarant que, non-
« seulement, il était le Christ, mais même le fils du
« Dieu vivant (1), ne voulut point l'entendre parler
« ensuite de sa passion, tellement qu'il fut appelé Sa-
« tan (2), sinon pour montrer que, bien que ceux qui
« devaient être batisés au nom de Jésus, eussent varié
« et ne fussent plus dans la foi orthodoxe, si néanmoins
« ils revenaient ensuite de leur erreur, ils pouvaient
« espérer d'être sauvés, surtout recevant le Saint-Es-
« prit qui est un batême que tout homme doit indis-
« pensablement recevoir pour l'être. Aussi voyons-
« nous dans l'Évangile que Pierre ne fut pas le seul
« qui tomba depuis son batême, mais que tous les
« disciples furent scandalisés de la mort de Notre
« Seigneur, comme lui-même le leur avait prédit (3).

« Cependant après la résurrection de Jésus-Christ,
« leur foi étant devenue plus ferme et plus pure, ils
« furent tous batisés dans le Saint-Esprit. Ce n'est
« donc pas sans raison que nous croyons aujourd'hui
« que ceux qui sont sortis de leur erreur peuvent
« être batisés par le Saint-Esprit, et réparer par là ce
« qu'il y avait de défectueux dans leur foi, lorsqu'ils

(1) Évangile de saint Matthieu, XVI, 16.
(2) Id., verset 23.
(3) Évangile de saint Marc, XIV, 27.

« ont été batisés par l'eau au nom du Seigneur. Car « il y a bien de la différence entre n'être point du tout « batisé par l'eau au nom de Notre Seigneur Jésus- « Christ, et errer en quelque chose lorsqu'on a reçu « ce batême qui est le moindre, pourvu qu'ensuite il « soit assuré qu'on tienne la vraie foi lorsqu'on reçoit « le batême du Saint-Esprit qui, indubitablement, « est plus grand. Ne pense pas que Notre Seigneur « dise rien de contraire à cette doctrine, lorsqu'il « s'exprime ainsi (1) :

« Allez, enseignez toutes les nations, les batisant « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Car quoique cela soit vrai, et que l'Église doive « l'observer en toutes manières, comme elle l'observe, « toujours faut-il prendre garde à ne pas abuser du « nom de Jésus-Christ, précisément à cause de sa « vertu. En effet tous les miracles se font ordinaire- « ment par lui, et quelquefois même ils se font par « ceux qui sont hors de l'Église. Autrement que signi- « fierait cette parole de Jésus-Christ qui déclare qu'au « jour du jugement il rejettera ceux qui lui diront (2):

« Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé « en votre nom, et chassé les démons en votre nom, « et fait beaucoup de prodiges en votre nom? — Et « alors il leur répondra : — Je ne vous ai jamais « connus; retirez-vous de moi, vous qui opérez l'ini- « quité.

(1) Évangile de saint Matthieu, XXVIII, 19.

(2) Évangile de saint Matthieu, VII, 22, 23.

« A quoi bon, dis-je, cette réponse, si ce n'est pour « montrer que ces merveilles peuvent être faites même « par des méchans, à cause de la vertu extraordinaire « du nom de Jésus? C'est pourquoi nous devons con- « sidérer cette invocation du nom de Jésus comme un « commencement du batême, qui nous est commun « avec tous les autres hommes, et qui s'accomplit « ensuite par d'autres effets, sans quoi elle ne servi- « rait de rien. Car, après qu'un homme est mort, on « ne peut plus suppléer à ce qui manquait à l'invoca- « tion de ce nom, et tout ce qu'on ferait pour lui, lui « sera entièrement inutile au jour du jugement, lors- « que Notre Seigneur aura commencé à lui faire le « reproche que nous venons de rapporter. Et néan- « moins il n'y a personne d'assez cruel et assez inhu- « main pour refuser le secours du batême à qui que « ce soit qui le demande. »

Troisième suite du Traité d'un auteur incertain. Réponse à une objection contre le batême donné par les hérétiques.

256.

CLXXII. « Tu objecteras sans doute contre cette « conclusion, selon ta coutume, que lorsque les disci- « ples furent batisés, ils le furent pleinement et com-

« plètement, et non comme les hérétiques dont nous « parlons. Tu établis cette différence en distinguant « ceux qui furent batisés et celui qui les batisa. Nous « sommes donc obligés de répondre à cette objection, « non pour accuser les disciples du Seigneur, mais « parce qu'il est nécessaire de faire voir où, quand et « de quelle manière la grâce du salut a été donnée à « chacun de nous. Car plusieurs raisons pouvaient « porter à croire que Notre Seigneur était né, et que « c'était le Christ. Je donnerai pour exemple de ces « raisons, que Jésus était né de la tribu de Juda, de « la race de David, dans la ville de Bethléem; que « dès le moment de sa naissance, les anges annoncè- « rent aux pasteurs qu'un Sauveur leur était né; que « les mages, ayant vu son étoile en Orient, l'étaient « venus chercher avec un soin extrême, l'avaient « adoré, et lui avaient fait beaucoup de présens ma- « gnifiques; qu'étant encore enfant, il avait disputé « dans le temple contre les docteurs de la loi à la « surprise de tous ceux qui l'écoutaient; que lorsqu'il « fut batisé, les cieux s'ouvrirent, le Saint-Esprit « descendit et demeura sur lui, qu'il fut glorifié par « le témoignage de son père et par celui de saint « Jean-Batiste; qu'il découvrait les pensées les plus « secrètes du cœur de ceux qui lui parlaient; qu'il « guérissait les malades et les vices du corps avec une « puissance souveraine; qu'il remettait visiblement les « péchés; qu'il chassait les démons, et nettoyait les « lépreux par sa simple volonté; qu'il changea l'eau « en vin dans des noces célèbres; qu'il rendait la vue

« aux aveugles; qu'il prêchait la doctrine de son père « avec autorité; qu'avec cinq pains il rassasia cinq « mille hommes dans le désert, et qu'il en resta encore « douze corbeilles toutes pleines; qu'il ressuscita sou- « vent des morts; qu'il commandait aux vents et à la « mer; qu'il marchait sur les eaux; et enfin qu'il fesait « toutes sortes de miracles.

« Toutes ces merveilles semblaient devoir le faire « connaître aux Juifs. Cependant ils ne crurent pas « en lui, parce qu'ils s'imaginaient qu'un tel homme « ne devait point mourir, et qu'il devait posséder éter- « nellement le royaume d'Israël et celui de toute la « terre. C'est par cette même raison qu'ils voulurent « l'enlever pour le faire roi, tellement qu'il fut obligé « de s'enfuir. Ses disciples aussi croyaient qu'il ne « devait leur donner la vie éternelle que parce que « lui-même vivrait toujours. Ils furent extrêmement « affligés quand Notre Seigneur leur dit dans la Ga- « lilée (1):

« Le Fils de l'homme sera livré entre les mains des « hommes, et ils le tueront; et il ressuscitera le troi- « sième jour après sa mort.

« Ce fut aussi ce que lui objectèrent les Juifs lors- « qu'il leur disait ce qui lui devait arriver (2):

« Nous avons appris de la loi que le Christ vit éter- « nellement; et comment dites-vous qu'il faut qu'on « élève le Fils de l'homme sur une croix?

(1) Évangile de saint Marc, IX, 30. Voyez aussi l'Évangile de saint Luc, XVIII, 33.

(2) Évangile de saint Jean, XII, 34.

« C'était donc là le sentiment que les disciples « avaient de Jésus-Christ. Et Pierre lui-même, le « chef et le premier des apôtres, ne peut s'empê- « cher de témoigner son incrédulité. Car Notre Sei- « gneur l'ayant interrogé (1) avec les autres sur ce « qu'il croyait de lui, et Pierre ayant confessé d'a- « bord la vérité et dit qu'il était le Christ et le Fils « du Dieu vivant, de sorte que Jésus-Christ lui-même « répondit que Pierre était heureux de ce que le « Père céleste lui avait révélé cette connaissance, et « qu'il n'avait pas jugé de lui selon la chair; lorsque « Jésus-Christ ajouta cette déclaration qu'il fallait « que lui-même Jésus-Christ allât à Jérusalem, qu'il « souffrît beaucoup de choses des prêtres et des « docteurs de la loi, qu'ils le fissent mourir, et qu'il « ressuscitât le troisième jour, ce même Pierre qui, « un peu auparavant, l'avait si hautement confessé, « le reprit et lui dit (2) :

« Que cela soit loin de vous, Seigneur! il ne vous « arrivera rien de tel.

« Un tel démenti attira sur lui cette parole de « Notre Seigneur :

« Retire-toi de moi, Satan; tu m'es un sujet de « scandale, parce que tu ne goûtes point ce qui est « de Dieu, mais ce qui est des hommes.

« Et la justice de ce reproche parut encore plus « clairement lorsque, Notre Seigneur étant pris,

(1) Évangile de saint Matthieu, XVI, 15.

(2) Id., verset 22.

« Pierre, épouvanté du discours d'une femme,
« s'écria (1) :

« Je ne sais ce que vous dites... Je ne connais point
« cet homme.

« Ce qu'il recommença jusqu'à trois fois, jurant et
« protestant qu'il ne connaissait point celui dont on
« lui parlait. Et cela lui avait été prédit long-tems
« avant (2) par Notre Seigneur, lorsque Pierre s'é-
« tait vanté de le suivre jusqu'à la mort, afin que
« nous ne pussions douter de son incrédulité.

« Nous voyons encore qu'après la résurrection de
« Notre Seigneur, l'un de ses disciples, nommé Cléo-
« phas, étant triste, parce qu'il partageait l'erreur
« des autres, fit au Seigneur lui-même, qu'il ne con-
« naissait pas, le rapport de ce qui était arrivé, en ces
« termes (3) :

« Jésus de Nazareth, ce prophète puissant en œu-
« vres et en paroles devant Dieu et devant tout le
« peuple; les princes des prêtres et nos magistrats
« l'ont livré pour être condamné à mort, et l'ont
« crucifié. Nous espérions qu'il délivrerait Israël.

« C'est d'après cette idée que tous les disciples pri-
« rent pour une rêverie ce que les femmes leur di-
« rent, que Notre Seigneur leur était apparu, et
« quelques-uns même l'ayant vu, furent encore en
« doute; et ceux qui ne se trouvèrent pas présens

(1) Id., XXVI, 70, 72.

(2) Id., verset 34.

(3) Évangile de saint Luc, XXIV, 19, 20, 21.

« lorsqu'il apparut à ses disciples ne le crurent pas « du tout : ils seraient restés dans leur incrédulité si « Notre Seigneur ne se fût montré à eux, et ne la « leur eût reprochée. Car sa mort les avait telle- « ment choqués, qu'ils ne croyaient point à sa résur- « rection, parce qu'ils n'avaient pas imaginé qu'il pût « mourir.

« Ainsi, à l'égard des disciples, il est évident, par « tout ce que nous venons de rapporter, qu'ils n'a- « vaient pas une foi parfaite et entière ; et cependant, « ce qui paraît étrange, c'étaient eux qui batisaient « les autres, comme nous le voyons dans l'Évangile « de saint Jean (1). »

Quatrième suite du Traité d'un auteur incertain. Validité du batême donné par qui que ce soit.

256.

CLXXIII. « Que diras-tu encore de ceux qui sou- « vent sont batisés par des évêques de mauvaise vie, « et qui même sont excommuniés? ou des évêques « ignorans et qui ont des sentimens erronés? de ceux « qui n'ont pas prononcé exactement toutes les pa- « roles du sacrement de batême, ou qui ont mal in-

(1) Chapitre IV, verset 2.

« terrogé ceux qu'ils batisaient, et ont reçu des ré-
« ponses inexactes? A la vérité ce dernier défaut ne
« fait point de tort à la pureté de la foi; mais au
« moins faut-il tomber d'accord que ces personnes
« grossières ne confèrent pas le batême avec toute
« l'exactitude et toute la perfection que tu demandes.

« Tu diras peut-être, tant tu es ponctuel, qu'il faut
« aussi rebatiser ceux qui ont été batisés de la sorte,
« et qu'ils n'ont pas reçu le batême dans son intégrité.
« Mais, au nom de Dieu, accordons aux opérations
« célestes la vertu qui leur est propre, et n'envions
« pas l'avantage qu'on en peut retirer. Et par consé-
« quent, puisque notre salut dépend du batême de
« l'Esprit qui est souvent joint à celui de l'eau; lors-
« que c'est nous qui le conférons, donnons-le tout
« entier, et sans rien retrancher des cérémonies pres-
« crites. Si c'est une nécessité qu'il soit conféré par le
« clergé inférieur (1), attendons l'événement (2), afin
« de suppléer nous-mêmes à ce qui y manque, ou de
« nous en rapporter à Dieu qui y suppléera. Mais s'il
« est donné par des étrangers (3), qu'on corrige,
« autant que la chose le permet, ce qu'il peut y avoir
« de défectueux. Car le Saint-Esprit n'est point hors
« de l'Église, et la foi ne peut être saine, non-seule-
« ment parmi les hérétiques, mais encore parmi les
« schismatiques. Ainsi, lorsque ceux qui auront été

(1) Comme par un prêtre ou par un diacre.

(2) D'une maladie.

(3) C'est-à-dire par des hérétiques.

« batisés parmi eux, se repentant de leur erreur, ré- « formeront leur foi, il faudra seulement leur donner « le batême spirituel, c'est-à-dire qu'ils recevront « l'imposition des mains de l'évêque, et le Saint-Es- « prit. C'est ainsi que l'Église a coutume d'achever ce « qui manquait à ce sacrement, afin qu'il ne semble « pas qu'elle méprise l'invocation du nom de Jésus qui « a été faite sur eux lorsqu'ils ont reçu le batême (1), « et qui ne peut être abolie. Cela ne serait nullement « à propos, quoique cette invocation-là, si elle n'est « pas suivie de ce que nous venons de dire (2), n'ait « pas la faculté de conférer le salut. Car, puisque « l'apôtre dit qu'il n'y a qu'un batême (3), il en ré- « sulte nécessairement que l'invocation du nom de « Jésus, qu'on y a une fois reçue, subsiste sans qu'il « soit au pouvoir d'aucun homme de la détruire, ce « qui arriverait cependant si, contre l'ordonnance des « apôtres, nous voulions la renouveler par une vaine « superstition, en batisant une seconde fois ceux qui « ont déjà été batisés. De plus, si celui qui retourne à « l'Église, ne veut pas être rebatisé, il arrivera que « nous priverons du batême de l'Esprit celui que nous « jugeons ne pas devoir priver du batême de l'eau. « Mais que diras-tu d'un catécumène qui, ayant été « pris (4), confesse le nom de Jésus-Christ, et est tué

(1) Ce qui arriverait si elle renouvelait cette invocation, en les rebatisant.

(2) De l'imposition des mains.

(3) Épître de saint Paul aux Éphésiens, IV, 5.

(4) Par les gentils.

« avant d'avoir été batisé par l'eau? Le damneras-tu;
« parce qu'il n'a pas reçu ce batême? Ou plutôt ne
« croiras-tu pas que quelqu'autre chose a suppléé à
« ce défaut, puisque notre Seigneur dit (1) :

« Celui qui me reconnaîtra devant les hommes, moi
« aussi je le reconnaîtrai devant mon Père qui est
« aux cieux.

« Car peu importe que celui qui confesse le Seigneur
« soit catécumène ou fidèle, pourvu qu'il le confesse,
« et cela suffit pour que Jésus-Christ le reconnaisse
« devant son père et l'honore de la couronne du mar-
« tire. Ce qui, néanmoins, ne doit pas être étendu
« trop loin, puisqu'un hérétique même peut confesser
« le nom de Jésus-Christ, quoiqu'en effet il nie Jésus-
« Christ, parce qu'il croit en un autre Jésus-Christ.
« Et Notre Seigneur fait bien voir que cette confession
« lui est inutile, lorsqu'il exige que ce soit lui-même
« qui soit confessé devant les hommes, ce qui ne peut
« se faire qu'en confessant son nom vénérable et la
« personne que désigne ce nom. Il faut donc conserver
« l'une et l'autre de ces deux choses entière et invio-
« lable, sans se mettre en peine si celui qui fait cette
« confession est juste ou pécheur, parfait chrétien ou
« catécumène; il suffit qu'il ait eu le courage de con-
« fesser son maître au péril de sa vie. Or, cela n'est
« point contraire à ce que nous avons dit ci-dessus de
« l'invocation du nom de Jésus dans le batême. Car là

(1) Évangile de saint Matthieu, X, 32. C'est à peu près ce que dit saint Luc, XII, 8.

« nous supposons qu'on a eu le tems de suppléer ce « qui pouvait manquer à l'intégrité de ce sacrement, « au lieu qu'ici le martire est consommé en Jésus-Christ « même et par Jésus-Christ, et non pas seulement par « l'invocation de son nom. C'est pourquoi il faut dis- « tinguer ces deux choses pour les rendre plus claires. « Car l'invocation du nom de Jésus ne peut servir, « comme je l'ai dit, qu'au cas qu'elle soit ensuite « suppléée par quelqu'autre chose, parce que les « prophètes et les apôtres l'ont décidé ainsi. Voici « ce que saint Jacques dit dans les Actes des apô- « tres (1) :

« Mes frères, écoutez-moi. Simon a raconté com- « ment Dieu a commencé à regarder les gentils pour « se faire un peuple consacré à son nom. Et ici s'ac- « cordent les paroles des prophètes, ainsi qu'il est « écrit (2) : — Après cela je reviendrai et je rétablirai « le tabernacle de David qui est tombé, et je réparerai « ses ruines et le relèverai, afin que le reste des « hommes, et tous les gentils sur lesquels est invoqué « mon nom recherchent le Seigneur, dit le Seigneur « qui fait ces choses.

« Ainsi, le reste des hommes, c'est-à-dire quelques « Juifs et tous les gentils sur lesquels est invoqué le « nom du Seigneur, peuvent et doivent rechercher le « Seigneur, parce que l'invocation de son nom, qui a « été faite sur eux, leur donne occasion, ou même

(1) Actes des apôtres, XV, 13-17.

(2) Amos, IX, 11.

« leur impose la nécessité de le faire. Aussi avons« nous plus de liberté de leur expliquer l'Écriture, « ou tout entière ou une partie, qu'aux gentils sur « lesquels le nom du Seigneur, c'est-à-dire de Jésus« Christ Fils du dieu vivant, n'a pas encore été in« voqué, non plus qu'aux Juifs qui ne reçoivent que « l'ancien Testament. C'est ce qui fait que les uns et « les autres, c'est-à-dire les Juifs et les gentils, qui « croient pleinement, doivent être batisés de même. « Mais, pour les hérétiques qui ont déjà été batisés « dans l'eau au nom de Jésus-Christ, il ne les faut plus « batiser que dans le Saint-Esprit. »

Cinquième suite du Traité d'un auteur incertain. Sentimens qui doivent accompagner le mépris de la mort.

256.

CLXXIV. « C'est donc avec raison qu'on méprise « la mort pour la confession du nom de Jésus, parce « qu'il n'y a que ce nom-là sous le ciel en vertu du« quel nous devons être sauvés. Mais ceux qui n'en « ont reçu que l'invocation, ne peuvent être sauvés, « parce qu'ils n'ont pas ensuite recherché le Seigneur; « non plus que ceux qui ne croient point en Jésus« Christ, et desquels notre Seigneur dit (1) :

(1) Évangile de saint Matthieu, XXIV, 4, 5.

« Prenez garde que personne ne vous trompe. Car « beaucoup viendront sous mon nom, disant : — « Je suis le Christ. — Et ils en séduiront un grand « nombre.

« Et encore (1) :

« Si quelqu'un vous dit : — Voilà que le Christ est « ici ou là, — n'en croyez rien ; car de faux Christs et « de faux prophètes s'élèveront, et ils feront de grands « prodiges et des choses étonnantes, de manière à « séduire, s'il était possible, les élus mêmes.

« Or, il n'y a point de doute qu'ils ne fassent ces « miracles au nom de Jésus-Christ. Et il y en a même « maintenant qui en font en vertu de ce nom, et qui « font de fausses prophéties ; mais il est certain que, « comme ils ne sont point le Christ, ils n'appartien- « nent pas non plus à Jésus-Christ. De même si quel- « qu'un, laissant Jésus-Christ, ne s'attache qu'à son « nom, cela ne lui servira pas de beaucoup ; ou plutôt « cela ne fera que le rendre plus coupable, quoiqu'il « ait été auparavant dans la véritable foi et dans une « bonne vie, ou honoré de quelque dignité ecclésias- « tique, ou même qu'il ait confessé le nom du Sei- « gneur. Car tous ces gens-là niant le véritable Christ, « et en introduisant ou en admettant un autre, ne « se réservent aucune espérance de salut, non plus « que ceux qui l'ont renoncé devant les hommes, et « qu'il doit nécessairement renoncer aussi, sans avoir « aucun égard à leur foi précédente, étant tous com-

(1) *Ibidem*, verset 32.

« pris dans cette sentence de Notre Seigneur (1) :
« Quiconque me renoncera devant les hommes, je « le renoncerai devant mon père qui est aux cieux.
« Comme pareillement cette parole QUICONQUE, « dont il se sert aussi pour ceux qui le confessent (2), « nous montre clairement qu'aucun état précédent de « celui qui le confesse ne peut lui nuire, quoiqu'il ait « été auparavant apostat ou hérétique, ou qu'il n'ait « pas encore été batisé, ou qu'il ait quitté l'hérésie « et soit venu à l'Église, ou qu'il soit sorti de l'Église, « et y soit ensuite retourné, ou qu'y étant retourné, « il ait été pris et qu'il ait confessé le nom de Jésus-« Christ devant les hommes, avant que l'évêque lui « ait imposé les mains. Car c'est le dernier état où « l'on se trouve qu'il faut considérer uniquement en « ces sortes de choses, tout ce qui a précédé ne pou-« vant nuire lorsqu'il est bon, ni servir quand il est « mauvais. C'est pourquoi, puisque dans le martire il « se fait en un moment un si grand changement de « choses, on doit se garder avec le plus grand soin de « ne pas laisser échapper par sa faute une si belle oc-« casion de salut, comme la femme de Loth, qui, pour « avoir seulement regardé derrière elle contre la dé-« fense des anges, fut changée en une statue de sel; « c'est par la même raison qu'un hérétique, qui souffre « la mort pour le nom de Jésus-Christ, la souffre in-« utilement, parce que, comme il a cru plutôt en un

(1) Évangile de saint Matthieu, X, 33

(2) *Ibipem*, versets 23 et 24

« autre Jésus-Christ qu'au véritable, il n'est pas le « confesseur de Jésus-Christ, mais seulement de son « nom. Aussi voyons-nous que l'apôtre dit (1) :

« Quand je livrerais mon corps pour être brûlé, si « je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien.

« Car le martire ne sert de rien à celui qui n'a pas « l'amour de Dieu et de ce Jésus-Christ qui nous est « recommandé par la loi, par les prophètes et par « l'Évangile, en cette sorte (2) :

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton « cœur, de toute ton ame et de toute ta force; et tu « aimeras ton prochain comme toi-même. Car ces « deux commandemens renferment toute la loi et les « prophètes.

« C'est ce que déclare aussi saint Jean l'évangé-« liste (3) :

« Tout homme qui aime est né de Dieu, et il con-« naît Dieu...; car Dieu est amour.

« Comme Dieu même le témoigne lorsqu'il dit (4) :

« Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son « fils unique, afin que, quiconque croit en lui, ne pé-« risse point, mais ait la vie éternelle.

« Ce passage fait voir clairement que celui dont le « cœur n'a point cet amour, par lequel il aime Dieu et « le prochain et s'en fait aimer, perd le fruit de ce

(1) Première épître aux Corinthiens, XIII, 3.

(2) Deutéronome, VI, 5. Évangile de saint Matthieu, XXII, 37, 39, 40.

(3) Première épître de saint Jean, IV, 7, 8.

(4) Évangile de saint Jean, III, 16.

« qu'il fait en confessant le nom de Notre Seigneur, et « en endurant la mort pour ce sujet. Or, c'est cet « amour qu'il est certain que les hérétiques n'ont « point, puisqu'ils croient en un autre Dieu et un « autre Jésus-Christ; quoique les Écritures du nou-« veau et de l'ancien Testament fassent évidemment « connaître l'un et l'autre, publiant que le Père est « tout-puissant et le créateur de l'univers, et ne par-« lant pas moins nettement de son fils. Il viendra donc « à eux comme à des gens qui attendent un autre « Dieu que celui-là pour être sauvés; et alors, contre « leur attente, ils seront condamnés aux supplices « éternels par le Christ fils du Dieu tout-puissant et « créateur, par ce Christ qu'ils ont blasphémé. Cette « condamnation aura lieu quand, selon l'Évangile, « Dieu commencera le jugement des actions les plus « secrètes des hommes par Jésus-Christ, et cela parce « qu'ils n'ont pas cru en lui, quoiqu'ils aient été « batisés en son nom. »

Sixième suite du Traité d'un auteur incertain. Le batême des hérétiques peut être corrigé.

256.

CLXXV. « Il est, au contraire, si vrai que tout « batême des hérétiques peut être corrigé lorsqu'on « a du tems pour cela et qu'on réforme sa foi, que

« Notre Seigneur, dans l'Évangile selon saint Luc, « dit à ses disciples (1) :

« Il y a un autre batême dont je dois être batisé.

« Et aux enfans de Zébédée dans saint Marc (2).

« Pouvez-vous boire le calice que je bois, et être « batisés du batême dont je dois être batisé?

« Il dit cela parce qu'il savait que les hommes doi« vent être batisés non-seulement par l'eau, mais « aussi par leur propre sang : en sorte que ceux qui « ne sont batisés que de ce seul batême, ne laissent « pas de pouvoir obtenir le mérite d'une foi entière « et d'une charité parfaite, et sont censés avoir reçu « l'un et l'autre, quoique les deux n'en fassent qu'un, « ce dernier donnant en même tems le salut et la « couronne. Car ce que dit Notre Seigneur :

« Je dois être batisé d'un autre batême;

« Ne veut pas dire qu'il y en ait deux, mais seu« lement que c'est une autre espèce de batême qui « concourt avec le premier pour nous communiquer « le salut. Or, il fallait que ces deux espèces de bâ« tême fussent premièrement sanctifiées par Notre Sei« gneur, afin que l'une ou l'autre, ou toutes les deux « ensemble, pussent nous être utiles, et que l'une « pût nous suffire sans l'autre, comme nous voyons « que le batême de sang suffit aux catécumènes qui « souffrent le martire; quoique, lorsqu'ils survivent « à leurs tourmens, on ait coutume de les batiser « aussi dans l'eau. De même le batême de l'eau suffit

(1) Évangile de saint Luc, XII, 50.
(2) Évangile de saint Marc, X, 38.

« aux fidèles qui sont dans l'Église, et il n'est point « nécessaire qu'ils soient encore batisés dans leur « sang, parce qu'ayant été batisés au nom de Jésus-« Christ, ils ont été rachetés par son sang précieux, « ces deux batêmes sortant de celui de Notre Seigneur « comme deux fleuves d'une même source, afin que « quiconque a soif vienne et boive, et que des fleuves « d'eau vive coulent de ses entrailles, comme dit « l'Écriture (1). Ces deux fleuves commencèrent pre-« mièrement à paraître dans la passion de Notre « Seigneur, lorsque du sang et de l'eau sortirent de « son côté, percé par la lance d'un soldat. C'étaient « deux fleuves d'espèce différente, mais qui sortirent « tous deux d'un même côté, afin que quiconque « ayant la foi aura bu de l'un ou de l'autre, soit rempli « du Saint-Esprit, et c'est de ces fleuves que par-« lait Notre Seigneur pour signifier le Saint-Es-« prit, que devaient recevoir ceux qui croiraient « en lui (2); car le Saint-Esprit n'avait pas encore « été donné, parce que Jésus n'avait pas encore été « glorifié. Fesant donc voir comment le batême, que « l'apôtre dit être unique (3), devait être engendré, « Jésus-Christ montre clairement qu'il y a plusieurs « espèces d'un même batême, qui coule d'une seule « plaie, qui se partage en eau et en sang; et ce ba-« tême en eau peut être encore distingué en deux es-« pèces, comme nous l'avons montré ci-dessus plus

(1) Évangile de saint Jean, VII, 38.
(2) *Ibidem,* verset 39.
(3) Épître de saint Paul aux Éphésiens, IV, 5

« amplement. Ainsi, puisque nous avons divisé le « batême en trois sortes, donnons ici la preuve de « cette distinction, de peur qu'il ne semble que nous « n'ayons avancé témérairement cette proposition de « nous-mêmes. Or, saint Jean, parlant de Notre Sei- « gneur dans son Épître, dit (1) :

« C'est ce même Jésus-Christ qui est venu avec « l'eau et avec le sang; non avec l'eau seulement, mais « avec l'eau et le sang. Et c'est l'Esprit qui rend « témoignage que Jésus-Christ est la vérité. Car il y « en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le « Père, le Verbe et le Saint-Esprit; et ces trois ne « sont qu'un.

« Ces paroles nous font voir que l'eau et le sang « ont coutume de communiquer le Saint-Esprit aux « hommes; et que le Saint-Esprit se communique « outre cela par lui-même. Car, puisque le Saint-Es- « prit a été répandu par le Seigneur sur tous ceux « qui ont cru, de même que l'eau et le sang se repan- « dent, il n'y a point de doute que les hommes ne « puissent aussi être batisés par le Saint-Esprit, « comme ils le sont par l'eau et par le sang. C'est « pourquoi saint Pierre dit dans les Actes (2) :

« Voici ce qui a été dit par le prophète Joël : — « Il arrivera dans les derniers jours, dit le Seigneur, « que je répandrai mon Esprit sur toute chair; et vos

(1) Première épître de saint Jean, V, 6 et 7.

(2) Les Actes des Apôtres, II, 16, 17 et 18

« fils et vos filles prophétiseront, et vos jeunes gens « verront des visions, et vos vieillards auront des « songes. Je répandrai mon Esprit sur mes serviteurs « et mes servantes (1).

« Et nous voyons dans l'Ancien Testament que cet « Esprit n'était pas communiqué indifféremment à « tout le monde, mais qu'il en saisissait quelques-uns, « et les remplissait de lui-même. C'est ainsi que le « Seigneur dit à Moïse, en lui parlant des septante « prêtres (2) :

« Je distrairai de l'Esprit qui est sur toi, et le « mettrai sur eux.

« De sorte que, suivant la promesse que Dieu en « avait faite, ils commencèrent à prophétiser dans le « camp. Moïse, comme un homme spirituel, en fut « bien aise, quoique Josué lui conseillât de l'empê- « cher (3); mais il n'eut point d'égard à cet avis. Nous « voyons aussi, dans le Livre des Juges et dans ceux « des Rois, que l'Esprit du Seigneur descendit sur « quelques-uns, comme sur Gothoniel (4), Gédéon, « Jephthé, Samson, Saül, David et les autres. Et

(1) Joël, II, 28 et 29.

(2) Nombres, XI, 17. J'adopte ici la traduction de M. Cahen, qui m'a paru plus exacte. Le grec dit septante greffiers ou écrivains. Il paraît que ce furent eux qu'employa Démétrius de Phalère pour composer la traduction grecque de la Bible, connue sous le nom de Version des *Septante*. Voyez l'article *Septante* dans le Dictionnaire de la Bible, par dom Calmet.

(3) Nombres, XI, 28.

(4) Prononciation grecque de celui que nous appelons Othoniel

« cette liberté qu'a le Saint-Esprit de se communi-
« quer à ceux qu'il lui plaît, nous est déclarée par
« Notre Seigneur, quand il dit (1) :

« L'Esprit souffle où il veut et vous entendez sa
« voix; mais vous ne savez d'où il vient, ni où il va.

« Si bien même qu'il se trouve quelquefois sur ceux
« qui en sont indignes; non pas néanmoins inutile-
« ment et sans raison, mais pour quelqu'opération
« nécessaire. C'est ainsi que l'Esprit du Seigneur fut
« sur Saül, qui prophétisa, quoique ce même Esprit
« se fût déjà retiré de lui, et qu'il fût tourmenté de
« l'esprit malin. Mais comme Saül était venu lui-
« même pour tuer David, après quantité de personnes
« qu'il avait envoyées auparavant pour se défaire de
« lui, Dieu permit qu'ils devinssent tous prophètes,
« et lui aussi (2), afin de l'empêcher d'exécuter ce
« mauvais dessein. C'est le même Esprit qui remplit
« saint Jean-Batiste dès le ventre de sa mère, et qui
« descendit sur ceux qui étaient avec Corneille-le-
« Centurion, avant qu'ils eussent été batisés dans
« l'eau. Ainsi, puisque le Saint-Esprit se joint au ba-
« tême des hommes, ou qu'il le précède, ou qu'il le
« suit, cela nous fait voir que nous devons, ou donner
« le batême entier, ou, lorsqu'il a été donné par qui
« que ce soit au nom de Jésus, suppléer ce qui manque
« et conserver l'invocation de ce nom, comme nous
« l'avons expliqué au long ci-dessus (*art.* CLXXII), afin

(1) Évangile de saint Jean, III, 8.

(2) Premier livre des Rois, XIX, 23.

« de conserver en même tems la coutume et l'auto-
« rité si vénérable de tant de grands hommes qui en
« ont usé ainsi pendant si long-tems. »

Septième suite du Traité d'un auteur incertain. On ne doit point se servir du feu dans le batême.

256.

CLXXVI. « Cette première partie de la question « étant donc ainsi achevée, il faut aussi dire un mot « de l'autre à cause des hérétiques, de crainte que « quelques-uns d'eux ne séduisent par leurs artifices « les plus simples de nos frères. Car, de ce que saint « Jean-Batiste a dit que nous serions batisés (1)

« Par l'Esprit et par le feu,

« Ces hommes désespérés osent conclure que nous « corrompons la sainteté du batême, et que nous « anéantissons sa vertu, parce que nous ne nous y « servons point de feu. C'est une erreur qu'ils ont « tirée de Simon-le-Magicien, qui en avait fait une « infinité d'autres, et à qui saint Pierre, dans les « Actes des apôtres, dit (2) :

« Que ton argent périsse avec toi; car tu as cru

(1) Évangile de saint Matthieu, III, 11.

(2) Les Actes des apôtres, VIII, 20 et 21.

« que le don de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent.
« Vous n'avez point de part avec cette grâce, ni rien
« à prétendre à ce ministère; car votre cœur n'est
« pas droit devant Dieu.

« Ils marchent sur ses traces, et tâchent de sur-
« prendre les simples, leur fesant entendre qu'il n'y
« a qu'eux qui donnent le batême entier, parce qu'aus-
« sitôt que l'on est descendu dans l'eau, ils font pa-
« raître du feu dessus. Et quoique ce soit un artifice,
« une sorte d'amusement, comme plusieurs auteurs
« assurent qu'Anaxilaüs (1) en fesait de pareils, ou
« une chose naturelle, ou une illusion, ou un effet de
« la magie; ils ne laissent pas de dire hautement que
« c'est là le batême parfait. Mais il n'y a point de
« doute que, lorsque les fidèles reçoivent ce batême,
« ils ne perdent la grâce qu'ils ont reçue, comme un
« soldat qui déserte et qui se jette dans le camp des
« ennemis. Cependant si un homme de cette sorte
« retourne à l'Église, quoiqu'il soit incertain s'il a
« encore son premier batême, il ne faudra pas le réi-
« térer, mais le secourir de quelqu'autre manière.
« Pour soutenir ce batême étranger et mortel, ils ont
« fabriqué un livre qu'ils appellent la PRÉDICATION

(1) En grec *Anaxilaos*; Anaxilaüs de Larisse vécut sous Auguste et exerça la médecine. Mais comme il s'appliqua aussi à la magie, on lui ordonna de quitter Rome et l'Italie. Il écrivit un ouvrage intitulé Παίγνια, AMUSEMENS, renfermant des tours de magie et d'adresse. Voyez les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome IX, p. 44; et surtout la Bibliothèque grecque de Fabricius, *Hamburgi*, 1705, I, 706.

« DE SAINT PAUL, où contre le témoignage de toutes « les Écritures, on lit (1) que Jésus-Christ confesse « ses propres péchés, lui qui est le seul qui n'ait point « péché, et qui est obligé, presque malgré lui, par « sa mère, de recevoir le batême de saint Jean. On y « lit aussi que, lorsqu'il fut batisé, on vit du feu sur « l'eau, ce qui ne se trouve dans aucun Évangile; et « que saint Pierre et saint Paul se rencontrèrent pour « la première fois dans la ville de Rome où ils firent « connaissance, quoique, selon l'Écriture, il y eût « déjà long-tems qu'ils se connussent, ayant conféré « ensemble de l'Évangile dans Jérusalem, et y ayant « même eu quelque différend entr'eux. Il y a encore « d'autres absurdités de cette sorte dans ce livre. Mais « ceux qui n'ignorent pas la nature du Saint-Esprit, « savent que ce qui est dit du feu est dit de lui. Car « nous voyons dans les Actes des apôtres (2), que le « Saint-Esprit étant descendu sur les disciples selon « la promesse de Notre Seigneur, des langues comme « de feu furent vues s'asseoir sur chacun d'eux, pour « montrer qu'ils étaient batisés par le Saint-Esprit et « par le feu, c'est-à-dire par un Esprit qui était feu « ou comme du feu. C'est ce feu qui brûlait dans le « buisson sans l'embraser, et qui anime les esprits « bienheureux des anges, selon cette parole de l'É- « criture (3).

(1) Tillemont ne parle de cet ouvrage que d'après ce que l'on en trouve ici. Mém. pour l'Hist. ecclés. Paris, 1701, I, 311.

(2) Chap. II, verset 3.

(3) Évangile de saint Jean, III, 8

« C'est lui qui a fait ses anges des esprits, et ses « ministres un feu ardent.

« Lorsque nous serons semblables à ce feu, nous « n'en craindrons plus aucun, pas même celui qui, « allant devant le Seigneur au jour du jugement, em- « brasera toute la terre, excepté ceux qui ont été « batisés par le Saint-Esprit et par le feu. Aujour- « d'hui cet Esprit-Saint demeure invisiblement dans « les hommes, conformément à ce que dit Notre Sei- « gneur dans l'Évangile :

« L'Esprit souffle où il veut; mais vous ne savez « d'où il vient, ni où il va.

« Au commencement que la foi et le batême furent « conférés aux hommes, on vit clairement l'Esprit se « reposer sur les disciples en forme de feu, et des- « cendre en forme de colombe sur Notre Seigneur: « ce qui s'est fait pour affermir notre foi et guérir « notre incrédulité. Il ne faut pas non plus que j'ou- « blie ce que l'Évangile a rapporté avec beaucoup de « raison. Car Notre Seigneur dit au paralitique (1):

« Mon fils, ayez confiance; vos péchés vous sont « remis.

« Pour montrer que la foi purifie les cœurs et remet « les péchés; selon cette autre parole que le même « Seigneur dit à une femme (2):

« Tes péchés te sont remis. — Et ceux qui étaient « assis à table (les scribes et les pharisiens) commen-

(1) Évangile de saint Matthieu, IX, 2.

(2) *Ibidem*, verset 22. Évangile de saint Luc, VII, 48, 49, 50.

« cèrent à dire entr'eux : — Qui est celui-ci qui remet « même les péchés? — Mais Jésus dit à la femme : — « Ta foi t'a sauvée, vas en paix.

« Tout cela fait voir que la foi et le Saint-Esprit « purifient les cœurs aussi bien que l'eau du batême, « et que le sang qu'on répand pour Jésus-Christ, et « qui est le moyen le plus court pour être sauvé.

« Je pense que nous avons expliqué pleinement ces « paroles de la prédication de saint Jean-Batiste, « par lesquelles nous avons commencé ce discours (1).

« Je ne vous batise que dans l'eau pour vous en-« gager à faire pénitence: mais il en viendra un plus « grand que moi; je ne suis pas digne de délier la « courroie de ses souliers; celui-là vous batisera par « le Saint-Esprit et par le feu.

« Je pense aussi que nous avons expliqué assez à « propos celles-ci de saint Jean l'évangéliste (2):

« Il y en a trois qui rendent témoignage: l'Esprit, « l'eau et le sang, et ces trois ne font qu'une même « chose.

« Aussi bien que celles de Notre Seigneur (3):

« Jean a batisé dans l'eau; mais le Saint-Esprit « vous batisera dans peu de jours.

« Je crois aussi avoir allégué des raisons assez « fortes de la coutume que nous observons. Défen-« dons-les néanmoins encore, de peur que quelqu'un

(1) Évangile de saint Luc, III, 16. Évangile de saint Matthieu, III, 11.

(2) Première épître de saint Jean, V, 6.

(3) Les Actes des apôtres, I, 5, et XI, 16.

« ne s'imagine que nous ne nous fondons dans cette « dispute que sur l'autorité, quoique cette coutume « toute seule devrait être d'un très grand poids sur « l'esprit de ceux qui craignent Dieu et qui sont « humbles. »

Observations sur le Traité d'un auteur incertain. Théorie du batême.

256.

CLXXVII. Ce Traité paraît complet. Ces mots qui sont à la fin : « Défendons-les néanmoins encore, » *tueamur tamen, etsi posteriore loco id facimus* pour *faciamus*, annoncent une suite si on la juge nécessaire. Mais l'ouvrage est bien complet et peut-être le trouvera-t-on même un peu long. L'auteur, qui paraît être un évêque italien, est sans doute plus orthodoxe que saint Ciprien et que Firmilien; mais il n'écrit pas aussi bien qu'eux (1). En faveur de ceux qui ne sont pas théologiens, je donnerai ici sur le batême l'exposé d'une doctrine plus claire que celles de l'évêque de Rome et de celui de Carthage. C'est ce que

(1) Tout ce qui suit est extrait de l'Analise des Conciles, par Richard. Paris, 1776, III, 166 et suivantes, où l'on trouvera de plus grands détails

l'Église romaine, après l'examen de plusieurs siècles, a jugé à propos de prononcer sur cette matière.

Le batême est un sacrement institué par Notre Seigneur Jésus-Christ pour remettre le péché originel et tous les péchés actuels, quant à la faute et quant à la peine; pour nous faire membres vivans de l'Église chrétienne, enfans adoptifs de Dieu, et co-héritiers de Jésus-Christ, par l'ablution du corps faite avec de l'eau, et accompagnée des paroles prescrites.

On distingue deux sortes de matières du batême: la matière ÉLOIGNÉE, et la matière PROCHAINE. La matière éloignée du batême est la seule eau naturelle et élémentaire. La matière prochaine consiste dans l'ablution de celui qui a été batisé, laquelle se fait ou par immersion, c'est-à-dire en plongeant tout le corps du batisé dans l'eau, ou par aspersion, en jetant de l'eau sur le corps du batisé; ou par infusion, en versant de l'eau sur la tête du batisé. Jésus-Christ n'ayant point déterminé la manière dont se ferait l'ablution batismale, on peut batiser validement de l'une des trois manières. Durant les douze premiers siècles de l'Église, on batisait ordinairement par immersion, dans l'Orient et dans l'Occident, en plongeant trois fois le batisé pour représenter les trois jours que Jésus-Christ était demeuré dans le sépulcre. On croit avec raison que les apôtres batisèrent par aspersion les trois mille et les cinq mille Juifs qui crurent en Jésus-Christ, et qui furent batisés dans un jour, comme il est dit dans le second et le troisième livre des Actes des apôtres. Aujourd'hui on batise par l'infusion

de l'eau, faite sur la tête de l'enfant, dans l'Église d'Occident; car les Grecs batisent encore aujourd'hui par immersion, du moins pour l'ordinaire. Les Maronites, espèce d'hérétiques dispersés sur le Mont Liban (1), emploient indifféremment l'infusion et l'immersion.

La forme du batême, chez les Grecs, est conçue en ces termes : *Baptisatur servus (vel serva) Dei, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti, amen.* « Le serviteur (ou la servante) de Dieu est batisé (ou « batisée) au nom du Père, et du Fils, et du Saint-« Esprit, ainsi soit-il. » Chez les Latins, elle est conçue en ces termes : *Ego te baptiso, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti.* « Je te batise au nom du « Père, et du Fils et du Saint-Esprit. »

Le ministre ordinaire du batême solennel, est l'évêque ou le prêtre, c'est-à-dire le curé, ou un autre prêtre délégué par lui ou par l'évêque. Le ministre extraordinaire, c'est le diacre, avec la commission des pasteurs du premier ou du second ordre.

Dans le cas de nécessité, c'est-à-dire quand une personne est en danger de mourir sans batême, tout homme, même hérétique, excommunié, païen, juif, femme, peut donner validement et licitement le batême, pourvu qu'il ait l'intention de faire ce que fait

(1) Voyez l'article *Maroun* dans la Bibliothèque orientale, par d'Herbelot. C'est une secte d'eutichiens ou monothélites, dont j'ai parlé dans la préface du huitième volume de ces Annales.

l'Église en administrant ce sacrement, et qu'il profère les paroles prescrites en versant l'eau, car plusieurs personnes ensemble n'en peuvent validement batiser une autre, en sorte que l'une profère les paroles, tandis que l'autre verse l'eau; la forme serait fausse en ce cas, puisque celui qui prononcerait les paroles, ne batiserait ou ne laverait pas le corps effectivement. Une même personne peut en batiser validement plusieurs autres à la fois, en disant *vos* au lieu de *te*; mais une personne ne peut se batiser validement elle-même, parce que le ministre et le sujet du batême doivent nécessairement être deux personnes différentes.

Il n'est permis à aucun curé ni à aucun prêtre d'administrer le batême ailleurs que dans l'Église, hors le cas de nécessité, ou sans une permission expresse de son évêque. Enfin il ne peut non plus, hors le cas de nécessité, se servir licitement pour le batême que de l'eau réservée dans les fonts batismaux, qui a été bénite le Samedi-Saint, ou le samedi, veille de la Pentecôte.

Tout homme non batisé, enfant ou adulte, de tout âge et de tout sexe, est un sujet propre à recevoir le batême, Jésus-Christ n'en ayant exclu personne. Les enfans étant des sujets capables de recevoir le batême, on doit les batiser, dans le cas de nécessité, aussitôt qu'ils laissent paraître quelque partie du corps sur laquelle on peut appliquer l'eau phisiquement. Il y a même plusieurs théologiens qui ne croient pas néces-

saire qu'un enfant paraisse hors le sein de sa mère, et qu'il suffit qu'on puisse faire parvenir l'eau jusqu'à lui, par le moyen de quelqu'instrument.

On ne doit pas batiser un monstre qui n'a point de figure humaine; mais, si l'on doute que ce soit un homme, il faut le batiser sous la condition *si es homo*, « si tu es homme. » Si l'enfant avait une tête bien formée, il faudrait le batiser d'une manière absolue.

Le batême est d'une nécessité absolue à tout homme, soit adulte, soit enfant; en sorte qu'un enfant, quel qu'il soit, qui ne l'a pas reçu réellement, et qu'un adulte qui n'a pas eu au moins le désir de le recevoir, joint à une véritable conversion de cœur, sont infailliblement exclus du royaume de Dieu. C'est un point de foi contenu dans ces paroles de Jésus-Christ, qui sont générales et sans exception (1):

« Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-
« Saint, il ne peut voir le royaume de Dieu. »

Le batême est encore nécessaire aux adultes de nécessité de précepte divin.

On ne doit pas batiser les enfans des infidèles malgré leurs parens, lorsque ces enfans n'ont pas l'usage de la raison; mais s'ils ont l'usage de la raison, et qu'ils demandent le batême, on doit les batiser malgré leurs parens.

Le caractère du batême est une marque spirituelle

(1) Évangile de saint Jean, III, 5. *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei.*

et indélébile, imprimée dans l'âme du batisé, pour l'orner, le distinguer des infidèles, et le rendre capable de recevoir les autres sacremens. Ce caractère fait que le batême donné dans la forme prescrite, par quelque personne que ce soit, ne peut pas être retiré.

Le batême, dit M. de Châteaubriand (1), le premier des sacremens que la religion confère à l'homme, selon la parole de l'apôtre, LE REVÊT DE JÉSUS-CHRIST. Ce sacrement nous rappelle la corruption où nous sommes nés, les entrailles douloureuses qui nous portèrent, les tribulations qui nous attendent dans ce monde; il nous dit que nos fautes rejaillissent sur nos fils, que nous sommes tous solidaires : terrible enseignement qui suffirait, s'il était bien médité, pour faire régner la vertu parmi les hommes.

Voyez le néophite debout au milieu des ondes du Jourdain : le solitaire du rocher verse l'eau lustrale sur sa tête; le fleuve des patriarches, les chameaux de ses rives, le temple de Jérusalem, les cèdres du Liban paraissent attentifs : ou plutôt regardez ce jeune enfant sur les fontaines sacrées. Une famille pleine de joie l'environne; elle renonce pour lui au péché, elle lui donne le nom de son aïeul, qui devient immortel dans cette renaissance perpétuée par l'amour de race en race. Déjà le père s'empresse de re-

(1) Genie du Christianisme, partie 1re, livre I, chap. 6, tome I, p. 91 de mon édition des Œuvres choisies de M. de Châteaubriand, Paris, 1830.

prendre son fils, pour le reporter à une épouse impatiente, qui compte sous ses rideaux, tous les coups de la cloche batismale. On entoure le lit maternel: des pleurs d'attendrissement et de religion coulent de tous les ieux; le nouveau nom de l'enfant, l'antique nom de son ancêtre, est répété de bouche en bouche; et chacun, mêlant les souvenirs du passé aux joies présentes, croit reconnaître le vieillard dans le nouveau-né qui fait revivre sa mémoire. Tels sont les tableaux que présente le sacrement de batême; mais la religion, toujours morale, toujours sérieuse, alors même qu'elle est plus riante, nous montre aussi le fils des rois dans sa pourpre renonçant aux grandeurs de Satan, à la même piscine où l'enfant du pauvre en haillons vient abjurer des pompes auxquelles pourtant il ne sera point condamné.

S'il n'y a pas dans ce premier acte de la vie chrétienne un mélange divin de théologie et de morale, de mistères et de simplicité, rien ne sera jamais divin en religion.

FIN DU TOME DIX-HUITIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Suite des Annales de Hainaut, par Jean Lefèvre.

*

FIN DE LA TABLE.


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 203 519 4